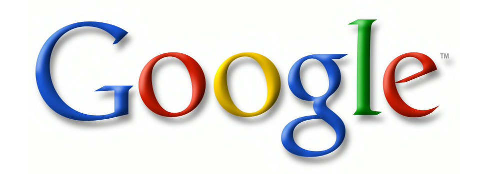
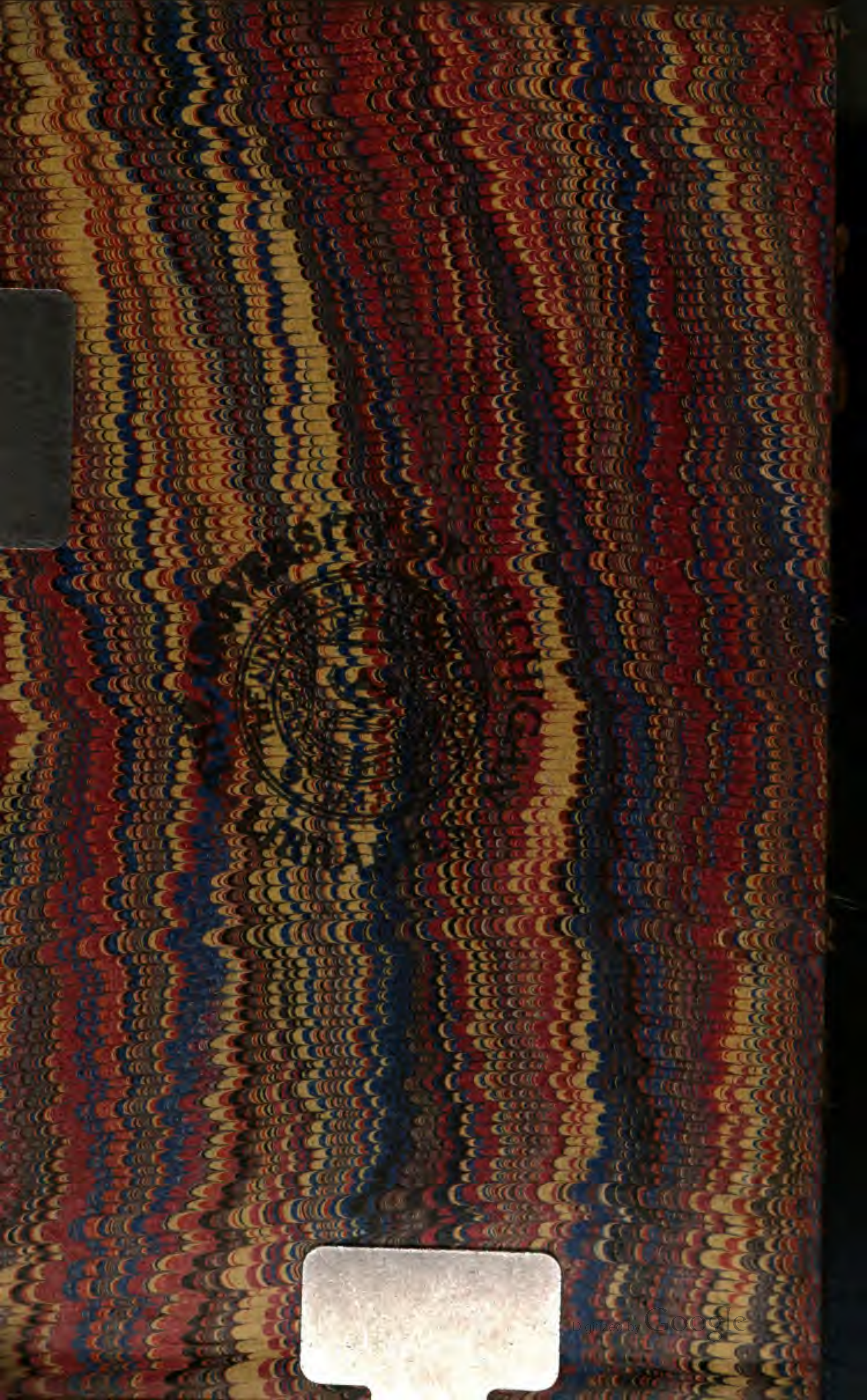






Fob i 4 d

a/2


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817

HISTOIRE

DES

GRANDES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

BANQUES, BOURSES, EMPRUNTS

COMPAGNIES INDUSTRIELLES, ETC.

I

LES

FERMIERS GÉNÉRAUX

DEPUIS LE XVIIIe SIÈCLE

JUSQU'A LEUR MORT SUR L'ÉCHAFAUD, LE 15 MAI 1794

PAR Jean Baptiste Honoré Raymond,

M. CAPEFIGUE.

Paris

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

8, rue de la Paix.

MDCCCLV

De tous les aspects élevés ou attrayants que présente l'histoire, il n'est pas de sujet qui réponde mieux à l'état actuel des esprits, à l'émotion des intérêts que celui auquel est consacré ce livre.

Je n'ai pas à examiner si c'est un bien ou si c'est un mal que cette domination des intérêts matériels; par mes études et par mes goûts j'ai toujours préféré les grandes et belles couleurs des temps chevaleresques, les traditions, les légendes, les épopées du moyen-âge ; mais l'histoire ne crée pas un temps, elle le décrit, le retrace avec la plus simple, la plus haute fidélité.

Il y a bien aussi quelques idées de grandeur et de patriotisme à travers les flots d'or : on pourrait aisément établir que les facilités de crédit et les finances ont exercé une influence aussi considérable que les victoires et les conquêtes sur le glorieux passé historique de la France; que le crédit a servi les succès, réparé les malheurs, assuré la paix et souvent apaisé la guerre civile.

Je détache aujourd'hui la première page de ce livre en publiant *l'Histoire des Fermiers-Généraux.* Il

me semble déjà voir cette école d'économistes remuants ou candides traiter ce sujet du haut de son dédain. Qu'est-ce que les fermiers-généraux? des maltôtiers ignorants, des sensualistes hébétés, des vampires gorgés du sang des peuples. L'auteur du présent livre est accoutumé à entendre toutes ces grossières vulgarités gronder autour de ses volumes, et il n'en veut pas le moins du monde à ceux qui s'indignent contre quelques idées qui sont acceptées un peu plus tôt, un peu plus tard.

Et d'ailleurs, pourquoi forcer des écrivains, au reste spirituels et distingués, à sortir de l'ornière des idées reçues? il est si commode d'y rester ; cela évite de la peine, flatte des amis et ouvre toutes les portes de la fortune littéraire ; quand on a le bonheur de broder avec de gracieuses arabesques les systèmes, les opinions acceptées, les biographies toutes faites, on est accueilli partout, on est proclamé écrivain de goût, observateur fin, délicat; on ravit tout le monde parce qu'on ne dérange ni une idée, ni une situation.

Il n'en est pas ainsi quand on s'impose le devoir de rechercher et de dire la vérité à travers les opinions ou les intérêts des partis et des coteries, et de déranger ces baisers mutuels que des générations d'amis se donnent depuis le XVIII[e] siècle, à travers ces bosquets de lauriers et d'immortelles, où les bancs de repos sont d'or et d'argent, dans les universités ou les académies.

Ce livre aura le malheur encore de troubler cette belle harmonie par une voix discordante et de présenter les fermiers-généraux, ces maltôtiers (dans les histoires couronnées et acclamées), comme des esprits éminents qui ont rendu les plus grands services à l'État.

Je veux relever non-seulement le système des fermes, mais encore faire connaître les utiles travaux de ces habiles administrateurs qui ont créé les éléments de l'impôt moderne; on verra tout ce que peut l'esprit d'association et la puissance des compagnies industrielles, parmi lesquelles les fermiers-généraux prennent le premier rang.

Il est vrai que ces financiers du vieux régime tenaient un haut rang et un grand train; ils n'avaient pas ce caractère sec et avare que la banque calviniste de Genève et de Hollande a jeté dans les existences capitalistes; le fermier-général était magnifique, protecteur des arts, de la littérature; prodigue d'une façon élégante sans jamais compromettre ses affaires.

Jetez les yeux sur ces beaux hôtels, sur ces magnifiques meubles du XVIIIe siècle, sur ces jardins si bien plantés, les derniers qui résistent à la bande noire; tous ces petits chefs-d'œuvre furent commandés par les fermiers-généraux. Nous avons des collections de livres, des collections de tableaux qui ont retenu leur nom : il n'y a pas jusqu'aux fantastiques barrières de Paris qui ne portent le cachet d'originale composition.

Dans leurs demeures hospitalières venaient s'abriter les poëtes, les musiciens, les peintres et les philosophes : Marmontel, Grétry, Greuze demeuraient chez Le Riche de La Popelinière, à Passy ; et J.-J. Rousseau souilla le toit d'un noble et savant fermier-général, qui le nourrissait de son pain ; quelle générosité que celle d'Helvétius, un de ces riches financiers? Lavoisier avait élevé l'ingrat Fourcroy, qui ne sut pas le sauver de l'échafaud.

Je prie qu'on lise ce travail sans idée préconçue, avec la même sincérité qui me l'a fait écrire ; j'ai le double bonheur de respecter les opinions de mes adversaires et de ne pas trop m'en préoccuper : je vais droit devant moi, travaillant par goût, sans avoir besoin de vendre de la calomnie pour un peu d'argent, sans ambition de popularité : je crois que beaucoup de bons esprits doivent se dégoûter de s'entendre appeler grands hommes, grands écrivains, grands poëtes. Il m'a été dit que quelques-uns prenaient ces éloges au sérieux ; assurément cette candeur est respectable : après l'affaiblissement de toutes les croyances, il en resterait encore une debout, c'est celle de soi; l'Olympe est détruit, mais tous les Dieux n'ont pas disparu!

Paris, février 1855.

LES

FERMIERS GÉNÉRAUX

DEPUIS LE XVIII[e] SIÈCLE

JUSQU'A LEUR MORT SUR L'ÉCHAFAUD, LE 15 MAI 1794.

LES ORIGINES DE L'IMPOT.

Une des grandes forces des gouvernements modernes, une des sources de la puissance publique c'est l'impôt, et surtout la manière facile et intelligente dont il est levé.

En France, les rois ne possédaient à l'origine que le *domaine* : la conquête leur avait donné des terres et des serfs pour les cultiver. L'impôt se résumait dans les revenus du domaine et les services personnels que les subordonnés devaient à leurs supérieurs, d'après la hiérarchie; formes d'administration primitive que l'on trouve chez tous les peuples.

Ces formes se continuent de la première à la se

conde race; Charlemagne, si grand qu'il fût, vendait les légumes de ses jardins pour pourvoir à ses dépenses de palais et de famille.

Toutefois il ne faudrait pas croire à la pauvreté extrême, à la simplicité outrée des Mérovingiens et des Carlovingiens; ils eurent un grand nombre de monnaies d'or et d'argent; les chroniques nous disent le faste de leurs cérémonies, la richesse de leurs palais. Il nous reste les châsses de saints fastueusement ciselées, resplendissantes de pierreries, fruits de la conquête : Charlemagne avait dompté les Huns qui avaient dépouillé le monde.

Sous la première race, saint Éloi fut l'orfèvre du roi Dagobert ; c'était alors le ministre des finances.

L'impôt se développe dans des conditions un peu désordonnées au commencement de la troisième race : le *domaine*, proclamé inaliénable, devient une source de revenus; on le donne, puis on le fait rentrer plus ou moins violemment dans les mains du roi, en vertu de la maxime que nul ne peut légitimement posséder une terre de l'État. L'*amortissement* est la redevance payée par les gens de main-morte pour racheter l'impôt sur la propriété qui se perpétue en leurs mains par une transmission indéfinie.

Le *franc fief* est dû par le roturier qui possède une terre noble.

Ensuite vient *l'aide aux quatre cas:* quand le souverain prend la couronne, on lui doit aide de joyeux avénement ; quand il arme ses vassaux pour marcher à la croisade contre les infidèles, ou à une lointaine expédition militaire, lorsqu'il marie sa fille ou qu'il arme son fils chevalier ; dans toutes ces circonstances solennelles, le vassal possesseur de fief ou d'arrière-fief, doit aide d'argent à son suzerain ; ainsi le veut la hiérarchie des terres. En dehors il ne doit que son bras, son corps, sa bannière, son service d'échanson, d'écuyer, de connétable ou de chancelier.

La *taille* fut un impôt bourgeois d'une origine très-légitime destiné à racheter le service militaire dû en personne par le noble ou le gentilhomme !

Le bourgeois des villes, ou le travailleur de la campagne, une fois affranchi du servage, n'avait ni la volonté, ni souvent même le courage de suivre la bannière du suzerain à la guerre, il aimait mieux payer un certain rachat en argent, qu'on appelait *taille*. Une fois l'impôt établi, rien de plus facile que de le grandir, de l'augmenter, à raison des services qu'on im-

posait à la bourgeoisie. Avec le système des vastes conquêtes, la taille pouvait devenir illimitée.

La capitation était un impôt antique comme la vieille Rome (*caput*, tête). Chaque tête, chaque homme, protégé par l'État, devait une redevance à l'État. De là le système de l'impôt, calculé par les feux ; on appelait *feu* chaque ménage dans la campagne ou les cités : les hameaux, les villages, les villes même se composaient d'un certain nombre de feux : c'est ce qui servait à dresser les rôles de l'impôt et le recensement de la population.

Le privilége de battre monnaie, droit essentiellement régalien, devint la source de grands profits pour la couronne. On procédait au monnoyage d'une façon simple et un peu trop orientale : on diminuait l'aloi ou valeur intrinsèque en laissant à la monnaie sa valeur nominale. Voici un aperçu de ce système suivi depuis saint Louis jusqu'à Charles VII, époque des plus fréquentes variations dans les monnaies.

Sous Louis VII le prix du marc d'or qui est à 20 livres monte à 44 ; sous Philippe-le-Bel, à 86 ; sous Philippe de Valois, à 94 ; sous le roi Jean, à 108.

Le prix du marc d'argent est à 8 sous pendant le

règne de Louis VI ; déjà à 8 livres, sous Philippe-le-Bel ; à 18, sous le roi Jean et à 28 livres, sous Charles VII.

Quant aux monnaies elles-mêmes, en voici pour ainsi dire l'inventaire :

Monnaie d'or.

Saint Louis. L'Agnel, 59 au marc.

Philippe-le-Bel. Gros royal, 70 au marc.

Charles-le-Bel. Royal double, 67 au marc.

Philippe de Valois. Écu au lion, 80 au marc ; écu au pavillon, 48 ; écu à la couronne, 45.

Le roi Jean. Écu à fleur de lys, 50 au marc ; mouton, 52.

Charles V. Royal franc, 66 au marc.

Charles VI. Écu à la couronne, 48 au marc.

Charles VII. Franc à cheval, 80 au marc.

Monnaie d'argent.

Saint Louis et Philippe-le-Bel. Gros tournois, 58 au marc ; petit tournois, 116 ; bourgeois fort, 189 ; demi tournois, 220 ; deux parisis, 282.

Charles-le-Bel. Obole blanche, 408 au marc.

Le roi Jean. Gros à la fleur de lys, 95 au marc ; blanc à l'étoile, 14 ; blanc à l'écu, 155 au marc.

Charles VI et Charles VII. Gros tournois, 120 au marc ; blanc à l'écu, 80.

L'altération si fréquente des monnaies, n'était qu'une triste ressource, qu'un élément factice de crédit, car le prix de toute chose se mettait bientôt en rapport avec la valeur intrinsèque du signe monétaire ; le change s'établissait sur le prix réel du marc d'or et de l'argent pur ; il en résultait que, dans la réalité, le trésor et l'État ne gagnaient rien à l'altération de la monnaie.

L'aide, mot générique, pouvait s'appliquer à toute sorte d'impôt ; le caractère particulier de l'aide en dehors des quatre cas indiqués par la féodalité, c'était d'être volontaire, c'est-à-dire accordée par un vote d'États provinciaux ou généraux. De cette manière on put établir les impôts indirects, tels que la gabelle ou monopole sur le sel, les droits sur les vins. Le fisc emprunta à l'Italie la *dogana*, perçue sur l'entrée et la sortie des marchandises ; l'impôt sur le tabac. On voulut quelquefois établir des taxes somptuaires ; l'école calviniste de Sully qui, un moment, l'avait essayé pour contenir le développement du luxe, y renonça bientôt parce que ces taxes produisaient peu et gênaient beaucoup.

On peut noter dans l'histoire du fisc sous les trois races, d'autres impôts perçus au profit de la couronne : l'*aubaine*, ou le droit d'héritage sur l'étranger, la *déshérance*, ou le même droit sur les successions vacantes, la souveraineté du trésor découvert, les *mines* (la dixième partie était au roi), les *amendes*, la *confiscation*, le *champart*, droit en nature, la *censive* à chaque mutation de propriété.

Indépendamment de ces impôts réguliers, l'État pouvait compter sur les dons volontaires des corporations, provinces et cités. Ainsi le clergé, riche de ses propriétés, votait dans les assemblées annuelles comme don gratuit au roi, des sommes qui s'élevaient souvent au dixième de ses revenus, selon le plus ou moins de besoins du trésor : les pays d'États libres dans leurs votes accordaient les aides selon les besoins et leurs moyens : y avait-il une guerre nationale à soutenir, l'honneur du drapeau à venger, toutes les corporations, même celles des marchands, artisans, ouvriers, votaient des dons gratuits.

On voit des provinces armer, équiper des vaisseaux, lever des régiments, dans toutes les crises, avec un loyal patriotisme. La liberté la plus entière présidait à ces actes de générosité publique; le roi

ne pouvait rien exiger, rien imposer, sans le libre concours des États.

De là venaient quelquefois les débats, les divisions, les émeutes, les heurtements de volontés ; les Etats de 1386 furent presque démocratiques dans leur vote ; les États de Rouen, sous Henri IV, demandèrent à surveiller par des commissaires l'emploi des deniers publics, et le roi refusa leurs dons, à ces conditions extrêmes et méfiantes qui auraient rendu la pacification de la France tout-à-fait impossible.

Ce défaut de concours patriotique des États généraux ou provinciaux força souvent le trésor à l'emploi de moyens extraordinaires pour se donner des ressources et parer aux besoins des services : un de ces moyens fut la création de charges réelles ou honorifiques vendues à prix d'argent. (Le système des cautionnements aux époques modernes est un peu l'imitation de la vénalité des offices).

Ainsi, charges de cour, de magistrature, offices de prévôtés, même la noblesse, tout fut vénal ; quand un contrôleur des finances avait besoin d'un supplément pour les nécessités exrêmes de la guerre et de son département, il créait des charges : secrétaires du roi, fermiers-généraux, contrôleurs de bouche, maîtres

d'hôtel, etc., etc. Avant d'entrer en charge, le nouveau fonctionnaire devait payer une somme fixée d'avance, moyennant quoi, cette charge devenait sa propriété transmise comme un office à ses enfants et quelquefois vendue aux tiers, avec le concours du roi. Je n'examine pas la bonté intrinsèque de ce système; je dis seulement qu'il créait une ressource facile et commode sans grever le peuple; souvent elle ne consistait qu'en une exploitation de la vanité, ce qui est le plus facile des impôts.

D'autres droits existaient encore venus du moyen-âge, et que la monarchie avait conservés ou modifiés : droits de joyeux avénement, rachat des rentes, péages, routes, barrières, canaux; rien certes n'était plus légitime que la création d'une redevance pour ce qui avait occasionné une dépense ; l'industrie moderne n'agit pas dans d'autres conditions ; les grandes compagnies tendent peu à peu à s'emparer des services publics, chemins de fer, canaux. Ainsi les civilisations reviennent toujours à leur point de départ; elles parcourent un cercle éternel : le pouvoir royal avait centralisé toutes les forces industrielles et morales de la société par des efforts longs et persévérants. Depuis, un travail tout opposé s'est ac-

compli : l'industrie privée se substitue tant qu'elle peut à l'État pour la gestion des intérêts. Il arrivera un temps où tout passera dans les mains des compagnies qui feront plus utilement et à meilleur compte les travaux d'utilité publique : les banques tôt ou tard appelées à percevoir les revenus du trésor, les produits de l'impôt, en acquitteront les charges : les grandes compagnies seront maîtresses du sol par le crédit foncier; puis des voies et communications, des ponts et des canaux par les chemins de fer; enfin elles domineront le crédit, par sa représentation en billets au porteur.

Toutes ces idées ne sont ni jeunes, ni nouvelles, car elles se retrouvent dans l'ancienne monarchie en vertu de l'esprit d'association. Seulement elles ont pris un nouveau costume !

LES JUIFS AU MOYEN-AGE.

Les premiers banquiers du monde furent les juifs; persécutés, bannis, pillés, ils revenaient toujours reprendre la toute-puissance industrielle. Ils possédaient le numéraire, source de toute chose, avec l'art admirable de s'entendre et de se grouper. « Partout où cent juifs sont hébergés, dit Philippe de Commine, les deniers et héritages sont à eux. »

Les juifs furent les maîtres de toutes les négociations d'argent en France pendant cinq siècles; on les voit, sous les Mérovingiens et sous Charlemagne, fermiers de tous les impôts, acheteurs des péages; leur prédilection est pour le prêt sur gages, le vieux prêt grec et romain, celui qui faisait retirer le peuple-roi sur le mont Aventin.

Une ordonnance de 1206 fixe le taux de l'intérêt que les juifs peuvent stipuler à 2 deniers pour livre, chaque semaine, avec gage, excepté les ornements des autels et les terres ecclésiasti-

ques, sans la permission préalable du roi ou de l'évêque.

En 1218, le roi Philippe-Auguste restreint un peu le prêt sur gage : les juifs ne pourront pas prêter sur la charrue des laboureurs et les instruments aratoires ; quand ils recevront une terre en gage, les revenus leur seront assignés pour servir les intérêts; mais un tiers restera toujours pour la nourriture et l'entretien du propriétaire.

Louis VIII (1223) accorde aux débiteurs des juifs la faculté de se libérer par neuvième jusqu'à l'extinction de la dette, faculté impuissante pour opérer la libération. Les juifs étaient maîtres, sous Philippe-le-Hutin, de presque toutes les propriétés et de la fortune mobilière du royaume. Cet éclat, cette puissance blessèrent profondément Philippe-le-Bel ; le peuple était agité. « Nos oreilles ont retenti, dit l'ordonnance de 1311, d'une foule de plaintes contre les juifs ; ils chargent les chrétiens de ce qu'ils ne doivent point et oppressent ainsi la veuve et l'orphelin ; ils les forcent à des compositions secrètes, ils leur arrachent frauduleusement leur fortune. »

En conséquence de ces accusations un peu vagues, Philippe-le-Bel les bannit du royaume, confisque

leurs biens et créances : « Comme il est souvent arrivé que les juifs conservent les titres de créances acquittées, ou bien qu'ils ont exprimé dans ces titres des sommes plus fortes que celles qu'ils ont réellement prêtées, nous voulons que nos commissaires ne puissent inquiéter nos sujets pour des dettes envers les juifs qu'ils n'avouent pas ou qui ne seraient pas légalement justifiées. »

Philippe-le-Bel était un prince violent, besogneux; il ne faut certes pas croire à tous les griefs odieux qu'il impute aux juifs; le seul fait constant, c'est le développement de leurs immenses richesses, la puissance d'argent qu'ils exerçaient sur toutes les forces du royaume, de manière à tout grouper autour d'eux: commerce, industrie, finances, impôts.

Avec l'extrême habileté qui distingue leurs opérations, les juifs échappèrent à la persécution financière de Philippe-le-Bel par le moyen de la lettre de change, une de leurs inventions ingénieuses, qui leur permettait de transporter leurs fonds d'un point sur un autre, en Europe, en Asie.

Douze ans s'étaient à peine écoulés depuis leur exil que déjà Louis X les rappelle en France; s'ils donnent quelque argent au roi pour racheter leurs

priviléges, ce n'est pas le seul motif qui leur ouvre les portes du royaume. Il n'est pas d'agents plus commodes, d'intermédiaires plus aisés que les Israélites. Avec eux, pas de retard dans le prêt et très-peu de difficultés pour les préliminaires ; ils trouvent de l'argent là où personne n'aurait sou ni maille ; ils vendent, trafiquent, prêtent toujours. Leur nouveau privilége dit : « Le gage qui se détériore pourra être vendu au bout de l'an, l'or et l'argent après deux années. »

Les juifs continuent à prêter de toute main sur toute chose. On est obligé de leur rappeler (1327) qu'ils ne peuvent recevoir en gage ni les ornements des églises, ni la charrue des laboureurs, ni le blé non vanné ; mais ils pourront prêter sur le cheval de bataille du noble et du baron.

Ils sont bien plus à l'aise encore pour leur commerce sous le roi Jean (1360). Tout juif, moyennant quatorze florins d'or payés comptant, pouvait séjourner en France, et la redevance acquittée, exercer librement toute profession avec ses priviléges ; l'intérêt de leur argent sera fixé au taux exorbitant de quatorze deniers pour livre chaque semaine (40 %) ; ils ne seront pas tenus de rendre le gage, ils pour-

ront le vendre au bout de l'an ; leur serment sera cru en justice contre le débiteur.

Pourquoi de si grands priviléges accordés aux Israélites ? c'est que les juifs seuls avaient pu réunir en un mois l'argent nécessaire pour la rançon du roi Jean, captif des Anglais, en avançant les fonds votés par les États-Généraux. Les juifs eurent même alors un conservateur de leurs priviléges (le comte d'Étampes) ; leurs créances sur les immeubles furent considérées comme privilégiées. Sous Charles VI, ils étaient maîtres de tout l'argent du royaume et des deux tiers des propriétés ; leurs maisons regorgeaient de joyaux et de hardes ; le peuple ployait sous le faix de ses dettes.

Aussi quand ce peuple fut maître de Paris dans les émeutes des halles, sous les Bourguignons et les Armagnacs, son premier mouvement fut de se porter en masse contre les juifs.

On a voulu attribuer au fanatisme religieux ces excès et ces pillages : ce fut, comme dans l'antique Rome, la révolte des débiteurs contre les créanciers, de ceux qui avaient engagé leurs joyaux et effets et jusqu'à leurs vêtements, contre les usuriers qui les

amassaient dans leurs maisons gorgées jusqu'au cinquième étage.

Bien triste journée pour les juifs ! Dans ce désordre immense, on en massacra quelques-uns, on violenta tous les autres ; mais les pierres fines, l'or, les bijoux, les écus d'or ne furent pas trouvés; les juifs les avaient envoyés à l'étranger ; et, par les lettres de change, ils avaient transporté à Venise, à Constantinople, en Égypte la plus belle partie de leurs richesses.

Depuis cette fatale exécution, les juifs ne revinrent plus à Paris comme corporation ; ils séjournèrent dans quelques provinces, spécialement dans le Comtat, sous la protection du pape. Il peut être constaté que, partout où ils étaient établis, commençait le même travail d'agglomération de bijoux, de richesses infinies : l'araignée tendait ses fils d'argent et prenait tout ce qui tombait sous ses pattes crochues.

Au reste, rien de plus commode que l'emprunt fait aux juifs. Chez eux, point d'affectation de sévérité ni d'austérité, comme on le vit plus tard chez les banquiers protestants; avides de toute affaire lucrative, les Israélites ne cachaient pas ce

qu'ils étaient ni ce qu'ils voulaient : gros intérêt et bons gages comme garantie.

Moyennant quoi la bourse du juif était ouverte facilement à l'heure dite et toujours; le roi, le gentilhomme, le marchand, le petit peuple avaient-ils besoin d'un emprunt? l'Israélite était là, incessamment le sourire aux lèvres; les écus, les florins étaient comptés à merveille du plus bel or reluisant : qui pouvait remplacer cette facilité? Pas de remontrances ni d'observations sur les fortes dépenses, sur les symptômes de ruine publique, comme en faisaient tous les argentiers et contrôleurs; plus vous dépensiez vite, plus le juif se réjouissait, bien certain que l'on viendrait à lui quand le besoin se ferait de nouveau sentir, avec des gages et des garanties.

Le juif ne refusait rien quand le bénéfice était au bout du compte. Y avait-il un bon fermage et un bon péage à prendre? il le louait et faisait des avances sur les revenus des villes et du royaume. Tout cela sans prétention aux honneurs, aux dignités, à la puissance, avec une seule pensée, celle d'arrondir son escarcelle; il était humble, mais il savait sa force attractive et irrésistible; il avait la conviction qu'a-

près avoir bien cherché, bien retourné, on viendrait encore à lui, parce que dans les affaires il ne s'agit pas seulement d'avoir de l'argent, mais encore de l'avoir à temps, quand le besoin s'en fait le plus vivement sentir : il double alors de prix.

C'est ce qui créait la puissance financière des juifs. A Venise, à Florence, à Rome, à Augsbourg, à Amsterdam, on les trouvait toujours pour les petits comme pour les gros emprunts ; acceptant tous les gages : marchandises, papiers de valeur ; d'une régularité exemplaire, ils faisaient l'usure, mais l'usure probe, avouée, qui impose des conditions dures sans y manquer jamais : le vol était tout-à-fait inconnu.

Pour le juif, la propriété immobilière était une chaîne trop pesante ; il aimait à ceindre ses reins et, un bâton à la main, transporter partout sa bourse ; la fraternité religieuse lui créait des correspondants fidèles, et, avec quelques mots en hébreu, il faisait payer ce qu'on voulait et où on le voulait.

Le commerce du change doit tout aux juifs, les vrais créateurs du crédit public et de la banque. Exilés d'un lieu, ils allaient dans un autre, portant leur richesse sur eux, avec cette activité merveil-

leuse, cette entente des affaires que seuls ils possèdent encore sur toutes les Bourses du monde.

A la fin du XVII[e] siècle, époque où commence ce livre, ils avaient déjà de grandes existences financières à Venise, Florence, Amsterdam, Hambourg, Constantinople; ils faisaient les grosses affaires de blés en Pologne, toutes les remontes de chevaux en Allemagne, en Hongrie, la vente des bijoux et l'échange des monnaies à Francfort, et l'usure même du prêt immobilier en Alsace, en Lorraine, à Metz et dans le comtat d'Avignon. Le Ghetto, qu'on a tant blâmé, n'était pas, dans l'origine, un lieu d'humiliation, mais une cité de protection sollicitée par eux; la communauté des juifs demandait elle-même ces murailles épaisses et ces portes de fer pour abriter leurs gages et leurs personnes : ils s'inquiétaient peu que le local fût noir et puant, pourvu qu'il pût servir à préserver leurs richesses de l'avidité ou de la colère du peuple.

COMPAGNIES COMMERCIALES INDUSTRIELLES,

LOMBARDS, ITALIENS, VÉNITIENS.

Tout un volume de cet ouvrage sera consacré à l'histoire des grandes compagnies industrielles anciennes et modernes. Il ne s'agit ici que de résumer les premiers faits ; je dirai les premiers bégayements de l'esprit d'association. Si les juifs furent les inventeurs de la banque, de l'escompte, des négotiations sur les valeurs monétaires et l'argent, les Lombards, les Italiens, les Florentins et les Vénitiens furent les créateurs des compagnies marchandes ou industrielles pour l'exploitation de toutes les branches commerciales.

L'esprit de corporation ou de protection mutuelle des petits intérêts par groupes, appartient essentiellement au moyen-âge : les civilisations qui commencent comme celles qui parviennent à un haut degré d'activité organisent toujours les corporations ; les unes pour aider les intérêts qui se cherchent; les

autres pour régulariser les intérêts qui se prêtent un mutuel appui d'activité et de crédit.

Portons plus loin les similitudes! entre les foires du moyen-âge et les expositions industrielles des temps modernes, il n'y a que la différence qu'apporte en toute chose la perfectibilité humaine; l'idée est la même entre les *landits* de l'abbaye de Saint-Denis et les bazars de l'industrie! les sociétés ne changent point aussi facilement. Le monde tourne dans le même cercle; c'est le serpent égyptiaque qui se mort la queue.

L'esprit de corporation du IVe au XVIIIe siècle s'étendait de la religion au commerce : la mutualité des idées et des intérêts est la condition et la force de l'humanité en progrès; elle est au commencement; elle sera à la fin.

Les corporations commerciales étaient certainement connues en Grèce et dans la Rome antique; il en existait au milieu des Gaules, témoin celles des *Nautes* et *Caupones*, dont l'existence est constatée à Paris même au temps de Julien quand s'élevait le beau palais impérial des Thermes et ses jardins en espaliers sur la Bièvre : mais les grandes compagnies commerciales agissant pour le négoce du monde ne

remontent pas au-delà du XIIIe siècle, et leur origine fut l'Italie : Venise, Rome, Florence, Pise.

Ces compagnies se formaient par des associations de parts et d'intérêts réglés par dividendes; elles avaient des agents, des comptoirs dans toutes les grandes cités pour l'achat des marchandises comme pour la vente : Paris avait sa rue des Lombards, comme Alexandrie et Saint-Jean-d'Acre avaient leur quartier de Venise et de Pise. Les caravanes étaient le moyen de transport; les chameaux étaient les chemins de fer du moyen-âge, et les pieux pèlerinages l'expression de l'esprit curieux et voyageur qui est au fond du cœur de l'homme.

Toutefois en France le système des compagnies régulières formées par actions ne remonte pas au-delà de Henri IV. Une ordonnance de Louis XIII autorise la formation d'une compagnie pour l'exploitation de la colonie du Canada. Le système adopté unit la force des capitaux particuliers aux encouragements donnés par le trésor royal, appui indispensable pour tout ce qui s'établit et se fonde; la liberté seule sans encouragement languit, la protection également sans liberté opprime et souvent étouffe.

C'est par le concours de ces deux idées que se

forma la compagnie des Indes qui reçut les droits souverains et légaux. La compagnie avait la ville et port de l'Orient en propriété; la plupart des comptoirs des Français du Bengale et de l'Indostan étaient à la compagnie, comme choses dont elle avait le dominium; elle pouvait en disposer, sauf le cas extraordinaire de cession à une puissance étrangère, ce qui ne pouvait avoir lieu qu'avec l'autorisation du roi en son conseil. (J'analyserai ces statuts.)

La compagnie de l'Inde comme celle de l'Angleterre avait ses vaisseaux, une armée qu'elle entretenait à ses frais; le gouverneur seul était nommé par le roi : tous les autres officiers n'étaient que les agents particuliers de la compagnie et recevaient leur traitement du comptoir.

Elle avait le monopole du commerce de l'Inde de la presqu'île du Gange; toutes les marchandises arrivaient dans ses magasins pour être revendues par les comptoirs qui s'étendaient jusqu'à Hambourg : la compagnie avait plusieurs espèces de papier en circulation pour représenter son capital, ses actions et ses obligations : les premières devinrent l'objet d'une hausse ou d'une baisse à raison de la sécurité qu'offrait la compagnie et de la quotité du dividen-

de; les obligations qui constituaient la dette de la compagnie eurent un cours facultatif jusqu'à la décadence absolue de la compagnie, qui arriva très-rapidement après la guerre de 1765 et la mauvaise gestion du comte de Lally. On verra qu'il fallut alors liquider : le trésor du roi prit à sa charge la dette moyennant la cession de souveraineté de l'Orient, l'Ile de France et de Bourbon, des comptoirs du Bengale et de l'Indostan devenus depuis de simples colonies françaises comme la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Domingue.

La compagnie d'Afrique établie sur de moins larges moyens eut plus de durée; si elle n'avait pas de siége spécial, Marseille était la ville où se réunissaient les délégués du conseil supérieur.

Au privilége du commerce d'Afrique fut ajouté celui de la pêche du corail sur les rivages de la Méditerranée: le corail était une marchandise d'un beau débit dans les colonies et l'Inde : la compagnie en fit manufacturer elle-même; les plus belles branches furent deux admirables candélabres habilement travaillés offerts au roi et placés dans le palais de Versailles. La compagnie d'Afrique se fit successivement céder le privilége du commerce de la poudre d'or dans le Séné-

gal et de la pêche des perles. Les actions qui étaient créées à 1000 livres s'élevèrent jusqu'au prix de 4000.

Le XVIII[e] siècle fut fécond en compagnies industrielles; on verra le sytème d'assurance s'étendre à la propriété, aux tontines, rentes viagères, risques de mer et de voyage : à Marseille, Bordeaux se groupent les compagnies pour offrir les prêts à la grosse, moitié de hasard, moitié gage, car on exposait le capital pour obtenir de gros intérêts : Je ne donne tout ceci que pour mémoire, l'histoire des compagnies trouvera sa place dans le 4[e] volume.

Mais l'association la plus considérable, celle qui fait l'objet spécial de ce livre, ce fut la riche compagnie achetant de l'État par contrat, moyennant un prix et des conditions fixes, la perception d'une ou de plusieurs branches du revenu public, compagnie qui fut toujours désignée sous le titre des *fermes générales*.

LES PRINCIPES ET LES CONDITIONS DE LA FERME.

Le nom de ferme, ni le mode de perception qui la constituait, ne fut particulier au moyen-âge; il remontait plus haut, car tenant à la nature même de la propriété, il rentrait dans le droit réglé par le *Digeste* et les *Institutes* de Justinien.

A toutes les époques, on avait reconnu que le propriétaire qui veut exploiter lui-même son champ, dépense plus, récolte moins, et qu'en le concédant à ferme il obtient des résultats plus satisfaisants. De là on avait conclu que l'État, propriétaire de l'impôt, trouverait meilleur compte de l'affermer à des particuliers.

Les Romains ne connaissaient pas d'autre mode de perception de l'impôt que la ferme; la haine était profonde contre les *publicains*, fermiers des deniers publics, qui acquéraient de grandes fortunes. L'État quelquefois les faisait rançonner : Néron, ce dictateur démocratique, les supprima pour plaire au peuple. Il n'y eut plus d'impôts.

Avec le système des fermiers, l'État n'avait pas l'odieux de la maltôte; des milliers d'employés ne l'enlaçaient pas comme des reptiles; les fermiers lui faisaient au besoin des avances: point de comptes, point de ces petits fractionnements de recette qui font des finances une espèce d'art occulte. On signait un contrat avec le fermier, comme le propriétaire avec le loueur de sa terre; tous les frais, toutes les charges de la perception étaient au compte du fermier. Il devait verser le prix net au trésor sans plus ou moins de value.

Dans ce système, dit-on, le peuple était livré sans garanties aux exactions des maltôtiers, gens de finances: capitale erreur! car le contrat des fermes stipulait toutes les conditions dans lesquelles le concessionnaire devait se renfermer: il ne pouvait pas plus les violer que les stipulations du contrat moderne qui fixe le tarif des chemins de fer: n'existait-il pas un contrôleur-général, un parlement, la cour des comptes: institutions d'examen et de surveillance, toutes d'une extrême sévérité?

On ajoute: « L'État, par la facilité qu'il trouvait dans ses rapports avec les fermiers-généraux, était toujours tenté de leur demander des avances sur les

baux des fermes, de telle sorte que les revenus étaient par avance dévorés; car on négociait les bons des fermes à trois, six mois d'échéance : porte ouverte pour absorber l'avenir. »

Ce qui se faisait alors avec les fermiers-généraux se fait aujourd'hui avec la banque et les receveurs de finances : la trésorerie elle-même négocie ses valeurs et emploie légitimement ses ressources pour les besoins du service.

Est-ce que le trésor n'est pas en compte courant avec les receveurs-généraux, les compagnies industrielles, la caisse d'amortissement et la Banque de France? Est-ce que les bons du trésor à six mois, à un an ne constituent pas une immense dette flottante? Est-ce que l'État ne négocie pas, en cas de besoin, les billets souscrits pour les coupes des bois et les droits des douanes à trois, à six mois et à un an? n'est-il pas dépositaire des fonds des communes et de la caisse d'épargne? n'a-t-il pas dans les mains les obligations souscrites par les compagnies des chemins de fer et qu'il négocie selon ses nécessités?

Il ne faut pas trop s'élever contre ce système d'avances que faisaient les compagnies des fermes générales. Ces avances rendirent de grands services à

l'État; elles permirent les campagnes de Villars, qui sauvèrent la monarchie de Louis XIV.

Qu'était donc cette compagnie de fermiers-généraux, si active, si puissante et si riche?

A l'origine, je le rappelle, tout impôt, toute branche de revenu avait son fermier particulier : à mesure qu'un impôt était établi, qu'une province était réunie au royaume, le roi cédait les revenus à un fermier, ce qui compliquait les comptes et les services. Vers le règne de Henri IV, alors que les idées financières d'Italie obtinrent quelque succès, il se forma de grandes compagnies qui offrirent de réunir toutes les fermes particulières en une seule par un bail général ; l'État contractait avec les fermiers dans des conditions précises, très-exactement formulées avec de forts dédits. On calculait en général le produit moyen des dix années précédentes pour fixer le prix du nouveau bail.

Presque toujours le bail était accompagné d'une forte avance au trésor et de quelques dons indiqués par le roi au moyen d'acquits au comptant. Tout était calculé avec une telle précision que, si les bénéfices de la ferme concédée dépassaient certaines

limites déterminées, l'État rentrait en partage de ces excédants de bénéfices.

Ce système créa une classe à part, celle des fermiers-généraux, dont la fortune était liée à l'État. Comme il n'y avait qu'un très-petit nombre de régies, tout se faisait par compagnies financières : les fournitures, les manutentions de pain, de vivres pour les armées, pour la marine : système de quelque valeur et d'une haute utilité, qui faisait que l'État n'avait à s'occuper d'aucun détail dans le vaste gouvernement du pays. Est-ce que la monarchie aurait réuni tant de provinces à son territoire, si la centralisation excessive avait absorbé sa pensée dans les petites découpures administratives du grand tout gouvernemental?

L'État ne doit pas être un banquier, un fournisseur; il fait mal ce qu'il fait en dehors de sa sphère élevée; une compagnie, dans une opération, déterminée par l'intérêt particulier, se procurera plus de ressources qu'un gouvernement n'invoquant que la pensée et les forces vagues et froides de l'intérêt public.

Les fermiers-généraux avaient sous leurs ordres une vaste et active administration, dont le centre était

à Paris. Le bail des cinq grosses fermes comprenait les anciennes provinces de la monarchie en dehors du système des États; les autres provinces formaient l'objet de baux particuliers. De petits comités étaient formés; chacun, chargé d'une partie spéciale du service, se réunissait un jour par semaine avec une aptitude et un zèle particuliers.

Aux époques déterminées par le bail, les fermiers-généraux faisaient les versements stipulés, soit au comptant, soit en billets de ferme. Un comité s'occupait de l'amélioration des impôts, des transformations qu'ils pouvaient subir : on doit aux fermiers-généraux la balance des douanes, le système des primes d'importation et d'exportation, le monopole du tabac : leur projet était de remplacer successivement l'impôt direct (la taille) par un ensemble d'impôts indirects, en donnant une haute impulsion au commerce. Les capacités financières étaient parmi ces fermiers-généraux qui voulaient former une banque chargée du paiement des dépenses publiques, des intérêts de la dette, et par conséquent de la perception de l'impôt : de cette manière, une seule compagnie eût été substituée à l'État dans tous les détails de l'administration publique. Les ministres n'auraient plus

eu à s'occuper que de la politique d'État; ils ne se seraient plus absorbés dans les petits moyens.

Cette situation élevée qu'avaient prise les fermiers-généraux leur donnait un immense crédit; si la comédie raillait les Mondor, les Turcaret trompés par les Céphise et les Célimène, ce n'était là qu'une ingrate vengeance de quelques pauvres diables de poëtes qui, le lendemain, venaient tendre la main au financier pour solliciter une pension ou vivre chez lui en parasites.

Les fermiers-généraux formaient les hauts salons de Paris; protecteurs des arts, de l'esprit, de la philosophie, ils tenaient une gracieuse et haute place dans la société; les financiers avaient un cachet de distinction et de haute générosité, leur maison hospitalière s'ouvrait à toutes les renommées. Ils aimaient la vie douce, splendide, dans de délicieux hôtels, qu'ils faisaient construire et orner eux-mêmes avec un goût parfait; leur table était la meilleure de Paris, leur existence la plus animée; nul ne faisait un plus somptueux et plus noble usage de la fortune.

Cette vie en dehors ne nuisait pas au travail actif de l'administration des fermes, dont l'hôtel central

était à la rue du Bouloy; elle avait des bureaux, des employés sur tous les points de la France; elle dirigeait admirablement sa gestion. Les temps modernes ne sont-ils pas revenus à ce système d'administration par compagnies, pour certains intérêts de l'État? est-ce que toutes les merveilles des chemins de fer ne se sont pas opérées par des compagnies? Un temps viendra où l'État ne se réservant plus que la vaste tutelle et la gestion sociale, tout le détail passera aux mains des associations, parce qu'elles font mieux et à meilleur compte, et qu'en définitive il faut sous la surveillance d'un gouvernement, le plus fort et le plus haut possible, laisser les intérêts de la société se grouper, s'agglomérer pour la mutuelle protection de tous.

Je vais examiner maintenant à travers quels efforts s'est développé l'état financier et commercial de la France, depuis le XVe siècle; étude essentielle pour pénétrer dans l'examen sérieux du système des fermes générales. Ne faut-il pas connaître la vie des hommes considérables qui ont préparé les idées financières et industrielles de notre pays?

JACQUES CŒUR,

ARGENTIER ET TRÉSORIER DU ROI.

1430 — 1461

On était encore dans le moyen-âge, à cette époque où la perception de l'impôt, morcelée, irrégulière, n'offrait aucune ressource fixe au trésor. Par la fatalité de la guerre civile, Paris même était au pouvoir des Anglais. La royauté de Charles VII continuait à se renfermer dans Bourges sans un denier, presque sans armes; si bien que lorsque La Hire vint trouver le roi en son hôtel :

..... n'avait pour tout festoiement
Q'une queue de mouton
Et deux poulets tant seulement.

Alors parut l'homme extraordinaire qui prépara, plus qu'Agnès Sorel et Dunois, la délivrance du territoire.

Jacques Cœur naquit à Bourges dans la maison de son père, orfèvre, état qui embrassait alors toutes les opérations monétaires incessamment remaniées; on suivait à cette époque la méthode aujourd'hui con-

servée en Orient; on altérait la monnaie pour en grandir le prix nominal et en multiplier les signes : Jacques Cœur, très-habile dans l'affinage, fut d'abord attaché à la monnaie de Bourges. Il y rendit des services considérables au trésor.

Son génie lui fit entrevoir les éléments et les avantages des échanges ; en envoyant des armures de fer en Italie, en Orient, il se procura des sequins d'or, des draps de soie, des épices de l'Inde, et par ce commerce étendu sur une vaste échelle, il acquit une fortune immense : le roi Charles VII le créa maître de la monnaie à Bourges, puis son argentier, et tous les revenus de la couronne, fermes, impôts, vinrent désormais dans ses mains. Jacques Cœur les fit fructifier avec une activité féconde.

Sa méthode était simple : faire servir le commerce à multiplier les revenus de l'État et réciproquement, employer les deniers de l'État à protéger le commerce par un emploi mutuel et habile.

Tout fut conçu en grand dans ce système financier qui avait la spéculation commerciale pour base : Jacques Cœur avait partout des agents, en Égypte, dans la Perse, en Arabie, en Espagne, au nord et au midi de l'Europe ; les chroniqueurs portent à trois cents le

nombre de ses commis et facteurs à l'étranger, qui vendaient et achetaient pour son compte. Sa fortune devint si considérable, qu'on avait l'habitude de dire en toutes les cours du monde : « Riche comme Jacques Cœur. »

Les vastes relations de l'argentier du roi aidèrent Charles VII à délivrer la France de l'étranger : et l'on ne peut dire toute sa puissance dans les affaires; il négocia la reddition de Gênes, au grand avantage du trésor, car la République était le centre d'un vaste commerce, et sa bourse était toujours prête à s'ouvrir pour la France. Jacques Cœur prêta de ses propres deniers 200,000 écus d'or au roi (1448) pour l'aider dans la conquête de la Normandie; la pauvreté de Charles VII était proverbiale à Bourges; la couronne dut sa force et son éclat à l'activité habile de l'argentier Jacques Cœur.

Il fit construire à Bourges un beau palais, dans la forme vénitienne mélangée aux traditions du moyen-âge, on eût dit la place Saint-Marc transportée en France; il acheta et défricha des terres immenses, parmi lesquelles la baronnie de Saint-Fargeau qui contenait à elle seule vingt-sept paroisses. Le luxe fut partout : Agnès Sorel non-seulement protégea Jacques

Cœur, mais encore quand la mort vint la saisir, elle le nomma pour exécuter son testament et disposer de sa fortune.

Jacques Cœur négocia presque toutes les sérieuses affaires de son temps, même celles de l'Église, assistant comme un clerc aux conseils. Il brilla de tout l'éclat de ses richesses à la cour, un peu trop orgueilleux, toujours placé à côté du roi, dans les rangs de la plus haute gentilhommerie.

Mais après la conquête du royaume, province par province, on voit se développer la rivalité inhérente à toutes les générations entre l'homme d'armes et le financier, l'éternel débat entre le soldat et le fournisseur : comment pourrait-il y avoir une armée sans les ressources qui la font vivre? Les plus violents accusateurs de Jacques Cœur, l'argentier du roi, furent Dunois et Chabannes, chefs des expéditions militaires; l'argentier fut dénoncé comme ayant altéré les monnaies, vendu des armes aux mécréants en échange de leurs marchandises; puis pour avoir levé des impôts arbitraires sur les provinces. Une commission royale présidée par le comte de Chabannes lui-même fut désignée pour examiner les griefs imputés à Jacques Cœur.

Ces griefs absurdes étaient la conséquence de ses propres relations commerciales ; Jacques Cœur avait acheté et vendu des marchandises partout en Europe, en Asie; le commerce ne considère pas la religion de l'acheteur et du vendeur, mais ses propres besoins et ceux de la consommation ; si les musulmans manquaient d'armes, Jacques Cœur leur en vendait comme simple opération mercantile, et en échange il avait reçu les produits de l'Orient ; quant aux tributs levés sur les provinces ; imposés par les besoins de la guerre, ils avaient servi à payer les hommes d'armes, ceux-là même qui l'accusaient de péculat quand la guerre était finie et la pacification à sa fin.

La commission fut inflexible ; cela devait être, car la confiscation allait profiter aux commissaires et aux princes. Jacques Cœur possédait de splendides terres, des châteaux, des seigneuries de plus de dix lieues de tour, et cela faisait envie aux hommes de guerre. L'arrêt est du 19 mai 1453 ; si Jacques Cœur obtient grâce de la vie, ses biens sont confisqués et, indépendamment de cette confiscation, il doit payer 400,000 écus d'or au roi, comme restution de sommes indûment perçues.

Cette clause peut paraître extraordinaire ; comment

après la confiscation de ses biens Jacques Cœur pouvait-il trouver 400,000 mille écus d'or? c'est que l'orfèvre du roi avait des crédits dans toutes les banques : à Venise, Pise, Florence, on lui devait des milliers de sequins que seul il pouvait recouvrer par son activité et sur sa signature. Le comte de Chabannes eut pour son lot la belle terre de Saint-Fargeau qui faisait depuis longtemps son envie; tous les biens de l'argentier furent distribués ou vendus à vil prix aux hommes d'armes, gentilshommes qui entouraient les victoires de Charles VII.

Jacques Cœur, condamné au bannissement, relégué pour quelques mois au couvent des Cordeliers de Beaucaire, s'en échappa, vint à Florence, puis à Rome; et son génie commercial, toujours actif, trouva des ressources pour fournir au pape Calixte III tous les fonds nécessaires à l'immense armement préparé contre les Turcs. Jacques Cœur suivit l'armée de sa personne pour assurer les vivres, les vêtements du soldat; c'est l'argentier, le fournisseur tout à la fois, doubles fonctions qui supposent un génie actif et fertile en ressources au milieu de ces vastes mouvements d'affaires. La maladie le saisit à Chypre, où il mourut au mois de mars 1461; son tombeau était

encore dans l'église des Cordeliers. Modeste et simple, Jacques Cœur avait démontré cette vérité : « Que la capacité du fournisseur est souvent supérieure à celle du général, et que dans la guerre il périt plus de soldats faute de subsistances, de soins, de vêtements, qu'il n'en tombe sous les coups des ennemis. » Jacques Cœur, argentier et orfèvre du roi, est le premier type de l'habile et riche commerçant français.

ZAMETI OU ZAMET,

BANQUIER ITALIEN.

1580 — 1614

LE MARQUIS D'O,

SURINTENDANT DES FINANCES.

1575 — 1594

Les croisades qui donnèrent une si grande impulsion au commerce, créèrent l'importance des banquiers italiens : les villes telles que Pise, Gênes, Florence, fondèrent des comptoirs à Chypre, Constantinople, en Morée. Ces comptoirs eurent ensuite des agents dans les principales cités de France, à Marseille, à Lyon, et à Paris même en leurs magasins de la rue des Lombards.

Les Florentins surtout furent d'habiles prêteurs d'argent, souvent fort usuriers, mais en tous les cas très-actifs, très-ingénieux dans les moyens de s'en procurer ; les Médicis s'étaient élevés à leur royale puissance par de l'argent. Maîtres de la République de Florence, ils traitèrent d'égal à égal avec les sou-

verains, et lorsque le roi Henri II épousa une fille de cette riche maison, Catherine conduisit à sa suite un certain nombre de serviteurs florentins. Parmi eux se trouvait Zamet ou Zameti, né à Lucques, dans la classe des artisans ; quelques mémoires disent qu'il était fils de cordonnier ou même cordonnier. D'abord au service de la reine Catherine de Médicis, quelque temps valet de chambre du roi Henri II, il ménagea si bien les deniers de la cassette qu'il put acquérir une fortune personnelle.

Il s'associa, en 1585, à la ferme du sel ou gabelle pour la somme de 70,000 écus florentins ; et ce fut la première source de sa richesse; la gabelle était de deux liards pour livre de sel, et la ferme s'élevait à 5 millions. C'est sur Zamet que Henri III délivrait des acquits au comptant, toujours exactement payés, ce qui ravissait le roi.

Après la mort de ce prince si chevaleresque, si généreux, Zamet devint le banquier de la Ligue et la providence du duc de Mayenne; la Ligue alors s'était la nation, le peuple, la France; en la secondant par ses avances, Zamet acquit une popularité méritée, et sauva le pays : combattre le parti protestant c'était préserver la nationalité française. Zamet d'ail-

leurs magnifique dans ses banquets, ses galas et ses fêtes, introduisit en France le goût pour les pompes vénitiennes que François Ier avait appliquées déjà aux arts, à l'embellissement de ses palais.

Au milieu des agitations de la Ligue, Zamet avait fait bâtir dans la rue de la Cerisaie, le premier hôtel vaste, gracieux, élégant, que l'on connut à Paris; l'architecture en était florentine; un peu lourde, mais d'une voluptueuse ornementation. Un grand pavillon au centre, deux ailes entourant une cour vaste et commode; de larges appartements pour recevoir la compagnie, de beaux cabinets et boudoirs pour la retraite, la sieste de midi; deux salles à manger, une pour la collation, l'autre pour le souper, un jardin bien planté : fruits, fleurs, haute futaie, et à l'extrémité une salle de bains toute en marbre, exposée en plein soleil, comme à Rome, tout entourée de statues et de charmilles, de roses et de jasmins, puis un petit salon pour le repos mystérieux de la galanterie amoureuse.

L'hôtel de Zamet était en vogue à Paris; le duc de Mayenne y venait souper familièrement deux fois par semaine et le *Journal de l'Étoile* (1593), médisant comme un parlementaire, décrit un dîner que

Zamet donna aux princes, d'une somptuosité incomparable; on en rapporta le duc de Mayenne dans un état complet d'ivresse.

Zamet qui aimait les plaisirs, fut néanmoins un esprit très-sérieux, mêlé à toutes les négociations importantes de l'époque : contraste qui se produit très-souvent dans l'histoire ; il n'est pas besoin d'être sec, ennuyeux, et même de s'ennuyer pour bien conduire les affaires d'État et même ses propres affaires. La fortune immense de Zamet le mettait dans cette situation heureuse d'être utile à tous les partis, et il usa de toute son influence sur la Ligue pour la rapprocher de Henri IV; il agit dans ce dessein avec plus d'efficacité que le duc de Villeroy, car c'est Zamet qui fournit à Henri IV les écus au soleil qui apaisèrent les chefs du mouvement populaire, depuis le duc de Brissac jusqu'au duc d'Elbeuf. L'argent est une puissante solution dans les difficultés de toute nature.

Sans aucun titre ostensible que celui de banquier, même de traitant ou de financier de la cour, Zamet vécut dans la plus intime familiarité avec Henri IV; le roi venait souvent habiter le bel hôtel de la rue de la Cerisaie, si richement, si commodément meu-

blé que nul palais ne pouvait lui être comparé : « Le lundi, 10 février 1597, le roi arriva à Paris, dîna et coucha chez Zamet, » ainsi parle le *Journal de l'Étoile*. C'était sa coutume, parce qu'il s'y trouvait bien avec toute l'aisance italienne, glace et fraîcheur l'été, vin de Chypre et large cheminée l'hiver.

Zamet possédait un admirable caractère de patience et d'espérance, qui ne boudait jamais devant les situations les plus difficiles ; le surintendant Sully, on le verra, tout en s'enrichissant d'une façon fabuleuse, grondait toujours Henri IV sur ses dépenses personnelles ; Zamet fournissait tout au roi sans mot dire : les pertes au jeu, les bagues aux maîtresses, l'argent nécessaire pour apaiser Huguenots ou Ligueurs ; il restait ainsi au mieux avec tous les grands seigneurs, Bassompierre, d'Elbeuf, d'Épernon ; et il ne perdait rien dans cette circulation habile de l'argent qui, en définitive, des mains de ces prodigues, revenait toujours au trésor.

Zamet savait se faire rembourser au temps voulu, lorsque l'argent est facile, avec une entente merveilleuse des occasions. Quand Henri IV mettait un impôt, créait des charges nouvelles, le banquier se les faisait céder moyennant des avances nécessaires

dans la gestion de la fortune publique; de cette manière il apaisait les guerres, les mécontentements: y avait-il une affaire difficile à négocier, le roi en chargeait Zamet; l'habile banquier avait la confiance des plus hautes et des plus puissantes familles: il eut la gestion de la fortune des Montmorency.

C'est dans l'hôtel de Zamet que Gabrielle d'Estrée sentit les premiers symptômes de la maladie fatale qui l'enleva subitement, à cette époque d'empoisonnements étranges; et quelques soupçons pesèrent sur le banquier; le protestant d'Aubigné les rapporte avec sa méchanceté froide et accoutumée; mais Sully, tout hostile qu'il puisse être au banquier du roi, le vengea de ce soupçon. Henri IV ne cessa pas un moment de l'estimer, de l'employer dans les négociations de la fin de son règne, même pour l'examen des actes du concile de Trente, et les traités avec le duc de Savoie. Zamet avait sous sa main les banquiers des papes et des princes italiens; il tirait sur eux des lettres de change, payait pour leur compte à Paris et maniait avec habileté toutes les négociations d'argent; à cette occasion il fut créé baron de Murat et de Billy. (C'est ainsi que depuis a été désignée sa famille.)

Zamet conclut le mariage de Henri IV avec Marie

de Médicis ; fort lié avec la haute banque de Florence ; il leva toutes les difficultés sur les questions de la dot ; il fit des avances aux Médicis et devint le surintendant de la nouvelle reine. A son arrivée à Paris, la reine Marie vint habiter dans l'hôtel de la rue de la Cerisaie; toujours embelli de nouvelles richesses et des plus splendides élégances ; elle y demeura quinze jours durant, jusqu'à ce que les appartements du Louvre fussent préparés (janvier 1600) ; elle préféra toujours l'hôtel Zamet à tous les palais de la capitale.

Après la mort de Henri IV, cette faveur continua. On lit dans les mémoires de Sully : « On m'avertit que la reine dînait chez Zamet ; je ne doutais pas que ce fût lui faire ma cour que d'aller la trouver dans cette maison. » Esprit habile, éminent, Zamet ne sut rompre avec aucun parti ; il ployait et ne brisait pas; il était au mieux avec le maréchal et la maréchale d'Ancre; italiens comme lui; et avec les ducs d'Épernon, de Guise ; il avait en ses mains les Danari (argent). Comme disait Concini, « avec ce puissant levier on arrive à son but. »

Ce qui doit être loué chez Zamet, c'est l'amour infini des arts ; il surveilla et protégea les bâtiments du

roi, leur somptuosité, riche et belle ; il sut particulièrement meubler un hôtel, l'approprier, le rendre commode ; il dessinait lui-même les jardins, les pavillons, les escaliers, les appartements, les vestibules à l'italienne ; il suivit la construction de la Place-Royale, du Luxembourg, création florentine ; on lui doit le goût des marbres, des fresques et des tableaux, souvenir de l'Italie.

Zamet mourut à 62 ans, le 14 juillet 1614, et avant que la révolution eût tout détruit, on voyait encore son tombeau aux Célestins : il eut deux fils ; l'un fut baron de Murat et de Billy, brave soldat, mort au champ d'honneur maréchal-de-camp de l'armée du roi ; l'autre, aumônier de la reine Marie de Médicis, mort évêque de Langres, fut le protecteur de l'abbaye de Port-Royal et du Jansénisme. Un certain nombre de familles titrées depuis le règne des Médicis étaient issues de financiers.

Quelques gentilshommes, également au milieu des vives émotions de la guerre civile et durant les batailles de la Ligue, avaient pris part aux opérations des finances, et l'on peut compter parmi eux, François, marquis d'O, seigneur de Fresne, issu de race normande ; il avait d'abord été pourvu, sous

Henri III, d'une compagnie de gens de guerre ; il se battit courageusement contre les huguenots, ces agitateurs turbulents qui excitaient la guerre civile : Henri III si étrangement calomnié par les faiseurs d'histoires parlementaires, Mézeray et de Thou, avait remarqué dans le marquis d'O, avec un dévouement sans bornes un esprit fertile en expédients ; joueur hasardeux, magnifique en ses dépenses, il pourvoyait à tout par les infinies ressources de son imagination ; il ne faut pas oublier qu'on était au milieu des plus ardentes nécessités de la guerre civile, quand le marquis d'O fut élevé au poste difficile de surintendant des finances.

Ce qui distinguait le marquis d'O, c'était un profond dévouement à l'autorité ; catholique de conviction, il n'aimait pas les résistances à ces édits nécessaires pour donner des ressources au roi dans la guerre engagée contre les huguenots ; il dédaigna les remontrances du parlement de Bourgogne sur de nouveaux édits bursaux, comme un soldat qui lui-même ne craint pas les sacrifices, même celui de sa vie : On lui doit deux créations dans le crédit public ; les loteries et les rentes viagères, empruntées au système de hasard : les loteries qui, je l'ai dit, sur-

excitent si puissamment les prêteurs par l'appât des lots ; les rentes viagères qui sont le système d'amortissement le plus naturel et le plus régulier. Le marquis d'O, fidèle au roi, fut bon ligueur et il obtint le gouvernement de Normandie : on le vit toujours auprès de Henri III gouverner les finances avec désintéressement ; il resta dépensier et pauvre toute sa vie. Après la mort de Henri III, il ne fit sa soumission à Henri IV qu'après que le roi eut reçu son absolution du pape ; nommé gouverneur de Paris, le marquis d'O mourut sans deniers ni maille, à peine avec l'argent pour se faire enterrer, tandis que le duc de Sully, avec ses façons d'austérité protestante, amassait pour lui-même plus de 800,000 liv. de rentes dans sa surintendance de quelques années, fortune immense qu'il transmit à ses héritiers.

DE BÉTHUNE, DUC DE SULLY,

SURINTENDANT DES FINANCES DE HENRI IV.

1590 — 1610

Maximilien Béthune, duc de Sully, fût l'esprit le plus opposé à celui de Zameti et du marquis d'O; chez le duc de Sully point de conceptions hardies, ni d'élégance; ni de luxe : c'est la féodalité huguenote à la tête des finances de Henri IV.

Je n'examine pas le caractère politique de Sully dans cet article; expression du parti calviniste, tradition abrégée de Coligny, Béthune fut très-souvent un obstacle au gouvernement souple et intelligent de Henri IV : le parti calviniste troublait déjà la France par l'activité de ses intrigues et la petitesse de ses desseins; il entoura Sully qui lui fût toujours dévoué, et qui enlaçait Henri IV d'un collier de fer, pour le livrer aux intérêts de la réforme.

Au point de vue économiste et financier, on peut considérer Sully comme le terre à terre des idées de l'épargne : grossir sa bourse à force d'y met-

tre des écus ; quelle intelligence pour savoir cela ! Avide et avare, il commence à s'enrichir par le commerce des chevaux, qu'il achète bon marché en Allemagne pour les revendre cher à l'armée méridionale de Gascogne commandée par Henri de Béarn ; Sully avoue que ces premiers bénéfices furent la source de sa fortune.

Ces économies, il les prête à très-fort intérêt au roi de Navarre, toujours si besogneux en son escarcelle ; Sully, au reste, brave soldat, grapillant tant qu'il peut et comme il peut, rançonne et revend ses prisonniers, dépouille les couvents et les églises ; parti pauvre de son manoir, il devient le plus opulent des gentilshommes qui entourent Henri IV ; aussi le roi de Navarre n'a-t-il rien de mieux à faire que de confier les finances à ce richard. La pénurie était fort grande au camp, il ne faut pas l'oublier ; Henri IV avait ses hauts-de-chausses déchirés et son pourpoint troué : l'armée manquait de tout.

Sully est le premier fournisseur qui use des réquisitions ; il y procède sans règle, avec violence ; il prend un certain nombre de voitures aux paysans et, suivi de gens de guerre, il va de recettes en recettes, rançonnant chaque financier ou receveur d'aides ; et,

sous prétexte de faire rendre gorge de leurs vieilles exactions, il les impose arbitrairement au profit du roi : de cette course fructueuse il revient au camp des huguenots avec dix ou douze charretées d'argent, et emplit ainsi efficacement le trésor de Henri IV. Sully coupe l'arbre pour avoir le fruit.

Après de tels résultats obtenus dans quelques voyages de rapines, Henri IV est plein de confiance en Sully, qui continuellement grapille et amasse des écus ; homme de parti, il n'est large et facile que pour les huguenots ; il n'entre pour rien dans les transactions qui finirent la Ligue et assurèrent la couronne à Henri IV. Zameti fournit les écus donnés à profusion aux chefs de parti, afin d'obtenir leur soumission.

Le surintendant des finances de Henri IV est dominé par quelques idées fixes qui tiennent à son origine féodale : il rançonne les financiers comme les barons pillaient les juifs au moyen-âge ; il substitue des impôts sur le luxe à la taille qu'il amoindrit. Comme toute l'école calviniste, il n'aime ni les manufactures, ni le commerce ; il voudrait que chacun fût habillé de bure et de linon de Hollande. Il proclame le premier luxe de l'État le labourage et

le pâturage, et voilà pourquoi il achète, vieil avare qu'il est, tant de terres pour son compte.

Le système de Sully, qu'il applique à l'État comme à lui-même, se résume à ce seul mot : thésauriser. Après avoir examiné et assuré les comptes de l'année, il en dépose le résidu dans une caisse particulière, cadenassée, à la Bastille dont il est gouverneur. Il y accumule écus d'or sur écus d'or; avec cette épargne augmentée pendant douze années de paix, il ne fait rien, il n'encourage rien. Si Henri IV, galant passionné, est protecteur des arts, s'il a le goût des manufactures, Sully grogne et murmure; il n'échange son argent que contre de bonnes terres et de gras pâturages; le roi ne peut pas faire la moindre dépense sans que Sully s'y oppose; lui, au contraire, est insatiable d'argent; il lui en faut avant toute chose pour acheter Béthune, Sully, Rosny, qui sont bien à lui et lui donnent cinq cent mille livres de rentes qu'il transmettra à sa famille.

Sully est à la fois gouverneur de la Bastille, grand-maître de l'artillerie, presque suzerain dans le Poitou; la surintendance des deniers du roi sert sa fortune personnelle : calviniste zélé, il s'est fait pourvoir néanmoins des revenus de trois grosses abbayes

qui lui valent cent quatre-vingt mille livres de rentes, tout en grondant le roi pour quelques prodigalités de manufactures, de plaisirs et de luxe. Sully fut le type et l'origine de l'école financière protestante, austère, rude, inflexible dans ses opérations, ne passant aucune faiblesse aux autres, mais possédée de la plus déplorable de toutes, l'amour insatiable de l'argent et des richesses pour les accroître, les accumuler, acheter, thésauriser, prêter sur hypothèque, non point d'une façon ouvertement usuraire, mais d'une manière si dure, si rogneuse, que le gage doit demeurer en définitive au capitaliste qui prête.

Au reste, soyons juste envers Sully, une idée politique le domine : celle de son parti, le remaniement de l'Europe dans les intérêts calvinistes contre l'empire catholique de l'Allemagne et de la maison d'Espagne. Sully, ardent huguenot, sacrifierait la France à sa passion calviniste. Il n'y a pas de parti qui ait des idées plus arrêtées, qui forme une coterie plus serrée que le protestantisme ; économe sur toutes choses, il sacrifie tout à la réalisation de ses idées et à sa domination. Sully se sert de tous ses moyens.

Aussi perd-il son ascendant, tout son pouvoir même financier à la mort de Henri IV, lorsque

Marie de Médicis prend la régence. Le système de banque florentine, c'est-à-dire d'un crédit facile, ingénieux, domine une fois encore avec l'esprit de fête, de luxe, de commerce, d'industrie; on bâtit des palais, monuments d'élégance, des quartiers dans Paris; on n'a plus de pourpoints sales et troués, afin d'entasser des écus d'or dans le château de Béthune, et de les compter soir et matin comme un juif. Les manufactures travaillent; les banquiers de Florence, de Venise, de Gênes établissent des agences à Paris; on négocie largement; on prête, on emprunte : il se fait un certain mouvement de numéraire autour des carrousels de Marie de Médicis.

Le vieil avare Sully, en se retirant des affaires, fait argent de tout, afin de grossir son trésor. Il vend ses charges de cour plus de huit cent mille livres, ses abbayes trois cent mille; il achète les plus grosses terres de France et la plus belle de toutes, la terre de Villebois, en Beauce, avec des fermes autour qui rendent cent cinquante mille livres de rentes. Comme Sully a beaucoup d'écus disponibles, il place ses fonds en Suisse, en Hollande, à Venise, dans toutes les banques. Avec cette colossale fortune, il fait le mécontent, l'austère à la cour de Marie de Médicis.

Il s'y montre avec un costume suranné ; il n'a pas quitté ses fraises de linon, sa chaîne d'acier, sa vieille épée! En vain il veut se faire remarquer; ce n'est plus l'homme du temps; on entre dans de nouvelles idées; l'unité du pouvoir se fonde : on lutte avec les huguenots, traîtres et misérables vendeurs de la France.

Il faut le dire, jamais le cardinal de Richelieu n'eût accompli sa haute mission sans le concours des financiers italiens, qui fournirent les moyens nécessaires pour conduire vigoureusement la guerre et réprimer la sédition.

Le livre qu'a écrit Sully, sous le titre des *Économies royales*, est une œuvre médiocre, un système de ménage qui ne peut s'appliquer à l'administration d'un vaste empire. L'économie est certainement un but très-désirable ; mais empiler des écus dans les tours de la Bastille ou dans les caves d'un château, n'a jamais grandi un État qui ne vit que de circulation et d'activité! La capacité financière de Sully est, à mes yeux, très-contestable ; sa renommée, comme celle de Coligny, vient de ce qu'il fut l'homme d'un parti qui voulut l'opposer aux grandes physionomies de Richelieu et de Mazarin. Sully, avec ses hugue-

nots, eussent perdu la France; ils en auraient fait une espèce de Suisse dont Paris eût été la Genève; la France, secouant le protestantisme, se jeta dans les grandeurs catholiques du siècle de Louis XIV.

BANQUES, BOURSES, OPÉRATIONS DE CHANGE.

XVI[e] SIÈCLE.

Les Juifs, les Florentins, les Génois opéraient avec une incessante activité, presque exclusivement sur le prix et la valeur des monnaies; mais, au XVI[e] siècle, il s'établit dans le nord de l'Europe des opérations de banques et changes de monnaies qu'imposaiént les émigrations considérables produites par la guerre civile et l'activité commerciale de tous.

Hambourg fut le centre de la Hanse, ou Ligue anséatique ; là se firent les premières monnaies de convention; ce que j'appelle l'idéalisme de la banque. C'est par Hambourg que se soldaient toutes les négociations commerciales de la Suède, du Danemark et même de la Russie; la place de Hambourg servit d'intermédiaire pour payer les subsides que le cardinal de Richelieu accordait à Gustave-Adolphe et aux Suédois.

La prospérité financière d'Amsterdam résulta non-

seulement du commerce colonial des Pays-Bas émancipés, mais encore elle vint du numéraire qui, de toute part, fut déposé à sa banque quand le parti protestant se souleva en France contre Henri III. Alors les Condé, les Coligny, les gentilshommes qui combattaient les catholiques déposèrent leur argent dans les mains des banquiers d'Amsterdam, qui leur prêtaient aussi dans leurs besoins, comme en toute affaire de parti où l'on s'aide mutuellement, où les plus avares deviennent généreux.

Les banquiers du Nord appartenaient à deux sectes, les juifs et les protestants. En Hollande, les Israélites trouvaient protection et considération ; ils avaient obtenu à la Bourse d'Amsterdam une renommée de probité et de science qui les protégeait contre les émotions populaires. La synagogue d'Amsterdam était aussi respectée que la Bourse même ; les juifs y faisaient le commerce d'argent, dans une voie large et probe ; rien de semblable à l'usure du moyen-âge.

Les banquiers protestants y avaient aussi une certaine grandeur d'idées qu'ils ne possédaient nulle autre part ; les vastes opérations commerciales élargissent l'horizon. La Hollande était d'une si exubé-

rante richesse au XVIIe siècle, qu'elle prenait presque tous les emprunts de la France et de l'Angleterre (de 4 à 6 p. 0/0).

C'est un phénomène fort curieux à cette époque que de voir la pauvreté relative de la place de Londres, si puissante aujourd'hui et si gênée alors, que le roi et les ministres en sont aux expédients. Si la reine Élisabeth paye quelques subsides à Henri IV, c'est qu'il s'agit des intérêts du parti protestant, et que la reine trouve, dans le concours des opinions, des ressources à la banque d'Amsterdam, caisse incessamment ouverte au crédit de la réformation. Tous les emprunts se font en Hollande.

Durant le XVIe et au commencement du XVIIe siècle, Londres emprunte toujours et ne prête pas ; c'est assurément une place très-pauvre ; le peuple alors émigre d'Angleterre comme aujourd'hui il quitte l'Allemagne : les questions religieuses absorbent les idées et les intérêts ; les Stuarts reçoivent un subside de la France ; ils vendent les villes, les colonies pour de l'argent. On fait ressource de tout.

Londres ne prend une certaine importance de banque qu'à la fin du règne de la reine Anne, à une époque ainsi relativement moderne, quand déjà les

affaires sont partout organisées : la maison d'Orange s'élève sur le trône, et par conséquent les richesses de la Hollande fondent les éléments de sa fortune. Pendant plus d'un demi-siècle, Londres tire tout son numéraire d'Amsterdam.

L'Allemagne a deux vieilles cités, Augsbourg et Francfort, qui deviennent aussi le centre de toutes les opérations de banque pour les États de l'empire. Vienne, comme Londres alors, n'avait aucune importance de banque; à chaque vingt ans, menacée par les Turcs, elle était comme une ville frontière et militaire.

C'est le vieux Francfort, ville impériale, qu'il faut étudier pour acquérir la connaissance financière de l'Allemagne; les juifs, dont la situation est si mauvaise dans les Électorats, trouvent à Francfort des éléments de sécurité et de prospérité : ils n'y sont pas bourgeois; ils vivent dans une espèce de ghetto ; mais il ne se fait pas un revirement de fonds qu'ils n'y soient intéressés.

Nul ne connaît mieux que les juifs le prix, le poids, le taux des monnaies; ils sont des numismates plus forts que tous les antiquaires réunis; donnez-leur un carolus de France, une roupie d'Asie, un se-

quin de Venise, des ducats et ducatons de Hollande, même du temps des comtes de Frise, ils vous diront, au toucher, la valeur relative de toutes ces monnaies, leur poids, leur altération ; le juif aime l'or, l'argent ; il le fouille, le remue ; il n'a souvent pour comptoir que sa chétive échoppe, et pour caisse que sa bourse de cuir. On peut se faire une idée de la banque juive de Francfort au XVIe siècle par l'aspect de sa vieille ville, avec ses rues étroites, ses maisons rongées par le temps, qui ressemblent à un ghetto permanent. Là se trouvaient pourtant tous les trésors de l'Allemagne ; là prit naissance la maison Rotschild.

A Francfort, à Augsbourg s'opèrent rarement les négociations d'emprunt comme elles se font à Amsterdam, Gênes, Venise qui prêtent aux rois de France et d'Angleterre, à gros intérêts et quelquefois sur gage ; à Francfort et à Augsbourg la banque opère surtout par les changes de place en place, opération qui suppose, ainsi que je l'ai dit, la parfaite connaissance du taux et de la valeur des monnaies. On trouve à Francfort par l'intermédiaire des juifs des lettres de crédit sur toutes les places du monde depuis Venise, Smyrne, Constantinople jusqu'à Bagdad. Les juifs sont partout ; nul ne calcule mieux la valeur des

changes de place en place, et comme les valeurs relatives varient beaucoup, ils trouvent souvent 15 à 20 p. 0/0 de bénéfice sans usure, sans pressurer le commerçant qui a besoin de fonds sur des places éloignées pour acheter des marchandises et réaliser à son tour de gros bénéfices.

Cette sorte de change fait aussi la fortune de Bâle, la vieille ville de la Suisse allemande : Bâle, la riche porte du Rhin, garde sa triple face, l'une sur la France, l'autre sur la Suisse, et sa troisième sur l'Italie : elle a de continuels rapports avec Amsterdam, Augsbourg, Venise, Gênes; elle est comme un intermédiaire de toute grande opération qui lie l'Italie et l'Allemagne. Dans Bâle on se procure des ducats, des florins pour payer les Suisses au service de France. Le pape, les Républiques d'Italie se servent de l'intermédiaire des Bâlois pour solder les compagnies qu'ils capitulent avec les cantons : l'antique probité, la sévérité des mœurs des citoyens de Bâle fait qu'on élève la simple parole des banquiers à la hauteur de leurs obligations écrites : on ne dirait jamais que Bâle est le centre de richesses immenses; les plus opulents habitent de petites maisons proprettes avec

un petit couloir où se trouve le bureau de change; on y remue l'or à la pelletée.

La banque de Genève appartenait à une époque postérieure; Genève jusqu'à la fin du XVIe siècle n'est qu'une ville scientifique, la Rome du calvinisme, comme on l'appelait alors; durant les guerres civiles un bon nombre de Français vinrent s'y réfugier, et Genève doit à cette émigration l'activité de banque et de commerce qu'elle déploya plus tard dans le commerce du monde.

Mais à la différence d'Augsbourg et d'Amsterdam, il se manifeste parmi les banquiers de Genève, à travers l'austérité et le pédantisme des formes, un caractère d'aventure et souvent d'intrigue; l'esprit de secte, d'émigration, se déguisèrent sous les apparences d'une certaine rigidité financière. Nous verrons des banquiers génevois exercer une action très-puissante au XVIIIe siècle sur la place de Paris, où ils apportèrent le goût des spéculations sur les fonds publics, les combinaisons de jeux et de Bourses, les prêts de banque sur la propriété foncière : les Génevois, les Bâlois, les Neufchâtelais excellèrent dans l'usage de l'achat *à réméré*, sorte d'usure déguisée, spéculation fondée sur l'impuissance des emprunteurs.

Tous ces éléments et ces forces de crédit peu à peu se développent sous le cardinal de Mazarin spécialement; le ministère en a besoin pour mettre un terme à la guerre civile et fonder les bases solides de la Monarchie. A ces époques, la levée des impôts est difficile; on doit user un peu d'expédients, aliéner même l'avenir pour sauver le présent. Dans les crises il faut des ministres hardis, à ressources osées, et comme les hommes supérieurs surgissent pour toutes les circonstances exceptionnelles, alors apparaît le surintendant Fouquet.

LE SURINTENDANT FOUQUET.

1652 — 1661

« On sortait des troubles de la Fronde : il s'était fait une vive agitation dans les esprits et dans les intérêts comme après toutes les guerres civiles ; on avait dû vaincre, apaiser ou acheter les gentilshommes mécontents ; Mazarin couronnait la guerre contre les huguenots commencée par le cardinal de Richelieu. Les grands gouverneurs de province détournaient à leur profit, la source presque tarie des revenus publics ; le système des intendances s'organisait difficilement parce qu'on repoussait alors toute forme, toute expression d'un pouvoir centralisé. Dans ces graves circonstances, Mazarin confia la surintendance des finances à Fouquet.

Nicolas Fouquet n'appartenait pas à une des familles aventureuses et habiles de ces Italiens que le cardinal avait amenés en France autour de lui : il était fils de François Fouquet, comte de Vaux,

conseiller d'État du roi Louis XIII, un de ces eprits d'intelligence et de fermeté très-appréciés par le cardinal de Richelieu; sa mère était une Maupeou, de la race parlementaire qui, plus tard, brisa les résistances à l'unité du pouvoir.

Né en 1615, Nicolas Fouquet, esprit brillant et d'une noble tournure, fut fait maître des requêtes à vingt ans et procureur-général au parlement de Paris à vingt-sept; la reine-mère le désigna au cardinal Mazarin comme l'homme le plus capable de grandir le système des finances et de jeter quelque éclat sur la régence. Fouquet se dévoua passionnément à cette mission; il adopta le mode des emprunts à l'étranger, en Italie, en Hollande, habitude de crédit presque inconnue jusqu'alors, et qui permit de ne pas pressurer le peuple par des impôts trop onéreux au moment difficile d'une minorité royale.

Fouquet fut aidé dans cette mission nouvelle par les relations personnelles du cardinal Mazarin, l'ami de tous les banquiers de Gênes, de Florence, de Venise, prêteurs faciles et ne considérant que deux choses : les garanties et l'intérêt à de courtes échéances; moyennant quoi, ils renouvelaient les titres et n'exigeaient pas le remboursement de la dette : quel-

ques-unes de ces avances dataient des campagnes d'Italie, sous François Ier, le roi fort emprunteur pour les nécessités de la guerre.

A la mort de Mazarin et quand l'influence de Louis XIV se fit sentir dans les affaires, la position de Fouquet fut un peu amoindrie; il espérait à force de services et en secondant ce goût de luxe et de fêtes, qui animait le jeune roi Louis XIV, garder une situation qu'il avait créée et conquise par ses services. Fouquet portait à un haut degré la protection des arts et des lettres; le château de Vaux était aussi magnifique que la cour de Saint-Germain; Versailles n'était point encore achevé; les jardins de Vaux avaient été tracés par Le Nôtre; les bâtiments d'une élégance infinie, étaient couverts de splendides peintures, de glaces de Venise à bandelettes d'or et de soie; on ne parlait à la cour que des fêtes du surintendant, pleines de galanterie et de goût.

Dans ce magnifique château de Vaux, poëtes, artistes, savants, recevaient une douce hospitalité; Fouquet avait pour convives habituels la splendide pléïade de Corneille, Pélisson, La Fontaine, Molière, qu'il protégeait de sa puissance éclairée, comme il les aidait de ses pensions personnelles, accordées

avec grâce : aimé des femmes, glorieux de toute espèce de succès, c'est pour lui qu'on avait écrit ces vers :

« Jamais surintendant n'a trouvé de cruelle. »

Un esprit chevaleresque, aventureux, brillait dans le surintendant Fouquet, et l'on dit même qu'il osa s'élever jusqu'à mademoiselle de La Vallière, au point de donner de la jalousie au jeune roi Louis XIV. Qu'avait donc de si attrayant mademoiselle de La Vallière, laide, maigre, boiteuse et un peu intrigante? ce ne peut être la cause véritable de la disgrâce de Fouquet. — Non, la cause de cette disgrâce éclatante, il faut la chercher dans la transformation du principe même du gouvernement. Louis XIV voulait régner seul : nul éclat ne devait se comparer à son soleil; il fallait des commis au roi et non plus des ministres à idées et à systèmes.

En partant de cette donnée, on devait chercher des prétextes : ils ne manquèrent pas; on attaqua d'abord le luxe de Fouquet, ses dilapidations : « Il avait dépensé, disait-on, plus de 30 millions à orner la seule résidence de Vaux. » Puis on invoqua d'autres griefs : ses rapports avec les vieux frondeurs, son

ambition insatiable qui lui faisait rêver le premier ministère à la façon de Richelieu et de Mazarin.

Mais ce qui prépara la disgrâce de Fouquet, ce furent les intrigues d'un commis à l'esprit remuant et bourgeois, du nom de Colbert. Au milieu des bureaux du contrôle-général, on voyait un des chefs de cabinet, à la figure vulgaire, exact à son poste, fort en chiffres, qui suivait et pointait les recettes et les dépenses du Trésor avec exactitude; le cardinal Mazarin l'avait placé à la tête d'une des divisions de la surintendance; quelquefois il travaillait avec le jeune Louis XIV, et bientôt il gagna la royale confiance par le contrôle médisant qu'il exerçait sur toutes les opérations de Fouquet, actives et fécondes.

Ne pourrait-on pas trouver le symbole de cette lutte, de cette guerre d'un haut et entreprenant esprit attaqué par une intrigue étroite, persévérante dans les armoiries mêmes de Fouquet et de Colbert? Fouquet portait un écureuil dans ses armes, avec ces mots en légende : *Quò non ascendam* ? « Où ne pourrais-je m'élever? » devise pleine d'orgueil et d'une vérité audacieuse! Colbert portait une couleuvre avec son dard menaçant, perfide symbole d'un vilain esprit et d'une vigilance jalouse. Les mor-

sures de la couleuvre tuent. L'effet fut bientôt produit et la disgrâce décidée dans la pensée du roi.

Louis XIV commençait à régner par lui-même : on lui avait tant parlé des prodiges du château de Vaux qu'il voulut le voir et assister à une des fêtes du surintendant : le roi annonça donc sa visite dans cette belle résidence : désireux de plaire et de répondre à un si grand honneur, Fouquet fit des préparatifs dignes de Louis XIV : le château se transforma en palais d'eau et de feu à l'imitation des jardins d'Armide ; il y eut festin et ballet, carrousel et tournois ; on y joua la comédie, et c'est pour cette fête que Molière composa sa pièce des *Fâcheux*, pour la première fois représentée à Vaux le 15 août 1661, avec un prologue en l'honneur du roi, composé par Pélisson.

Louis XIV avait-il déjà résolu la disgrâce de Fouquet? Colbert avait-il sournoisement travaillé contre lui? on lui supposa toute sorte de desseins, un réveil même de la Fronde, dont le siége serait placé à Belle-Isle que Fouquet venait de faire fortifier. La véritable cause de la disgrâce fut que Louis était résolu de changer de système, d'abaisser, de frapper tout ce qui élevait trop la tête, afin de constituer l'unité

royale sur tous les débris du système de Mazarin et de la reine-mère.

Quelque temps encore Fouquet vint au conseil : Louis XIV parut lui accorder de nouveau sa confiance; il lui parla toujours avec affection jusqu'à ce qu'un soir, en sortant de travailler avec S. M., le surintendant fut arrêté au nom du roi par un capitaine de mousquetaires, M. d'Artagnan ; on le conduisit d'abord au château d'Angers, puis à Amboise, comme pour subir une simple détention de prisonnier d'État ; enfin à la Bastille où commença son procès par commission : le parlement n'était pas assez soumis pour qu'on pût espérer une condamnation inflexible.

Je rappelle qu'on avait trouvé dans les papiers de Fouquet un projet de fortification de Belle-Isle et que peut-être à ce projet se liait quelque souvenir de la Fronde ! Il est à remarquer que tous les anciens frondeurs, en y comprenant madame de Sévigné et mademoiselle de Scudéry, les beaux esprits du Marais, prirent chaudement le parti de Fouquet : était-ce instinct? Une opinion même apaisée et vaincue n'oublie pas les siens : on ne passe pas d'une époque d'agitation et de licence à un

gouvernement d'unité sans éprouver de vifs mécontentements; Louis XIV le comprit et le procès sévèrement suivi contre Fouquet fut une manifestation hautaine du pouvoir absolu qui voulait établir ses droits aux yeux de tous.

La commission qui jugea Fouquet fut à la fois financière et politique; présidée par le chancelier Séguier, elle montra d'autant plus de sévérité que les Séguier avaient été autrefois plus compromis dans la Fronde, et ils avaient besoin de faire oublier à Louis XIV leur conduite durant sa minorité. Le surintendant fut livré et jugé! Nulle affaire n'eut un plus long retentissement. Pélisson publia plusieurs mémoires d'une haute éloquence pour justifier l'administration financière de Fouquet, qui s'était résumée dans le système d'emprunts contractés à l'étranger par Mazarin et ses banquiers Cénami et Maserani, de Florence. Fouquet préférait l'emprunt à l'impôt, et on l'accusait d'avoir fait des bénéfices par le jeu naturel du crédit public, accusation banale contre les financiers : quoi de plus légitime que de grandir sa fortune avec et par l'État, quand on le fait sans nuire à la chose publique?

Devant ses juges, Fouquet conserva un sang-froid

et un caractère de fermeté remarquables; il répondit à tous les griefs, discuta toutes les accusations de péculat et de complots, tandis que Colbert montrait un acharnement indicible à le perdre; la couleuvre poursuivit l'écureuil jusqu'à ce qu'elle l'eût atteint au cœur en l'enveloppant de ses replis! Il intervint donc une condamnation étrange; neuf membres de la commission, parmi lesquels se trouvait Pussort, l'oncle de Colbert, osèrent voter pour la mort; la majorité de seize voix suivit l'opinion du rapporteur, M. d'Ormesson, qui conclut au bannissement et à la confiscation des biens.

Après l'arrêt, on implora auprès du roi la grâce de Fouquet. La Fontaine lui-même, tout égoïste qu'il fût, dans son ode *aux Nymphes de Vaux*, voulut, mais en vain, toucher le cœur de Louis XIV par la triste peinture de tant de disgrâces :

> Remplissez l'air de cris en vos grottes profondes,
> Pleurez, Nymphes de Vaux, faites croître vos ondes,
> Et que l'Anqueuil enflé ravage les trésors
> Dont les regards de Flore ont embelli ses bords.

Vaux était en effet la plus belle résidence du monde; ses embellissements servirent de modèle à ceux de Versailles; les eaux abondantes murmuraient

en cascades au milieu des vases couverts de fleurs rampantes. Ici des Nymphes, des Faunes, des Naïades; là, des bosquets mystérieux, des escaliers de marbre, des conques de porphyre : c'est sur les jardins de Vaux que le divin Watteau dessina ses fantastiques campagnes.

Louis XIV changea la peine de bannissement que la commission avait appliquée à Fouquet en une prison d'État. Fouquet fut conduit à Pignerol, où il demeura fort digne et fort réservé, comme un homme politique que la tempête a brisé. Mille voix s'élevèrent toujours en vain pour implorer la clémence de Louis XIV (1).

> Oronte (Fouquet) est à présent un objet de clémence;
> S'il a cru les conseils d'une aveugle puissance,
> Il en est assez puni par son sort rigoureux,
> Et c'est être innocent que d'être malheureux.

Fouquet n'a laissé aucun travail particulier sur son administration financière très-hardie : pour la première fois le crédit de l'État avait fait un large appel aux capitaux étrangers par l'appât de mille combinaisons : loteries, rentes viagères, tontines, in-

(1) Voyez mon travail sur Louis XIV.

térêts combinés et amortis ; les banquiers italiens étaient féconds en ressources.

La famille de Fouquet était liée aux plus grands noms de Fance ; sa fille avait épousé un d'Usès, son fils aîné fut comte de Vaux, son second entra dans les ordres, le cadet fut le remarquable marquis de Belle-Isle, la source de ces maréchaux qui marquèrent si glorieusement le siècle de Louis XV dans les campagnes de Flandre et d'Allemagne. Si l'esprit des Fouquet s'était transformé, il restait incomparablement habile et brave.

COLBERT (Jean-Baptiste).

1661 — 1685

J'ai déjà fait connaître le caractère de Colbert, sa conduite déloyale envers Fouquet. Je continue ce portrait avec la même indépendance de jugement : Il y a dans Jean-Baptiste Colbert deux hommes, l'administrateur et le financier. Comme administrateur, le ministre est actif, remarquable ; son génie crée et embrasse un vaste système protecteur et centralisé sous la main du roi Louis XIV : commerce, industrie, beaux-arts, navigation, rien n'échappe à la prévoyance magistrale de Colbert ; il se révèle en lui une tendance lourde mais instinctive pour environner d'éclat le règne du monarque qu'il sert avec adoration.

Colbert financier est un esprit médiocre, sans idée, sans initiative, avec l'emploi de petits moyens, tels que la suppression des quartiers de rentes, les avanies contre ceux qu'on appelle traitants et ban-

quiers, confiscation des charges, etc.; despotisme étroit et violent que se permettent tous les pouvoirs absolus et qu'ils payent souvent bien cher en leurs jours de besoins et de misère. Ce qu'il y a de plus économique pour les gouvernements, c'est l'exact acquittement des dettes légitimement contractées : tôt ou tard, ne sont-ils pas dans la nécessité d'emprunter, et alors on leur fait payer cher leurs avanies de la veille !

Jean-Baptiste Colbert était né à Reims, le 19 avril 1609; Henri IV régnait encore; on donnait deux origines à sa famille. Les uns la faisaient descendre d'un manufacturier marchand de draps, les autres lui donnaient pour ancêtres une illustre famille d'Écosse, les Castel-Hill. Cette généalogie, dressée par Mesnage, prévalut à l'époque de la toute-puissance de Colbert. Je crois plutôt à l'origine bourgeoise ; elle était dans les actes, le caractère et les habitudes de Colbert, qui tout jeune homme, hâtivement élevé, entra comme commis chez les banquiers florentins Cénami et Maserani, chargés de toutes les opérations financières du cardinal. Colbert put ainsi s'initier dans les détails des changes et des monnaies, de place en place, la science de la banque.

Colbert voyagea dans les diverses parties de l'Europe, en Hollande, en Italie, avec des missions de Mazarin, de Fouquet; et quand cette sorte d'éducation d'affaires fut achevée, il fit partie des bureaux de Le Tellier, l'homme de confiance du cardinal Mazarin; Colbert put dès lors étudier le système financier de cette époque suffisamment pour en connaître les côtés aventurés; mais trop faible encore, il garda ces renseignements devers lui pour en faire usage contre ceux-là même qui l'avaient initié. Il y eut toujours dans Colbert ce vilain côté de caractère, la dénonciation. Conseiller d'État, intendant du duc d'Anjou, il travailla directement avec le jeune roi Louis XIV, lors de la dernière maladie du cardinal, exerçant son contrôle froid et amer sur toutes les opérations de Fouquet, son supérieur, qui jusque-là lui avait accordé toute sa confiance.

Le roi Louis XIV s'accoutumait à ces petites révélations : les souverains aiment ce contrôle exercé sur le ministre tout-puissant, afin de préparer ces disgrâces qui rappellent à tous qu'il n'y a qu'un seul maître. Colbert pouvait être ingrat; il était surtout froidement habile; il avait compris la politique du roi. L'idée de centraliser toutes les forces de la

société autour du pouvoir devait plaire à Louis XIV, et Colbert, au lieu des pensées libres et indépendantes de l'homme d'État, offrait la soumission d'un commis actif et préparé à tout ; il venait de poursuivre Fouquet, son supérieur, d'une façon implacable et de préparer sa ruine : comme récompense il obtint la place de contrôleur-général des finances.

Je le répète, je n'ai pas pour le système financier de Colbert toute l'admiration qu'on a paru professer jusqu'ici ; tout est violent et vulgaire dès l'origine. Que signifie d'abord cette avanie faite à ceux qu'on appelait traitants par la chambre de justice créée tout exprès? système oriental qui faisait rançonner les banquiers, prêteurs légitimes à l'État. On fait aux traitants des procès criminels, et pourquoi? qu'ont-ils à se reprocher? n'ont-ils pas traité librement par contrat? n'ont-ils pas fait les avances qu'on leur a demandées? N'est-ce pas en vertu d'un ordre du roi que Mazarin a traité avec eux? leur argent, leurs fournitures, leur crédit n'ont-ils pas servi à apaiser la guerre civile, et puissamment aidé les ressorts de la guerre étrangère?

Quand le procès criminel est commencé contre les financiers, Colbert leur fait proposer de changer ses

arrêts contre une rançon; on leur impose une taxe arbitraire; on annule les rentes qu'on leur a données, les ventes de domaines engagés; est-ce là de la légalité, de la régularité, de l'habileté même? Qu'on soit tranquille! les banquiers se feront payer plus tard très-chèrement quand l'État aura besoin d'eux.

Mais un manque de foi plus triste encore dans l'administration de Colbert, ce furent les arrêts du conseil qui prononçaient la suppression d'un ou de plusieurs quartiers des rentes constituées sur l'État! et il se trouva un poëte flatteur et pensionné, Boileau, qui railla même les malheureux prêteurs qui souffraient de cette opération violente.

. . . . Plus pâle qu'un rentier
A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier.

Ce rentier si pâle n'avait-il pas traité sous la garantie de l'État? Lui enlever un quartier, c'était de la banqueroute, et Colbert la décrétait pour plaire à Louis XIV.

Toutes les assignations d'argent, données sur les revenus du Trésor, furent aussi annulées. On peut comprendre et justifier ces suppressions pour tout ce qui avait été fait à titre gratuit; ce que le roi avait donné, le roi pouvait le retirer; l'acte était peu gran-

diose, mais il restait légitime. Ce qui demeurait injustifiable, c'était la main-mise violente et désordonnée sur de véritables lettres de gage accordées sur le Trésor, en échange de prêts faits à l'État.

Les aliénations de domaines (même à titre onéreux) furent annulées par des arrêts du conseil; double violation du contrat de rente et d'hypothèque. Ces avanies successives permirent à Colbert de diminuer les tailles, l'impôt foncier pour plus de trois millions; acte fort populaire, comme tout dégrèvement de la propriété.

Colbert, pour remplacer dans les revenus ces trois millions de moins perçus sur les tailles, conçut l'idée heureuse des impôts sur la consommation; il jeta les bases du monopole des tabacs, dont les plantations s'étendaient dans les colonies. Ce monopole fut réglé par l'ordonnance sur les aides, premier code des douanes; l'impôt de consommation, qui ne rendait que quinze cent mille livres sous Louis XIII, s'éleva jusqu'à vingt-un millions pendant l'administration de Colbert. L'impôt de consommation était la conséquence du développement régulier des affaires commerciales auxquelles Colbert donna une heureuse et

forte impulsion, et c'est ici le beau côté de son ministère.

On lui doit également le système des compagnies ou associations d'actionnaires : il en créa pour toutes les vastes branches du commerce et de l'industrie; compagnies des Indes, du Mexique, du Sénégal, du Canada, à l'imitation de ce qui avait lieu en Hollande, en Italie; les intérêts privés durent être groupés et protégés. Colbert assure à ces compagnies quelques fonds d'encouragement; plus tard, elles devaient devenir des moyens et des instruments de crédit. Et pourtant ce que le crédit peut fournir de prospérité, Colbert ne le comprend pas; ses idées sont simples, matérielles; l'État protége et féconde tout ce qui est sous sa main ; mais le ministre n'à pas l'esprit assez hardi pour développer les causes qui font, qu'à son tour, l'État recourt au crédit général pour développer sa prospérité particulière.

Ainsi Colbert renouvelle le bail des fermes; il le grandit dans son prix de loyer; mais l'action fécondante des fermiers-généraux dans les mesures de crédit, il la dédaigne; les fermiers payent leur bail, les assignations que le roi fait sur eux, les dons stipulés dans le contrat; mais on ne les associe pas aux

opérations du Trésor. Colbert grossit les impôts, augmente leur produit, mais il n'élargit pas les bases de cette confiance qui prépare les facilités de l'emprunt aux jours exceptionnels ou difficiles. Voilà ce qui rend son administration si dure pour le peuple, si odieuse à tous : l'habileté dans les finances consiste à demander des ressources simultanément au crédit et aux impôts, de manière à ne pas trop charger le présent au profit de l'avenir, et l'avenir au profit du présent. Trop user de l'emprunt, c'est aliéner la vie future d'une nation ; trop exiger des contribuables quand il s'agit d'efforts extraordinaires, par exemple d'une guerre d'invasion, d'une défense du territoire, c'est épuiser une génération tout entière. Aussi fit-on ces vers douloureux et amers sur l'administration de Colbert :

> J'ai souvenances
> Des souffrances
> Qu'a souffert
> Paris sous Colbert.

Il y a dans Jean-Baptiste Colbert deux hommes, comme il y a deux périodes dans le règne de Louis XIV. Tant qu'il ne s'agit que d'administrer les diverses branches de la fortune publique avec ordre

et régularité, de fonder des manufactures, de protéger les industries nouvelles, Colbert est un ministre remarquable. Si ses conceptions ne sont pas toujours vastes et complètes, s'il se mêle dans ses créations quelque chose de bourgeois, corrigé par les idées de grandeur de Louis XIV, il y a néanmoins un incontestable désir de développer les forces industrielles du pays : manufactures de glaces, de porcelaines, de tapis, de draps, Colbert protége tout, et il seconde ainsi les magnifiques intentions du roi. Il en est de même pour les bâtiments qu'il embellit par les ordres du prince; car il ne pourrait lutter, sans compromettre sa position ministérielle, contre ce goût de faste et de richesse qui est dans le cœur et l'imagination du roi. Colbert n'est ni artiste ni prodigue : il est gauche dans ce qu'il ordonne personnellement, bourgeois dans ce qu'il fait exécuter; ses générosités tant vantées envers les poëtes de cour, ses pensions accordées, tant en France qu'à l'étranger, aux savants, aux érudits, ne s'élèvent au budget qu'à 69,500 liv. par an; mais il les place bien, entre les mains surtout de ceux qui louent le splendide règne de Louis XIV : il sait pensionner utilement.

Tout marche ainsi tant qu'il ne s'agit que de

traverser les temps ordinaires, au milieu des prospérités et de la victoire. Pour ces jours d'épopées une bonne administration suffit : tout se développe par sa propre impulsion. Lorsqu'il faut recourir à des ressources extraordinaires, parce qu'il y a péril et lutte à l'intérieur et à l'étranger, alors il faut aux affaires des esprits à ressources, même un peu aventureux, qui puissent conjurer la tristesse de la situation par leur génie actif, et Colbert devenait tout-à-fait impuissant.

L'État devait recourir à ceux que le ministre avait dédaignés et insultés, au commencement du règne, sous le nom de traitants et de financiers, à ceux qu'il avait fait dépouiller par des avanies, aux rentiers qu'on avait réduits avec violence. Les financiers attendaient patiemment de prendre leur revanche par les dures conditions qu'ils imposeraient à l'État emprunteur dans le besoin; car l'argent est facile en représailles. Comme il sait que tôt ou tard on aura besoin de lui, il attend les circonstances favorables et il regagne en une seule fois ce qu'on lui a fait perdre en cent autres.

Colbert avait attaqué, brisé l'administration de Fouquet par le tableau plein d'exagération des em-

prunts que le surintendant avait contractés à l'étranger, en Hollande, à Gênes, à Florence, à Venise. Aujourd'hui lui-même était obligé de recourir à ces emprunts; il devait faire mal ce qu'il avait blâmé; il devait surtout ne pas trouver un concours sincère dans les financiers qu'il avait autrefois rançonnés et dépouillés. De là cette disgrâce véritable que subit Colbert depuis les guerres difficiles et les grands besoins de Louis XIV; il n'est plus la capacité de la situation; les circonstances le débordent et le dépassent; Louvois, le véritable homme d'État de cette illustre famille des Le Tellier dont le noble titre de gloire était la révocation de l'édit de Nantes (révocation qui sauva la France), avait démontré à Louis XIV l'insuffisance de Colbert, ses petits calculs, ses minces combinaisons qui mettaient l'État en péril. Dix ans avant sa mort Colbert n'avait plus qu'une part très-limitée dans les affaires de France; il était débordé, dépassé par les vastes opérations de crédit que nécessitait la guerre européenne. Colbert n'était plus qu'un surintendant des bâtiments et de la maison du roi; un vieux serviteur respecté mais laissé à l'écart.

LES DERNIÈRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

CHAMILLARD, DESMARETS.

1685 — 1714

La noblesse de France fit les dernières guerres de Louis XIV avec un dévouement immense; elle sauva la nationalité de notre pays; mais ce qu'on n'a pas assez étudié, ce sont les efforts financiers qui secondèrent ce bel élan des gentilshommes; la plaie profonde des derniers temps de Louis XIV ce fut le défaut d'argent. Les contrôleurs-généraux des finances rendirent d'aussi beaux services que Villars : ils eurent plus d'une fois leur bataille de Denain.

Quoique la disgrâce de Fouquet ne fût pas à son terme et que le roi eût défendu de lui en parler, les idées de crédit du hardi prisonnier d'État triomphaient à ces époques difficiles. On les essaya avec plus ou moins de succès sous les courtes administrations de Lepelletier et de M. de Pompone, contrô-

leurs-généraux qui succédèrent à Colbert. On commença par chercher des ressources dans l'impôt et dans la création de nouvelles charges : on emprunta difficilement quelques millions. Tous ces moyens auraient été insuffisants si le contrôleur ne s'était adressé à des compagnies financières pour obtenir des avances sur les nouveaux impôts, sur les revenus de l'avenir; comme fait l'État aux temps modernes quand il escompte les billets de douane, les bons du Trésor ou les obligations souscrites pour les coupes des bois et des forêts.

Le plus habile, le plus honorable de ces contrôleurs-généraux qui se succédèrent à la fin du règne de Louis XIV, ce fut Chamillard : on a fait mille récits sur les causes de sa faveur auprès de Louis XIV; on a même, avec cet esprit d'invention qui caractérise les faiseurs de Mémoires, et surtout le bavard et souvent ignoble Saint-Simon, attribué la familiarité du roi à l'excessive adresse de Chamillard au jeu de billard récemment introduit en France : « Il faisait la partie de Louis XIV et parvenait quelquefois à l'amuser par ses saillies. » Toujours de petites causes aux grands effets, n'est-ce pas l'histoire vulgaire?... Chamillard, esprit de probité et de ressources, ap-

partenait à l'école parlementaire, très-favorable à la mémoire de Fouquet; tous les financiers, tous les fermiers-généraux étaient ses amis; ils avaient en sa probité une extrême confiance; le plus riche d'entre eux, on va le dire, Samuel Bernard, lui ouvrit son immense crédit, parce qu'il savait qu'avec lui on n'avait pas à craindre ces mauvaises petites avanies employées par Colbert contre les traitants et les porteurs de rentes.

L'histoire doit le constater : si le système de Colbert avait prévalu, jamais la France n'aurait pu se défendre contre la coalition qui menaçait son existence ; Colbert n'aurait pu procurer avec ses petites idées et ses moyens financiers exigus des ressources suffisantes pour résister à l'Europe armée. Ce furent les financiers, ceux qu'on appelait les traitants avec tant de dédain, qui firent les fonds de ces grandes guerres par leurs avances, leur crédit, leurs fournitures de vivres, d'argent, de draps, de blé, de marchandises et d'armes. Ils purent faire des profits; quoi de plus légitime quand on rend un service, quand on remplit un devoir!

Deux moyens furent employés par le contrôleur Chamillard : la refonte des espèces et les billets de

monnaie, sorte d'assignats ou de billets de Banque représentatifs de l'argent; la refonte des espèces n'était pas un élément bien neuf de crédit public. Depuis la première race, les rois n'avaient pas d'autres ressources dans les crises publiques; elle n'avait qu'un effet momentané, l'argent se met toujours au niveau de sa valeur intrinsèque; mais les billets de monnaie destinés à représenter le numéraire étaient une forme nouvelle de crédit très-utile inspirée par les financiers qui les acceptaient comme argent; ils avaient cours légal, et le Trésor royal en grandit le chiffre jusqu'à 700 millions avec intérêt à 5 p. 0/0.

Le système des assignations par avance de deux ou trois années sur le revenu fut également indiqué par les financiers comme un expédient de crédit; ces assignations trouvaient des preneurs parmi les grandes compagnies des Indes, d'Afrique, de banques et de finances! Il y avait du patriotisme dans cette confiance étendue des financiers envers le roi et l'État; les billets de monnaie se prenaient pour du comptant, les assignations de revenus à des intérêts de 7 à 8 p. 0/0 par an; et ce n'était pas trop quand l'échéance s'étendait à plusieurs années et restait ainsi soumise à plus d'un hasard et même au caprice de l'État.

Lorsque l'habile Desmarets prit le contrôle-général en 1708, il releva le crédit par une mesure d'ordre que les financiers aidèrent de tous leurs efforts, en mettant 1 million de marcs d'argent pur à la disposition du contrôleur, ce fut d'offrir le paiement immédiat en nouvelles espèces de tous les billets-monnaie qui seraient biffés et déchirés devant les porteurs. Cette offre rendit toute confiance en ces billets qui reprirent une circulation active et féconde. En même temps les assignations sur les revenus furent consolidées par un emprunt en rentes hypothéqué sur l'Hôtel-de-Ville et les fermes au denier 30 et 20; dès ce moment la masse des valeurs flottantes diminua sensiblement : on n'eut plus qu'à servir l'intérêt de 120 à 130 millions par des annuités soldées en billets de monnaie, acceptés comme du numéraire.

Il faut rendre justice au contrôleur Desmarets, il mena cette opération à un résultat admirable par sa loyauté, sa bonne foi envers les financiers; son activité fut merveilleuse; on serait ingrat si l'on ne reconnaissait en même temps le concours actif de tous les traitants, fermiers-généraux, gens de finances, pour opérer la liquidation difficile des dettes de l'État. Le plus confiant, le plus riche, le plus généreux



de tous fut Samuel Bernard dont je vais parler, qui rendit au moins autant de services à la monarchie de Louis XIV par son crédit, je le répète, que Villars à Denain par sa glorieuse épée!

SAMUEL BERNARD.

1685 — 1730

L'histoire de Samuel Bernard, le financier hardi, immense, se rattache à toutes les opérations de crédit de la fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe surtout. Le temps de sa plus haute activité fut sous les ministères Chamillard et Desmarets, quand Louis XIV avait à se défendre contre l'Europe armée.

Samuel Bernard était d'une famille d'artistes. Son père, du nom de Samuel comme lui, peintre graveur, avait fait quelques tableaux à la gouache, et le roi l'avait nommé professeur à l'école royale de peinture : on le disait d'origine juive : le nom de Samuel et les traits de son visage semblent indiquer une de ces races israélites du midi de la France.

Samuel Bernard avait commencé sa haute fortune par l'escompte, le change sur le prix des monnaies ; en 1690, il prit la fourniture générale de l'armée et

fit déjà 30 millions d'avance sur les billets des fermes. Pendant le ministère de M. de Pompone, dans les cruelles nécessités de la guerre, sur un simple billet du roi, Samuel Bernard avança 25 millions, qui dans les opérations de crédit devinrent une source de fortune nouvelle sous l'administration de Chamillard; car Bernard réunissait la triple qualité de fournisseur, de banquier et de négociant, de manière à coordonner toutes les opérations et à faire bénéficier les unes par les autres. Samuel agissait hardiment, de façon à se rendre toujours maître des prix et des cours de chaque chose, et jouait ainsi à coup sûr.

Ne dédaignant aucune spéculation, Samuel Bernard avait l'esprit si éminemment commercial qu'il faisait ses affaires même avec ses plaisirs. Le système de monopole qu'il avait adopté, il l'appliquait au service de ses fêtes. On rapporte qu'il avait promis un vind'Espa gne exquis pour un de ces soupers délicats qui faisaient courir les plus hauts gentilshommes à son hôtel si élégant de la place des Victoires : son sommelier vient lui apprendre qu'il n'en existait plus dans ses caves. Samuel Bernard ne s'en étonne ni ne s'en effraie; il donne commission à ses agents d'acheter tous les vins d'Espa-

gne sur les principales places de l'Europe. L'accaparement s'accomplit et le banquier, maître des prix de ces vins, gagna quelques cent mille livres sur l'opération qui servit sa renommée d'élégance et de somptuosité.

L'hôtel de la place des Victoires devint célèbre parmi les gens de lettres du XVIII[e] siècle. Voltaire, qui aimait à fréquenter les financiers, écrivait à Samuel Bernard :

> « C'est mercredi que je soupais chez vous
> Et que sortant des plaisirs de la table,
> Bientôt couché, un sommeil prompt et doux
> Me fit présent d'un songe délectable. »

Ce songe était la peinture des fêtes, des plaisirs, de la vie somptueuse que menait le financier dans sa splendide terre de Coubert et de Rieux. Voltaire fait dire au dieu Plutus, au sujet de Samuel Bernard :

. . . .

> D'un seul regard tu peux voir tout d'un coup
> Le sort des bons, les vertus couronnées.
> Mais un mortel m'embarrasse beaucoup,
> Aussi je veux redoubler ses années ;
> Chaque escadron le revendiquerait,
> La jalousie au repos est funeste.
> Venant ici, quel trouble il causerait ;
> Il est là-haut très-heureux, qu'il y reste.

Voltaire, essentiellement financier, commençait sa fortune par des opérations de fourniture; loin de lui en faire un reproche, il faut le louer; la fortune crée l'indépendance; le grand vice des gens de lettres est de tendre la main : la domination de l'esprit va mal avec la servitude qui appelle un secours pour vivre. Samuel Bernard était un caractère sage, réfléchi, placé entre les aventures financières et le terre à terre de la vieille routine de Colbert; esprit à vastes et sages conceptions, il faisait tout converger vers le même but : commerce, industrie, banque, fournitures, et ces instruments dans ses mains furent la source d'une immense fortune.

Louis XV, comme Louis XIV, eut recours à Samuel Bernard pour des avances dont le Trésor avait besoin; il y consentit sans difficulté. On le vit à Versailles, à Marly, invité dans toutes les fêtes; le roi lui envoya l'épée et le cordon de Saint-Michel par le maréchal de Mailly dont il fut l'heureux partner dans le jeu du soir; il gagna de l'argent avec un bonheur si constant qu'on le proclama magicien; on chuchotait à l'oreille que Samuel Bernard avait une poule noire qu'il nourrisait de grains de millet choisis un à un,

et que cette poule était le talisman de son bonheur : à qui n'a-t-on pas donné un génie familier?

Samuel Bernard mit un grand prix à la noblesse que le roi lui avait décernée : les lettres d'ennoblissement étaient la récompense de tous les beaux services, récompense d'autant plus gracieuse et méritée qu'on disait Samuel Bernard d'origine juive; il avait, au reste, l'activité et l'habileté de l'industrieuse famille d'Israël.

La première terre noble achetée par le chevalier de Bernard (il prit désormais ce titre dans ses actes) fut le comté de Coubert; puis il acheta le marquisat de Rieux, de Boulainvilliers et Champlatreux. Chacune de ces terres fut transmise à sa famille : son fils aîné, président à la chambre des enquêtes au parlement de Paris, prit le titre de comte de Rieux; le second fut comte de Coubert; sa fille épousa le premier président Molé et lui apporta de riches terres et une dot immense. Il eut pour petit-fils le marquis de Boulainvilliers et la duchesse de Cossé-Brissac. Samuel Bernard devint le protecteur des hautes familles de France, car il était généreux, dépenseur, avec une fortune de 60 millions en portefeuille et en terre. Son système fut

le triomphe des idées hardies, larges et fécondes dans les finances et le commerce ; il ne se perdit jamais par le petit côté des opérations : il les vit et les aperçut toujours en grand, sans ces peurs qui donnent la fièvre à chaque crise; il n'eut ni la confiance absolue qui perd et aveugle, ni la petitesse soupçonneuse, qui ayant toujours crainte de s'aventurer, ne sait prendre ni un parti, ni accepter une affaire. Samuel Bernard mourut dans un âge très-avancé, en 1739. Il habitait alors le nouvel hôtel qu'il avait fait construire rue du Bac, et dont quelques pièces d'un si bon goût ont été conservées; il y avait réuni pour plus d'un million de tableaux, de riches toiles, de somptueuses tapisseries, car il traitait royalement les artistes. Les plus belles collections appartenaient aux financiers.

ÉTATS OU BUDGETS DE FINANCES

SOUS LOUIS XIV.

Pour se faire une idée exacte des opérations financières à cette époque, il faut étudier les états soumis au roi pour le règlement des recettes et des dépenses : on y distingue deux époques : l'une toute régulière, où les voies et moyens se balancent, parce qu'il n'y a pas de dépense extraordinaire ; l'autre, au contraire, est le temps difficile où la guerre préoccupe les esprits et dévore les ressources publiques avant même qu'elles soient réalisées. J'ai retrouvé écrit de la main de Colbert et rectifié par Louis XIV lui-même les états de dépenses de trois années, 1670, 1677, 1681, époques de calme et de régularité.

Dans l'année 1670 l'entretien de la maison du roi et des princes est porté pour 8,500,000 francs, sans y comprendre un million pour le comptant du roi (dépenses personnelles) ; le département de la guerre, avec les chevau-légers de la garde, les gardes fran-

çaise et suisse, l'artillerie et les fortifications, figure pour 42 millions. On règle à 4 millions les étapes des troupes; à 4 millions également le pain de munition; à 2 millions 800 mille francs les garnisons et à 520,000 francs les appointements des maréchaux de France; la marine est portée pour 8 millions, non compris 2 millions pour les galères. Le traitement des ambassadeurs ne s'élève pas au-delà de 500 mille francs (les gentilshommes se ruinaient dans les ambassades). Mais les fonds secrets des affaires étrangères dépassent 2 millions de livres, non compris les subsides payés aux diverses puissances, telles que la Suède et la Suisse, pour acheter leur alliance et leur concours.

Dans cette longue liste de subsides accordés par la France aux puissances étrangères, 3 millions de livres sont payés à l'Angleterre pour la cession de Dunkerque que Charles II avait faite à Louis XIV; 1,800 mille livres étaient allouées à la Suède pour maintenir l'alliance du Nord et 700 mille livres à la Bavière pour dominer l'Allemagne dans les guerres contre l'Autriche.

Ces subsides étaient un moyen de donner à la guerre une direction plus forte, plus agrandie; ils

étaient presque toujours la compensation d'une mise en campagne considérable de la part des alliés de la France : Gustave-Adolphe, sous le cardinal de Richelieu, n'avait-il pas fait une formidable diversion avec ses trente mille Suédois ?

Le budget des dépenses de 1677 est plus considérable : on est en pleine guerre : aussi ce département emploie-t-il plus de 51 millions pour l'extraordinaire des guerres, 5 millions pour les étapes et 6 millions pour le pain. Au total, le budget s'élève à 111 millions.

Il descend à 78 millions après la paix de Munster en 1681 ; car on peut diminuer l'extraordinaire des guerres, amoindrir les compagnies et les régiments, se dispenser en outre de payer les subsides dus aux puissances de second ordre en Allemagne, en Italie, puisque leur concours n'est plus nécessaire la campagne une fois finie.

On s'étonne du chiffre très-abaissé de ce budget qui se solde par des dépenses si peu considérables, quand il s'agit du gouvernement politique d'une si grande monarchie tour à tour engagée dans des alliances et la guerre générale. Il faut tenir compte d'abord de la différence du prix du marc d'argent

qui s'est élevé de deux tiers en un siècle et demi. La livre tournois de 1681 en comparant le prix des choses de la vie représenterait aujourd'hui 2 francs 50 centimes.

D'autres considérations tiennent à la constitution de la vieille monarchie : toutes les dépenses n'étaient pas à la charge de l'État ; un certain nombre de services étaient donnés et payés en vertu des coutumes ; les gentilshommes devaient leur vie au roi et à l'État, ils levaient leurs compagnies à très-peu de frais et les équipaient de leur avoir ; les magistrats payaient leur charge au Trésor et n'avaient aucun traitement que les épices ; l'honneur et les honneurs tenaient une large place dans les comptes que la noblesse et la magistrature ouvraient au roi durant leur vie publique ; le clergé était encore moins que la magistrature et l'armée à la charge du pays ; il avait ses biens particuliers, ses revenus propres ; loin d'être onéreux au roi, il lui faisait des dons annuels qui s'élevaient à 5 ou 6 millions de livres.

Il n'y avait pas ainsi d'administration unique à justement parler : chaque province avait son compte particulier de dépenses réglé souvent par les assemblées des États ; elle faisait des dons gratuits au

roi, équipait des régiments, des navires de guerre, et ces diverses ressources de la fortune provinciale étaient à diminuer sur les dépenses générales de l'État. La centralisation absolue des finances était encore inconnue : la France n'était qu'un noble groupe de provinces indépendantes, un État fédératif sous le roi.

Ces comptes de dépenses, il faut le remarquer, s'élèvent beaucoup au-delà des recettes, et les voies et moyens ordinaires ne peuvent y pourvoir sans recourir à l'emprunt ; avec les efforts les plus considérables à peine les revenus du roi atteignaient-ils 70 millions de livres, et encore le peuple réclame-t-il contre l'excessive lourdeur de l'impôt.

Rien pourtant n'est comparable à l'assiette exorbitante des contributions publiques aux époques modernes. Ainsi la capitation (impôt personnel) n'est que de 6 deniers par tête, 3 sols par feu ; la gabelle est d'un liard par minot de sel ; point d'impôt territorial ; la feuille de papier timbré paie 6 deniers, l'insinuation ou enregistrement ne va pas au-delà d'un sol par chaque acte ; l'on vient d'établir le monopole du tabac afin de percevoir quelque cent mille livres de plus. L'impôt levé sous ce titre générique

aides (droits réunis, douanes) ne donnait pas au-delà de 7 millions de revenus, car les droits nouveaux établis par Colbert n'embrassaient qu'une courte nomenclature de marchandises et de denrées, de manière à ne pas gêner le commerce naissant.

Comment alors équilibrer la recette et la dépense, surtout aux temps de crise? Le génie actif des contrôleurs-généraux y suppléait par le crédit et l'emprunt : un État, quelle que soit sa prospérité particulière, ne peut correspondre à ses besoin imprévus que par les ressources extraordinaires, et à cette époque d'opérations naissantes il était fort difficile de se procurer de l'argent.

L'emprunt se faisait en France ou à l'étranger : en France il était surtout réalisé en rentes sur l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire que le paiement de l'intérêt se faisait à l'échevinage ; l'État fournissait les fonds. Les rentes sur l'Hôtel-de-Ville devenaient le patrimoine du bourgeois de Paris, ce que l'on appelait son pot-au-feu : quand le contrôleur annonçait un emprunt en rentes, les corporations d'ouvriers, de marchands de Paris accouraient y placer leurs économies au denier 30 ou 20 selon le besoin du Trésor ou le prix de l'argent, et c'est pourtant ces rentes dont Colbert

avait osé retrancher plus d'un quartier, odieuse mesure chantée par Boileau.

Quand on empruntait à l'étranger le prêt se négociait diplomatiquement à Gênes, Florence, Venise, Amsterdam, Hambourg, quelquefois sur gage matériel ou bien sur le simple engagement de la main du roi; l'intérêt se payait en banque, or ou argent, ou en inscriptions et même en papier de commerce; quelquefois on cédait aux banquiers étrangers plusieurs années de certaines branches des revenus pour se payer des intérêts.

Les anticipations formaient un système très-commode de crédit et que l'État avait toujours une tendance à grandir par les facilités qu'il offrait à toutes les époques : le contrôleur-général négociait à des banquiers,financiers ou traitants, à des compagnies, une certaine portion de recettes des années qui n'avaient point commencé encore; on perdait 4, 5 p. 0/0 jusqu'à 7 p. 0/0 à raison du temps qui devait s'écouler, et l'on se procurait ainsi des fonds pour les dépenses extraordinaires.

Ces anticipations étaient souvent faites par les compagnies de fermes-générales qui les donnaient ensuite au Trésor comme du comptant au fur et à

mesure des échéances. Ce système supposait de larges moyens de crédit aux mains des fermiers-généraux; il faut donner une idée exacte de la constitution et du développement de ces grandes compagnies connues sous le titre de fermes-générales.

LES PREMIERS BAUX DES FERMES

CONCÉDÉS A DES COMPAGNIES.

1697 — 1720

Ce fut sous les administrations des contrôleurs-généraux Chamillard et Desmarets que l'on songea très-sérieusement à concéder toutes les grosses fermes à une seule compagnie qui aiderait l'État dans la crise. On était au milieu des grandes guerres de Louis XIV et le Trésor avait besoin d'anticipations : les traitants offrirent de venir en aide à l'État moyennant que la perception de l'impôt leur serait affermé d'une manière générale.

Le bail fut passé en l'année 1677 sous le nom de Tempier et compagnie ; on concéda moyennant 37 millions les aides et domaines, la gabelle et les cinq grosses fermes (dans les vieilles provinces). La compagnie Tempier avança une année au trésor et paya 2 millions en *acquit* au comptant qui servirent à construire les bassins de Versailles et à faire venir les

eaux de Marly. Les fermiers-généraux s'étaient toujours associés aux idées d'art et de bâtiments.

Le nom des premiers fermiers-généraux est curieux à connaître, car ils furent l'origine de la haute bourgeoisie de Paris et de ce qu'on appelle surtout la finance, cette source active de tout commerce, de toute richesse publique.

Il y aura également un grand intérêt à mettre à côté de chaque nom de fermier-général le quartier et la rue qu'il habitait. Cette exactitude dans les petits détails répond à une curiosité d'antiquaire et d'artiste : on se demande souvent comment dans certaines rues de Paris, aujourd'hui étroites, sales et oubliées, il se trouve de beaux hôtels, admirablement construits, avec cour, larges écuries, appartements splendides couverts des débris de belles tapisseries en cuir à baguettes d'or demi-effacées par le temps ; et derrière l'hôtel les vestiges d'un jardin parfaitement dessiné sous les rayons resplendissants d'un soleil du Midi ; c'est qu'autrefois dans cette rue abandonnée avait habité un des fermiers-généraux créateurs de tout ce que Paris a d'élégant et de riche.

On trouve dans la liste des premiers fermiers-gé-

néraux plusieurs catégories de traitants : 1° quelques-uns engagés seulement dans les aides et domaines ; tels que Berthelot, en son hôtel, rue de la Cerisaie près l'Arsenal, où Zameti avait habité ; Blin avait sa belle maison rue Saint-Roch, et de Vogué, rue Vieille-du-Temple.

2° Dans la ferme de la gabelle, on compte Romanet, en son hôtel, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, de Monchy, place des Victoires, et Thomé, rue du Grand-Chantier au Marais.

Un plus grand nombre de financiers sont intéressés aux grosses fermes qui embrassent l'ensemble des revenus ; les frères L'Huillier, demeurant rue Sainte-Anne, les Saint-Amand, rue des Vieilles-Audriettes, Lebel, rue des Petits-Champs, Bigodet, rue Neuve-Saint-Augustin, Brussel de Rancy, rue des Francs-Bourgeois, etc. Il n'est pas une seule de ces rues où l'on ne trouve aujourd'hui d'élégants hôtels.

Le bail de la compagnie Tempier finissant en 1704, il en fut passé un nouveau pour le prix de 41 millions, avec 3 millions stipulés en sus du marché pour les développements des travaux du Louvre. Le bail y était passé au nom de Charles Feruand ; et, indépendamment des anciens fermiers qui presque tous eu-

rent des parts dans le bail, on y trouve quelques noms nouveaux : celui d'Arnauld, dans son hôtel, rue d'Anjou au Marais (de la famille d'Arnauld d'Andilly-Pompone), Hénault, rue du Bouloy (ce fut la souche de la grande fortune du président Hénault, dont Voltaire a dit dans de si jolis vers :)

> Hénault fameux par vos soupers
> Et par votre chronologie.

L'Allemand, rue du Mail ; Legendre, place des Victoires; Grandval, rue Neuve-des-Petits-Champs. Presque tous les beaux hôtels de cette rue, depuis l'hôtel Colbert et de la compagnie des Indes jusqu'à la place Vendôme appartenaient aux Grandval.

Le bail des fermes passa en d'autres mains en 1715, époque où se forma la compagnie Nerville, la plus riche de toutes, qui avait fait 76 millions d'avances au roi dans la guerre de succession. On y trouve intéressés MM. de Boulogne, rue du Paradis au Marais (famille traditionnellement financière); les Montigni, rues Neuve-Saint-Eustache et de Cléry, dont le bel hôtel s'étendait, couvert de jardins, jusqu'aux remparts. Puis de Blair, rue Vivienne ; Grimod, premier du nom, l'aïeul ou le chef de la lignée des gastrono-

mes; de Montmerqué, de l'honorable famille des magistrats, en son hôtel, rue Thevenot; Thiroux, rue Michel-le-Comte; Dazy, place Notre-Dame-des-Victoires.

Parmi les fermiers-généraux, on pouvait reconnaître deux classes bien distinctes : ceux qui signaient le bail des fermes en titre, ceux que le roi désignait ensuite comme co-associés, ainsi que l'indiquait le mot technique, *croupiers* de la ferme. Souvent le roi, pour faire une gracieuseté à un serviteur fidèle, son médecin, son premier valet de chambre, lui donnait une place de fermier-général, qui valait de 150 à 200 mille livres de rentes, ou bien seulement le roi l'associait pour un tiers, un quart dans une de ces charges lucratives. Les fermiers eux-mêmes sous-louaient à d'autres financiers la perception de quelques-uns des impôts, de manière à gagner la différence sans courir de risques : ce fut le juste reproche qu'on adressa aux fermiers-généraux; et cependant n'était-ce pas dans la liberté de convention?

La plupart des financiers et des gros bourgeois de Paris prêtaient de l'argent à la compagnie des fermes au denier 25 ou 30; ces capitaux destinés aux anticipations faites à l'État devenaient ainsi une nou-

velle source de bénéfices pour la compagnie; opération très-légitime que font tous les banquiers aujourd'hui : recevoir en compte-courant à 3 p. 0/0 ce qu'ils prêtent à 6 p. 0/0 avec commission.

Les fermiers-généraux se chargeaient également d'acquitter une partie de la dette publique; on payait à leur caisse les rentes sur l'Hôtel-de-Ville, les tontines, qu'un acte de conseil venait de créer, sorte d'amortissement naturel par l'extinction des rentes viagères : les paiements servaient de décharge pour les versements de la ferme au Trésor.

A la fin du règne de Louis XIV, la compagnie des fermes-générales tendait à se substituer tout-à-fait à l'administration financière de l'État, et on se l'explique très-bien par les services que la compagnie avait rendus dans ces temps difficiles. Quand on songe à l'épuisement de la Monarchie lors des guerres de la fin de Louis XIV, que serait devenue la France sans les fermiers-généraux? A cette époque, les impôts réguliers ne suffisaient plus; il fallait nécessairement recourir à des remèdes héroïques, à une exaltation du crédit, et les fermiers-généraux firent toutes les avances qu'exigèrent des circonstances impératives.

Ces avances devaient avoir un terme : la dette publique dépassait toute limite. A la mort de Louis XIV, on avait près de trois années d'anticipation en bons de ferme déjà employés dans les services publics. Le conseil des finances sous le duc des Noaille, eut recours au moyen vulgaire que Sully et Colbert avaient mis en pratique. On créa une chambre de justice pour faire rançonner les financiers. Chaque traitant fut taxé à des sommes qui s'élevèrent pour quelques-uns à 1500 mille livres. On confisqua les biens ; d'autres furent soumis à des compositions pour éviter d'être condamnés comme concussionnaires. Il se fit même des exécutions par effigies aux applaudissements du peuple. Le conseil des finances blessait ainsi le crédit, et quelques années plus tard le Régent était forcé de recourir aux plus hasardeux remèdes par le système exagéré de Jean Law.

JEAN LAW ET LE SYSTÈME.

1716 — 1720

Quelques-uns des contrôleurs-généraux, esprits purement administratifs, tels que Jean-Baptiste Colbert, avaient voulu secouer le concours des financiers, traitants, fermiers-généraux, et par conséquent ne point recourir au crédit. Les tristes nécessités de la fin du règne de Louis XIV n'avaient pas permis la réalisation complète de ces idées de régularité excessive et généralement médiocres.

Le système dont nous allons parler tendait également, par l'exagération d'un papier-monnaie, à se séparer des financiers en centralisant les éléments du crédit particulier dans les comptes d'une banque d'État. L'Angleterre, depuis le règne de Charles I[er], avait fait plusieurs essais d'une banque à papier-monnaie; il n'existait d'établissement de crédit de quelque importance qu'en Italie, à Gènes, Florence, Venise. Rien ne pouvait égaler la hardiesse du système que Law voulait appliquer aux finances de

la France, au milieu de ce peuple qui accepte toujours l'étrange et le merveilleux.

Jean Law était Écossais, né à Édimbourg, au milieu des échanges d'or et d'argent : son père était orfèvre, riche état qui se mêlait à toutes les combinaisons financières par la nécessité d'une connaissance profonde des métaux précieux. L'éducation pratique de Law fut donc très-complète, et il y mêla une certaine hardiesse à tenter les chances du jeu; il gagna des sommes considérables à la bassette et au lansquenet, si à la mode depuis la cour élégante de Charles II.

Au milieu de toutes ces dissipations ou de ces recherches bruyantes de la fortune, Jean Law publia un livre remarquable, son *Essai sur le commerce de l'argent*, où se trouve déjà développé son système de banque, et même ce que, dans les temps modernes, on a appelé le crédit foncier, c'est-à-dire la mobilisation de la terre par sa représentation dans un papier-monnaie; Law proposa de représenter tout le revenu des États, toutes les propriétés foncières par un papier d'égale valeur qui, une fois mis en circulation, servirait à liquider la dette publique, les créances particulières, et s'amortirait par annuités :

d'après Law, la monnaie ne devait plus servir, dans les paiement et les transactions, que comme dépôt représentatif : les métaux n'étant en réalité qu'une garantie des valeurs mises en circulation.

Ces idées étaient trop hardies pour l'époque où elles étaient exprimées par Law, même en Angleterre ; il passa sur notre continent, vint à Paris, où il se fit remarquer d'abord par son bonheur extrême au jeu du pharaon ; il y gagna des sommes considérables : Law visita ensuite Gênes, Venise, l'Italie entière, s'initiant partout aux combinaisons pratiques des banques. Dans ses voyages d'expérience, Law ne dédaignait pas non plus le commerce des métaux, la joaillerie, les pierres précieuses ; il acheta de beaux diamants, parmi lesquels se trouvait le plus précieux de tous, celui qui, vendu à M. le duc d'Orléans, fut ensuite appelé le *Régent*. Déjà maître d'une fortune considérable, Law revint en France à la mort de Louis XIV, lorsque le Régent, esprit très-avancé lui-même, cherchait à liquider la lourde succession du feu roi, en développant au milieu de la paix les éléments de la richesse publique. On n'a pas assez rendu de justice à cet esprit hardi et puissant qui gouverna le pays, pendant quelques années, à tra-

vers les dissipations et les fêtes : je veux parler de Philippe d'Orléans, régent de France (1).

Law lui exposa son plan primitif, si ingénieux : 1° création d'une banque sous la raison de Law et compagnie, avec un capital de six millions, représenté par douze mille actions de cinq cents francs, payables un quart en espèces, et les trois quarts en billets d'État; ce qui donnait immédiatement une valeur à ces billets dépréciés ; cette banque se chargeait du recouvrement de toute espèce de créances sur les diverses places de l'Europe et de l'Amérique. 2° constitution d'une compagnie commerciale ayant pour but l'exploitation d'un pays immense dont on faisait un tableau féerique, la Louisiane, qu'on disait féconde en métaux de toute espèce. Le Régent accepta ces premières bases d'un établissement qui devait se développer dans de prodigieuses proportions, et lui fournir les ressources actuelles d'un vaste crédit.

La banque de Law émit des billets qui eurent toute la valeur de l'argent; il en résulta une facilité immense dans la circulation : la compagnie commer-

(1) Je renvoie aux livres que j'ai publiés sur le Régent et Louis XV.

ciale de la Louisiane acquit les priviléges de l'exploitation du Mississipi, du Sénégal, et le monopole du commerce de l'Inde; les actions, quoique portées successivement au chiffre de vingt-cinq mille, triplèrent de prix, et la circulation des billets s'éleva même à plus de deux cents millions.

Désormais la banque de Law devint le grand et unique centre financier, destiné à remplacer toutes les autres institutions du crédit public : elle se chargea de la fabrication de la monnaie et de l'affinage des métaux; en 1718, le contrat des fermes étant expiré, on ne le renouvela pas avec une autre compagnie, afin de confier la gestion de tous les impôts à la banque de Law qui, par ses billets de circulation, acquittait les services et les dettes de l'État; une notable partie de l'arriéré qu'avait laissé le règne de Louis XIV fut liquidée : enfin, on accorda à Law l'immense privilége de la compagnie des Indes et d'Afrique; tout vint aboutir à la banque. Ses premiers bénéfices furent incalculables; elle donna 202 p. 0/0.

Aussi, à la fin de 1719, époque brillante du système, les actions de 500 francs de la banque de Law s'étaient élevées à 10,550 fr.; on venait en acheter

de tous les points du monde au marché ou bourse qui se tenait depuis la place des Victoires jusqu'à la rue Quincampoix, quartier du centre et alors parfaitement habité. La foule s'y pressait pour négocier, vendre et acheter des actions; on payait jusqu'à l'air et l'espace dans la rue Quincampoix au poids de l'or : des hommes se louaient dix écus pour servir de pupitre en plein vent, en abaissant le dos; il se fit des fortunes colossales et de grandes ruines, rapidement et par le hasard, dans les secousses de hausse et de baisse : on fut riche ou pauvre du jour au lendemain. Ces étranges mutations trop rapides dans les fortunes privées ont sans doute un grave inconvénient : souvent elles amènent des dangers pour les mœurs, pour les situations sociales; mais il en résulte aussi un avantage immense de circulation, un laisser-aller, un abandon dans la dépense de chacun, qui crée la prospérité de l'industrie générale : la richesse résulte de la mobilité des capitaux; rarement il faut en rechercher la cause, quelquefois dangereuse, souvent immonde, et qui néanmoins comme le fumier, prépare les fruits savoureux.

La plupart des beaux hôtels, des splendides maisons de plaisance, à Paris et dans les environs, da-

tent du système : ce qu'on gagne vite, on le dépense peut-être plus vite encore Les financiers, les anciens fermiers-généraux, ceux enfin qu'on appelait les traitants, quoique restés en dehors du système, ne l'exploitèrent pas moins au profit de leur colossale fortune ; disposant de capitaux considérables, ils les jetèrent habilement dans la circulation ; ils se rendirent maîtres de la hausse et de la baisse des actions de la banque de Law.

C'est avec l'argent du système que furent bâtis les plus beaux hôtels de la place Vendôme, de la place des Victoires, le palais du duc de Penthièvre (la Banque), le Palais-Bourbon, les bâtiments de Chantilly (les Condé, monsieur le Duc en tête, avaient fait une fortune immense avec le système). L'élégance, le luxe des meubles, des bijoux, datent de Law; on fut prodigue de toute chose ; et avec quelques grosses poignées d'actions, monseigneur le duc d'Orléans, je le répete, acquit au profit de la couronne cette belle pierre qu'on appela depuis le *Régent*, du nom de son heureux possesseur. Jamais Paris n'avait été plus brillant, plus joyeux, plus riche, plus profondément agité que pendant le système ; grands seigneurs ou laquais inondaient la rue Quincampoix,

avec une égalité qui se traduisait en ruades grossières.

Jusqu'en l'année 1720, la hausse des actions n'eut pas de terme; on prit à passion de dédaigner le numéraire comme un vil métal; tout fut soldé et accepté en billets de banque; la plupart des créanciers de l'État échangèrent leurs coupons sur l'Hôtel-de-Ville, leurs pensions tontinières contre les actions au porteur de la banque; et, de cette manière, la lourde dette du règne de Louis XIV fut presque entièrement liquidée. (Une des grandes erreurs historiques a donc été de dire que cette dette a pesé sur les destinées de la monarchie), car elle avait été convertie en billets au porteur éteints par le système.

Les causes de décadence, pour la théorie de Law, vinrent de deux sources : l'exagération de l'idée même ; le caractère français qui prend et délaisse un système avec le même entrain ; après l'espérance vient la peur; il n'y avait pas eu de limites à la hausse des actions, il n'y en eut pas non plus à la baisse rapide, profonde, ruineuse.

En vain, pour reconquérir la confiance générale, Law avait été nommé contrôleur-général, avec pou-

voir de centraliser dans ses mains tous les revenus et les éléments de la fortune publique. La décadence du système marchait si vite, que Law devait être impuissant pour l'arrêter ; alors seulement on s'aperçut que la valeur du gage donné aux billets de crédit émis par la banque avait été exagérée outre mesure dès l'origine : la Louisiane, le Sénégal, la compagnie de l'Inde et de la Chine, dans leur état actuel, étaient plutôt des charges que des gages réels ; les revenus de l'État, des fermes, des régies couvraient à peine l'intérêt des billets créés et des actions de la dette contractée : le système devait donc nécessairement crouler, quand l'opinion publique éclairée, pénétrerait la véritable situation de la banque, impuissante pour rembourser ses billets en numéraire ou par des valeurs équivalentes.

On voulut en vain lutter contre le discrédit des billets : en finances, il n'y a pas de force capable d'arrêter la chute d'un système qui repose sur la confiance exagérée : la violence n'arrête pas plus que les paroles retentissantes et prometteuses. Un arrêt du conseil défendit en vain aux particuliers de garder du numéraire en leurs mains : les écus se cachèrent, et voilà tout ; les billets perdirent leur valeur, et les ac-

tions devinrent des feuilles de papier mortes aux mains des porteurs.

Dans cette décadence du système, j'ai compté jusqu'à vingt-six édits qui cherchent, par des moyens extrêmes, à lutter contre la dépréciation du papier-monnaie; le contrôleur-général fixe le taux de l'or et de l'argent par une sorte de maximum; il ordonne la fonte des bijoux, de l'argenterie, et impose le cours forcé aux billets de la banque. Les actions, qui en 1719 étaient côtées à 20 mille livres, le furent à 5 livres le 31 décembre 1720. Il se fit donc un terrible bouleversement dans le royaume; le Régent, qui avait pris Law sous sa protection, parce qu'il appréciait hautement ses vastes idées de crédit, le fit évader en présence d'un arrêt du parlement qui ordonnait sa prise de corps.

Un moment nommé ministre de France en Bavière, Law voyagea de nouveau dans toutes les parties de l'Europe, sans rien perdre de la considération qu'il inspirait généralement, tout plein de son idée et de sa réalisation possible; il mourut à Venise en 1729, environné d'une sorte d'éclat.

Il ne faut pas dédaigner son système, qui se fonde sur des bases très-larges et rationnelles : 1° une ban-

que chargée de tous les recouvrements, même de l'impôt, et par conséquent appelée à acquitter les dettes de l'État, ou au moins à servir les intérêts par ses billets; 2° l'établissement d'un crédit foncier représentant toute la propriété de la France par des billets destinés à acquitter les hypothèques et les lourdes dettes en évitant l'usure.

Comme toujours en France, l'imagination tua le système par l'espérance exagérée et par la terreur infinie; elle brisa l'idée en forçant ses limites raisonnables; mais on ne peut nier l'impulsion industrielle que la banque de Law imprima partout: elle déprécia l'argent; elle multiplia les capitaux fictifs, et donna, par ce moyen, une immense élasticité à la dépense. Le chancelier d'Aguesseau avait raison sans doute, comme magistrat supérieur, de dénoncer le luxe immoral introduit dans la société par le système de Law; mais il produisit cette richesse de l'art au XVIIIe siècle, cette éclatante auréole d'élégance dans les bâtiments, les meubles, les vêtements. La France prit dès lors la haute main dans l'industrie.

Law, créé en Écosse baron de Lauriston, eut une fille qui épousa lord Wallinford; son fils mourut en-

fant. Il avait deux neveux, dont l'un fut maréchal de camp des armées du roi Louis XV, très-protégé par les Condé, dont Law avait grandi la fortune. (On disait que la pelouse de Chantilly était fumée par les actions du système.)

Le fils aîné du maréchal de camp Law de Lauriston fut le marquis de Lauriston, officier si distingué comme aide de camp de l'empereur Napoléon, puis ministre de la maison des rois Louis XVIII et Charles X, mort maréchal de France.

LES FRÈRES PARIS.

1734 — 1745

Le système de Law, en exagérant les forces du crédit, avait jeté une profonde perturbation dans les intérêts : il était impossible d'arriver à la régularisation immédiate des affaires du Trésor. Law avait dédaigné les financiers, les fermiers-généraux, en s'adressant à la partie aventureuse des opinions : sa chute avait amené une telle secousse, une telle ruine, qu'il en était résulté une véritable impuissance de faire face aux engagements. Toutefois, et c'est une triste chose à dire, lorsque la ruine est générale, lorsque la catastrophe est commune, il en naît une certaine facilité d'arrangements : on joue table rase sur un monceau de papier-monnaie. Dans cette circonstance difficile, le Régent, et après sa mort, M. le duc de Bourbon, s'adressèrent aux remarquables financiers de cette époque, les frères Pâris.

Une force immense dans les affaires de banque

résulte toujours de l'union intime de plusieurs membres d'une même famille, qui se prêtent mutuellement la puissance de leur crédit : on peut alors opérer de place en place avec une extrême confiance en se donnant la main.

Les financiers Pâris étaient cinq frères ; l'aîné se nommait Antoine et le second la Montagne ; le troisième Joseph ; le plus capable prit le nom de Duverney, et le cadet s'appelait enfin Pâris Montmartel. Tous appartenaient aux mêmes opinions financières, à ce système qui proclame qu'en tenant ses engagements avec fidélité, on peut tout espérer dans les opérations du crédit. Ils étaient loin d'avoir une origine bien illustre ; nés à Mornay, en Dauphiné, ils avaient reçu peu d'éducation, sous les yeux d'un père qui tenait une auberge à l'enseigne de *la Montagne*. En souvenir de cette origine un peu humble, un des frères Pâris garda le nom de la Montagne même au milieu de ses immenses prospérités.

On était en pleine guerre sur les frontières de la Savoie ; les magasins de l'armée devaient se former dans le Dauphiné ; les jeunes frères Pâris, d'une activité sans pareille, secondèrent les fournisseurs-généraux ; connaissant bien le pays, ils réunirent les

vivres nécessaires à l'armée ; l'industrie privée agit vite et plus efficacement que l'administration publique quand il s'agit de pourvoir de grands corps en marche. A la suite de ce haut témoignage d'une activité féconde et de leur zèle industrieux, les frères Pâris furent mêlés à toutes les opérations de subsistances de l'armée d'Italie, puis à l'alimentation des provinces durant quelques années de désolation et de famine ; enfin ils entrèrent dans les bureaux du munitionnaire général à Versailles. Bientôt ils furent hors ligne par leur prévoyance attentive et les inimaginables ressources de leur esprit.

Une des campagnes les plus difficiles, au point de vue financier et des subsistances, fut celle que Louis XIV soutint contre l'Europe entière, dans ses jours de tristesse et de malheur, en 1704. Le Trésor était épuisé, les vivres manquaient presque partout ; les frères Pâris se chargèrent, sous leur propre responsabilité, de fournir à toutes les nécessités de l'armée principale, celle qui devait faire campagne dans les Flandres. Ce fut merveille ; rien ne manqua, ni solde, ni vivres ; les frères Pâris usèrent de leur crédit sur toutes les places du monde pour remplir leurs engagements.

Dans un moment d'embarras, Samuel Bernard s'entendit avec eux pour un prêt de 14 millions de livres; le secret de leur crédit résultait de l'extrême fidélité dans leurs engagements ; ils empruntaient, sur leurs cinq signatures, des sommes considérables à tous les financiers de l'Europe, aux banques de Hollande et d'Italie, et ces sommes ils les avançaient au Trésor : avec l'aide de la caisse de service, ils payaient intégralement les intérêts aux prêteurs sans déficit et sans retard : le système de retranchement suivi par Colbert leur eût paru sans dignité.

On passa de cette manière les jours difficiles du règne de Louis XIV, sous l'administration incontestablement supérieure de Desmarets, l'un des ministres les plus capables, car il eut à répondre à la situation la plus embarrassée, celle d'une longue guerre entreprise sans argent.

Louis XIV, à peine dans la tombe, le Régent duc d'Orléans ne se préoccupa d'abord que d'assurer l'économie dans les finances par les bienfaits d'une longue paix; Desmarets fut forcé de donner sa démission; les frères Pâris le suivirent un moment dans sa disgrâce. Mais le Régent, qui avait un haut sentiment des capacités, fit bientôt rappeler les frères Pâris, et

surtout celui qui prenait le nom de Duverney, intelligence à grandes ressources; et en échange d'avances considérables, il concéda aux quatre frères le bail des fermes-générales. Par une admirable et nouvelle comptabilité, celle introduite par Paccioli (la partie double), ils firent produire aux fermes des revenus d'un tiers plus haut, sans grever la France de nouveaux impôts : la bonne administration est toujours une providence.

C'est l'époque des vastes travaux d'érudition financière des frères Pâris. Comme ils voulaient se rendre compte de tous les impôts et des revenus de l'État, ils en écrivirent l'histoire; sous leur ordre et avec leur nom, ils firent préparer des Traités sur les *monnaies*, depuis l'origine de la monarchie; sur les *domaines du roi*, les *gabelles*, les *rentes*, les *charges*, les *aides*, les *finances*. Ce n'étaient pas seulement des travaux d'érudition, mais encore des études qui tendaient à rectifier l'assiette des impôts par une meilleure répartition. Les frères Pâris s'occupèrent surtout de la révision des titres, travail immense d'ordre financier. Ils défalquèrent de la dette publique, avec un respect profond néanmoins pour tout titre légitime, 357 millions de faux titres et de mauvais emploi.

La banque de Law vint dérouter bientôt les idées calmes, positives des frères Pâris; et afin de secouer le fardeau d'un trop lourd arriéré, M. le duc d'Orléans se jeta dans les aventures. Les frères Pâris, financiers sérieux, ne pouvaient approuver le système de Law; ils exposèrent dans plusieurs mémoires placés sous les yeux du Régent, combien l'exagération du crédit grandissait la dette publique : le papier de l'État n'ayant plus de représentation réelle, on serait nécessairement entraîné à la banqueroute!

Le Régent, trop engagé envers Law pour écouter ces conseils, enleva aux frères Pâris le bail des fermes, qui fut réuni à la gestion de la compagnie des Indes et du Canada sous la main de Law, toujours pour donner un gage sérieux et matériel au papier-monnaie. Les frères Pâris non-seulement durent se retirer des affaires, mais encore ils reçurent un ordre d'exil, avec injonction de ne pas gêner les combinaisons financières de Law.

Quand le système croula, le Régent rappela les frères Pâris pour les charger de l'opération difficile d'examiner une seconde fois chaque titre de la dette publique auquel le visa dût être accordé ou refusé; les frères Pâris y apportèrent la plus scrupuleuse

sollicitude et devinrent, par ce moyen, maîtres de la situation financière du pays. Cette longue opération permit enfin de reconnaître le véritable chiffre de la dette publique, qui s'éleva, d'après le compte exact remis au Régent, à 1631 millions, exigeant un intérêt de 102 millions, car une fraction de la rente était viagère : l'extinction de la dette par la mort du titulaire était l'amortissement naturel sous la vieille monarchie. L'intérêt moyen était de 8 p. 0/0.

Cette liquidation se fit d'une façon définitive pendant le ministère du duc de Bourbon et sous l'influence de la marquise de Prie, la gracieuse femme d'affaires, comme l'écrit Voltaire, fille de M. de Pléneuf, un des financiers ou traitants les plus considérables, et amie du duc de Bourbon ; les quatre frères Pâris formèrent le conseil des finances, et la liquidation s'accomplit avec une grande régularité : la marquise de Prie fut pour eux d'un excellent secours, car elle avait le concours des fermiers-généraux, des financiers ; elle évita la banqueroute que la dépréciation du papier-monnaie devait nécessairement entraîner ; le duc de Bourbon (et c'était fort extraordinaire pour un Condé) fut un des princes qui s'occupa le plus de finances et d'agiotage. Il

avait gagné une soixantaine de millions dans le système : il en employa, je le répète, une partie à embellir Chantilly et à élever le palais Bourbon (aujourd'hui le Corps législatif). Quand la disgrâce vint frapper M. le Duc et madame de Prie, les frères Pâris furent compris dans l'exil ; la cardinal de Fleury, esprit exact, économe, ne dépassait pas les limites de la plus stricte administration en finances ; il s'éloigna des banquiers, gens d'affaires, il les fit même rançonner comme Colbert, mauvaise et coûteuse méthode, car les hommes de finances étant une nécessité dans les États, ils recouvrent le lendemain avec usure ce qu'on leur a enlevé la veille avec injustice et violence.

Le cardinal de Fleury fit mettre un moment Pâris Duverney à la Bastille ; après un procès solennel suivi au parlement, il fut acquitté d'abord, puis exilé de la cour ; travailleur infatigable, il présenta plusieurs mémoires sur la situation financière de la France. Lorsque le gouvernement de Louis XV, comme celui de son prédécesseur, se trouva dans de grandes nécessités par suite des guerres et des dépenses extraordinaires, il eut encore recours aux frères Pâris. Ceux-ci avaient occupé leur loisir et employé leurs

capitaux dans de vastes entreprises commerciales et marchandes; ils avaient pratiqué la commandite en grand, c'est-à-dire fourni des capitaux à toutes les affaires considérables, aux ateliers, aux manufactures de France, aux expéditions maritimes.

L'esprit ingénieux des cinq frères également s'appliqua aux travaux publics: on leur doit la fondation de l'École militaire, les aqueducs d'Arcueil, l'irrigation des terres en France par les canaux et le système régulier de distributions des vivres dans les armées par des entreprises permanentes. Cette vie active fut très-longue et s'étendit presque jusqu'à la fin du règne de Louis XV (1770). Pâris Duverney ne laissa pas d'enfants; son neveu, le comte de la Blache (1), fut l'héritier de son immense fortune. Les financiers, par l'acquisition des terres nobles, changeaient de nom et prenaient les titres de gentilshommes.

Son frère cadet, Jean Pâris de Montmartel, garde du Trésor royal, banquier de la cour, exerça la plus haute influence sur toutes les opérations du règne de Louis XV; il fut moins remarqué dans sa vie que son fils, le marquis de Brunoy, esprit original et oisif, qui remplit le siècle de sa renommée. Son goût exclusif

(1) Célèbre par son procès avec Beaumarchais.

pour les cérémonies d'église le fit accuser de folie dans ce siècle d'indifférence; il dépensa des sommes considérables pour les processions de la Fête-Dieu; il y réunit jusqu'à cinq cents prêtres des environs. La terre de Brunoy, près de la forêt de Sénart, était admirable de goût et d'élégance; le marquis de Brunoy en fit une petite chapelle. Monsieur, comte de Provence, qui l'acheta 1,500 mille livres, la transforma en bureau d'esprit : les serres et les volières seules avaient coûté plus d'un million.

En résumé, le système financier des frères Pâris fut un mélange de hardiesse,de prévoyance, de crédit régulier, de revenus, d'impôts et d'emprunts; ils appliquèrent le système de visa à toute la dette. Une fois cette dette admise, ils prirent tous les moyens pour l'exactement acquitter. Les frères Pâris étaient à la fois banquiers, commerçants, financiers de l'État et fournisseurs de l'armée, cause active de bénéfices considérables, parce qu'une branche s'enlace à l'autre et forme un admirable tout : la fabrique préparait les marchandises manufacturées que les frères Pâris vendaient au commerce ou fournissaient à l'État; puis la banque venait assurer de son crédit, de ses facilités, un maniement de fonds immense que

nécessitaient les avances au Trésor, combinaison féconde qui prépare les colossales fortunes, tout en servant l'État et le pays !

LE TURCARET DE LESAGE.

LES FINANCIERS DE LA COMÉDIE.

1708 — 1740

On était à l'époque la plus difficile du règne de Louis XIV, à ce temps où l'invasion étrangère menaçait partout les frontières de la monarchie. Le patriotisme s'était réveillé dans toutes les classes, les gentilshommes mouraient pour la France, à ce point que des petits invalides de seize ans revenaient glorieux en leurs manoirs.

Les financiers remplirent aussi leur devoir envers le pays : sans leur concours, je le répète, les armées n'auraient été ni équipées, ni nourries, ni transportées en char de l'Alsace en Dauphiné et du Dauphiné dans les Flandres. On peut dire que ce fut la belle époque des gens de finances, qui montrèrent un zèle admirable ; ils aventurèrent leur argent, leur fortune sans hésiter, en suivant l'impulsion du roi.

Ce fut pourtant à cette période si honorable pour

ceux qu'on appelait les traitants qu'un écrivain mit en scène le fameux personnage de Turcaret, resté vulgairement au théâtre comme l'expression des financiers durant le vieux régime : qu'était donc cet écrivain qui traçait avec tant de bouffissures le rôle de Turcaret?

Alain-Réné Lesage, né à Vannes, avait commencé sa vie par être employé aux fermes de Bretagne ; il perdit sa place, pour quelle cause, on l'ignore? mais cette circonstance expliquerait sa haine contre les financiers ; Lesage vint à Paris où il se fit recevoir pour la forme avocat ; puis il compila les comédies, les romans espagnols, et dans son *Diable boiteux,* livre faux et immoral, il gâta, par des épisodes déclamatoires, le beau sujet d'*El Diablo conjuelo*, de don Luys Velez de Guevera, et le *Dia y Noche de Madrid*, de don Francisco Sanctos. Ce grand pillard de sujets espagnols, moins sincère que le loyal traducteur du *Don Quichotte,* de Cervantes, essaya une première attaque contre les financiers, ses anciens protecteurs, dans une pièce intitulée *les Étrennes*, et que les comédiens ne voulurent point jouer.

Cette comédie fut refaite et devint le *Turcaret* de la comédie, pièce sans intrigue, sans inté-

rêt, monotone satire contre les gens d'argent, vaniteux sacrifiés à une multitude d'escrocs, de valets et de filles qui bourdonnent autour d'eux pour les tromper et les mystifier. N'est-ce pas toujours la comédie? le théâtre n'est-il pas l'éloge, l'exaltation de tout ce que le code des nations punit? Molière à qui on élève des statues, a embelli le rapt, le manque de respect du fils envers le père, le vol des valets, la friponnerie des soubrettes, et pour couronner cette œuvre, il a jeté ses déclamations contre la piété. *Tartufe* est devenu le portrait immonde et populaire de tout ce qui croit et prie!

Turcaret fut surtout un pamphlet politique dicté par les ennemis des financiers, car l'époque de sa vogue correspond à la mort de Louis XIV, lorsque le Régent institua la commission des recherches pour faire rançonner les traitants : Lesage prit le parti de ceux qui taxaient arbitrairement et confisquaient les biens des financiers; sous tous les régimes cela se voit. Les mémoires secrets disent que Lesage refusa cent mille livres que lui offraient les fermiers-généraux pour renoncer à la publicité de Turcaret; doit-on croire à cet héroïsme, à ces refus philosophiques? l'indignation des Juvénal souvent s'apaise à meilleur

compte, et les faiseurs de pamphlets ne sont pas d'inflexibles Zoïle !

Il devint à la mode alors de jeter l'odieux et le ridicule sur les fermiers-généraux ; il n'est pas une pièce dans laquelle ils ne soient dénoncés, flétris : on reprit même une vieille et mauvaise comédie de Boursault, mort dans le XVII[e] siècle, *Ésope à la cour*. Le poëte introduit devant Ésope un M. Griffet, financier, qui dit bien haut :

On doit le mois prochain renouveler la ferme ;
Pour me voir élever à cette place exquise
Je me crois le mérite et la vertu requise,
Il ne me manque rien qu'un patron obligeant.

ÉSOPE.

Et quelle est la vertu d'un fermier ?

M. GRIFFET.

De l'argent !
Il ne fait point de cas des vertus inutiles,
Des soins infructueux et des veilles stériles ;
D'une voix unanime et d'un commun accord,
Les vertus d'un fermier sont dans son coffre-fort.

Tel était l'esprit du théâtre à l'époque où il s'agissait de poursuivre à outrance les financiers ; on les rendait odieux afin de les dépouiller plus à l'aise, aux applaudissements de tous. Ainsi sont faits quelques écrivains d'une époque ; ils mendient la popularité ;

la scène en est souvent l'expression; il devint de mode dans les pièces de théâtre de mettre un financier. Il y eut même un emploi à la Comédie-Française qui prit ce nom, et l'on vit un personnage fort glorieux, ridicule et trompé, en habit de drap d'or, gilet d'or, pomme d'or, vieux et laid, au ventre rebondi, qui resta constamment le financier de la troupe. Sur ce type on a pris toutes les copies des fermiers-généraux, les plus magnifiques prodigues, les protecteurs de l'élégance et du bon goût au XVIIIe siècle. C'est comme si l'on avait jugé les gentilshommes de France sur les Léandres et les Valères des pièces de Molière! Le théâtre n'a jamais été qu'un grand pamphlet au service des opinions vulgaires.

NOUVEAUX BAUX DE FERMES.

CARACTÈRE ET ESPRIT GÉNÉRAL DES FINANCIERS AU XVIII[e] SIÈCLE.

1725 — 1760

L'examen ou le visa du système accompli par les frères Pâris pouvait épurer, amoindrir la dette, mais il ne donnait pas des ressources au Trésor pour l'acquitter ; il fallut donc encore recourir aux financiers, la seule puissance active, féconde, la seule capable de créer des moyens sérieux pour l'acquittement de toutes les charges de l'État.

Le bail de 1728 fut concédé à Pierre Carlier et Louis Bourgeois pour 72 millions payés sur-le-champ en bons de fermes anticipés avec un pot de vin de 4 millions, toujours employés aux embellissements de Versailles.

On voit quelques noms nouveaux parmi les fermiers-généraux qui prennent part à ce bail, et par exemple, les Cazes, qui ne quittèrent plus la gestion des fermes jusqu'en 1790 ; leur splendide hôtel dont

les débris se voient encore, était rue des Deux-Portes; les Villemur qui avaient leurs bureaux place Louis-le-Grand; Claude Dupin, dont la femme si pédante se fit la protectrice de Rousseau, son bel hôtel était rue d'Anjou-Saint-Honoré; le premier des Grimod de la Reynière qui habitait d'abord la rue Vivienne, et n'avait pas bâti sa gracieuse bonbonnière des Champs-Élysées; Hoquart, rue Vivienne; Joly, rue Thérèse; La Live et Savalette, rue Saint-Honoré; Le Riche, rue Neuve-des-Petits-Champs. A l'aide de cette statistique des hôtels des fermiers-généraux on peut suivre les vastes et somptueux embellissements de Paris: partout les financiers jetaient les jalons d'élégantes et nouvelles rues.

Sous cette administration intelligente les bureaux des fermes prennent une grande régularité et une activité soutenue. Le lundi se tient l'assemblée générale pour fixer l'ordre du travail dans la semaine, puis l'audience aux sous-fermiers; le mardi révision pour la fourniture des sels et des gabelles; le mercredi les petites gabelles et le domaine, assemblée pour les aides; jeudi règlement des cinq grosses fermes; vendredi assemblée générale pour la souscription des billets de fermes au Trésor; samedi fixation

des droits, régie, signature des nominations d'emplois. Les fermes formaient ainsi un vaste ministère qui embrassait l'admistration de la France sans que le pouvoir intervînt dans la question toujours difficile, impopulaire de la levée des deniers publics.

Le bail des fermes de 1740 signé par Bourret fut augmenté de 15 millions (85 au lieu de 70), avec 7 millions d'assignations pour les bons au comptant du roi : on y vit figurer parmi les fermiers quelques noms nouveaux. Le premier d'entre tous, signataire du bail, fut Bourret, riche à pelletées d'or, généreux jusqu'à la dissipation, au reste fort aimé du roi : celui-là qui dépensa 300 mille livres pour offrir à Louis XV un seul déjeuner de chasse dans son admirable pavillon de la forêt de Sénart. Le second signataire de la ferme était Joseph de Beaumont, de la famille des magistrats : il avait son hôtel rue de la Sourdière; puis de Laborde, le banquier du roi, qui demeurait rue Vivienne; de Nantouillet, rue Neuve-des-Petits-Champs; De la Haye, île Notre-Dame; La Live d'Épinay, rue Saint-Honoré; de Mazade, rue de Notre-Dame-des-Victoires; La Popelinière, rue Richelieu, et Helvétius, rue Sainte-Anne Butte-Saint-Roch. Comme la plupart de ces noms sont devenus célèbres

à titres divers, je leur consacrerai des notices particulières.

Le roi Louis XV exerça cette fois une influence très-considérable sur la signature du bail des fermes ; il y fit entrer, selon ses goûts personnels, un certain nombre de noms connus dans les sciences et dans les arts ; si Louis XV n'aimait pas les philosophes et ceux qui sottement s'appelaient penseurs, il avait une haute prédilection pour les hommes qui faisaient marcher les sciences naturelles, la physique, la chimie et les beaux-arts, la seule chose qu'un gouvernement sérieux doive protéger. Les penseurs sont une collection de pédants et d'orgueilleux qui se gonflent dans leur vanité.

Dans le bail de Jean-Joseph Prevôt, dont le prix fut porté à 90 millions (1763), il y a quelques nouveaux associés ; par exemple, Borda, rue Neuve-des-Capucins, près le nouveau boulevard ; D'Agincourt, qui demeure rue Saint-Thomas-du-Louvre ; D'Arlincourt, place Louis-le-Grand ; de Boismont, rue Saint-Marc ; De la Hante, rue Saint-Honoré ; Haudry de Soucy, rue du Bouloi ; Sainte-Amaranthe (je dirai plus tard l'histoire fatale de sa famille), rue Louis-le-Grand ; Senac, rue Verdelet ; Tronchin, l'expression

de la grande médecine, qui avait bâti un hôtel rue Neuve-des-Petits-Champs.

Il est utile de constater pour la statistique de Paris qu'en ce moment les fermiers-genéraux avaient acheté tous les vastes terrains situés hors la porte Saint-Honoré, autour du garde-meuble : ces terrains devaient former le faubourg Saint-Honoré, un quartier neuf, la Madeleine, la rue Royale, la rue d'Anjou, la place Beauveau. Les sept beaux hôtels qui bordent les Champs-Élysées jusqu'au faubourg Saint-Honoré furent l'œuvre des fermiers-généraux et des financiers : quoi de mieux dessiné, de plus admirable pour les bâtiments et les jardins que l'hôtel de M. de Beaujon, aujourd'hui l'Élysée! tandis que le banquier de la cour Laborde achetait tous les terrains qui des boulevards s'étendaient jusqu'aux Porcherons ; par son ordre l'architecte Ledoux dessina la Chaussée-d'Antin, les rues de Provence, Caumartin, etc.

En échange de toutes ces dépenses, les fermiers-généraux avaient demandé à la ville d'étendre les barrières fixées en 1735 jusqu'à de nouvelles limites; on substituerait des boulevards aux murailles ; les barrières partiraient de Chaillot, s'étendraient par le Roule jusqu'à Clichy, Montmartre, les faubourgs

Saint-Martin et Belleville, et redescendraient enlacer la bastille Saint-Antoine, complément de la mesure prise en 1747 du côté des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Germain. Déjà les barrières avaient été étendues et les boulevards extérieurs plantés jusqu'au Jardin-du-Roi et aux Gobelins ; les fermiers-généraux s'étaient associés au plan de Servandoni pour élever Saint-Sulpice, et à celui de Soufflot pour la double construction du Panthéon et de la Madeleine.

Ce n'était pas seulement par la capacité administrative et financière que les fermiers-généraux se faisaient remarquer, mais encore par la vie intime et douce, cette élégance d'hospitalité, cet esprit facile et charmant, trop philosophique et mondain comme tout ce XVIIIe siècle : qui peut échapper à l'esprit de son temps?

Leur époque la plus brillante fut celle qui s'écoula depuis l'année 1715 jusqu'à l'avénement de Louis XV, c'est-à-dire de la fin du système de Law jusqu'au triomphe des économistes, esprits froids, impuissants et brouillons.

Un caractère particulier semble s'empreindre sur les financiers, leurs mœurs, leurs habitudes au XVIIIe siècle, au milieu des autres classes de la société.

La noblesse se consacre au service du roi dans les armées, elle remplit son devoir; mais en dehors de ce dévouement elle reste oisive : son existence elle la passe dans ses châteaux, à la cour, dans les mollesses de Paris, au jeu et dans de frivoles amours; elle dépense en prodigue; elle bâtit mal, sans originalité; elle imite toujours le roi, copie ses châteaux, ses résidences; les yeux fixés sur les grandeurs de Versailles, elle ne sait pas sortir de ce faste un peu compassé ni de la vie de courtisan; ou bien elle s'enivre bruyamment, fait l'amour comme un orgueil ou un passe-temps; elle se ruine pour une courtisane, ou bien si le gentilhomme est aimé, il la ruine : ainsi toujours entre le faste de Richelieu ou la condition du chevalier de Manon Lescaut, sa vie est suspendue entre le brillant cliquetis d'une existence jetée sur un dé et d'une demi-escroquerie à la suite de dettes et de folles dépenses.

Le parlementaire, grave dans ses mœurs, austère dans ses manières, a les goûts un peu parcimonieux; riche en terre, ses châteaux sont vastes, antiquement meublés avec toutes les commodités sérieuses : épaisses tentures en cuir d'Espagne à baguettes d'or, beaux tapis de Turquie, large cheminée où pétillent

au foyer les forêts de Malesherbe, Baville, Champlatreux ou Grosbois; table abondante, sérieuse et de famille : gibier de chasse, grosse pièce de bœuf, poisson de mer, de lac et de rivière; porcelaine d'Allemagne, glaces de Venise ou verres de Bohême; lit large, immense, baldaquin comme au temps de Henri IV ou de Catherine de Médicis; vêtements simples, chauds l'hiver, en velours d'Utrecht avec fourrure : l'été en serge et futaine. Quelquefois madame la présidente fait un peu contraste avec ce ton d'austérité magistrale; intrigues passagères qui n'altèrent pas la sérénité avare et traditionnelle du foyer domestique!

La bourgeoisie, composée de tous les états, marchands, avocats, procureurs, n'a qu'une pensée : s'enrichir, amasser; elle n'a pas de luxe; elle dépense peu et acquiert toujours; elle fait le commerce et ne l'alimente pas par ses dépenses; la bourgeoisie a bien des maisons sur le pavé de Paris, bien des rentes sur l'Hôtel-de-Ville; on s'en aperçoit à peine tant elle est parcimonieuse. Ce qu'on appellera ensuite du nom de tiers-état augmente sa consistance aux dépens de toutes les autres classes; il épie leur faiblesse pour en profiter, les exploite, les pressure, les dévore

comme les juifs au moyen-âge, pour pouvoir dire quelques années plus tard avec une certaine audace de langage : « Le tiers-état, c'est la nation. »

Les financiers, fermiers-généraux forment une classe à part qui se distingue de toutes les autres ; il est essentiel de la juger en dehors de toutes les fausses appréciations qui ont dénaturé jusqu'ici son origine et son caractère. Une première remarque est à faire : ceux qui ont calomnié ou raillé les financiers, ce sont les gens de lettres que les fermiers-généraux hébergeaient, enrichissaient souvent par des dons privés ou par des pensions gracieusement payées. Les gens de lettres, nature oublieuse ou félone, les déchiraient à belles dents ; Voltaire seul ne fut pas ingrat envers les financiers qui avaient fait sa fortune ; il les loua poétiquement par les plus charmants vers du monde.

Ce furent les écrivains qui inventèrent, pour la scène, les faux caractères des financiers de comédie, sots enrichis à habit tout doré, éconduits et trompés par les Marton et les Dorine d'antichambre. Les Mondor et les Turcaret ne furent que des exceptions parmi ces hauts et élégants financiers du XVIIIe siè-

cle ; les gens de lettres raillaient ceux qui leur tendaient une main de secours.

Les fermiers-généraux n'étaient ni des ignorants ni des vaniteux ; travailleurs infatigables, ils ne vivaient pas, comme la noblesse, de cette existence oisive, glorieuse seulement sur le champ de bataille ; et toutefois, leur travail n'avait rien d'étroit ni de mesquin ; ils voyaient les questions d'économie politique dans un horizon agrandi ; l'habitude de remuer de grosses affaires donne une manière aisée de les traiter ; les financiers de ce temps n'étaient jamais arrêtés par la crainte de sacrifier quelques poignées de louis d'or au succès d'une affaire sérieuse.

Ils étaient amis et protecteurs des arts : leur goût éclairé gardait en toute chose une distinction particulière. Il existait un lien intime entre les artistes et les financiers : les femmes qui protégèrent si spécialement les peintres, les statuaires, les marquises de Prie et de Pompadour, toutes deux sortaient de race financière ; la marquise de Prie était fille de M. de Pléneuf, le grand entrepreneur des vivres dans les dernières guerres de Louis XIV. (Ce qu'on appelait alors un traitant.) A seize ans, elle épousa le marquis de Prie, d'une famille de diplomates ; spirituelle

et galante, la marquise de Prie plût à la cour, et spécialement à M. le duc de Bourbon, un des plus ardents spéculateurs du système de Law; elle devint son intermédiaire auprès de tout ce que la finance avait de plus riche et de plus capable : Samuel Bernard, les frères Pâris. On a écrit des pamphlets sur madame de Prie; jamais une page d'histoire qui la représenterait comme la capacité habile qui, de concert avec les financiers ses amis, répara les désastres du système de Law, en soulageant le Trésor d'une dette publique de plus de 150 millions de rentes.

Madame de Prie, d'un goût exquis, d'une intelligence distinguée, ne faisait les affaires ni lourdement, ni bourgeoisement ; elle aimait toutes les délices de la civilisation, ces mille petits riens de l'élégance et de la douce vie : les poëtes l'encensaient à son lever; Voltaire, qui ne fut jamais ingrat envers les financiers et les favorites, écrivait ces jolis vers sur madame de Prie :

> Un esprit juste, gracieux,
> Solide dans le sérieux;
> Charmant dans les bagatelles.

Il y avait dans ces vers gracieux une juste et charmante appréciation des deux côtés de l'esprit de la

marquise de Prie; ce fut à elle encore que Voltaire dédia sa comédie de l'*Indiscret*.

> Vous qui possédez la beauté,
> Sans être vaine ni coquette;
> Et l'extrême vivacité,
> Sans jamais être indiscrète.
> . . . .
> Si l'héroïne de la pièce
> De Prie, eût eu votre beauté,
> On excuserait la faiblesse
> Qu'il eut de s'être un peu vanté;
> Quel amant ne serait tenté
> De parler de telle maîtresse
> Par un excès de vanité
> Ou par un excès de tendresse ?

La marquise de Pompadour appartenait également à la famille des financiers; son père était fermier des Invalides, et avait la fourniture de l'armée; la jeune et charmante fille de M. Poisson épousa le neveu du fermier-général Lenormand de Tournoheim, sous-fermier lui-même, et qui était seigneur d'Étioles. Devenue favorite du roi Louis XV, on sait l'éclat qu'elle jeta autour d'elle; madame d'Étioles, puis marquise de Pompadour, réunit ce contraste très-saillant dans sa personne : elle fut une femme de plaisir, une artiste de goût, et en même temps un esprit essentiellement d'affaires; comme madame de Prie, elle mit

à la mode les négociations de crédit public, qui souvent évitent les impôts; les fermiers-généraux la secondèrent de tous leurs efforts pour trouver les ressources incessantes aux développements des belles campagnes de Louis XV, glorieusement accomplies par la noblesse; les financiers donnèrent au roi tous les moyens d'argent, les fournitures, les vivres des armées sans lesquels il n'y avait pas de guerre possible.

Madame de Pompadour traitait les plus sérieuses affaires avec l'élégance et le bon goût portés à ses plus nobles limites! peinture, dessin, architecture, musique, madame de Pompadour cultiva et protégea tout; elle fut la véritable créatrice de la manufacture de Sèvres, fondée par les soins de Colbert; elle dessina les plus jolis sujets, et les fit exécuter en un genre nouveau, mélangé de Saxe et de Chine. Le jeune marquis de Marigni, son frère, financier distingué, associé au fermier-général Lenormand de Tournoheim, fut le plus gracieux, le plus bienveillant protecteur des arts, et, ce qui est plus noble encore, l'ami, l'admirateur des artistes du XVIIIe siècle.

A la fois intéressé aux fermes et intendant des bâ-

timents de la couronne, né du fournisseur-général Poisson, comme la marquise de Pompadour, sa sœur, le marquis de Marigni s'était jeté tout jeune encore dans les études des mathématiques et de l'architecture; le fermier-général Lenormand de Tournoheim, son oncle, le prit dans les bureaux de l'intendance, et à l'âge de vingt ans, le jeune frère de la marquise de Pompadour, qui portait alors le nom de marquis de Vandières, partit pour l'Italie, accompagné de l'architecte Soufflot, créateur du Panthéon, du grand graveur Cochin, et de l'érudit abbé Leblanc, pour accomplir quelques recherches sur les arts de l'antiquité; à son retour, il traça tous les vastes projets pour l'embellissement de Paris : places, palais, jardins, églises, promenades publiques, Champs-Élysées, dont un des carrés retient encore le nom de Marigni. A cette époque, de concert avec sa sœur, le marquis forma ce splendide cabinet Pompadour, si riche en livres rares, en tableaux, antiquités, statues, pierres gravées, dont la vente dura plus d'une année après la mort de la marquise ; le catalogue des livres de madame de Pompadour est encore un des chefs-d'œuvre de l'art du bibliophile.

Ces deux types de la marquise de Prie et de madame de Pompadour, nous les avons précisément choisis dans ce livre pour détruire la fausse idée que la comédie avait donnée des financiers, et spécialement des fermiers-généraux, au XVIIIe siècle, gens de goût, d'esprit et de haute élégance. Cette distinction, ils la portaient en toute chose : leurs hôtels, tous d'une perfection remarquable dans les plus petits détails, n'avaient rien de lourd, ni de massif comme les constructions de la haute noblesse au faubourg Saint-Germain ; les fermiers-généraux firent bâtir les élégants hôtels du faubourg Saint-Honoré, depuis la charmante habitation de Grimod de la Reynière jusqu'à l'Élysée si parfait, construit par M. de Beaujon.

Ce qui distinguait les hôtels construits par les fermiers-généraux, c'était la réunion du faste et de l'utile. Tout était bien dessiné et réparti, de manière à rendre la vie douce et le service commode ; les meubles précieux étaient surtout réjouissants à l'œil. Rien de sévère, tout est sensualité ; de petites chiffonnières pour étaler des riens coûteux ; le Japon, la Chine, l'Inde mis à contribution pour l'ornement d'une salle à manger vaste et ornée ; un salon d'été, frais

et abrité du soleil par les vastes ombrées du jardin; un salon d'hiver édredonné, avec tapis épais, tentures, large foyer déguisé sous les guipures; chambre à coucher haute et saine, paravents gais à l'œil, serre et volière toute rose, toute dorée, chaise à porteurs en porcelaine émaillée dans l'antichambre tout ambrée; beaux laquais, carrosse, chevaux fringants; l'art de vivre poussé à sa plus charmante expression.

Chez les fermiers-généraux et les financiers, l'exquise délicatesse présidait à tous les actes de la vie sensuelle, ce qui est, au reste, un des éléments de la santé du corps et de la grâce facile de l'esprit. La table des financiers n'empruntait rien aux longs et robustes festins de la féodalité provinciale, ni à l'austérité abondante et lourde des parlements, ni au menu traditionnel du pâtissier Mignot, cher à la bourgeoisie; la cuisine des financiers, pleine de raffinement et de réflexion, n'acceptait ni la fadeur monotone des mets du Nord, ni les relevés épicés des tables de l'Italie et du Midi; elle ne devait qu'à elle-même ses combinaisons suaves et parfaites. On doit aux financiers les vins purs et des crus. Les premiers, contre l'opinion du maréchal de Richelieu, ils renoncèrent aux liqueurs fermentées et parfu-

mées si chères à nos pères; ils nous donnèrent le vin de Bordeaux trempé dans l'eau chaude, le champagne frappé de glace. C'est au président Hénault, d'une des grandes familles financières, qu'on doit la renommée du Chambertin et du Clos-Vougeot, qui avaient rendu la vie à Voltaire. On lui doit également les coulis, qui sont aux sauces ce que l'esprit est à la matière : coulis de crevettes, d'écrevisses, de gibier, et le potage bisque, la plus habile combinaison médicale pour les estomacs froids; ils créèrent la souveraineté de la truffe; ils firent la juste renommée digestive du jambon trois fois cuit au vin de Madère, avec des champignons garnis de truffes; puis ce plat si doux aux tempéraments très-irrités : la caille et l'ortolan à la financière, qui a retenu le nom de ses créateurs illustres; ils renoncèrent à ces rôtis homériques de nos pères pour adopter la faisanderie délicate qu'ils brodaient de truffes, comme ils avaient coloré le turbot par le coulis de homard.

Dans leurs rapports avec les femmes de ce siècle, les fermiers-généraux traitaient l'amour vulgaire comme il mérite de l'être, avec de l'argent; ils ne prenaient pas la peine de faire des vers, comme Voltaire à mademoiselle Salé, à Clairon, ou comme en faisait

Racine à la Champmeslé ; ils ne se ruinaient pas, comme les ducs et pairs, pour telle autre danseuse, et ne finissaient pas par une banqueroute comme les Rohan ; surtout ils ne vivaient pas aux dépens des filles de théâtre, comme quelques beaux gentilshommes joueurs à demi escrocs. Le fermier-général faisait entrer l'amour vulgaire comme une dépense de sa maison, un supplément à sa domesticité et à ses écuries ; s'il tenait quelque papillon d'Opéra en cage, il l'entretenait magnifiquement, rien au-delà, comme un luxe et jamais comme un amour ; pour une telle femme un fermier-général ne se fût pas dérangé de ses affaires, des réunions de sa compagnie ou de ses opérations quotidiennes. Tout était réglé d'avance : pour lui la beauté la plus ravissante était une distraction et jamais une préoccupation. Sur la scène, on le représentait quelquefois ridicule et jaloux ; rien de moins exact : le financier ne se faisait pas de ces inquiétudes ; il pouvait être trompé sans le savoir : mais, s'il le savait, assurément il ne faisait ni tapage, ni reproches ; il reprenait sa canne à pomme d'or, son chapeau galonné, et transportait ailleurs ses pénates enveloppés dans des billets de caisse ; et cette émigration était parfaitement accueillie partout où il

y avait trumeaux dorés, canapés de Perse et chinoiseries sur des bahuts d'ébène ornés des mille caprices des divinités de la danse.

Par faste et peut-être par coutume, le fermier-général avait sa petite maison ; et qui ne l'avait pas au XVIIIe siècle? Qu'on ne croie pas que j'approuve ces mœurs; j'explique les coutumes d'un temps et jusqu'à ses vices. La petite maison n'était-elle pas un dernier respect au toit domestique et un hommage à sa pureté ? On n'abritait pas ainsi chez soi, au sein de sa famille, les scandales, les vilaines habitudes; on se cachait; le goût, la richesse embellissaient la petite maison et en faisaient presque un dessin de Watteau. Nous en avions encore un charmant modèle à Courbevoie, dans le petit château des Colonnes, bâti par le fermier-général de Paulze, avec ses belles charmilles, son magnifique bouquet d'arbres, car alors on dessinait les jardins, et Le Nôtre avait prêté son pinceau même pour le splendide parc de Bercy : aujourd'hui d'ignobles caves de vin frelaté ont remplacé ces belles allées qui s'étendaient jusqu'aux bords fleuris de la Seine. Qui nous rendra Bagatelle et le splendide rendez-vous du château de la Muette ? Les fermiers-généraux avaient chacun une

de ces gracieuses maisons sur le revers de la colline de Montmartre, ou bien vers la porte Saint-Honoré; mais le quartier préféré était la solitaire rue de Charonne, non loin de Montreuil, dans le vaste terrain qui depuis est devenu le cimetière du Père-Lachaise. Dieu permet de ces contrastes! il place la pourriture des tombes à côté de la corruption de la chair, et le vers du sépulcre se glisse à travers la couronne de roses de la courtisane ; l'apoplexie vous regarde de ses yeux fixes et flamboyants au fond du verre d'Aï qui pétille.

Rien de plus fini, au point de vue de l'art, que la petite maison d'un fermier-général : tout y était préparé pour le mystère et l'amour ; un vieux suisse, qui ne parlait pas français, vous introduisait dans un petit vestibule peint par les maîtres du temps : bergeries sentimentales dans les jardins fantastiques de Watteau : l'eau des cascades tombe en gouttes diamantées sur des conques de marbre où se mirent des Nymphes et des Satyres, mélange des villas de Rome, des jardins de Le Nôtre et des fantaisies du maître : ici des tables à ressort dressaient devant vous, comme au théâtre, un splendide souper ; là s'allumaient magiquement des milliers de bougies

dont l'éclat passait à travers les fleurs, pour se refléter dans les glaces et les miroirs de Venise : on mangeait gaiement, avec le sans-façon d'une vie aisée, pleine d'égalité et de joie ; il y avait chez les hommes et chez les femmes ce qui s'est perdu dans les générations suivantes, un parfum de délicatesse et de bonne compagnie. Les vices sont restés ; seulement l'orgie est descendue plus bas ; elle s'est vouée aux laquais. Quels lieux servent encore aujourd'hui à vos plaisirs et à vos fêtes? quels sont les rendez-vous de vos délices les plus élégantes? Le féerique château d'Asnière, qui semble un des châteaux d'Alcine, de messer Arioste, n'était que la petite demeure de la marquise de Parabère ! La révolution a dévoré une fois plus d'argent que le vieux régime ; elle a eu ses orgies, et n'a rien laissé que des ruines.

Le mauvais côté de leur existence, les fermiers-généraux la corrigeaient par la protection éclairée qu'ils accordaient aux sciences, aux lettres, aux arts ; ils commandaient et payaient les meilleurs tableaux aux pauvres artistes inconnus ; chez eux, large et belle hospitalité aux poëtes, aux savants, aux peintres, aux musiciens : ils leur donnaient des places dans les fermes, ils les associaient aux bénéfices ; y

avait-il une entreprise littéraire, savante, ils l'encourageaient; plus d'une édition de vieux livres fut faite aux dépens des fermiers-généraux, et on les recherche encore aujourd'hui en bibliographie, comme les nouveaux Aldes du XVIIIe siècle. La vie du monde éclaire et épure le goût; il est impossible de mal faire, de rester commun quand on vit avec les idées élevées et les hommes de goût.

Un des caractères pleins de distinction des fermiers-généraux fut toujours d'unir l'esprit sérieux des vastes affaires à cette aisance, à cette facilité de la vie qui semblait ne s'occuper que des frivolités du monde; Marivaux disait d'eux qu'ils cachaient leurs gros et vilains registres de la ferme sous des corbeilles de fleurs : le trait ridicule et saillant des petites capacités est de se montrer toujours affairées pour produire peu, tandis que les esprits supérieurs s'agitent peu pour produire beaucoup ; quand la fortune a été acquise par de longues luttes, elle se fait lésineuse; elle dispute le sou qu'elle dépense; elle donne en voulant retenir; ce qui constitue le manque de grandeur. La fortune facile qui avait battu de son aile d'or, en entrant dans l'hôtel d'un

fermier-général, avait d'autres manières de dépenser les louis qu'elle semait à pleines mains.

Rien pourtant de mieux et de plus habilement administré que les fermes-générales, qui composaient un véritable ministère avec des départements distincts sous la direction d'un comité spécial : chaque province avait ses délégués et ses employés des fermes, avec des traitements combinés sur les recettes : et telle est la puissance de l'industrie privée qu'elle faisait mieux, à meilleur marché et avec un plus petit nombre d'employés que la régie même. L'abus était impossible avec le système de surveillance établi ; les plus jeunes des fermiers-généraux, chaque année, devaient visiter les bureaux de province et rendre compte à l'administration centrale ; les délégués étaient presque toujours des savants dans la chimie, les mathématiques, le commerce, les finances, de manière à rendre la perception la plus lucrative, sans qu'elle fût plus onéreuse pour les contribuables : Helvétius devint l'inspecteur du comité central dans les divers départements des fermes-générales.

On ne comprenait jusqu'en 1750, sous le titre générique de financiers, que les fermiers-généraux et

les traitants ; les uns dont je viens de dire la vaste spécialité, les autres qui se chargeaient surtout des fournitures (commerce, manufactures) pour le service du roi. Parmi les gens de finances, un très-petit nombre alors prenait le titre de banquier, titre au reste presque étranger, emprunté à Gênes, Florence, Venise (*banquieri*, teneur de banques). Mazarin avait eu ses banquiers ; sous le Régent et pendant le système de Law, les banquiers prirent quelque consistance; Samuel Bernard eut un moment le titre de banquier du roi, chargé de toutes les négociations d'argent pour la couronne. Plus tard, les véritables banquiers du roi furent les Laborde ; le premier des Laborde, originaire d'Espagne, maître d'un grand commerce à Bayonne, puis à Bordeaux, avait fait de vastes spéculations avec l'Inde, à la suite desquelles il vint s'établir à Paris : il fit des avances au Trésor, et le roi Louis XV le nomma son banquier.

En dehors de ces banquiers spéciaux pour le service de la cour et du roi, on ne voit pas figurer des banquiers dans l'almanach royal jusqu'en 1765 : lorsque l'abbé Terray voulut se passer des fermiers-généraux et des traitants, pour centraliser toutes les recettes et les dépenses dans le Trésor, les banquiers

prirent une certaine importance; ils se multiplièrent jusqu'à l'invasion des banquiers génevois, Thélusson et Vernet, fils de réfugiés protestants à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, et les maîtres de Necker : les Laborde valaient mieux que ces cœurs secs et intéressés de la banque génevoise; protecteur des arts, Jacques Laborde fut l'ami de Vernet, de Greuze, et, de concert avec M. de Marigni, il acheta presque tous les tableaux de ces grands maîtres.

Ainsi était l'esprit général des financiers : maintenant faisons connaître quelques-unes de ces vies de fermiers-généraux qui passèrent à travers le XVIIIe siècle en jetant des poignées d'or pour le développement des arts, de la science et de l'industrie.

LE RICHE DE LA POPELINIÈRE.

1720 — 1760

On peut placer en tête des fermiers-généraux de cette époque de Louis XV comme un libéral et fastueux esprit, Alexandre-Joseph Le Riche de La Popelinière; il n'est pas mémoire du XVIIIe siècle qui ne parle de cette somptueuse et douce maison de Passy où Marmontel écrivait ses contes charmants et son fastidieux et plat *Bélisaire*, où Carle Vanloo peignait ses plus gracieuses toiles, où Rameau touchait sur l'orgue ses préludes d'opéras, tandis que Vaucanson préparait ses hardis chefs-d'œuvre de mécanique et de physique.

Popelinière, né à Paris en 1692, fils d'un receveur-général des finances, fut nommé à vingt-huit ans (1718) fermier-général; plein de grâce et de libéralité, il devint ainsi un homme à bonne fortune : il fut rival de plus d'un prince, des Carignan surtout; délégué du conseil général des fermes à Marseille, il y résida quatre ans au milieu des fêtes et des somp-

tuosités, et ce fut lui qui, de concert avec l'intendance, accomplit la vente de l'arsenal transformé en une ville nouvelle et bien percée. De retour à Paris, La Popelinière n'abandonna pas un seul moment ses goûts de plaisir et de théâtre : passionné pour madame Dancourt, la fille du poëte, alors célèbre au théâtre, il vécut longtemps avec la jolie soubrette; ce n'était point une artiste vulgaire que Mimi Dancourt; son père, auteur et comédien aimé de Louis XIV pour son esprit, son respect et ses nobles manières, avait élevé ses filles avec un grand soin pour la scène et le monde. Madame Dancourt tint le salon de M. de La Popelinière avec une distinction très-remarquable, partageant ses loisirs entre le théâtre et la société. Cette vie publique devint vraiment un peu scandaleuse; et au renouvellement du bail des fermes, le cardinal de Fleury mit pour condition le mariage de M. de La Popelinière avec mademoiselle Dancourt, union troublée par la publique aventure du duc de Richelieu qui, pour obtenir madame de La Popelinière, fit construire la fameuse cheminée tournante. Je ne sache rien de plus fastidieux que ce caractère vantard d'entrepreneur de bonnes fortunes! Il s'en suivit une séparation; madame de La Popeli-

nière mourut abandonnée de tous, se suffisant avec les 20 mille livres de pension que lui faisait son mari.

M. de La Popelinière s'en consola; il fit de sa maison de Passy un lieu de délices; sa société un peu mêlée réunissait le luxe, l'esprit à la galanterie; un vaste parc peuplé de statues gracieuses, des cascades au milieu de vergers; un palais peint à la fresque par Latour et Carle Vanloo, des jardins merveilleusement tracés sur les dessins de Lancret, puis de la musique, des opéras, un théâtre, des fêtes aux flambeaux. Ainsi La Popelinière dépensait fastueusement sa fortune avec esprit, avec grâce, toujours sans compter, de sorte que la compagnie de la ferme s'en alarma; la charge de fermier-général lui fut retirée lors du bail de 1765, dans la crainte qu'il n'en compromît le crédit. La compagnie des fermes exerçait une surveillance morale sur chacun de ses membres; elle répondait des dettes contractées dans l'exercice de la charge du fermier-général. . . . . .

Privé de sa charge si lucrative, La Popelinière, fort riche encore, n'en continua pas moins sa vie élégante et gracieuse dans sa maison de Passy entre Rameau, Vernet, Vanloo, Boucher, Marmontel et Vaucanson;

il aimait la comédie, les romans, et lui-même composait de petits contes comme tout le siècle, qui n'était à vrai dire qu'une grande féerie de joie et de sensualisme; son goût pour le théâtre lui fit encore épouser à plus de soixante ans mademoiselle de Mondran, qui jouait les ingénues à ravir. La Popelinière fournissait les sujets avec esprit, il composait beaucoup, et, selon le goût général, il écrivit des allégories orientales ; sous la transparence d'un conte persan, *Daïra,* M. de La Popelinière trace le tableau de la cour de Louis XV ; un livre libertin orné de gravures obscènes dessinées par La Popelinière, sous le titre *Des mœurs du siècle,* fut saisi par l'ordre du roi : triste époque de sensualisme où le siècle, comme un vieillard épuisé, avait besoin de se réveiller par des obscénités honteuses ! M. de La Popelinière mourut à soixante-dix ans.

Les poëtes qui l'avaient tant encensé l'accablèrent de leurs sarcasmes : toujours la même ingratitude ! La Popelinière laissait sa femme enceinte, et ils écrivirent de lui :

Ci-gît qui pour rimer paya toujours fort bien ;
C'est la coutume,
L'ouvrage seul qui ne lui coûta rien,
C'est son posthume.

Marmontel, plus juste, plus reconnaissant, traça une épitaphe louangeuse :

> Sous ce tombeau repose un financier
> Qui fut de son état l'honneur et la critique ;
> Vertueux, bienfaisant, mais toujours singulier,
> Il soulagea la misère publique ;
> Passant, priez pour lui, car il fut le premier.

Il est rare que les financiers n'aient pas toujours été l'objet des sarcasmes des poëtes et surtout de la colère publique : on ne songe jamais aux soucis de leur vie, aux immenses travaux qui ont préparé et secondé leur fortune, on voit l'or qui brille au front des financiers ; on ne compte pas les travaux qui l'ont produit !

CLAUDE DUPIN ET MADAME DUPIN.

1715 — 1769

Ce fut ici un des salons les plus sérieux et les plus littéraires du XVIIIe siècle. Il est impossible de séparer madame Dupin de son mari; elle l'a rendu célèbre par ses amitiés et ses goûts pédants de philosophie sentimentale.

Claude Dupin, né à Châteauroux en 1698, avait d'abord servi comme capitaine dans le régiment d'Anjou; appartenant à une famille riche et considérable, il obtint le brevet de fermier-général lors du bail de 1735 : doué d'un esprit essentiellement pratique et d'une vaste science, il devint l'érudit de la compagnie; Dupin publia plusieurs ouvrages de finances très-remarquables; un mémoire surtout curieux sur les moyens de maintenir les blés à un prix raisonnable pour les vendeurs et les acheteurs : à toutes les époques se trouve ce problème à résoudre. Déjà toute une école, celle des économistes, pro-

clamait le principe hardi du libre commerce des grains : Dupin voulait le corriger par une sorte de *maximum*, que le fermier et le propriétaire ne pourraient jamais dépasser. Fort avancé dans toutes les branches de la mécanique, Dupin présenta à l'Académie des sciences un mémoire pour le perfectionnement des voitures publiques, développant dans ce mémoire la même idée que Pascal sur la nécessité d'un monopole qui pourrait créer des voitures en commun à bon marché. L'œuvre capitale de Claude Dupin porte ce titre : « *Observations sur un livre intitulé de l'Esprit des Lois.* » Montesquieu, joueur aventureux dans le système de Law, avait perdu beaucoup d'argent, et il en avait gardé une vive colère contre les financiers. Tout un chapitre de l'*Esprit des Lois* est dirigé contre les fermiers, les publicains, les traitants de toutes les époques. Montesquieu y déploie cet esprit d'antithèses, ce cliquetis de mots souvent vides et sonores qu'on peut déjà remarquer dans les *Lettres persanes*, mauvais et vulgaire pamphlet contre le christianisme. Claude Dupin, esprit essentiellement pratique, réfute historiquement, et par les faits, toutes les antithèses de Montesquieu sur la pondération des pouvoirs : le fisc,

l'économie, la ferme, la régie; enfin il raille ce gouvernement adoré par Montesquieu, où tout se balance et se tient en équilibre comme un danseur sur la corde tendue : le roi, les ministres, les chambres.

Claude Dupin, savant très-distingué, reçut un certain reflet littéraire de la société de sa femme, l'amie si hospitalière de Fontenelle et de Marivaux, caractères égoïstes et charmants qui trouvaient dans cette maison les douceurs et les aisances d'une vie large et opulente ; ces natures peu reconnaissantes médisaient souvent de Claude Dupin, comme ils avaient raillé Le Riche de La Popelinière.

Autant il faut honorer la science de Claude Dupin, autant il faut rendre à sa médiocrité pédante le talent de sa femme, qui se mit à faire des livres de sentiment et d'éducation : on avait la manie, depuis l'*Émile* de Rousseau, d'écrire sur l'art d'élever des petits polissons grimpant sur les arbres comme des singes, et qu'on appelait des citoyens et des philosophes. On prend en haine les principes de la société, quand ils vous refusent la place que votre orgueil prétend y prendre ; rien de plus naturel que la bâtardise et l'adultère déclament contre le mariage. Madame Dupin, qui avait dans son origine une glo-

rieuse illégitimité, se mit donc à écrire sous les inspirations de l'auteur de l'*Émile* et de la *Nouvelle Héloïse*, quelques livres déclamatoires : romans, voyages, lettres, œuvres saluées avec enthousiasme par les caprices d'un temps, et qui passent si vite ! Les générations futures bâillent sur les admirations de de la génération qui finit, sur les Saint-Preux et tant d'autres héros maussades ou misanthropes, génies véritablement incompris.

Il faut rendre pourtant cette justice à madame Dupin, qu'elle tint toujours J.-J. Rousseau à une distance de respect ; elle prit l'humilité affectée du copiste très au sérieux, et ne l'éleva jamais jusqu'à elle. Rousseau fut chez madame Dupin comme il avait été au temps de l'ambassade du comte Montaigu à Venise, dans la domesticité de la maison. Un moment précepteur des enfants, puis copiste ; comme il arrive toujours aux caractères abaissés, Rousseau se plia merveilleusement à des sujétions quelquefois humiliantes ; il fait dans ses *Confessions* l'éloge de madame Dupin, qui méritait, au reste, toute l'affection de l'école philosophique ; car elle fut un de ces esprits pétris par le XVIIIe siècle que rien ne put corriger, ni les épouvantables, tristes-

ses de la Révolution, ni les malheurs d'une société privée de la foi; elle resta de son époque, et, dans ses rides saupoudrées de rouge, on pouvait lire encore les pages de l'*Encyclopédie*.

Claude Dupin, si remarquable financier, était mort plus de trente ans avant sa femme, le 25 février 1769. Ses livres sont devenus très-rares, spécialement sa réfutation de l'*Esprit des Lois* de Montesquieu. Un des despotismes de l'école encyclopédique fut surtout d'empêcher la publicité, la popularité des œuvres qui combattaient ses systèmes, et Montesquieu s'adressa humblement à madame de Pompadour, pour la supplier qu'elle ordonnât la suppression du livre de Claude Dupin. La marquise obtint, en effet, la destruction d'un grand nombre d'exemplaires, et les bibliophiles calculent qu'il n'en existe pas plus de dix désignés dans les catalogues.

DE LA LIVE D'ÉPINAY.

1730 — 1760

Le nom de La Live se mêlait aux plus difficiles opérations financières du système de Law: M. de La Live de Bellegarde, fort lié avec les frères Pâris, avait concouru à l'épuration de la dette publique : il eut un fils unique, qui prit le nom de la terre d'Épinay. Le roi lui remit le brevet de fermier-général le jour de son mariage avec Louise-Florence Tardieu d'Esclaveles, la fille d'un officier supérieur, tué à côté de Sa Majesté dans la guerre des Flandres, tête romanesque et dissipée.

M. d'Épinay, moins travailleur que Claude Dupin, avait une intelligence plus élevée, plus féconde en ressources fiscales; il ne cessa de présider tous les comités, se montrant un des plus habiles à faire produire l'impôt. Avec ces habitudes fiscales et travailleuses, M. d'Épinay conserva la vie élégante des fermiers-généraux : dans son hôtel de la rue Saint-

Honoré, M. d'Épinay recevait Voltaire, Montesquieu, Buffon; ami des artistes, il orna de tous les embellissements les plus gracieux la belle terre qui portait son nom, près d'Enghein, et son magnifique parc de la Chevrette, où sa folle femme, éprise du plus triste des caractères, J.-J. Rousseau, fit bâtir le fameux Ermitage, devenu célèbre par le pèlerinage ridicule de quelques amants vieillis. La correspondance de Rousseau avec madame d'Épinay est une page mauvaise de la vie élégante du château d'Épinay; c'est une tache sur du satin. Dans ce salon brillait encore Élisabeth-Françoise-Sophie de La Live de Bellegarde, qui avait épousé un noble gentilhomme de Normandie; cette femme que Rousseau avait aimée grossièrement et qu'elle dédaigna pour Saint-Lambert, le poëte des *Saisons*, qui corrigeait au moins, par l'esprit et le noble habit d'officier, les vanités et les abaissements de la littérature.

M. de La Live d'Épinay subit la même disgrâce que M. de La Popelinière et par la même cause; la compagnie des fermiers-généraux avait craint qu'il ne compromît sa fortune par ses prodigalités aventureuses; La Live d'Épinay, d'abord protégé par madame de Pompadour qui tenait tant aux finances

par M. d'Etioles, perdit cet appui à la mort de la favorite, et on ne le comprit pas dans le renouvellement du bail de 1765.

M. d'Épinay, néanmoins, continua des opérations financières fort heureuses, et sa vie d'opulence ne se ressentit pas de la perte de son brevet de fermier-général. Madame d'Épinay, qui était passée aux mains de Grimm (une femme philosophe passait alors publiquement d'un amour à un autre), acquit une réputation d'auteur aux dépens de sa dignité; elle publia les fameuses *Conversations d'Émilie*, œuvre demi-morale, demi-philosophique, pauvre composition sentimentale, qui obtint un des premiers prix fondés par M. de Monthyon, alors chancelier de M. le comte d'Artois. Étrange idée que celle de M. de Monthyon! Que l'esprit et la science soient couronnés par des académies, rien de mieux; et encore! mais que la vertu reçoive sa récompense par un brevet d'académiciens, c'est une de ces idées encyclopédiques que la révolution française réalisa en 1794, dans les fêtes de la vieillesse, de l'enfance, des époux et des bons fils, époque où l'école du XVIIIe siècle s'était faite homme dans Robespierre.

M. de La Live d'Épinay laissa sa femme à tous les

travers de sa correspondance bel-esprit avec Voltaire, Buffon, d'Alembert, Diderot; lui s'occupa de vastes spéculations sur les blés. Sa femme mourut en 1783, se continuant dans madame d'Houdetot, qui s'éteignit dans son fauteuil, entourée des vieux fétiches de la philosophie. On s'était fait alors une sensibilité d'occasion, un culte fardé d'amour et d'amitié : nulle religion positive; la vie avait quelque chose de théâtral. On détruisait à plaisir la vieille société, comme si la première conséquence d'une révolution n'était pas d'emporter ces existences élégantes et fastueuses.

HELVÉTIUS.

1740 — 1771

C'est à la faveur particulière de la reine, femme de Louis XV, la pure et céleste Marie Leczinska, que Claude-Adrien Helvétius dut, à l'âge de 23 ans, un des brevets de fermier-général, position financière si élevée ; il appartenait à une famille de médecins qui, par une heureuse application du quinquina et de l'ipécacuanha, avaient opéré des cures merveilleuses. Helvétius, le père du jeune fermier-général, avait sauvé les jours de Louis XV, enfant, dans sa première et funeste maladie sous le Régent : de là, cette fortune merveilleuse, car la cour désormais n'eut pas d'autre médecin.

Quand le jeune Helvétius reçut le brevet de fermier-général, il avait été déjà initié dans l'administration des fermes par un esprit d'une certaine étendue, tête d'application spéciale, et d'une vieille famille financière, M. d'Armancourt, parent de sa fa-

mille, directeur des fermes à Caen; Helvétius déploya une aptitude particulière pour la répartition des produits de la régie; et, comme un des plus jeunes des fermiers-généraux, selon l'usage, il reçut la mission d'inspecter les divers bureaux de province.

Déjà un goût très-prononcé l'avait porté vers les lettres, la passion de son siècle; Helvétius s'était lié avec Fontenelle, Marivaux, Saurin : généreux à l'excès, il faisait des pensions à cette école attrayante et libertine. Marivaux, esprit charmant, recevait mille écus chaque année d'Helvétius, bien qu'il passât sa vie chez un autre financier, M. de La Popelinière. Mais la liaison d'Helvétius avec Voltaire était plus tendre, plus affectueuse, sur un pied de plus haute égalité. Voltaire adressait à Helvétius ces jolis vers si connus :

> Apprenti fermier-général,
> Très-savant, maître en l'art de plaire,
> Chez Plutus, ce gros dieu brutal,
> Vous portâtes mine étrangère.
> Mais chez les Amours et leur mère,
> Chez Minerve et chez Apollon,
> Lorsque vous vîntes à paraître,
> On vous prit d'abord pour le maître
> Ou pour l'enfant de la maison.

Dans un voyage qu'il fit en Languedoc, en Lor-

raine, en Bourgogne, Helvétius visita Montesquieu à la Brède, puis Voltaire à Cirey, et Buffon à Montbar, les grandes divinités de la philosophie : épris de tout ce qui touchait à la renommée, de toute distinction dans les lettres, il ne négligeait pas les intérêts de la ferme-générale; Helvétius organisa sur des bases nouvelles l'aide des vins et des eaux-de-vie (depuis les droits réunis) ; il agit avec douceur et habileté, mais remplit parfaitement les instructions de la ferme et son devoir de délégué de l'administration centrale. Le soir, au souper, il écoutait le *Mahomet* de Voltaire, et le lendemain il résumait avec une aptitude particulière les chiffres de la régie; à Montbar, il souriait de bonheur à quelques-uns des plus élégants récits de Buffon sur les beautés de la nature; puis il visitait les vignobles de la Bourgogne pour les faire cadastrer dans l'intérêt de l'impôt.

A Paris Helvétius était de tous les plaisirs, de toutes les bonnes fortunes dans cette société élégante et facile : doué d'une figure charmante, d'une tournure faite à ravir, avec les grands moyens de séduire, il jouissait de tout ce que sa fantaisie désirait avec une liberté ardente qu'il tempérait par des études sérieuses. Enfin il se fatigua des devoirs im-

posés par l'administration de la ferme, et avec l'autorisation du roi, il vendit son brevet 1500 mille livres : possesseur d'une fortune immense acquise par trois générations heureuses, il acheta des terres et les plus belles de France, celle de Voré dans le Perche (qui valait 300 mille livres de rentes), il y fit son séjour habituel, livré à ses études chéries, à des plaisirs aimés et souvent vulgaires. Helvétius rachetait tout par sa passion pour la chasse comme un vieux féodal, et dont il jugeait les délits avec une inflexible rigueur.

A Paris, il habitait son bel hôtel de la rue Sainte-Anne, qui prit le nom d'Helvétius durant la révolution française, et sa ravissante maison d'Auteuil où il composa son livre célèbre de l'*Esprit*, qui eut au moins le mérite d'une épouvantable sincérité. Helvétius, sans aucun ménagement, même d'expression, fit l'éloge de la matière, conséquence logique du système de Locke sur la souveraineté des sens. Voici le résumé de son livre : « Les actions de l'homme sont déterminées par le plaisir, par l'égoïsme. » Ce livre qui fait peur, Helvétius l'écrivit pourtant comme une distraction, sans réfléchir aux conséquences, sorte de jet irréfléchi de sa plume abandonnée : « Ce

qu'il pensait il le disait ; » et pourtant pauvre goutteux déjà, comment pouvait-il se faire illusion sur la tristesse de la matière ?

Le livre de l'*Esprit* fit une sensation profonde ; le roi qui aimait ce nom d'Helvétius s'en alarma ; homme du monde, protégé de Louis XV et de Mesdames, naguère fermier-général, honoré des bontés de la plus pure, de la plus sainte des reines, Marie Leczinska, Helvétius écrivait une triste satire contre la religion de ces nobles âmes !

Le scandale fut si grand, l'alarme si répandue, que Rome même lança une bulle solennelle contre le livre de l'*Esprit*, bulle prophétique qui annonçait la révolution française. Helvétius, je le crois, fut vivement contrarié de l'effet produit par son livre ; il ne l'avait ni espéré ni voulu ; surtout il n'en avait pas compris la portée ; la société riche, élégante d'alors était ainsi faite qu'elle se détruisait elle-même le plus agréablement possible ; elle marchait gaiement à sa ruine en tuant toutes les croyances, tous les prestiges. En vain Helvétius déclarait-il hautement qu'il n'avait voulu attaquer aucune des vérités révélées par le christianisme ! Le livre de l'*Esprit* n'en détruisait pas moins les fondements de la société civile et politique : riche, volup-

tueux, fermier-général, Helvétius ne voyait-il pas s'élever devant lui d'autres appétits, d'autres égoïsmes, ceux de la démocratie et de la révolution? La matière qu'il avait célébrée l'emporta bientôt dans les accès d'une goutte remontée (avril 1771), laissant sa veuve plus philosophe encore que lui, vieille incrédule qui dans sa maison d'Auteuil n'eut d'autres amis que les idéologues Cabanis, Volney, Destutt de Tracy, les chats, les chiens et les serins : sa maison d'Auteuil devint un centre d'opposition politique que le Premier Consul surveillait et raillait avec son juste dédain pour l'idéologie!

LES CONTROLEURS-GÉNÉRAUX SILHOUETTE, BERTIN ET LAVERDI.

1757 — 1765

Les opérations des fermiers-généraux aidaient souvent le Trésor; toutefois, l'administration des fermiers considérée en elle-même, restait libre, comme toute entreprise particulière qui remplit ses engagements. De son côté, le contrôle-général gardait sa complète indépendance pour les opérations de la caisse des services sous un ministre du roi chargé du département.

C'était une place fort difficile que le contrôle-général des finances, au milieu des embarras que causaient à la fois la pénurie du Trésor, la difficulté d'établir de nouveaux impôts et le mécanisme des institutions de la vieille monarchie : on venait d'achever les grandes guerres, les campagnes glorieusement commencées par Fontenoy; le roi signait les traités de paix qui assuraient la Lorraine à la France.

Des dépenses considérables avaient été faites à la suite de ces guerres et de ces négociations si heureuses pour la France.

Dans les temps modernes, rien de plus simple que la manière d'opérer des gouvernements dans les questions de finances : quand l'État est en déficit, on équilibre la recette et la dépense par l'emprunt et l'impôt : nulle difficulté ! Un vote donné pour la forme, vient sanctionner les résolutions prises par l'État. Il n'en était pas ainsi sous l'ancien régime : le roi ne pouvait pas imposer le peuple sans rencontrer mille obstacles.

Il y avait des priviléges qu'il fallait respecter dans le clergé, la noblesse, les corporations, la bourgeoisie et les métiers ; les parlements refusaient d'enregistrer les impôts ou adressaient des remontrances vives et souvent injustes; il fallait violenter leur vote par des lits de justice, et le contrôleur-général, très-souvent était forcé de renoncer à l'impôt par la difficulté de l'obtenir et de le lever dans les provinces.

Une des contre-vérités établies par l'école historique moderne sur l'ancien régime, a été celle-ci : « Que la France subissait alors un gouvernement

absolu ! » Quel absolutisme que celui qui ne pouvait faire un pas sans se heurter contre un fait, sans recourir aux expédients, sans négocier avec tous les corps politiques, et toutes les institutions, les hommes et les choses ! Il n'y a de despotisme que celui que créent les révolutions, et cela s'explique parce qu'elles font table rase sous prétexte d'égalité; et alors sur tant de ruines s'élève un pouvoir nécessaire, qui ne tient plus compte que de lui-même et du système qu'il veut faire triompher ; ce nouveau pouvoir tranche sur tout, commande, gouverne à son gré, si facilement, qu'en vérité, s'il tombe, c'est par sa faute, tant les obstacles ont disparu, tant la société se fait souple sous sa main !

Les difficultés que rencontrait le vote de nouveaux impôts dans le parlement, avaient engagé la marquise de Pompadour à faire confier le contrôle-général à un esprit essentiellement parlementaire, Étienne de Silhouette, fort lettré, avec une juste renommée administrative. Dès sa plus extrême jeunesse, dans sa ville natale (Limoges), M. de Silhouette s'était occupé de recherches statistiques sur l'impôt ; ensuite il voyagea en Hollande, en Suisse, en Italie, étudiant partout le mécanisme financier dans les gouverne-

ments : un moment conseiller au parlement de Metz, M. de Silhouette avait préféré à ce haut siége de justice, une place de maître des requêtes de l'hôtel, ce qui le rattachait à l'administration active. Il fut en conséquence chargé de plusieurs missions, spécialement en Angleterre.

Étienne de Silhouette apportait en finances non point les idées aventureuses de Law, mais les formes et les habitudes anglaises sur la levée régulière des impôts : après avoir appartenu à l'administration publique et au conseil des finances, il fut appelé au contrôle-général en mai 1757. Les idées anglaises de M. de Silhouette lui firent considérer le bail des fermes comme une mauvaise institution ; il en attaqua le principe, imposa les fermiers, et le premier des contrôleurs, il parla au conseil du roi de la nécessité de fixer les dépenses de la couronne, de les limiter chaque année de manière à constituer ce que les Anglais appellent une liste civile.

L'essai d'une banque à billets fut la seconde mesure que proposa M. de Silhouette afin de diminuer la puissance exclusive du numéraire : cette banque devait rester une institution particulière en rapport néanmoins avec le Trésor pour l'escompte des va-

leurs d'État : de cette manière on pourrait affaiblir le prestige de l'or et de l'argent. Pour donner un grand exemple, M. de Silhouette engagea le roi à envoyer sa vaisselle plate à la Monnaie pour l'échanger contre des billets de caisse et aider ainsi la circulation du papier. Secondé par une sorte de popularité, M. de Silhouette tenta de présenter un édit de subvention générale comme en Angleterre; mais le contrôleur-général n'avait pas assez compté avec le parlement qui fit une violente opposition au nouveau système financier et ne voulut pas enregistrer l'édit.

On chansonna, on railla dès lors M. de Silhouette dans les couplets et noëls : on inventa les goussets sans fond à la Silhouette; les portraits sur l'ombre à la Silhouette pour indiquer la fragilité de ses moyens; en vain, le contrôleur-général voulut prendre son système au sérieux et le faire ainsi accepter par le public : quand le ridicule s'empare d'une idée il est impossible d'assurer son succès en France, où tout est jeu d'esprit et moquerie. M. de Silhouette quitta le contrôle-général, peu de temps après l'avoir accepté, et il mourut dans la plus profonde obscurité avec la triste réputation d'un esprit

et d'un caractère faux en administration et en politique.

Le système anglais des subventions, budget et liste civile essayé par M. de Silhouette n'ayant pu réussir, le roi confia le contrôle-général des finances à un administrateur essentiellement pratique sorti des intendances, Jean Bertin qui avait successivement administré les provinces du Roussillon et du Lyonnais avec quelque renommée ; un moment appelé à la police de Paris, poste toujours difficile, M. Bertin l'avait rempli avec habileté. Ce fut encore par le crédit de la marquise de Pompadour dans les questions de finances que, de conseiller d'État, M. Bertin fut élevé au poste de contrôleur-général.

Le Trésor royal était incontestablement dans une mauvaise situation, comme il arrive toujours quand un système essayé n'a pas réussi ou qu'il est abandonné ; l'édit de subvention repoussé par le parlement devait pourvoir à tous les services, et par conséquent tous les services se trouvaient en souffrance dès que l'édit était repoussé. Dans ce vide désespérant du Trésor, M. Bertin essaya de faire renaître la confiance et d'attirer les capitaux par la force et la puissance des intérêts en proclamant le système d'un

emprunt général viager et tontinier qui offrait jusqu'à 15 et 20 p. 0/0 d'intérêt, selon l'âge du prêteur; pour raffermir le crédit, M. Bertin admit l'arriéré dans cet emprunt quelle que fût l'époque du titre, même lorsque depuis longues années il n'était payé ni liquidé. Au reste, cette liquidation se faisait à des conditions meilleures si à la dette ancienne le créancier joignait un prêt nouveau.

Sans doute l'intérêt de la dette augmentait dans des proportions considérables, mais par l'effet de l'amortissement naturel (la mort), le capital devait s'éteindre dans un temps limité. (Le calcul était fait sur la moyenne de la mortalité, 33 ans.) Le contrôleur-général pensait que, dans la pénurie du Trésor, quand il fallait pourvoir à la défense du royaume en guerre avec l'étranger, le suprême et le plus haut devoir de l'État, était de ne pas laisser les troupes sans pain et sans solde : pour la première fois depuis le moyen-âge, on vit le Trésor négocier des emprunts avec les juifs. M. Bertin s'adressa à la communauté des Israélites de Metz et de l'Alsace, qui prêtèrent à l'État 10 millions, à un intérêt composé s'élevant jusqu'à 24 p. 0/0 par an, sous la garantie des revenus des deux provinces.

Pour pourvoir actuellement à des paiements d'intérêt si élevés, le contrôleur eut recours à l'impôt d'un nouveau vingtième de guerre, comme conséquence des armements de l'Europe ; trois vingtièmes avaient déjà été votés après des *lits de justice;* le duc de Choiseul avait négocié avec le parlement pour en obtenir la sanction ; il leur donna les Jésuites en échange du vote. Cette lutte continuelle avec les parlements était le grand obstacle à l'action du pouvoir ; tous sentaient la nécessité d'en finir, et nul n'osait porter la main sur cette autorité irrégulière et violente qui empêchait la marche des affaires publiques.

Dans l'administration du contrôleur-général Bertin, on voit se développer les larges et fécondes habitudes des intendances, jamais oisives pour la protection du travail, des manufactures et du commerce: on doit à M. Bertin l'institution des grands conseils, composés de manufacturiers et négociants, les écoles ovines et vétérinaires, les sociétés d'agriculture fondées dans chaque province, spécialement chargées de grandir et d'améliorer les méthodes ; enfin le système des octrois, dans le but de donner des revenus particuliers à chaque ville pour s'administrer elle-

même : les villes s'*octroyaient* les fonds nécessaires à cet effet, d'où était venu le nom d'octroi, institution municipale empruntée aux souvenirs de l'administration gallo-romaine. Il faut dire à l'éloge du contrôleur-général Bertin qu'il fut un des plus nobles promoteurs des études sur l'histoire de France ; les collections vastes et riches de chartes et diplômes furent imprimées par les ordres du contrôleur-général.

Il tomba devant le parlement comme les autres ministres, tous impuissants pour résister à cette opposition bruyante et taquine qui rendait tout gouvernement impossible. Il fallait enfin la briser. M. Bertin, démissionnaire du contrôle-genéral, resta conseiller d'État : il fut remplacé par M. de Laverdi, issu de famille parlementaire, car le duc de Choiseul, esprit essentiellement à transactions et à ménagements, espérait, en cédant beaucoup à la magistrature, obtenir beaucoup d'elle. On fit une sorte d'ovation au nouveau contrôleur-général. Dans un de ces noëls de cour, la presse libre d'alors (1763) (recueilli par le comte de Maurepas, esprit si léger), Laverdi s'adresse à l'enfant Jésus, dans le berceau divin :

> N'ayant de confiance
> Qu'au poupon nouveau-né,

De Laverdi s'avance
D'un air tout consterné,
Disant : « Puisqu'en ce jour
Vous êtes mon oracle,
Jésus, je me livre à vos soins;
Pour subvenir à nos besoins
Il nous faut un miracle. »

Ce miracle était difficile à obtenir sans la volonté et l'énergie suffisantes pour aller droit au but. L'obstacle naturel n'était-il par toujours dans le parlement! il fallait le briser avant tout. Laverdi louvoya, fit quelques concessions aux économistes sur le libre commerce des grains; modifiant le prévoyant système de Louis XV sur les greniers d'abondance, préparé et fécondé par les spéculations du Trésor, système souvent calomnié par de plates chroniques et d'imbéciles histoires sur *le Pacte de famine!* Oui, il y avait un contrôleur des grains au service du roi, mais c'était pour faire concurrence aux accapareurs, afin que par l'action d'un grenier d'abondance, la liberté du commerce des grains n'aboutît pas à la spéculation et plus tard au prix trop élevé des céréales. Laverdi contracta plusieurs emprunts à l'étranger pour ne pas mécontenter les parlements; comme il appartenait à la magistrature, celle-ci enregistra quelques édits d'impôts, et spécialement un décime

sur les cuirs et sur les draps. On aurait pu couvrir le déficit par l'impôt territorial justement réparti, puis par le timbre et l'enregistrement : les parlementaires n'en voulurent à aucune condition, car les impôts auraient atteint leurs riches propriétés foncières et altéré leurs épices. Laverdi, après quelque temps d'administration politique qui n'avait donné aucun résultat notable, offrit sa démission qui fut acceptée : un petit noël de cour résuma ainsi sa courte administration :

Le Roi dimanche
Dit à Laverdi :
Va-t'en lundi.

Eh ! mon Dieu, qui ne se serait fatigué, dégoûté, de ces luttes stériles, incessamment renouvelées contre les parlements, sans atteindre un résultat ? Le système du duc de Choiseul avait menagé les corps de magistrature pour en obtenir un appui ; fausse idée de gouvernement : quand on caresse trop l'opposition qui fait obstacle, elle se grossit, se rengorge et vous menace. En politique il faut oser une lutte de front avec ce qui vous gêne ; en cette alternative, on triomphe ou l'on succombe, mais la position est

au moins nette. Le duc de Choiseul, esprit mitoyen, se contentait d'obtenir quelques votes du parlement, votes que la magistrature faisait payer bien cher par des refus et des remontrances et l'amoindrissement de l'autorité gouvernementale.

Ce fut avec la volonté arrêtée de briser cette résistance irrégulière que le roi forma le ministère du chancelier Maupeou. A ce grand et haut système se lie l'adminisiration dure et ferme de l'abbé Terray. La force et la volonté vont se manifester partout, dans la politique comme dans les finances, deux choses qui se prêtent un mutuel appui quand on pénètre avec quelque attention l'histoire des gouvernements.

L'ABBÉ TERRAY.

1765 — 1774

Je n'accepte jamais les jugements vulgaires, alors même qu'ils auraient été traditionnellement répétés: il est si facile en histoire d'adopter une opinion toute faite ! C'est par les couplets et les noëls contemporains qu'on a jugé l'abbé Terray et le chancelier Maupeou, les deux têtes du ferme système qui rétablit le principe d'autorité en France; comme si les pouvoirs devaient et pouvaient être jugés par les pamphlets qu'on écrit contre eux, pendant qu'ils vivent et qu'ils répriment les passions mauvaises !

Le système financier de l'abbé Terray se rattache à celui de Colbert par l'identité de pensées : l'abbé Terray veut à tout prix balancer les dépenses et les recettes. Il tranche dans le vif; toute dépense onéreuse il la supprime; il fait pâlir les rentiers à l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier, comme Colbert. Il n'aime ni les fermiers-généraux ni les intermédiaires du Trésor; comme Colbert, il adminis-

tre tout, centralise tout sous sa main ; comme Colbert, il est financier médiocre et porte une atteinte profonde au crédit, en altérant la source de la confiance publique. Ce n'est pas en vain qu'on se livre aux opérations qui blessent les prêteurs ; le devoir du ministre, qui préside aux finances d'un grand État, ne consiste pas seulement dans le balancement exact d'un compte de recette et de dépense, et dans ce qu'on appelle aux temps modernes la confection d'un budget normal ; il faut encore qu'il ait sous sa main les moyens d'emprunt qui, seuls, correspondent aux besoins extraordinaires du Trésor.

Dans le maniement des finances c'est rester médiocre que de balancer seulement les dépenses par la recette ; il faut encore pourvoir aux crises, préparer les ressources du crédit public menacé.

L'abbé Joseph-Marie Terray, né en 1715, s'était passionnément associé aux parlementaires dans l'affaire de l'expulsion des Jésuites, et il avait joué un rôle considérable en appuyant l'abbé Chauvelin. Ce rôle, alors fort populaire, avait servi sa renommée, et le roi le désigna dès lors comme rapporteur dans toutes les questions financières portées devant le parlement, position importante. Ses travaux y furent

très-recherchés, et le duc de Choiseul lui-même l'appela au contrôle-général des finances, afin de s'associer de plus en plus le parlement.

On était alors entré, comme à toutes les époques de guerre et de diplomatie active, dans un large système d'emprunt ; il fallait faire face à tant de services ! l'État avait créé des charges, offices et des monopoles, et avait beaucoup emprunté en rente viagère. Le surintendant Laverdi s'était servi de l'intermédiaire des fermiers-généraux pour trouver de l'argent par la simple opération que voici : les fermiers-généraux, maîtres d'un vaste crédit, se procuraient les capitaux nécessaires à l'État sur leurs signatures ; il y avait en circulation pour plus de cent cinquante millions de billets de fermes, dont l'intérêt était acquitté par la caisse de service.

Ce crédit était renouvelé, agrandi selon les besoins, et tout le monde y trouvait avantage : l'État par la facilité extrême de réunir les capitaux ; les prêteurs par la sécurité que leur donnait la signature des fermiers-généraux et par l'exact acquittement des intérêts. (On peut comparer ces billets de fermes aux bons du Trésor.)

Ce système était en rapport avec les nécessités ex-

traordinaires de la guerre; à la paix on voulut le changer, et l'on s'y prit violemment. La pensée administrative et sérieuse de l'abbé Terray, celle qui séduisit son esprit comme elle a préoccupé d'autres ministres considérables, ce fut de balancer la recette par la dépense, sans recourir aux moyens de crédit, et, à cet effet, un expédient simple, attrayant, se présentait à son initiative administrative; cet expédient, je l'ai déjà dit, consistait à retrancher les dépenses et à grandir les recettes. Certainement cette pensée était bonne, et l'on pouvait féliciter un ministre qui prenait cette ferme résolution; mais les limites légitimes furent bientôt dépassées, et les retranchements de l'abbé Terray, comme ceux qu'avait accomplis Colbert, portèrent sur des obligations du Trésor qu'on ne peut atteindre sans ébranler tout le crédit d'un État.

Les dépenses d'un gouvernement se composent : 1° de l'intérêt de la dette publique; 2° de traitements d'employés; 3° de fonds de service pour les divers départements ministériels.

Retrancher une portion de l'intérêt des rentes sans offrir le remboursement intégral, c'est simplement violer le texte du contrat d'emprunt. A son avéne-

ment ; Colbert en avait donné l'exemple , l'abbé Terray fut son imitateur. De là cette malédiction universelle qui s'éleva contre le contrôleur-général parmi les rentiers qui par leurs prêts s'étaient fiés à la parole de l'État.

En prenant cette hardie résolution, l'abbé Terray en connaissait toute la portée ; il s'était fait un cœur d'airain contre les clameurs populaires ; la rente était appelée le pot-au-feu du bourgeois de Paris ; la toucher, c'était frapper la vie municipale des métiers : de là ces couplets mordants contre l'abbé Terray. Sous Colbert , on murmurait tout bas ; au XVIII[e] siècle, au parlait haut, même contre un contrôleur-général.

Ce n'était pas tout : la dette publique se composait d'une masse d'effets publics en circulation, billets de fermes, anticipations, bons sur les gabelles, les aides ; effets négociés sous la garantie de l'État et payés par une caisse de service. La régularité de ce système constituait le crédit public.

L'abbé Terray, sans scrupule comme sans hésitation, annula une partie de ces effets émis sous la responsabilité du Trésor, en même temps qu'il disposa

des fonds de la caisse de service ; il opéra ainsi la ruine de tous ceux qui avaient traité de confiance avec les fermiers-généraux et les deux banquiers de la cour, Laborde et Magone, qui en étaient les intermédiaires : presque tous les fermiers furent ainsi atteints par les opérations arbitraires, surtout ceux qui avaient pris ces billets de fermes, une des valeurs les plus aimées des capitalistes. L'abbé Terray porta en même temps le bail des fermes de 170 à 180 millions, créant, par ce moyen, les éléments de compensation avec la ferme-générale. Aussi disait-on que l'abbé Terray avait donné les cendres aux fermiers-généraux, et leur avait rappelé « qu'ils n'étaient que poussière. »

Les clameurs devinrent bien plus vives encore lorsque le contrôleur-général posa le principe des retenues depuis un tiers jusqu'au dixième sur les traitements accordés par l'État, pensions et gratifications; on en supprima même beaucoup d'une façon absolue; les pensions servaient l'éclat, le luxe de la cour. L'opposition éclata violente; l'abbé Terray fit tête à l'orage avec la fermeté de ses principes ; comme tout homme préoccupé d'un système il s'était fait des idées précises sur ce qu'il voulait, et une fois

ces idées arrêtées, il marcha droit sans sourciller à leur réalisation.

L'abbé Terray appartenait un peu à l'école économiste, c'est-à-dire à ces hommes à système qui ne reviennent jamais sur leur théorie. En repoussant les facilités du crédit, le contrôleur-général dut recourir à l'impôt, et pour grandir ses ressources, il entra dans l'idée féconde et dangereuse de la liberté absolue du commerce, se séparant ainsi de Colbert et de son système de protection à ce point de vue.

Cette idée il l'appliqua aux subsistances : moyennant le droit d'un vingtième le blé put être exporté de France : ce système donnait un plus grand prix à la propriété en même temps qu'il promettait à l'État un revenu de plus de 10 millions. Jusque-là on avait préféré le système qui assurait avant toute chose la subsistance du peuple. On ne s'explique, je le répète, que par l'esprit de dénigrement cette odieuse calomnie jetée sur le roi Louis XV, accusé d'avoir spéculé sur les blés. L'almanach royal, dit-on, donne le nom et le titre d'un fonctionnaire chargé d'acheter les blés pour le compte du roi. Ce que faisait l'État à cette époque, les empereurs romains l'avaient fait, Napoléon le fit aussi : ce système consis-

tait à lutter contre la spéculation particulière par l'action du gouvernement; la création des greniers d'abondance empêche le prix excessif des céréales par l'immense quantité de blé qu'elle fait peser sur le marché dans les crises publiques. Voilà ce que faisait le roi Louis XV, et ce qu'une école calomniatrice a dénoncé comme le Pacte de famine.

La liberté du commerce des grains! tel fut le cri de la secte des économistes, qui pendant deux ou trois années de l'administration de Terray, la soutint de ses théories inflexibles et la couvrit un peu de sa popularité. Mais lorsque l'abbé Terray se fut lié au vigoureux système du chancelier Maupeou, à l'énergique répression des parlementaires, alors les pamphlets grondèrent contre lui; on le raillait sur ses goûts et même sur son langage d'une fermeté rude, spirituellement dur comme celui d'un rapporteur au parlement. Il est difficile de ne pas être l'objet de l'animadversion publique quand on est chargé de lever l'impôt : que n'avait-on pas écrit contre Colbert? Le XVIII[e] siècle était plus libre dans ses mille pamphlets ; on prêtait des mots au contrôleur-général et celui-ci entre autres : un engagiste se plaignait au ministre de ce qu'on en viendrait jusqu'au point de

prendre l'argent dans les poches; l'abbé Terray répondit : « Où diable voulez-vous que je le prenne? » Un jour à l'Opéra, la foule était compacte de manière à ne pouvoir se placer, un spectateur s'écria : « Que l'abbé Terray n'est-il ici pour nous réduire! » Et ces mots d'*ana* peut-être faits après coup, s'expliquent, car le contrôleur-général marchait fermement par tous les moyens à l'équilibre des finances, et il devait heurter bien des intérêts, quand on songe qu'il parvint à exactement rembourser toutes les charges de la magistrature supprimée par le chancelier de Maupeou.

A cette époque tous les financiers avaient une résidence de prédilection qu'ils ornaient avec goût et qu'ils habitaient avec délices dans leurs moments de repos. Colbert lui-même avait prodigué quelques cent mille écus à l'ornementation de son château de Sceaux avec plus de luxe bourgeois que d'amour réel des arts.

L'abbé Terray fit bâtir une maison splendide rue Notre-Dame-des-Champs, près du Luxembourg; elle devint son séjour de repos et de prédilection. A travers la dureté de ses manières, l'abbé Terray avait le goût des arts, des lettres, il ai-

mait les artistes : sa maison de la rue Notre-Dame-des-Champs fut parée des plus gracieuses peintures de Watteau, Lancret, Boucher, et de ces jolis colifichets-Pompadour qui faisaient de charmantes bonbonnières de toutes les habitations de financiers. Les artistes du XVIIIe siècle n'étaient pas pudiques; ils multiplièrent le nu dans les ornements de la maison de l'abbé Terray. On accusa le contrôleur-général de n'avoir pas été étranger à cette direction des arts; le bronze des œuvres antiques reproduisait les groupes enlacés de Nymphes et de Satyres, de Pompéia ou d'Herculanum ; l'abbé Terray acheta les trois Grâces de Wanloo un peu épaisses, que madame de Pompadour, artiste si distinguée, avait flétries par une spirituelle acclamation. Quoique n'aimant pas Greuze, le contrôleur-général acquit pour son cabinet le joli tableau de *la Cruche cassée,* tant aimé de Marie-Antoinette.

Le goût des chefs-d'œuvre plastiques fit accuser l'abbé Terray d'avoir les habitudes de son temps et les mauvaises mœurs d'une génération corrompue. Je n'ai jamais remué dans la biographie des esprits politiques ce mauvais côté de la vie; le contrôleur-général était surtout un homme de travail et d'appli-

cation pratique, fort pénétré de cette idée qu'il est difficile au pouvoir d'être populaire; que dès lors on doit aller droit à son but d'utilité publique et d'intérêt général sans prendre garde aux criailleries qui de tous côtés vous assiégent quand on préside à l'administration d'un grand pays!

Ce but d'utilité que réalisa l'abbé Terray fut, ainsi que je l'ai dit, la création d'un état de finances qui pût balancer les dépenses par les recettes, et il parvint à son but comme Colbert en altérant les véritables sources du crédit; ce crédit il le blessa par son manque de foi à l'égard des fermiers-généraux et des banquiers, toujours en avance envers le Trésor, et par la réduction des intérêts de la dette sans en offrir le remboursement : il ne ménagea pas assez les capitalistes dont le Trésor a toujours besoin dans les crises.

Jamais le contrôleur-général ne fut dominé par les femmes : il sacrifia la baronne de La Garde qui l'avait compromis dans des spéculations, et ses rapports avec madame Destouches, femme du secrétaire-général des fermes furent le plus souvent des liens intéressés; les femmes s'offrirent toujours à lui comme une distraction et non comme un gouvernement; elles s'en vengèrent par mille contes et légendes

contre l'abbé; ceci tenait à l'esprit du siècle tout d'épigrammes et de satires! Dans les noëls le nom de la rue *Vide-Gousset* fut remplacé par celui de Terray; on le représentait comme la sangsue du poëte latin qui ne laissait sa proie qu'après l'avoir sucée jusqu'au sang.

... Non missura cutem nisi plena cruoris.

Le temps a fait justice de chaque système : on peut dire de l'abbé Terray qu'il fut excellent comptable, administrateur distingué; associé aux vastes projets du chancelier Maupeou, il en seconda la partie financière. Un juge fort distingué de l'époque Napoléonienne, mêlé aux opérations du Trésor à cette époque, l'archi-trésorier Lebrun, s'exprime avec une admiration enthousiaste sur l'administration de l'abbé Terray : « Enfin un homme vint qui avait quelque chose du sens de Sully et de la précision de Colbert, qui crut comme Colbert et Sully que la base de toute finance était l'ordre dans la recette et la dépense. » Ce jugement de l'archi-trésorier Lebrun aurait été vrai sur le contrôleur, s'il avait ajouté que l'abbé Terray commit la grave erreur de blesser le crédit public, la source de tout système financier ; faute qu'un État paie toujours fort chèrement.

VOLTAIRE FINANCIER.

1715 — 1775

Parmi tous les faiseurs de pamphlets, l'écrivain, le poëte qui a le plus vivement attaqué l'abbé Terray, c'est Voltaire. Il avait certainement d'excellentes raisons pour exhaler sa haine contre le contrôleur. Voltaire, grand capitaliste, avait pris pour plus de 250 mille livres en billets de fermes, qui furent refusés par le contrôleur-général : la banqueroute l'avait donc atteint avec cruauté : aussi parle-t-il de l'abbé Terray, dans ses lettres à d'Argental, au maréchal de Richelieu, avec une colère indicible.

Voltaire en garda un long souvenir. Trop habile pour se compromettre par un pamphlet tandis que le contrôleur-général était encore en place, il attendit la disgrâce de l'abbé Terray, à l'avénement de Louis XVI, et dans un conte en vers, qui porte la date de 1775, Voltaire commence par ces jolis vers pleins d'acrimonie contre les financiers :

Quand Terray nous mangeait.....

Et le poëte finit par cette autre épigramme :

« C'est ainsi qu'on travaille un royaume en finances. »

Tant il est vrai qu'un des torts chez les hommes d'État qui ont souci de la postérité, c'est de ne pas ménager assez les écrivains qui font les renommées sérieuses : autrement il arrive que ceux-ci formulent certaines idées, certaines opinions systématiques ou méchantes, adoptées ensuite comme des vérités historiques, qu'on a toute sorte de peine à détruire par l'expression simple de la réalité.

Au commencement de sa vie du monde, Voltaire s'occupa beaucoup de sa fortune, et il avait raison : n'est-elle pas la première condition de l'indépendance de l'homme? l'aisance est nécessaire à la liberté de la bonne et haute littérature. Quand on tend la main, ou l'on est insolent comme un mendiant espagnol, ou humble comme un lazzarone napolitain. Comment alors garder de nobles idées? rarement on exprime des vérités solennelles pressuré entre deux créanciers.

Ce ne furent pas les premiers livres de Voltaire qui firent sa fortune. La Ligue (*la Henriade*), publiée à Londres par souscription, ne lui donna qu'environ

1000 livres sterling, y compris le don de la reine Élisabeth, qui paya la dédicace louangeuse par sa munificence : Voltaire avait loué Élisabeth d'avoir secouru Henri IV; il ne dédaigna pas lui-même un subside.

Les liaisons de Voltaire avec le contrôleur-général Desfort lui furent bien plus profitables encore ; il gagna des lots d'emprunt avec un bonheur indicible; on l'intéressa dans la compagnie d'Afrique; il fit des spéculations sur les blés; enfin les frères Pâris le mirent dans les fournitures de l'armée d'Italie; pendant les quelques années qu'il y fut intéressé, il réalisa 500 mille livres de bénéfices, sans compter sa participation aux avances que les frères Pâris faisaient au Trésor, et qui doublèrent par les loteries et les amortissements à son profit.

Toutes les premières amitiés de Voltaire se renferment dans le cercle des financiers : il voit beaucoup le président Hénault, dont toute la famille est dans les fermes et les recettes générales, le vrai Lucullus du XVIII[e] siècle, fameux par ses soupers; le marquis de Villète, qui n'est pas le moins du monde gentilhomme malgré son titre, est le fils d'un receveur de l'extraordinaire des guerres, riche à 150 mille li-

vres de rentes et qui a acheté un marquisat; madame du Châtelet est fille de M. de Breteuil, sorti des intendances et des recettes provinciales; Helvétius, si aimé de Voltaire, est fermier-général. Le vieillard de Ferney ne voit pas de plus grand saint faisant plus grand miracle que Samuel Bernard.

> Dans ce pays, trois Bernard sont connus.
> . . . .
> L'autre Bernard est celui de Plutus!
> Bien plus grand saint, fesant plus de miracles.

Maître d'une belle fortune, Voltaire est très-habile à la faire valoir; qui peut lui en faire un reproche? Essentiellement capitaliste, tous ses fonds il les place dans les emprunts à loterie, tontine, en billets de fermes qui rendent 6 à 7 p. 0/0. Il vit bien, avec une distinction et un goût d'aristocratie, presque toujours chez les autres pendant les premières années de son existence; il voyage en Angleterre, en Hollande, à Berlin, spéculant avec bonheur. Il touche rarement à ses capitaux, car il reçoit des pensions de plusieurs souverains, ou bien il réalise des bénéfices de librairie assez considérables pour mener une belle vie. On se fait un plaisir, une gloire de l'héberger; il paie tout en petits vers charmants,

en poésies galantes et en stances harmonieuses ; les salons financiers, dont il fait l'orgueil et la gloire, le paient en l'associant à leurs opérations.

Voltaire gagne beaucoup d'argent dans le jeu des actions de la compagnie des Indes et d'Afrique : la seule perte considérable qu'il éprouva est celle de 250 mille livres, sous le contrôle-général de l'abbé Terray. Il ne la pardonne pas, il en parle à tous, je le répète, dans sa correspondance publique et privée, en vers et en prose : cependant la fortune de Voltaire n'en est pas ébréchée; s'il ne supporte pas cette perte en philosophe par le silence, il n'en fait pas non plus un prétexte pour parler de sa ruine; la banqueroute de l'abbé Terray passe sur son existence sans l'ébranler et même sans l'altérer.

A la fin de sa vie Voltaire devint possesseur de Ferney; mais l'achat de cette vaste propriété est encore une spéculation; les terres qu'il acquiert sont presque toutes en friches ou en mauvaises cultures; le prix d'achat est nul ; Voltaire met ces terres en valeur; il en boise une certaine partie, il plante en vignes, sème des prairies, des potagers, et au bout de cinq ans, les deux seigneuries de Gex et de Ferney ont triplé de valeur.

L'esprit de spéculation financier est inhérent à François Arouet de Voltaire, génie fécond qui donne à la vie une activité heureuse; Voltaire fait bâtir, dans le pays de Gex, des maisons blanches et proprettes, qu'il groupe en village; le bois de construction est à bon marché au pied du Jura, les matériaux, la main d'œuvre sont presque à rien. Une fois ces maisons construites, ou il les loue à longs baux, ou il les vend à viager, de manière à doubler son revenu : il n'y a certes rien que de très-légitime dans ces opérations, mais tout est parfaitement combiné et suppose de longues habitudes de calculs et de finances.

Ce n'est pas tout encore! Afin que les habitants paient exactement leur loyer ou le prix de la vente, il faut créer une industrie active au milieu d'eux; Voltaire appelle donc à Ferney un bon nombre d'ouvriers de Genève, habiles à faire des montres et des bijoux en tous métaux. Ses nombreuses relations avec les ministres et les favorites lui facilitent les débouchés en Europe pour sa nouvelle industrie; Voltaire fait pour ainsi dire (avec une extrême convenance au reste) le courtage de ses montres de Ferney. Plus d'une des lettres de sa correspondance avec Cathe-

rine II ou Frédéric de Prusse sont relatives à ce commerce de bijoux; il prie impératrice et roi de placer les montres de Ferney, d'en acheter le plus possible, sous prétexte de faire prospérer la colonie. Le philosophe veut même exploiter la question d'Orient et la marche des Russes vers Constantinople pour les intérêts de son commerce : les Turcs aiment les riches montres, et de toute part on en envoie dans le Levant; ne pourrait-on pas stipuler quelque disposition de traités pour en rendre le commerce libre de manière à enrichir Ferney? Toutes ces demandes commerciales sont présentées avec l'esprit, avec la grâce habituelle que Voltaire met en toute chose; mais le but n'en est pas moins atteint, et Catherine surtout commande des centaines de montres à Ferney, en même temps qu'elle envoie des médailles d'or de son règne à Voltaire pour une valeur de plus de 120 mille livres en échange de quelques vers de louange ou d'une dédicace.

Loin de faire à Voltaire un reproche de son constant désir de faire sa fortune, je le répète, il faut l'en louer: c'est à sa fortune de financier autant qu'à son inimitable esprit, que Voltaire doit sa renommée, la dignité de son nom, la puissance de ses œuvres. Je déteste le

mal qu'a fait au monde moral et religieux ce grand coupable du XVIIIe siècle aux yeux de Dieu et des hommes ; je dis seulement que Voltaire a fait sortir les gens de lettres de la domesticité ; il les a élevés au-dessus des gentilshommes et des grands seigneurs ; il les a placés à côté des rois, et tout cela parce qu'il fut grand seigneur lui-même et qu'avec son immense supériorité il n'eut pas besoin de tendre la main pour mendier la vie : tendre la main, c'est toujours ce qui dégrade les lettres : n'est-ce pas le besoin souvent qui fait écrire ces mauvais pamphlets, ces livres immondes qui déshonorent toute une génération? La fortune est la première condition de l'indépendance et de la dignité humaine ; elle crée le plus profond dédain pour ces pauvres diables qui se nourrissent de calomnie parce qu'il faut vivre, et que le scandale donne quelquefois le pain quotidien.

MADAME LA COMTESSE DU BARRY

DANS SES RAPPORTS AVEC LES FINANCIERS.

L'influence politique de la comtesse Du Barry date de la fin du système de M. le duc de Choiseul; le ministre voulut d'abord se la rendre favorable : il n'est sorte d'adulations qu'il ne lui adressa, afin de conserver la direction des affaires politiques; c'est à tort qu'on a parlé des dédains du premier ministre pour la favorite. On trouve dans le recueil manuscrit du comte de Maurepas des vers charmants destinés à la gracieuse comtesse, le jour qu'elle menaçait de se séparer des Choiseul, habile et remuante coterie :

Déesse des plaisirs, tendre mère des Grâces,
Pourquoi veux-tu mêler aux fêtes de Paphos
Les noirs soupçons, les honteuses disgrâces?
Ah! pourquoi méditer la perte d'un héros!
Ulysse est cher à la patrie,
Il est l'appui d'Agamemnon;
Sa politique active et son vaste génie
Enchaînent la valeur de la fière Ilion.
Soumets les dieux à ton empire,
Vénus, sur tous les cœurs règne par la beauté,
Cueille dans un riant délire
Les roses de la volupté;

Mais à nos vœux daigne sourire
Et rends le calme à Neptune agité.
Ulysse, ce mortel aux Troyens formidable,
Que tu poursuis dans ton courroux,
Pour la beauté n'est redoutable
Qu'en soupirant à ses genoux.

Cette gracieuse allégorie ne pouvait entraîner la comtesse Du Barry, ferme cœur, loyalement liée au parti Richelieu. Ce n'était pas une intrigue qu'elle voulait suivre par caprice, mais une situation considérable que la favorite voulait prendre, et qui n'a jamais été bien examinée et définie. On n'a su que la calomnier.

Les Richelieu, quelle que fût la légèreté particulière du maréchal, le vainqueur de Mahon, si loué par Voltaire, appartenaient au parti politique de l'unité répressive par tradition du grand cardinal ; le duc d'Aiguillon (toujours Richelieu), venait d'en donner un puissant exemple en Bretagne : partout où dominait un Richelieu, les parlements étaient contenus, brisés et la révolte impitoyablement réprimée.

Le duc de Choiseul, au contraire, se laissait doucement entraîner vers les doctrines parlementaires et philosophiques ; la monarchie, sous sa main élégante, croulait couronnée de fleurs, applaudie en

vers et en prose par les encyclopédistes, qui louaient jusqu'à l'épagneul de la noble duchesse.

Le sens droit de la comtesse Du Barry, la fermeté un peu colère de son esprit, la porta vers le parti du maréchal de Richelieu et du duc d'Aiguillon. De là les haines implacables des Choiseul se manifestant par des mots spirituels et mordants, par des noëls et des chansons : les Choiseul avaient pour eux les gens de lettres, petite coterie d'une médisance qui ne ménage rien quand elle veut perdre une renommée qui lui fait obstacle; les encyclopédistes, très-peu susceptibles dans leur adoration, s'étaient prosternés aux pieds de madame de Pompadour, leur protectrice, et celle-là, je crois, était aussi licencieuse; ils écrivirent des choses infâmes sur la comtesse Du Barry, parce qu'elle ne les aimait pas; esprit net et décidé, la favorite voyait avec les Richelieu que le parlement et la philosophie perdaient le principe d'autorité dans le roi de France, et qu'il fallait le sauver à tout prix.

Elle se lia donc avec les deux chefs éminents de ce système répressif: le chancelier Maupeou et l'abbé Terray. Le chancelier joignait l'esprit le plus aimable au caractère le plus ferme; type précieux et rare

dans un homme d'État. Il y a tant de roseaux peints en fer, qu'on peut, qu'on doit préférer en politique une main de fer gantée de soie. L'abbé Terray, dont j'ai parlé déjà, avait des formes plus sèches que le chancelier; mais un prodigieux esprit de mots, de reparties, et la volonté très-résolue de mener à bonne fin son système; quoi d'étonnant? MM. de Maupeou et de Terray furent l'âme du salon de la comtesse Du Barry.

Il est à remarquer que la première entre les favorites, la comtesse n'eut aucun rapport intéressé avec les financiers; elle ne reçut ni faveurs, ni prêts, ni douceurs des fermiers-généraux; ce qui était dans l'usage. Tout se bornait pour elle à un acquit au comptant mensuel de la main du roi Louis XV de 4 mille louis acquittés sur la caisse de service.

Le chiffre de cet acquit au comptant pourrait paraître considérable; mais le roi tenait son salon chez la comtesse, ainsi que le constatent les billets d'invitation sur de tout petit papier : « Le roi honorera de sa présence la soirée de la comtesse Du Barry. » Ces 4 mille louis n'étaient donc qu'une indemnité pour les frais de représentation.

Dans ces soirées donc il y avait souper et jeu : sou-

per fin, délicieux, resplendissant, jeu d'enfer fort animé. Le roi Louis XV avait l'étrange habitude, pour un prince, de vouloir incessamment gagner au jeu; la comtesse, soit étourderie, soit gracieuse condescendance, perdait toujours; de sorte que des poignées de louis d'or passaient dans les poches du roi, fort satisfait de ses bénéfices. Le jeu formait le plus gros chapitre dans les dépenses de la favorite.

Les goûts nobles et élevés de la comtesse l'entraînaient vers la protection des arts et des artistes. Passionnée pour la musique italienne, elle devina et grandit Grétry; parmi les peintres, elle tendit ses belles mains à Greuze et à Vernet. On était pour les arts à une époque de transition et de lutte : madame de Pompadour avait spécialement protégé Boucher et Vanloo; la comtesse Du Barry préféra Greuze et ses peintures de la vie bourgeoise; la plupart des figures de jeunes filles de Greuze sont copiées sur le type de la comtesse Du Barry : les artistes sont plus reconnaissants que les poëtes et les écrivains, race en majorité sans souvenirs et sans cœur.

L'art doit à la comtesse Du Barry le goût des peintures flamandes et hollandaises, de ces figures que Louis XIV appelait des magots; elle aima plus spé-

cialement les Vandyck ; la comtesse paya 3 mille louis le portrait de Charles Ier, ce chef-d'œuvre de peinture chevaleresque, qu'elle plaça dans le cabinet du roi à Choisy : Choisy, gracieuse demeure, aujourd'hui démolie pour faire place à de vilaines maisons bourgeoises et aux longs tuyaux noircis des manufactures ! On disait qu'il y avait un peu d'orgueil de naissance. (Les Barry prétendaient descendre des Barry d'Écosse, proches parents des Stuarts.) Ensuite ce portrait de Charles Ier, placé à la face de Louis XV, semblait dire : « Voyez ce que les parlements ont fait de cette tête couronnée, qui ne sut pas préserver l'autorité. »

Rien de délicat comme la protection que la comtesse accordait aux artistes malheureux ; elle inventa à leur profit la vente des lots de porcelaine de Sèvres; dans son charmant boudoir elle mettait à des prix exorbitants des petits riens de fantaisie, et les vendait aux riches courtisans, aux financiers au profit des artistes. Ce furent ses seuls rapports avec les gens d'argent; j'en excepte toutefois la vive amitié qu'elle portait au fermier-général Bourret, dont j'ai besoin de dire la vie.

Nature véritablement généreuse et abandonnée

que celle de Bourret! s'il n'était pas né d'une famille de gentilshommes, il en avait contracté tous les grands airs ; il avait pour le roi et la royauté une adoration immense, aveugle. Plaire à Louis XV, son souverain protecteur, était sa seule préoccupation, son culte ardent. Il se ruinait sans sourciller pour plaire à ce qu'il adorait. Le roi qui aimait beaucoup Bourret lui avait fait l'honneur d'accepter un déjeuner dans son pavillon de la forêt de Sénart; Bourret acheta cette immense faveur par des prodigalités fabuleuses; en huit jours le pavillon fut décoré comme à Marly; le roi y trouva toutes les raretés : des paniers de pêches, de raisin en février; tout le pavillon était parfumé de roses et de jasmins d'Espagne, et un bouquet composé de fleurs d'Amérique, offert à la favorite, avait coûté 100 louis.

Toute la partie colifichet de Versailles est l'œuvre de la comtesse Du Barry; comme elle trouvait ce vaste bâtiment trop sérieux, elle l'orna, le rajeunit par de petites et gracieuses galeries; enfin, quand elle s'aperçut qu'il n'était pas possible de pomponner un géant de ses petites et blanches mains, elle fit bâtir Lucienne, la plus spirituelle et merveilleuse

création du XVIIIe siècle, qui réunit la commodité, la grâce, l'élégance ; Lucienne, bien préférable au froid Trianon, comme la villa de Florence est supérieure au châlet suisse, comme la belle poésie de l'Arioste décrivant le palais d'Alcine est supérieure à la prose ampoulée qui décrit les Charmettes. Ce fut alors que le roi abandonna Choisy, château façonné comme un décor d'opéra, qu'il visitait souvent avec madame de Pompadour, quand le goût de la comédie était partout.

Ce fut donc une des accusations les plus fausses et les plus vulgaires que celle qui attribue aux prodigalités de la comtesse Du Barry la ruine des finances ; de toutes les favorites, elle fut la plus discrète, la plus désintéressée, la plus généreuse surtout : n'était-elle pas d'ailleurs en présence d'un contrôleur-général dur, inflexible, de cet abbé Terray qui refusait de payer même les acquits au comptant du roi ? Associée au système politique du chancelier Maupeou, la comtesse Du Barry savait qu'il ne pouvait réussir qu'avec la réalisation d'un état financier qui balancerait les recettes par les dépenses, et elle se gardait bien d'empêcher le développement de ce système par ses exigences.

La comtesse n'eut également aucun rapport avec les fermiers-généraux ou les financiers, si particulièrement pressurés par le système de l'abbé Terray : la marquise de Prie, madame de Pompadour apparnaient aux traitants par leurs familles, par leurs relations journalières ; la comtesse Du Barry s'en tenait très-éloignée ; elle n'aimait ni les parlementaires, ni les financiers, qui appellent et demandent toujours un retour de libéralisme dans le gouvernement des États ; la comtesse n'avait de vives amitiés, de profondes affections que pour ce parti d'Aiguillon-Richelieu : expression de la force militaire et de la puissance d'unité. Aussi, à la mort de Louis XV, la comtesse Du Barry emporta-t-elle de Versailles et de Lucienne moins de fortune que de loyales et sincères amitiés. Louis XVI, si austère dans ses mœurs, lui continua sa pension, dont elle avait besoin pour tenir un rang à la sortie du couvent où elle s'abrita quelques mois.

Au noble et chevaleresque duc de Brissac la comtesse Du Barry confia désormais sa vie et sa défense ; et lorsque les malheurs de la révolution grondèrent sur la famille royale, cette favorite qu'on a dite si dissolue, si ingrate, vendit ses diamants, et porta sa tête

sur l'échafaud pour sauver la reine, qu'elle n'avait pas assez respectée lorsque Marie-Antoinette était dauphine de France au palais de Versailles! N'écrivons jamais l'histoire avec les noëls de cour pas plus qu'avec les pamphlets des partis; nous qui vivons à une époque de passions politiques, nous serait-il possible d'apprécier les hommes de notre temps sur de misérables écrits qui jugent les actes de leur vie publique ou privée?

M. TURGOT.

LES ÉCONOMISTES.

1774 — 1778

Le côté très-remarquable de l'esprit de l'abbé Terray, c'est qu'il fut essentiellement pratique, condition indispensable pour réaliser un système : quand on veut gouverner un État avec toute l'énergie d'une dictature politique, il faut que les finances soient dans une situation si parfaitement normale qu'on n'ait aucun besoin de recourir au crédit : le crédit des particuliers ne s'accorde qu'à une certaine douceur dans les voies du gouvernement, qu'à des garanties qui résultent souvent du libre examen des comptes et par conséquent d'une convocation et d'un vote d'assemblée.

Un des malheurs, une des fautes de l'avénement de Louis XVI fut de se séparer sans discernement du système politique et financier inauguré par le chancelier Maupeou et l'abbé Terray : en appelant les parlements, le roi compromit son autorité ; avec

les économistes il abandonna les formes politiques de l'administration traditionnelle, pour se jeter dans les nouveautés et les expériences heureuses peut-être, pour l'avenir, et toujours fatales au présent. Il est si difficile de résister aux entraînements de la popularité, à ces ovations qui saluent les pouvoirs en voie de se perdre!

L'école qui se donnait le nom d'économiste faisait plutôt un grand bruit qu'elle ne jetait un vif éclat; elle écrivait, dissertait sur toute chose; enfin, elle formait coterie, ce qui est la force d'un système : quelques hommes qui se tiennent bien attirent à eux la foule oisive qui aime mieux accepter un système tout fait que d'en discuter les bases et pressentir les conséquences.

Les économistes, essentiellement écrivassiers, avaient pour chefs et pour organes le docteur Quesnay, Roubaud, Condorcet, l'abbé Morellet, le marquis de Mirabeau (l'ami des hommes, le père de l'orateur) : ils publiaient des livres, des journaux, parlaient incessamment du bonheur public, de la félicité générale. Les mots sont une monnaie d'or quelquefois destinée à la corruption des idées; quelles absurdités n'a-t-on pas fait passer à l'aide des phrases? Les écono-

mistes employaient surtout la méthode des statistiques, sorte de compte de hasard, jeté pour éblouir par des chiffres que nul ne peut vérifier. Ils prétendaient donner aux terres, à l'argent une valeur nouvelle; les formes de l'administration pratique leur paraissaient surannées; elles dédaignaient le crédit, la banque; ils voulaient tout faire ressortir du sol, des produits, de l'impôt territorial, pour la paix comme pour la guerre; quelques-unes de ces idées étaient justes, hardies, mais ils bouleversaient les intérêts acquis, les habitudes de tous, les formes du gouvernement traditionnel de la monarchie.

La popularité de l'école économiste se personnifiait spécialement dans Anne-Robert-Jacques Turgot, esprit systématique, absolu, ce qui mène souvent à la domination sur les hommes : répétez à satiété une idée même absurde, vous êtes sûr d'être écouté. Après une éducation ecclésiastique reçue à la Sorbonne, après des études savantes et variées, Turgot fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Paris; il y soutint loyalement l'unité du pouvoir royal; les idées d'autorité sont très-sympathiques à l'esprit de système; lié avec tout le parti philosophique, Turgot n'échappa pas à l'impiété du

XVIII[e] siècle ; sa position ou peut-être son ambition politique lui imposait certaines formes précautionneuses ; il se garda sérieusement avec tous. Cependant Voltaire dans sa correspondance confidentielle, n'hésite pas à placer Turgot parmi les fidèles sectateurs de l'Encyclopédie.

Turgot tendit égalemet la main aux deux systèmes qui alors divisaient l'économie politique : l'un représenté par le médecin Quesnay dont j'ai parlé ; l'autre avait pour chef Vincent de Gournay ; le premier plaçait exclusivement dans la propriété territoriale le principe et le développement de la fortune publique ; le second faisait du commerce, des manufactures, la source première de toute la prospérité des États ; Quesnay bouleversait le vieux système administratif de la monarchie française ; Gournay attaquait vigoureusement la pensée protectioniste de Colbert en appelant la liberté du commerce.

Il y avait certainement du bien et du bon dans ces idées. Mais il ne suffit pas qu'un système soit juste et vrai d'une façon absolue, il faut encore qu'il ne bouleverse pas les intérêts acquis, les idées admises, les habitudes prises : le progrès n'est pas une révolution, et c'est ce que ne comprenait pas l'école écono-

miste, avide avant tout du bruit, de l'éclat, du retentissement : Turgot en devint le coryphée, et à l'âge de 34 ans il fut appelé à l'intendance de Limoges; il s'y agita beaucoup, souvent d'une façon intempestive, de manière à laisser des traces d'utiles améliorations et de brusques nouveautés. Ce fut dans cette intendance de Limoges que vint le chercher la confiance de Louis XVI, émerveillé de tout le bruit populaire que faisait l'école économiste secondée par les écrivains du temps : D'Alembert, Condorcet, Marmontel, Bailly, Thomas, La Harpe, Condillac. La pire condition des gouvernements, c'est d'être les protégés des faiseurs de livres et de journaux; les écrivains présentèrent et imposèrent Turgot comme le seul ministre à fortes idées.

C'était, au reste, un esprit peu étendu. Ce qui plaisait à Louis XVI dans Turgot, c'était une certaine rudesse de formes et de costume, ces tendresses immenses, très-affichées pour le bonheur public. Cependant rien ne fut plus médiocre que le ministère de l'avénement de Louis XVI, dans les mains de Turgot, Malesherbes, le comte de Saint-Germain, sous la direction futile du comte de Maurepas; Turgot, après avoir occupé six mois le dépar-

tement de la marine, fut ensuite appelé à la surintendance des finances (24 avril 1774). Jamais choix n'excita plus de cet enthousiasme bruyant que savent préparer les coteries. Soyez médiocre, dissertateur persistant, et la fortune est à vous.

J'ai sous les yeux le premier mémoire sur les finances que Turgot adressa au roi Louis XVI, travail vulgaire assurément : le mémoire pose d'abord cet étrange axiome au milieu des grandes nécessités financières : « Point de banqueroute, point d'augmation d'impôt, point d'emprunt. » Alors où trouver les ressources? M. Turgot ne propose qu'un seul moyen, certainement très-populaire et retentissant, très-facile à prononcer, l'économie : « On doit supprimer, aux dépens même des services essentiels dans l'État, 20 millions par an; sans cette mesure prompte, indispensable, il n'y a pas de finances possibles. » L'expédient n'est ni neuf ni ingénieux : il a été au bout de la plume de presque tous les contrôleurs-généraux qui visent à la popularité.

Un État a des dépenses pourtant impératives, il est des économies qu'il ne peut pas faire sans désorganiser les services; il doit se préparer à la guerre, améliorer les routes, embellir le pays, le grandir, le

fortifier ; si vous ne lui donnez pas les moyens de largement dépenser, il ne peut gouverner. Mais le mot d'économie caressait le cœur honnête de Louis XVI ; et voilà pourquoi M. Turgot l'employait si souvent. Le contrôleur-général n'eut pas une idée jeune et forte sur le crédit et la finance : loin de procurer des ressources au Trésor il dévora tout ce que l'abbé Terray avait recueilli dans sa prévoyance ; il ne conçut aucune formule pratique, et un de ses actes les plus dangereux fut d'abandonner subitement le système des greniers d'abondance pour le compte du roi, que Louis XV avait établis. Turgot brusqua l'idée de la liberté du commerce des grains, qui alors produisit la famine et l'émeute, et avec l'émeute une violente répression. M. Turgot fit pendre les émeutiers pour assurer le triomphe de son système : car il n'y a rien d'impitoyable comme les philosophes et les esprits systématiques, ils tuent, affament, jettent un peuple dans la misère, pourvu que l'opération soit accomplie selon la science et dans les conditions mathématiques.

Turgot fut l'instigateur de cette *guerre des farines*, dont le duc de Biron fut le général. Paris mis en état de siége à cause de la cherté des grains, vit une

armée se déployer pour soutenir le système économiste; Turgot, de concert avec cet autre esprit étroit, passionné, que tempérait un peu de niaiserie philosophique (M. de Malesherbes), fit tenir des lits de justice, instituer des cours prévôtales pour imposer ses idées à un peuple qui demandait du pain; après avoir détruit les greniers d'abondance, ce furent les économistes qui jetèrent contre le roi Louis XV l'affreuse calomnie, dont on a tant parlé : ils l'accusèrent d'avoir spéculé sur les grains; ils inventèrent ce mot de mélodrame, ***le Pacte de Famine***, dénoncé par un prévôt intrigant et puni comme cet autre intrigant qu'on appelait Latude.

Oui, l'État spéculait sur les grains pour que le peuple mangeât le pain à meilleur marché, en créant de grands dépôts de blés et de farines qui pouvaient faire concurrence avec une spéculation odieuse; système qui, adopté par l'empereur Napoléon, évita en 1811 et 1812 la plus fatale disette. Je ne dis pas que la libre circulation des grains ne soit pas un bon principe en la combinant avec les greniers d'abondance qui empêchent les abus.

Les économistes réprimèrent les émeutes violemment par la main du bourreau. Le maréchal de

Biron reçut de ce sanglant fracas le surnom de général Farine, et Turgot tomba dans le ridicule quand on le vit à cheval en perruque ronde parcourir les rues de Paris pour seconder le maréchal dans la répression de l'émeute des farines.

> Biron, tes glorieux travaux,
> En dépit des cabales,
> Te font passer pour un héros
> Sous les piliers des halles ;
> De rue en rue, au petit trot,
> Tu chasses la famine.
> Général digne de Turgot,
> Tu n'es qu'un Jean Farine.

Turgot et toute cette administration des économistes dévorèrent la popularité de l'avénement de Louis XVI ; ils n'eurent recours qu'à la violence ; le contrôleur épuisa en de vaines dépenses et en essais systématiques toutes les ressources accumulées par l'abbé Terray, le Trésor se trouva sans moyens de pourvoir aux services et sans crédit pour s'en procurer. Et ce qu'il y eut de plus curieux, les économistes ne se soutinrent quelque temps au ministère qu'en employant en secret les moyens administratifs de ceux dont ils décriaient en public les opérations : les greniers royaux réunis par Louis XV préservè-

rent Paris et la province de la disette : les secours positifs des banquiers, si dédaignés par les économistes, procurèrent quelques faibles moyens au Trésor épuisé par les utopies économistes. Et qu'on remarque encore qu'on était à une époque régulière et de paix générale : que serait-il arrivé avec la guerre?

LES BANQUIERS GÉNEVOIS.

M. NECKER.

1775 — 1785

Ni les banques ni les banquiers n'étaient choses nouvelles dans l'État, pas plus que les emprunts; à toutes les époques, le gouvernement du roi avait cherché des ressources en Hollande, à Gênes, à Venise, ce qui constituait la dette publique. Il existait même en France une charge particulière, celle de banquiers de la cour, créée pour ceux qui s'occupaient de toutes les affaires de finances du roi et de sa famille. Tels avaient été Samuel Bernard, les frères Pâris; et à la fin du règne de Louis XV, Jean-Baptiste Laborde, de Bordeaux, qui, chargé des escomptes de la maison du roi, avait acquis une situation très-élevée.

Mais l'école de banque qui prenait une certaine importance depuis quelques années était celle de Genève; on appelait ainsi tous les financiers suisses à quelques cantons qu'ils appartinssent, spécialement

Genève, Bâle et Neufchâtel. Les Génevois, caractères secs et actifs, se mêlaient plus ou moins à toutes les affaires de banque et d'argent; ce qui leur manquait de cœur comme protestants, ils le trouvaient dans les ressources actives de l'esprit de coterie; tous les calvinistes se tenaient comme des hommes d'une commune foi. Les plus importants de ces banquiers, les Thélusson (Jacques et Isaac), l'un établi à Paris, l'autre à Londres, Français d'origine, étaient sortis de la patrie à la suite de la révocation de l'édit de Nantes; sous la protection du résident de Genève, ils étaient revenus s'établir à Paris; les Vernet, aussi Français, faisaient presque spécialement le papier d'État, et dans cette maison de banque avait travaillé un jeune homme de grandes espérances, Jacques Necker, né d'une famille allemande depuis longtemps établie en Suisse. Autour de la maison Thélusson se groupèrent ensuite d'autres banquiers de moindre importance; les Pache frères (établis rue Bergère), les premiers Mallet père et fils (rue Montmartre) et Clavière, le plus actif, le plus habile de tous dans le mécanisme de la hausse et de la baisse des effets publics.

Au milieu de cette banque génevoise Necker avait

grandi : sa fortune était déjà considérable lors de ses premiers rapports avec le duc de Choiseul, et son salon devenait important. La considération méritée qu'inspirait M. Necker le fit nommer résident de la petite république de Genève à la cour de France, puis syndic de la compagnie des Indes, qu'il défendit avec courage contre les attaques des économistes, coterie d'intrigants qui voulait détruire tout ce qui n'était pas dans ses idées. M. Necker aspira au rang d'écrivain, sans sortir pourtant de sa spécialité financière, et il obtint le prix à l'Académie française, pour l'*Éloge de Colbert*. Dans un écrit très-remarquable, *Essay sur la législation et le commerce des grains*, M. Necker combattit le système des économistes, qui affamaient Paris et la France, sous prétexte de la liberté du commerce.

Le salon de M. Necker était devenu très à la mode parmi les philosophes et les gens de lettres. Madame Necker réunissait autour d'elle les beaux-esprits du temps, Diderot, Marmontel, Grimm, Thomas, le fade faiseur d'éloges. Le château de Saint-Ouen, résidence d'été de M. Necker, était devenu une sorte d'académie vivante et animée; de très-jolis vers de Voltaire étaient adressés à madame Necker. C'est dans le salon

de Saint-Ouen qu'on avait voté une statue au vieillard de Ferney, vilain corps, figure railleuse, ce squelette enfin sorti des mains de Pigale. Tout était un peu extraordinaire dans ce salon de madame Necker, même une petite fille laide à faire peur, enthousiaste et pédante, qu'on était obligé de faire taire (elle devint depuis madame de Staël).

Mais ce qui assurait à M. Necker plus de force, plus d'avenir encore, c'est qu'on le savait maître d'une fortune considérable, et ce qui est souvent plus que la fortune personnelle, on n'ignorait pas son influence sur cette réunion de banquiers qui, par leur crédit, pouvaient assurer des ressources immenses à l'Etat; dans dix jours, cette banque offrait de prêter 100 millions, par elle-même ou par ses relations en Europe. Ces considérations, puisées dans le développement du crédit, firent prendre à M. de Maurepas (on était à la veille de la guerre d'Amérique) la résolution de s'adresser à M. Necker pour lui confier la direction du Trésor. Tout en conservant à M. de Taboureau le titre et l'office de contrôleur-général, M. Necker fut le vrai maître de toutes les opérations financières (en 1775); il y déploya une activité considérable, aidé par le concours des banquiers

européens à qui il inspirait une haute confiance. Durant la guerre d'Amérique, si coûteuse à la France, M. Necker fournit à tous les besoins des armements maritimes; plus de 300 millions furent appelés par le crédit public presque sans efforts, seulement à échéances très-courtes, comme celle d'un papier de banque en circulation.

Malheureusement, M. Necker n'était pas seulement un financier distingué, il était aussi un esprit novateur, un écrivain à système politique, qui voulait remanier les institutions de la monarchie, et déjà il présentait au conseil une série de mémoires, d'abord pour la réforme des impôts (ce qui était dans ses attributions), puis pour un remaniement absolu des vieilles institutions politiques et administratives de la monarchie. Necker, quoique personnellement très-hautain, appelait l'égalité des conditions entre les ordres : clergé , noblesse et tiers-état; la transformation de la monarchie traditionnelle en un système provincial presque fédératif, comme les cantons suisses, idée fixe du parti protestant depuis le XVIe siècle. Ces projets hardis trouvaient des contradicteurs dans le conseil, surtout parmi les esprits d'expérience et d'application, tels que MM. de Ver-

gennes et de Sartine ; M. Necker voulait dominer les affaires en expulsant ces deux ministres pour rester maître en définitive des résolutions politiques : il fallait à M. Necker un cabinet qu'il eût formé de ses mains et qu'il pût diriger à sa volonté.

Cette intrigue pour assurer la domination d'un premier ministre fut favorisée et conduite par le maréchal de Castries. Dans le but d'arriver par l'opinion à ce poste de premier ministre, M. Necker publia le fameux *Compte-Rendu* sur l'administration des finances. Le roi Louis XVI, avec ses tendances libérales, avait autorisé cette publicité, véritable innovation dans les finances de la monarchie : était-ce un bien, était-ce un mal que de faire connaître tout-à-coup la situation obérée du Trésor? quelle était la simple maison de banque capable de subir cette épreuve? On passait tout d'un coup du silence le plus absolu à la publicité la plus complète.

N'est-ce pas dans les matières de finances, toujours très-délicates, une question grave à examiner que de savoir s'il est bien essentiel de mettre le public dans la confidence des opérations du Trésor? Y a-t-il, je le répète, un établissement financier en Europe qui pût supporter une telle publicité? Il faut

des secrets dans les affaires d'un pays comme dans les transactions privées : M. Necker, il faut le croire, publiait des chiffres non plus seulement dans un intérêt général, mais aussi pour préparer la popularité de son nom, manœuvre qui tôt ou tard lui donnerait le pouvoir.

Cette ambition de popularité se réalisa dans tous ses retentissements par le *Compte-Rendu,* qui devint pour M. Necker une force immense ; le peuple français se passionna pour ce long et ennuyeux factum. Les chiffres du contrôleur-général s'illuminèrent comme des idées sublimes ; les chefs de parti y virent tout un avenir de luttes et de passions ; et comme le *Compte-Rendu* précéda la retraite de M. Necker, cet acte devint sa force et son programme d'avenir. Rien de moins positif, au reste, et de plus équivoque que ce tableau des finances du royaume : le ministre voulait prouver que, sous son ministère, les recettes excédaient les dépenses de plus de 10 millions et qu'ainsi tout restait balancé, assertion exacte si l'on faisait entrer dans les ressources les produits de l'emprunt ; mais ce que M. Necker ne disait pas suffisamment, c'est que la dette publique s'était accrue d'un capital de plus de 430 millions pendant la

guerre d'Amérique, capital à échéances fixes et rapprochées comme des papiers de banque; le renouvellement exigeait en intérêt et commission 35 millions par an qu'il fallait couvrir par l'impôt.

Telle était la véritable situation financière que laissait M. Necker. Après être entré si facilement dans le système des emprunts, il fallait de nouveaux gages offerts aux créanciers, soit par l'accroissement de l'impôt, soit par le remaniement du système domanial et des forêts, ou par le retour des domaines aliéniés, soit par le séquestre ordonné sur les biens de l'Église et les fiefs; il fallait créer un papier-monnaie, une banque ou caisse d'escompte, et comme couronnement de l'œuvre, le roi devait consentir à la transformation de la monarchie traditionnelle, proclamer le système représentatif, afin d'obtenir par une chambre des communes française le vote annuel de l'impôt.

M. Necker remaniait en ce sens l'administration des provinces, en y constituant des assemblées pour le vote et la répartition des revenus. Le ministre n'avait aucun goût pour le beau système des intendants, gloire et force de l'administration publique; il était trop lié avec les banquiers pour n'être pas en riva-

lité d'influence et de fortune avec les fermiers-généraux, les grandes existences financières de la monarchie.

Un esprit d'innovation si hardi inspira des craintes sérieuse à Louis XVI, qui accepta la démission de M. Necker, car le contrôleur-général allait droit à une révolution politique et administrative : assez de causes entraînaient la monarchie vers ce mystérieux et terrible inconnu. M. Necker sortit du ministère par la porte brillante de la popularité ; son salon ne cessa pas d'être le rendez-vous des philosophes et des beaux esprits. Voltaire écrivait à madame Necker ces vers charmants sur son mari :

> **Je l'aimais, lorsque dans Paris,**
> **De Colbert, il prit la défense,**
> **Et qu'au Louvre il obtint le prix**
> **Que le goût donne à l'éloquence.**
> **A monsieur Turgot j'applaudis,**
> **Quoiqu'il fût d'un autre avis**
> **Sur le commerce et la finance ;**
> **Il faut qu'entre les beaux esprits**
> **Il soit un peu de différence.**

Voltaire, on le voit, ménage les deux écoles rivales et également novatrices ! les économistes et les philosophes banquiers. Louis XVI à son avénement avait essayé des uns et des autres : avaient-ils produit de

sérieuses améliorations? le peuple en était-il plus heureux? Le roi revenait donc avec bonheur aux vieux éléments de la monarchie, c'est-à-dire aux habiles intendances pour l'administration publique et aux fermiers-généraux pour les finances.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DES FERMES.

LAVOISIER. — GRIMOD DE LA REYNIÈRE, FERMIERS-GÉNÉRAUX. — DELABORDE, BANQUIER DE LA COUR. — ORGANISATION DE LA CAISSE D'ESCOMPTE. — BEAUJON.

1775 — 1782

M. Necker appartenait trop exclusivement aux idées de la banque étrangère pour aimer et soutenir le système traditionnel des fermiers-généraux, idée simple, primitive de la monarchie; néanmoins le bail fut renouvelé sous la raison Laurent David pour le prix de 175 millions. Conclu sous l'administration de Turgot, il dut être respecté comme la foi des contrats. Seulement, M. Necker s'abstint de demander les avances accoutumées en billets de fermes; il avait d'autres moyens de crédit parmi les banquiers en général.

Indépendamment des anciens fermiers signataires des traités antérieurs, on trouve dans le bail de 1775 quelques noms nouveaux : MM. Sanlot, dont l'hôtel était rue Neuve-des-Capucines; Baudon, rue de Riche-

lieu; de Saint-Prix, place des Victoires; de La Haye, rue Vendôme au Marais; Didelot, au faubourg Montmartre; Paulze, rue de Richelieu; Richard de Livri, rue Croix-des-Petits-Champs.

Le plus célèbre de ces fermiers-généraux, celui qui devait marquer par sa vie comme par sa mort, ce fut Lavoisier, à qui le roi Louis XV confirma le brevet de fermier-général, qui donnait 300 mille livres de revenus.

Les deux rois, Louis XV et Louis XVI, eurent toujours une grande tendance pour la protection des sciences positives. Antoine-Laurent Lavoisier, né le 13 avril 1743, avait à peine 32 ans lorsqu'il reçut le brevet de fermier-général de la main du roi; l'un des élèves les plus brillants du collége Mazarin, il étudia l'astronomie sous l'abbé de La Caille, la chimie sous Rouelle et la botanique sous Jussieu; son premier travail préparé avec quelque ostentation, résolut un problème proposé par l'Académie des sciences sur cette question : « Quelle est la meilleure manière d'éclairer Paris la nuit? » La solution de ce problème et quelques travaux scientifiques lui ouvrirent les portes de l'Académie, où il entra par un suffrage honorable avant l'âge de 25 ans; quel-

ques années après devenu fermier-général, il mit en application ses expériences pratiques pour l'agrandissement des bases de la ferme. Lavoisier fut un administrateur habile, recherchant les éléments de l'impôt avec activité et zèle ; la chimie l'aida spécialement pour obtenir un plus gros revenu sur le sel et le tabac ; il consacrait une partie de sa vie aux expériences et l'autre aux méthodes scientifiques les plus perfectionnées pour la perception et la rentrée des revenus de la ferme.

La même main qui traçait le *Traité élémentaire de la Chimie*, écrivait un remarquable livre sur les moyens d'agrandir les branches de l'impôt; car Lavoisier, un des plus zélés et des plus inflexibles membres de la compagnie, était fort habile dans l'art de grouper les chiffres du revenu et des dividendes. Il avait épousé mademoiselle Paulze, la fille d'un des fermiers-généraux les plus distingués, qui peignait admirablement, comme une des élèves de Greuze. Les familles financières s'alliaient souvent entre elles ; plus souvent encore, on les recherchait en mariage dans la haute magistrature ou parmi la grande noblesse de cour.

Dans ce même bail des fermes on trouve parmi

les signataires, un nom devenu célèbre à plus d'un titre, celui de Grimod de la Reynière, dont le fils, triste bouffon de table, s'est fait une célébrité usurpée parmi les gastronomes de second ordre.

Laurent Grimod de la Reynière, si l'on en croit les ignobles récits de son fils, n'avait pas une origine fort élevée : car il était né dans la boutique d'un charcutier : plate mystification dont usait, abusait quelquefois le médiocre auteur de *l'Almanach des Gourmands ;* le nom de la Reynière se mêlait à des souvenirs de la police municipale de Paris, et quelle que fût alors l'abdication très-affectée et publique de ce qu'on appelait les préjugés de la naissance, je ne crois pas que les Malesherbes, les Jarente, se fussent alliés à la famille de Grimod, si elle était venue de si bas ; madame de la Reynière était mademoiselle de Jarente, nièce de l'évêque d'Orléans, et M. de Malesherbes était son plus proche parent.

A 22 ans, Grimod de la Reynière créé l'un des administrateurs des postes, maître d'une fortune déjà considérable, prit les fournitures générales de l'armée ; on était alors à l'époque de la guerre de Sept ans ; le maréchal de Richelieu, à la tête d'un beau corps d'armée, gagnait de glorieuses batailles : le

maréchal, très-pillard de sa nature, épargnait peu les pays ennemis; et l'on sait que le pavillon de Hanovre, sur le nouveau boulevard et les rues *Port-Mahon* et *Richelieu* furent bâtis avec les florins allemands et les guinées anglaises levées dans l'Électorat du Hanôvre : Grimod de la Reynière, fournisseur-général des armées des maréchaux Richelieu et Soubise, gagna une fortune immense dans la guerre, et à son retour, avec un goût extrême, il imita les prodigalités artistiques des Fronsac et des Rohan en élevant le bel hôtel de la rue des Champs-Élysées. Rien de plus parfait que ce ravissant pavillon : salons d'été et d'hiver, vastes écuries, beaux jardins; tout y était ménagé, midi, nord, ombrage frais et serre chaude; le plus splendide mobilier du monde; dans le jardin on voyait une volière en bois de rose et d'ébène, dont les filets étaient d'or : là voltigeaient les plus rares des oiseaux de l'Inde de l'Afrique. Le premier en France, Grimod de la Reynière transforma ses écuries en salons pour de beaux chevaux de race qui mangeaient dans des drageoirs d'argent.

Aussi la plus noble, la meilleure compagnie se pressait-elle dans l'hôtel Grimod de la Reynière; ses alliances de haute famille favorisaient ce grand

concours et le fermier-général offrait à merveille la plus savoureuse table de l'Europe : le seul personnage qui déshonorait sa maison, était ce fils dont j'ai parlé, Balthazar-Alexandre Grimod de la Reynière. Né avec un défaut de conformation aux mains, qui le forçait d'employer des doigts postiches, le jeune homme en avait contracté cette haine instinctive et méchante que le laid déclare au beau : il n'aimait pas sa mère, mademoiselle de Jarente, et dans son langage de bouffon, il s'efforça de l'abaisser et même de la déshonorer par des révélations adultères.

Dans ce siècle étrange, on appelait cet esprit original! M. de Malesherbes, son oncle, très-facile en ses goûts, mauvais parleur sur tout le monde, lui proposait une place dans la magistrature ; Grimod préféra rester avocat : « Parce que, disait-il, juge je serais forcé de faire pendre mon père, et qu'avocat je pourrais au moins le défendre. » Ce père si plein de distinction, il ne l'appelait que le *publicain;* et lui si laid, se faisait pilier de coulisses, écrivain de petits journaux, bouffon de société, une mauvaise détrempe du marquis de Brunoy par ses lugubres et sottes plaisanteries : ses parades sont dans tous les anas. Grimod de la Reynière fit beaucoup de

petites brochures; mais le livre qui fit sa renommée, ce fut *l'Almanach des Gourmands*, très-mauvaise école de cuisine, tout au plus bonne aujourd'hui pour les pâtissiers et les traiteurs de barrière.

C'est une époque fort difficile pour les fermiers-généraux que le ministère de M. Necker, car désormais restreints dans leurs fonctions administratives, ils ne peuvent plus s'occuper des opérations de crédit absorbées par les banquiers étrangers. Comme leurs dépenses restent les mêmes, plusieurs des fermiers-généraux ou des banquiers de la cour se trouvent embarrassés: Bourret le généreux, le prodigue, Bourret déjà sous l'abbé Terray a cédé sa liquidation à Laborde son collègue : l'avoir de Bourret est immense, et dépasse de beaucoup ses dettes : il a opéré sur les terrains qui s'étendent depuis l'hôtel Choiseul jusqu'aux Porcherons près de Clichy. Il a fait beaucoup construire; ce n'est pas assez pour cet esprit à vaste entreprise : il veut bâtir une nouvelle ville près des Champs-Élyséeset du faubourg Saint-Honoré, autour de l'hôtel d'Évreux, demeure de madame de Pompadour et du marquis de Marigni : les terrains sont également à lui. Bourret est engagé pour près de 17 millions lorsqu'il meurt

presque subitement : ce qui fit croire même à son suicide.

Laborde avec cette liquidation de Bourret avait encore une grosse affaire sur les bras, c'était le payement des dettes du vaniteux duc de Choiseul dont il s'était chargé, moyennant une autre cession de terrain, qui s'étendait depuis la rue de Richelieu jusqu'au pavillon de Hanôvre et du boulevard jusqu'à la rue Neuve-des-Augustins : ainsi d'une part Laborde comme liquidateur de Bourret faisait bâtir la Chaussée-d'Antin et comme cessionnaire du duc de Choiseul, il faisait construire les rues de Ménars, de Choiseul, d'Amboise, de Hanôvre, jusqu'au carrefour Gaillon. Il n'est pas étonnant qu'il se trouva lui-même fort gêné dans ses affaires et prêt à suspendre ses paiements.

Les mémoires secrets, les noëls du temps disent que Laborde s'était ruiné pour la Guimard, la célèbre courtisane, qui recevait finance et noblesse à la Chaussée-d'Antin, dans son temple mythologique : mais au XVIII[e] siècle quand on avait une colossale fortune, ces sortes de créatures ne pouvaient pas vous ruiner ; on dépensait avec elles plus ou moins, comme on ornait avec plus ou moins d'or la livrée

de ses domestiques ou de ses équipages : cela ne dépassait pas certaines limites et ne dévorait pas une fortune de fermier-général. Benjamin de Laborde se compromit par de trop vastes opérations ; son goût exquis pour les arts le consola, il fut un des plus gracieux protecteurs de l'élégance, il acheta les plus beaux tableaux et sa galerie fut splendide. Mais sa prédilection la plus particulière fut pour la musique ; il composa des opéras, les airs charmants de petits vaudevilles, et ces distractions ne nuisirent pas à ses plus graves affaires, devenues fort difficiles depuis la disgrâce du duc de Choiseul. L'abbé Terray, M. Necker apportaient d'autres idées en finances : le crédit public empruntait ses nouvelles formes aux institutions étrangères.

L'établissement de la caisse d'escompte (banque régulière à billets destinés à la circulation) priva les banquiers de la cour de presque toutes leurs fonctions, particulièrement des opérations de crédit ; la caisse se formait d'une compagnie particulière d'actionnaires pris parmi les hauts banquiers de Paris ; les administrateurs étaient au nombre de quinze. Chaque mois, les opérations de la caisse d'escompte devaient être balancées et publiées ; les versements des

actions se faisaient en numéraire pour former un capital représentant la valeur des billets en circulation au moins pour les deux tiers. La ferme-générale, à elle seule, prit 20 mille actions de mille francs chaque sur le capital porté à cent millions. Le bénéfice de la caisse se faisait par l'escompte des billets d'État, du Trésor, de la ferme et des valeurs de particuliers à six mois ou même à un an, afin de remplacer toutes les transactions commerciales des banquiers de la cour.

Cette vaste institution, qui est au reste l'origine de la Banque de France, fut l'objet à son début de mille sarcasmes et pamphlets ; j'ai trouvé même des couplets très-amers contre la caisse d'escompte! N'est-ce pas la destinée de toute institution nouvelle d'être l'objet de vives critiques?

Sur l'air de *la fée Urgèle.* (L'avez-vous vu mon bien-aimé).

Arrêt pour l'établissement
D'une chambre d'escompte,
Qui produira par chacun an
Cinq millions de bon compte,
C'est pour remplacer un banquier, (Laborde)
Qui voudrait ses fonds retirer,
    Qu'on établit,
    Et qu'on bâtit

Une si belle affaire.
Par ses biens jugez du profit
Que le public va faire.
Le contrôleur,
Trésorier, docteur,
Et surtout grand calculateur,
A dit au roi :
Sire, je crois,
Qu'en formant bon nombre d'actionnaires,
Vous ferez de bonnes affaires.
Dans ma place j'ai su gagner
Du public la confiance,
A la caisse on ira verser
L'argent en abondance.
Directeur je saurai nommer
Pour sagement administrer
L'argent qu'on fera fabriquer
A Lille comme à Bayonne.
Chaque jour je veux tout cotter,
Parapher en personne;
Je veux aussi pour constater
Des profits la totalité,
Des balances en formes arrêtées ;
Au moyen desdites balances
On n'aura pas de défiance.

L'esprit français se révèle toujours ici tel qu'il était au XVIII[e] siècle : qui aurait pu croire jamais que l'établissement d'une banque fût l'objet de couplets satiriques et qu'on fît des vers sur la monnaie, les balances de compte et les écus? Ainsi était le génie de l'époque ; il se tournait surtout aux négociations d'argent, et un arrêt du conseil (14 septembre 1774) établit une Bourse pour traiter des effets

publics et le cours de la banque sur la France et l'étranger.

Cette Bourse devait se tenir, de dix heures à une heure, rue Vivienne, dans la cour de l'ancien hôtel de la compagnie des Indes et au coin de la rue des Petits-Champs. Pour la première fois, le contrôleur-général nomma un nombre d'agents de change, spécialement chargés des négociations d'effets et d'argent; on trouve déjà inscrits sur ce tableau quelques noms de ces agents qu'on retrouve plus tard, après de longues années de travail et de négociations, tels que ceux d'Autran, Boscary, Royer, Croisette, Gaujac, Thiercelin, Oury.

Dans ce grand mouvement de crédit et de finance tout nouvellement imprimé aux affaires, une des plus considérables existences fut encore celle de Nicolas de Beaujon, méridional comme les Laborde, né à Bordeaux en 1718. Ses ancêtres, dignes commerçants, ne possédaient qu'une modeste industrie; mais le jeune Nicolas Beaujon, plus hardi, multiplia ses opérations avec l'Inde, et il acquit une belle situation financière.

Parvenu à ce premier degré d'opulence, Beaujon s'associa franchement aux idées de Louis XV et de

l'abbé Terray sur le meilleur moyen de donner à bon marché le pain au peuple; de là ces spéculations sur les grains pour le compte du roi dont j'ai plusieurs fois parlé, qui maintenaient l'équilibre dans les prix par la création de greniers d'abondance; de cette manière Nicolas Beaujon fournit Bordeaux et la Guyenne de tous les grains nécessaires à leur consommation. Il s'éleva des plaintes contre les greniers de secours et d'abondance. M. Beaujon vint alors demeurer à Paris; le duc de Choiseul le prit en haute estime, et il fut mêlé comme tous les financiers d'alors aux mouvements du Trésor. L'abbé Terray préféra son concours à celui des fermiers-généraux; Beaujon opéra heureusement: il fut tour à tour banquier de la cour, receveur-général des finances, enfin pour récompenser son zèle, le roi le nomma trésorier, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et conseiller d'État à brevet. Jamais financier n'avait été élevé si haut.

C'est que Nicolas Beaujon n'était pas seulement un financier distingué, mais encore un administrateur habile, qui avait pris sa place parmi les intendants de premier ordre dont l'abbé Terray s'était entouré, tels que Monthyon, Calonne, Senac de Meilhan, Montho-

lon. Je ne pense pas qu'il ait jamais existé dans un État une réunion de plus habiles administrateurs. Les économistes, ces remueurs de toutes les époques, vinrent bouleverser le régime admirable des intendances, plus tard imité par les préfectures.

Rien ne pouvait se comparer à M. de Beaujon pour l'activité et le travail : à cinq heures du matin debout, il expédiait les affaires considérables qui venaient à lui ; à neuf heures le travail était fini et il donnait ses audiences jusqu'au dîner de midi, le soir il aimait la douce causerie. Comme il se couchait de bonne heure, il se plaisait à s'endormir au doux murmure d'une conversation spirituelle ; aussi appelait-on la charmante société de femmes qui se pressaient autour de son alcôve, les berceuses de M. de Beaujon. Une fois endormi, on servait dans ses beaux salons un splendide souper ; jamais il n'y prenait part (car très-sobre dans ses goûts, il voulait garder sa tête libre pour le travail du matin).

De tous les financiers, M. de Beaujon avait les idées les plus larges, les plus généreuses : tous les hôtels construits par les fermiers-généraux et les financiers étaient étroits et petits à côté du magnifique palais qu'il avait acheté et grandi dans le

faubourg Saint-Honoré; la mythologie était alors à la mode; la religion de l'Opéra exerçait une grande puissance sur les idées de cette génération; le palais de l'Élysée-Beaujon, admirablement dessiné, brillant surtout par ses jardins, s'étendait jusqu'au Roule et à l'Étoile, avec un vaste parc planté de beaux arbres d'un aspect gracieusement accidenté, par des fontaines, des cascades, des ruisseaux et des parterres rayonnant des fleurs les plus rares.

Ce fut au milieu même de ce beau parc que Nicolas Beaujon plaça la fondation de bienfaisance qui honore sa vie, ce large bâtiment, qui depuis a porté le nom de son fondateur, l'hospice Beaujon. La primitive destination de cet hospice avait été de servir à l'éducation de quarante enfants nés et choisis dans le petit village du Roule, alors séparé de Paris; on les élevait gratuitement pour leur enseigner ensuite un état. M. de Beaujon, à perpétuité, donna ces bâtiments, dotés de 25 mille livres de rentes, de plus une belle chapelle avec des vases sacrés d'or et d'argent. Lui-même vint présider à cette fondation solennelle, que le roi Louis XVI confirma par des lettres-patentes du mois de septembre 1784.

La générosité était le caractère de Nicolas de Beau-

jon; il ne laissa jamais une belle action sans récompense, une misère sans soulagement. Les artistes trouvaient chez lui, comme chez les fermiers-généraux, une protection éclairée; il aimait à obliger, à s'entourer d'amis, même de parasites; ceux-ci toujours agréables convives, car ils vous appartiennent corps et âme; ils vous amusent, ne vous censurent ni ne vous inquiètent jamais; le parasite, s'il n'est pas le plus fidèle, est le plus doux et le plus facile des amis, et que faut-il de plus dans les déceptions de la vie? Il dépensait beaucoup et bien; son luxe était gracieux et intelligent; il avait de beaux livres, des tableaux de grands maîtres; plusieurs éditions d'ouvrages et de gravures furent éditées à ses frais. Tous ses dons étaient parfaitement entendus et sa bienfaisance éclairée, sans vanité, ni niaiserie; il n'avait pas, comme M. Monthyon, une certaine manie littéraire; il ne lui arriva jamais l'idée baroque de faire décerner des prix de vertu par les académies, dans des solennités moitié païennes. Ses dons, ses largesses, il les distribuait par son curé, dans sa paroisse; son esprit essentiellement pratique lui faisait sentir que la charité, pour être utile, bonne, bien entendue, devait rester catholique et pénétrer dans

les réduits que le saint prêtre seul connaît ou révèle.

Parmi les amis et les protégés de Beaujon, était le fastueux Saint-James, si riche, si lettré amateur de livres, d'antiquités, de belles statues : son hôtel place Vendôme, était un musée, sa villa de Neuilly aux bords de la Seine, près du bois de Boulogne, une des merveilles des environs de Paris où l'ancien régime avait semé des palais : Saint-James répandait l'or à pleines mains : il aimait l'étrange, l'extraordinaire, le factice, les rochers d'Opéra, les plantes exotiques, les pièces d'eau, les canaux souterrains, les jardins à l'anglaise, les chinoiseries, les chalets à côté des kiosques, ces appartements si bien arrangés où toutes les commodités de la vie venaient à vous sans peine, sans laquais, comme les décors d'un théâtre. Au bout de tout cela pouvait surgir la décadence, mais il y avait dans ces dépenses un entrain, une grandeur indicible : on se ruinait sans s'abaisser.

LE COMTE CHARLES DE CALONNE.

Le caractère financier de cette époque, le plus élevé par la pensée, le plus curieux à étudier, est celui du contrôleur-général le comte Charles-Alexandre de Calonne, une des traditions vivantes du surintendant Fouquet, pénétré de cette noble et heureuse pensée : « Qu'un grand État comme la France, ne doit pas se gouverner comme un monastère, qu'il lui faut du luxe, du crédit, une grande circulation d'argent pour que toutes les branches de l'industrie soient vivifiées. » Je considère le ministère du comte de Calonne comme une des plus belles tentatives pour faire de la France le modèle et le type des nations civilisées.

Il était né le 24 janvier 1734, à Douai, d'une haute famille de magistrature : son père était premier président du parlement d'Artois : le jeune Calonne destiné d'abord à la belle carrière de ses ancêtres, révéla une capacité hors ligne; et comme alors l'administration des intendances et la magistrature

étaient deux branches du service public souvent confondues l'une avec l'autre, Calonne fut nommé à l'intendance de Metz, puis à celle de Lille : dans ces deux administrations il déploya des talents féconds, admirables, pour l'embellissement des villes de province. M. de Calonne était donc très-remarqué parmi les intendants du premier mérite, sous le ministère de M. Necker ; et lorsque Louis XVI eut un moment confié les finances à MM. Fleury et d'Ormesson, plus administrateurs sérieux que financiers à ressources, M. de Vergennes signala au roi comme la grande capacité du temps le comte de Calonne, déjà conseiller d'État et encore intendant à Lille.

Après le ministère retentissant de M. Necker, l'état des finances était celui-ci : il était vrai, comme le *Compte-Rendu* du ministre l'avait exposé, que les recettes et les dépenses se balançaient ou à peu près; mais Necker avait considérablement grandi la dette publique exigible (ce que l'on appelle aujourd'hui les bons du Trésor), les banquiers avaient fait des avances ou anticipations pour 176 millions de livres dont on payait 6 p. 0/0 d'interêt et 2 p. 0/0 de commission. MM. Fleury et d'Ormesson n'avaient su

qu'opposer l'ordre et l'économie à un état de choses qui ne pouvait réellement se liquider que par le développement du crédit; M. de Calonne considéra donc cette liquidation comme impossible, si ce n'est par un vaste système d'emprunt régulier, aidé d'une active et féconde circulation d'argent, par le commerce et le luxe, qui accroissent le revenu de l'État.

Le crédit public ne se maintient et ne grandit que par l'exact acquittement de toutes les obligations du Trésor; M. de Calonne alla au-delà même des engagements envers les banquiers : par l'action habile et bien dirigée de la caisse d'escompte, il solda tout l'arriéré, il régularisa le service de l'amortissement par une dotation fixe; de cette manière les effets publics à la Bourse montèrent au-dessus du pair, et M. de Calonne put opérer alors un grand emprunt à fonds consolidés.

Son système différait de l'administration de M. Necker, en ce que le banquier génevois n'empruntait que sur bons de l'État ou sur des avances de banque, remboursables à des époques déterminées et exigibles par conséquent à jour fixe et prochain, ce qui est un système écrasant pour tout crédit. M. de Ca-

lonne substitua aux bons à échéances fixes des emprunts consolidés qui n'appellent pour s'accomplir que l'exact acquittement du dividende : il fit ainsi rentrer au Trésor des masses de numéraire suffisantes pour préparer une opération de change fort large et d'une exécution difficile : un changement dans les monnaies et la valeur des métaux.

Depuis la régence, l'or et l'argent de France gagnaient une prime de 2 p. 0/0 à l'étranger. Il en résultait que par une opération très-simple, il se faisait une immense exportation de numéraire ; M. de Calonne ordonna la refonte générale des monnaies pour en mettre l'aloi (terme de l'ordonnance) en rapport avec l'argent étranger. L'affligeante exportation des monnaies s'affaiblit considérablement à la suite de cette modification dans le taux des louis et des écus.

La pensée dominante et sérieuse de M. de Calonne fut toujours celle-ci : « Qu'on pouvait réaliser une splendide prospérité en France par les merveilles de la circulation. » Aussi ne refusa-t-il jamais l'argent à aucun service, quand il était un instrument de travail, une source de fécondation pour l'industrie : routes, canaux, monuments publics, M. de Calonne

ordonnança tout; Paris lui doit la plupart de ses quais, de ses boulevards, de ses promenades, de ses places publiques ; il acheta Saint-Cloud pour la couronne, Rambouillet et ses vastes forêts; c'est par les ordres de M. de Calonne, que Compiègne reçut ses embellissements. L'argent ruisselait avec une abondance jusqu'alors inconnue.

Sous son impulsion active, les Monthyon, les Sénac, les Montholon, habiles intendants, embellirent les grandes cités : Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille; M. de Calonne, véritable artiste en finance, opérait tous ces prestiges par sa baguette d'or, sans que rien altérât le crédit; aucun intérêt ne restait en retard, le Trésor payait tout sans réserve; et ce luxe de dépense allait jusqu'à solder les dettes des princes, du gracieux comte d'Artois, les charmantes folies artistiques du château de Bagatelle, les nobles fantaisies de la reine, ces petits caprices des cours, qui faisaient l'éclat du temps, la richesse de l'industrie : alors la toilette, le luxe d'un gentilhomme occupaient cent boutiques diverses et mille états d'ouvriers par de petits riens : dentelles, boutons de diamant, gilets brodés, jarretières d'or, boucles façonnées, habits de soie.

En 1787, toute la dette flottante transformée en consolidés, ne donnait pas un déficit de plus de 115 millions, qu'on pouvait très-facilement couvrir. Ici se développait la seconde partie du plan de M. de Calonne : 1° chercher dans un impôt général une augmentation de revenus ; 2° réaliser par un amortissement progressif et régulièrement doté, l'extinction de la dette elle-même.

L'impôt que proposait M. de Calonne était le plus simple, le plus naturel : toutes les terres, quelle que fût leur origine, nobles, cléricales, fiefs, rotures, même le domaine, devaient être imposées selon le revenu : le taux fixe de l'impôt de tout le territoire était de 5 p. 0/0. Le revenu foncier étant de 2 milliards, l'impôt devait s'élever à 100 millions, à peu près le tiers de ce qu'il produit aujourd'hui.

La seconde ressource n'était pas dans une taxe nouvelle, mais dans l'agrandissement de l'impôt du timbre et de l'insinuation ou enregistrement ; le timbre serait élevé à 4 sols la grande feuille (celle qui coûte 75 centimes), et l'enregistrement (d'après le calcul comparatif) devait s'élever au 8e environ de ce qu'il est en 1854). M. de Calonne arrivait ainsi à un autre chiffre de 78 millions, toute déduction faite,

desorte qu'il restait un excédant de revenus d'environ 60 millions par an qui, bien appliqués, par l'amortissement à intérêt composé, devaient en vingt années amortir la dette publique.

Ce plan était certainement très-remarquable ; tout ce qui avait une idée pratique en administration et en finances, intendants, fermiers-généraux, offraient le concours de leur crédit pour le faire aboutir à une heureuse conclusion : quoi de plus rationnel en finance que l'application simultanément développée de l'impôt et de l'amortissement pour éteindre la dette ?

Les difficultés venaient des vieilles institutions ; il était dans les coutumes que le roi ne pouvait établir seul de nouveaux impôts, sans le concours des parlements qui enregistraient l'édit. Une des plus fausses idées de l'école moderne est de ne pas donner au chef de l'État le droit de lever l'impôt qu'il croit nécessaire au service public; c'est lui enlever la force et les ressources de gouvernement ; vous lui reconnaissez le droit de commander et vous lui en ôtez les moyens : il a une armée sans possibilité de la solder, il est le chef de l'administration, et d'autres tiennent l'impôt dans leurs mains.

L'opinion publique n'était pas alors dans ces voies

rationnelles; on croyait à la nécessité d'un vote de tout impôt par le parlement, et jamais les cours souveraines ne voudraient voter la taxe territoriale, qui touchait à leurs riches terres, à celles du clergé et de la noblesse. Je ne dis pas que la prétention des gentilshommes d'être exemptés de l'impôt n'eût un fondement régulier au moyen-âge : le fief devait des services bien autrement considérables que les taxes d'argent, il payait l'impôt du sang. Tout possédant fief devait le service militaire; lui et ses hommes marchaient au premier ordre du suzerain ; le gentilhomme se ruinait en guerre, il vendait son manoir pour le service public et donnait sa vie dans les batailles. Quel impôt pouvait être plus lourd et plus dur?

Mais que de changements s'étaient opérés depuis cette époque! bien des fiefs étaient passés en roture! les financiers, les parlementaires, les riches bourgeois possédaient une partie des terres de France, et les biens du clergé, depuis le concordat de François Ier, étaient donnés comme abbayes, prébendes, prieurés, à des clercs recommandés au roi : les devoirs militaires du fief et les bénéfices à charge d'âmes n'étant plus qu'un souvenir, il était fort na-

turel qu'ils fussent soumis à l'impôt comme les biens de la roture : l'opposition des parlements était donc mal fondée ; elle se manifestait néanmoins à toutes les phases du plan très-rationnel de M. de Calonne, et l'on ne pouvait attendre le concours de la magistrasure pour le développement et l'application de ce système.

Ce fut pour éviter toutes les difficultés, toutes les résistances, que M. de Calonne eut la pensée de s'adresser aux notables, c'est-à-dire de réunir une assemblée choisie par le roi parmi les principaux représentants de l'administration, de la propriété, de l'industrie et du commerce : on convoquait ainsi l'élite du pays pour délibérer sur ses intérêts, idée attrayante mais essentiellement fausse, car il faut supposer des cœurs héroïques et sans passions, sans égoïsme, pour espérer un concours facile de la part de ceux qui supportent les charges ! S'adresser à ceux qui paient l'impôt pour obtenir volontairement l'impôt, c'est s'exposer à un refus ou à des observations aigres, maussades, qui détruisent tout le prestige de l'autorité. On en avait eu un exemple lors de la réunion des notables à Rouen, sous Henri IV. Si le roi n'avait pas dissous cette assemblée bavarde, jamais

il n'aurait accompli les héroïques choses de son règne. Il n'y a pas de gouvernement fort s'il ne peut en toute liberté se procurer les ressources nécessaires pour les besoins de l'État.

Les notables furent parfaitement choisis par M. de Calonne, et néanmoins il se manifesta dans l'assemblée une vive opposition, dirigée par la cour elle-même, et en tête Monsieur, comte de Provence, le duc d'Orléans, les princes de Condé et de Conti; chaque bureau choisit pour président un des membres de la famille royale ou des princes du sang. Ce fut sous leurs inspirations qu'on propagea le mot retentissant de *déficit;* on publia des livres, des brochures, des pamphlets pour enflammer ce mot jusqu'à en faire un épouvantail terrible. Le comte de Provence, bel esprit, toujours très-amateur d'allégories, d'allusions comme de petits vers, dignes de l'auteur de Panurge, dessina de sa main un monstre horrible de son invention, qui avait été trouvé, disait-il, à Santa-Fé-de-Bogota, avec les griffres crochues, la queue d'un dragon, la tête d'une femme (celle de la reine Marie-Antoinette que Monsieur détestait). A ce monstre, il lui fallait pour l'assouvir les récoltes, les

étables remplies de bœufs et de brebis; or, ce symbole n'était autre chose que le déficit.

Les notables réunis firent des objections infinies aux plans de M. de Calonne; pour la première fois on entendit la parole aigre et maussade du marquis de Lafayette, l'idole de la cour et de la ville depuis qu'il s'était dit républicain; il dénonça les prodigalités et, selon l'usage, il flétrit les sangsues du peuple, grandes phrases qui préparent les révolutions bien plus ruineuses que les courtisans.

Le comte de Calonne parla aux notables le langage d'une raison droite et loyale : « Il existe, disait-il, deux espèces d'économies; l'une ne porte que sur des objets minutieux et ne produit rien; l'autre, plus habile et plus profitable, s'attache à ne faire en finance aucunes opérations fausses, car celles-ci coûtent plus à l'État que tout ce que la parcimonie la plus rigoureuse peut lui épargner. Il ne doit y avoir d'autres bases sûres en finances que l'impôt territorial, et pour le rendre plus facile, on le percevra en nature comme une dîme sur toutes les classes de citoyens, sans distinction de clergé, de noblesse ou de roture: la capitation, la taille seront converties en impôt réel. Avec ce principe on proclamera la libre exportation

des grains; le reculement des barrières provinciales jusqu'aux extrémités du territoire, amoindrissement de la gabelle; faculté d'aliéner la partie utile du domaine dont le roi se réservera la partie honorifique; enfin on augmentera l'impôt du timbre et les droits d'aliénation : de cette manière il ne serait plus question du déficit. »

Rien de plus remarquable et de plus sérieusement pensé que le discours de M. de Calonne aux notables; il allait droit à des innovations franches et larges. L'assemblée ne répondit que par des petitesses et des fins de non-recevoir; on avait fait des couplets sur les contrôleurs-généraux, des noëls sur les maîtresses, cette fois on fit des mots et pas une affaire; chaque bureau des notables reçut son baptême par une épithète : Monsieur de Provence présida le bureau des sages; le noble comte d'Artois celui des francs; M. le duc d'Orléans celui des ladres; le duc de Condé celui des faux; le duc de Bourbon celui des ingénus; le prince de Conti les nuls; et M. le duc de Penthièvre les plats. Une fois cette classification faite, avec plus ou moins de justesse et d'esprit, on se crut dispensé de songer aux affaires.

Il n'y eut, au reste, dans cette assemblée, qu'un

seul cri, qu'un seul but, l'opposition; les notables n'avaient aucune confiance dans le comte de Calonne; ils n'étaient pas à la hauteur de l'homme, ni des idées; une multitude d'intrigants se pressaient dans les bureaux : la plupart ne songeaient qu'au renversement du ministère, pour le remplacer par les chefs des opinions les plus avancées.

Le parti du marquis de Lafayette, de M. Necker, appuyé par l'opinion pupulaire, soutenait « qu'il ne pouvait y avoir d'autre autorité pour voter l'impôt que les états-généraux, seule et légitime expression de la volonté nationale. » On marchait ainsi vers une révolution et une impossibilité financière qui en serait le résultat nécessaire. Un phénomène curieux à observer se produit dans les meilleurs esprits aux époques de crise. S'agit-il de gouverner, d'administrer une affaire privée, une compagnie industrielle; par exemple une banque, ils reconnaissent, ils proclament hautement que toute assemblée d'actionnaires est un embarras, un obstacle, et souvent ils cherchent à les rendre moins nombreuses par des exigences et des garanties de propriétés et d'actions; ils les dominent par des explications courtes, jamais contestées, dans la crainte d'empêcher le développe-

ment de sa prospérité. Eh bien ! les mêmes esprits qui appliquent ces vérités usuelles dans les affaires privées, se gardent bien de les proclamer dans les questions d'État ; pour celles-ci, ils appellent la souveraineté des assemblées : devant elles le pouvoir doit s'incliner et rendre compte de la moindre de ses volontés ; ils soutiennent que la société générale doit être gouvernée par d'autres lois que les sociétés industrielles qu'ils organisent avec les conditions de durée et de prospérité. Telle est la grande erreur des temps modernes.

M. de Calonne ne put résister à une opposition si vive, si générale parmi les notables, car il avait ameuté contre lui les parlements, les novateurs politiques, ceux qui appelaient la convocation des états-généraux comme le remède universel. Le vertige avait saisi tous les esprits ; on ne dénonçait que le déficit, simple prétexte pour arriver à la réalisation des idées politiques de l'école américaine, que dirigeait le marquis de Lafayette, et de l'école anglaise, fort à la mode parmi cette fraction de la noblesse qui aspirait à la pairie constitutionnelle.

Sous le ministère actif et brillant de M. de Calonne, néanmoins le crédit prit un certain développement

par la caisse d'escompte ; les jeux de Bourse reçurent un caractère légal ; les trois grands joueurs d'alors (1786-1787) : Clavière, les abbés d'Espagnac et de Talleyrand, réalisèrent des bénéfices considérables. Clavière était le banquier génevois dont j'ai parlé, poussé d'abord par M. Necker et devenu, en 1790, son antagoniste. Le chanoine de Paris Sahuguet d'Espagnac, fils du lieutenant-général gouverneur des Invalides, avait cultivé d'abord les lettres, et, comme on le disait alors dans le beau langage, il avait sacrifié sur les autels des Muses ; habile calculateur, il se lia avec M. de Calonne et fut employé par le contrôleur-général dans toutes les affaires de Bourse, la hausse et la baisse des fonds publics ; ce qui lui facilita la réalisation d'une fortune considérable. La jalousie implacable de M. de Lafayette dénonça dans son bureau des notables l'agiotage actif de l'abbé d'Espagnac sur les valeurs de la caisse d'escompte.

Un autre jeune abbé de plus grand nom, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord cultivait aussi l'agiotage par ce goût de hasard très-naturel à l'homme d'esprit ; l'abbé d'Espagnac et lui vécurent dans la plus haute intimité et toute sa vie, M. de Talleyrand garda un indicible attrait pour les affaires de Bourse,

qu'il mit en honneur. Les deux abbés jouaient à Londres, à Amsterdam, à Francfort, sur toutes les places; plus tard l'abbé d'Espagnac se mêla d'une façon malheureuse à toutes les fournitures des armées, aux opérations d'assignats, au milieu des secousses révolutionnaires.

Le temps est arrivé de rendre toute justice à l'administration financière de M. de Calonne; ce n'est pas lui qui avait fait le déficit sérieux, mais bien la guerre d'Amérique et les emprunts aux banquiers qu'elle avait nécessités sous la main de M. Necker. Qu'avait voulu et espéré M. de Calonne? réparer le mal déjà fait au moyen d'un système de crédit et de prospérité générale. L'activité féconde des transactions est la vie d'un grand peuple; les revenus augmentent par la consommation et par l'activité commerciale; plus l'argent circule et s'agite, plus il produit. M. de Calonne opérait une révolution économique et industrielle au lieu et place d'une révolution dans le pouvoir : il échoua devant les mauvaises passions de ceux qui voulaient avant tout un bouleversement politique.

LES DEUX DERNIERS BAUX DE FERMES.

ACHÈVEMENT DES BARRIÈRES DE PARIS.

1780 — 1788

A travers tous les systèmes financiers des contrôleurs, la mobilité infinie de leurs idées, la tendance plus ou moins ingénieuse de leurs expédients, la compagnie des fermiers-généraux restait immuable et fixe dans ses bases, parce qu'elle reposait sur des intérêts privés qui ont une intelligence admirable des besoins et des situations. On peut se fier à eux pour trouver des expédients à chaque nécessité.

Cette compagnie composée d'hommes essentiellement pratiques ne se jetait ni dans les aventures ni dans les systèmes ; le rouage de ses opérations était simple et organisé de manière à produire des résultats immanquables. Chaque comité avait ses hommes spéciaux qui ne se préoccupaient que d'une seule pensée : la fécondité et le développement de chaque branche du revenu public. Jamais les fermiers-géné-

raux ne manquèrent à leurs engagements ; ils aidèrent loyalement le Trésor dans toutes les crises et même les contrôleurs qui leur étaient le moins favorables ; ils n'avaient ni rancune ni répugnance ; ils ne voyaient que les affaires.

Le bail David expirant en l'année 1780, il fut renouvelé le 28 septembre 1780, sous le nom de Nicolas Salazar ; puis sous celui de Jean-Baptiste Mager, au mois de décembre 1786 ; il est essentiel de bien retenir le souvenir de ces baux de fermes, car ils furent le prétexte de ces étranges et fatales accusations devant le tribunal révolutionnaire, qui conduisirent les fermiers-généraux à la mort sur l'échafaud de 1794.

Avec les noms des anciens soumissionnaires des fermes, on trouve dans ces baux renouvelés ceux de MM. Delaage, de La Hante, Paulze, Parseval, de Saint-Amand, de Saint-Prix , Taillepied de Bondi, d'Arlincourt ; tous appartenaient à la haute bourgeoisie de Paris, à la banque; quelques-uns avaient obtenu des lettres de noblesse, et comme tous les fermiers-généraux possédaient des grandes terres, des fiefs, vicomtés, marquisats, ils en prenaient légalement le titre, comme le faisaient les parlementaires (origine

de la noblesse de finance et de robe); la libérale institution de l'abbé Terray, dont j'ai parlé, avait également établi une noblesse de commerce, d'arts : le roi décernait chaque année vingt épées de gentils-hommes à ceux des négociants ou des artistes qui avaient bien mérité du pays pour leurs travaux, leurs talents et leurs découvertes.

Une des stipulations du bail de Nicolas Salazar avait été l'obligation pour la compagnie de construire un mur d'enceinte avec des barrières, pour la perception des droits de la ville de Paris : le texte du bail ne portait pas d'autres obligations ; la compagnie pouvait donc se borner à faire badigeonner en plâtre une muraille de pierres sèches, à suffisante hauteur pour éviter la contrebande ; puis aux barrières construire de simples bureaux de perception pour les employés. Le bail n'imposait pas d'autres clauses. Telle n'était pas la manière large et libérale dont les fermiers-généraux procédaient dans l'exécution de leurs engagements, car ils aimaient les arts, le faste. Jamais un fermier-général n'avait conçu une idée petite, mesquine ; et la compagnie tenait à cet esprit. Au lieu de s'adresser à un architecte vulgaire, à un maçon, la compagnie choisit un artiste

vraiment original et fécond, Claude-Nicolas Ledoux.

Ledoux, né à Dormans en Champagne, élève de Blondel et surtout de Servandoni (l'artiste éminent qui avait dessiné et exécuté le portail de Saint-Sulpice), avait profondément étudié les anciens; son imagination s'était passionnée pour l'art grec et romain, expression de la pensée païenne, c'est-à-dire, de cet art qui s'attache à la décoration extérieure : grandes rues, grands monuments, avec l'oubli du bien-être de l'individu. Rome était pleine de cirques, d'arcs de triomphe, de palais, de statues et il n'y avait pas de maisons commodes pour la plèbe. Ledoux, qui avait débuté dans l'architecture par les portiques des hôtels d'Uzès et de Thélusson, avait dessiné et construit Lucienne pour la comtesse du Barry et le temple de Terpsichore pour la maison de plaisance de mademoiselle Guimard ; il avait conquis la renommée d'un fantaisiste remarquable; il rêvait toujours et dessinait merveilleusement ses rêves; une fois, il avait conçu la pensée de bâtir une ville consacrée à la science, aux lettres, au commerce, cité fantastique ornée de monuments, de statues, d'hippodromes, de gymnases comme chez les anciens :

les fragments publiés du *Voyage d'Anacharsis* avaient troublé bien des têtes; on ne rêvait que d'Athènes et de Rome. Les cartons de Ledoux respiraient une folie ingénieuse et féconde; on traite souvent de fou, le génie qui sort de la vulgarité.

C'est à cet artiste original et rêveur que les fermiers-généraux s'adressèrent pour construire les barrières de Paris : on peut penser si cet esprit dut s'emflammer à l'aspect de la grandeur de l'entreprise. L'imagination toute pleine de la lecture des anciens, il ne vit rien d'assez splendide pour orner la vaste entrée d'une superbe capitale; il présenta son plan à la compagnie des fermes; la dépense devait s'élever à 50 millions ; la compagnie recula devant ce devis fantastique, elle demanda un second plan à Ledoux qui fit un devis de 20 millions de livres. La révolution l'empêcha d'accomplir toutes ses créations; mais ce qu'il en reste encore suffit pour en donner une idée : à Passy, deux rotondes simples presque égyptiennes, surmontées de colossales statues; à l'Étoile, deux bâtiments de fantaisie, au centre, un portique grec, un arc de triomphe et au rond-point, un cirque peuplé de statues, rangées en cercle comme dans les places

publiques ou les hippodromes de la Grèce ou de l'Italie ; à Monceaux, de petits temples façonnés en rotonde, comme les chapelles domestiques élevées à Vénus, à Mars, à la Fortune, dans les rues d'Athènes ou de Rome ; ces temples se répétaient à chaque barrière jusqu'à celle du Trône, ornée de colonnes rostrales de la plus belle forme. A la barrière d'Italie, Ledoux construisait de vastes maisons à la manière des anciens, sur les modèles trouvés dans les fouilles de la villa Adriana, de Tivoli et de Pompéia.

Ledoux, dans son imagination antique, n'avait oublié qu'une chose, l'usage auquel les barrières étaient destinées ; elles devaient, en effet, servir de bureaux aux employés pour la perception des droits, aux soldats du guet pour maintenir l'ordre ; et chose bizarre, c'était ce dont l'ingénieux architecte s'était le moins occupé ; tout absorbé dans la forme, l'aspect et la perspective, il négligea ces détails, comme s'ils n'entraient pas dans son plan. Ainsi sont les artistes qui, trop épris de l'antiquité, délaissent l'art chrétien, protecteur des petits et des faibles ; ce que le paganisme donnait aux larges voies, aux formes, il l'enlevait au bien-être de l'individu.

L'antiquité ne voyait de l'homme que la parure; le polytéisme élevait des monuments et négligeait le foyer; rien de misérable comme les habitations de la plèbe et des esclaves à Rome : l'air et le jour leur manquaient.

Les barrières de Paris et leur vaste enceinte furent une des grandes causes de l'impopularité des fermiers-généraux; ce n'était pas eux pourtant qui en avaient sollicité la construction. Le contrôleur-général M. Bertin, dominé par les idées des économistes, le premier avait conçu la pensée de l'octroi; l'octroi n'avait aucune similitude avec l'impôt volontaire que les villes libres et municipales du moyen-âge s'imposaient pour leur propre gouvernement : l'octroi du XVIIIe siècle ne devait pas être exclusivement appliqué aux besoins de la cité, il entrait pour une part dans les revenus de l'État, destiné au payement de la dette, pensions, rentes de l'Hôtel-de-Ville créées par les édits du roi.

Une fois le revenu assuré, on le donna en ferme : c'était l'habitude du temps : les fermiers-généraux ne firent que mettre en valeur la pensée du contrôleur-général Bertin, expression des économistes : et contre eux cependant s'élevaient les clameurs des

multitudes ; on leur fit même un crime de la splendeur artistique qu'ils avaient déployée dans la construction monumentale des bâtiments qui servaient de bureaux ; il y avait sept lieues de muraille parfaitement exécutée en moins de deux ans : Paris se crut et se dit emprisonné. Après avoir jeté quelques plaisanteries contre cette chemise de pierre, qui l'enlaçait dans sa liberté et ses plaisirs, le peuple de Paris se mit en colère contre l'octroi. Les droits pourtant n'étaient pas considérables ! La pièce de vin payait 3 livres et la viande 10 sols le quintal. Les barrières devinrent désormais un prétexte et un théâtre de séditions : dès que l'institution prévoyante des greniers d'abondance, produit de l'achat des blés pour le compte du roi, eut été dénoncée comme un pacte de famine et que Louis XVI y eut renoncé, il se fit des accaparements sous le manteau de la liberté. Le prix du pain s'accrut considérablement ; les farines manquèrent sur les marchés. Les mécontents purent faire des disettes factices, et les conspirateurs ne manquèrent pas d'employer le moyen d'affamer et de soulever le peuple. Les greniers pour le compte du roi étaient calqués sur le modèle des greniers de Joseph en Égypte ! Après les sept années

grasses, les sept années maigres! Quoi de plus prévoyant?

Quand la sédition éclata violente, sa première irritation se porta contre les barrières, on tenta de les brûler, d'en chasser les gardes et les commis; on prit en profonde haine les traitants et les fermiers-généraux; et cependant ce n'était pas eux qui avaient établi les droits! Ils étaient même intéressés à ce qu'on n'en créât pas de nouveaux, afin de mieux exploiter les anciens qui leur étaient concédés.

Tel est l'esprit habile et actif de la spéculation dans de hautes intelligences, que malgré les dépenses considérables que les financiers avaient faites pour la construction des barrières et du nouveau mur d'enceinte, ils gagnèrent des sommes immenses par la hausse du prix des terrains. J'ai dit que Bourret et Beaujon élevèrent la plupart des hôtels du faubourg Saint-Honoré. Laborde acquit tous les terrains vagues et mal habités des Porcherons et la rue Basse-du-Rempart. Paulze et Saint-Amand firent de belles constructions vers la rue Bergère, la demeure d'un certain nombre de financiers. La spéculation s'étendit même à la rue Charonne et au faubourg Saint-Antoine pour la construction de vastes fabri-

ques et usines. La puissance active et féconde de l'argent est si grande qu'il trouve une source de richesses dans les dépenses même. La véritable science du financier consiste à combiner une opération de manière à la faire toujours produire, alors même que son principe exige une mise de fonds considérable : il n'y a pas de mérite à gagner de l'argent dans une opération régulière ; le talent consiste à faire des bénéfices dans une mauvaise affaire et de tirer l'argent de l'abîme profond où on l'a jeté à pleines mains.

LES HOTELS ET RÉSIDENCES DES FINANCIERS.

Au moment où le système des fermiers-généraux va disparître devant de nouvelles idées et de nouveaux intérêts, un travail historique reste à faire sur le génie de ces vieux financiers.

Les beaux hôtels disparaissent chaque jour pour faire place à un luxe uniforme et bourgeois de maisons garnies et de cafés : c'est à l'école économiste, aux souvenirs de Turgot qu'on doit cette monotonie puritaine sans éclat, sans goût, sans initiative, qui ne laisse rien au génie de l'artiste ou aux caprices de la fortune. De là ces grandes casernes qu'on appelle palais, ces longues murailles blanches, ces pigeonniers à mille croisées, ces boiseries vernisées; de l'or sans l'éclat bizantin, de l'argent sans les ciselures florentines, des couleurs sans l'art immortel qui les anime, des meubles sans la gravité des incrustations de Boule ou la fantaisie de l'école Pompadour.

Ce qui distinguait l'école financière du XVIII[e] siècle, c'est le grand art de savoir dépenser : qui sait dépenser aujourd'hui? on ne se ruine jamais par la générosité du caractère, mais par la prodigalité grossière et les étourdissements qui arrivent aux laquais enrichis. Il me paraît utile après avoir tant parlé des fermiers-généraux, de jeter un regard en arrière et d'examiner comme antiquaire, les quelques restes de leurs belles demeures et de reconstruire ainsi le Paris des fermiers-généraux.

Le plus ancien hôtel des financiers du XVIII[e] siècle, fut celui que Crozat fit élever sur le terrain de la Grange-Batelière, ce fief de l'évêque de Paris, alors couvert de jardins et de marais : Crozat qui avait accru sa fortune sous l'administration de Chamillard, fit élever en 1704 un véritable palais, près la porte Montmartre, sur plus de neuf arpents du terrain qui naguère formait un cloaque, autour d'un égout : cet hôtel se composait d'un pavillon de centre avec deux ailes splendides et un magnifique jardin avec terrasse, orangerie comme à Versailles qui se développait à la suite de l'hôtel, et pour y parvenir, comme il fallait passer le rempart ou le boulevard, Crozat fit percer un long souterrain,

comme une grotte de Neptune tapissée de verdure, éclairée par des jours admirablement disposés ou par des jeux de lumière à travers le feuillage, sorte de temple peuplé de statues. Crozat mourut vieillard avec le titre de marquis du Châtel et de trésorier de l'ordre du Saint-Esprit; véritable créateur de la colonie de la Louisiane il avait obtenu le privilége du commerce pour cette grande colonie ; il eut pour fils et héritier l'élégant numismate et antiquaire Crozat qui consacra sa fortune aux arts: son cabinet devint le plus riche, le plus beau du monde, et il publia le recueil si rare du *cabinet de Crozat* tant recherché des amateurs.

Derrière l'hôtel Crozat s'étendait un vaste cloaque, sorte d'égout dont la source était à Montmartre. Il fut acheté par le fastueux Bourret, l'excellent fermier-général: quelques-uns disent qu'il lui fut donné gratuitement par le roi, à la charge de l'assainir : tant il y a que dans les mains habiles de Bourret ce terrain devint de l'or; il le céda en partie à Benjamin Laborde, tandis que lui faisait construire quelques-uns des beaux hôtels qui parent le faubourg Saint-Honoré autour du palais

qu'habitait madame de Pompadour près, des Champs-Élysées.

L'hôtel Laborde nouvellement construit était aussi situé dans la Grange-Batelière; là s'élevait aussi celui de M. Lenormand d'Étioles le mari de madame de Pompadour, avec vue sur ce boulevard. Souvent à cette époque les fermiers-généraux, les financiers changent de demeure; ils suivent en cela leur caprice, leur fantaisie, une des plus douces conditions de la fortune, car ces caprices permettent de déployer tout le luxe des arts et de l'ornementation.

L'hôtel Lambert si bien dessiné, était tombé aux mains des fermiers-généraux. Dupin l'habitait et c'était une belle demeure : les galeries étaient l'œuvre du plus remarquable des architectes, Levau et les peintures de Lesueur et de Lebrun; quand cet hôtel passa des mains de Dupin en celles de l'opulent fermier-général de La Haye, le nouveau propriétaire depensa près d'un million en objets d'art, de peintures, meubles et ornements : il fit ainsi cette merveille qui reste encore debout comme un souvenir des splendeurs du passé.

Dans la nouvelle rue Grange-Batelière, on pouvait

aussi remarquer le bel hôtel du fermier-général d'Augny, bâti sur les dessins du plus habile des vieux architectes Brisieux ; les jardins s'étendaient jusqu'au faubourg Montmartre, vers la rue Bergère, avec de magnifiques bains de marbre comme dans les villa de Rome, des écuries pour 60 chevaux, un manége pour l'équitation, une laiterie sous un chalet suisse, et cette demeure princière était sculptée par Pineau. Tous les miroirs et trumeaux venaient de Venise ; les dessus de porte, les devant de cheminée, les ornements des glaces étaient l'œuvre du Lorrain, de Huilleot et de Boucher. Aujourd'hui quelques-unes de ces magnificences ont résisté au temps et aux hommes ; l'hôtel d'Augny qui avait appartenu quelque temps à un banquier espagnol, est devenu le bâtiment froid et administratif de la mairie du deuxième arrondissement. Les beaux jardins ont disparu et tout un quartier s'est construit sur les charmilles de l'hôtel.

A l'extrémité du faubourg Montmartre était la petite maison d'un autre financier, Gaillard de la Rouexière et ce qu'il appelait son appartement de garçon. Tout l'hôtel se composait de dix pièces et il avait dépensé 100 mille livres pour les seules glaces et tru-

meaux, et 25 mille livres pour les simples ornements de ses cheminées.

En face de l'hôtel d'Augny, était le petit palais Laborde qui lui était récemment resté des spéculations Choiseul, sur la vente des terrains qui s'étendaient du boulevard jusqu'à la rue Neuve-des-Augustins. Les jardins de l'hôtel Laborde s'étendaient vers la montée des Martyrs; un peu artiste, un peu homme de lettre, Laborde était aussi spéculateur, il vendit tous les terrains qui forment aujourd'hui les rues de Provence, d'Artois (Laffitte), la rue Chantereine (emprunté au latin, chant des grenouilles), autrefois un marais. Bientôt plusieurs hôtels s'élevèrent dans cette belle situation : au centre de la rue Lepelletier, dans la rue d'Artois on remarquait celui de M. Saint-Jullien, receveur-général du clergé; et un autre hôtel au coin de la rue de Provence et d'Artois fut un moment habité par Grimod de la Reynière ; il le quitta pour les Champs-Élysées.

L'antiquaire qui aime à remuer les ruines du passé est profondément ému lorsqu'il passe devant l'hôtel magnifique des boulevards qu'occupe aujourd'hui le Jockey Club. Là vivait au XVIII[e] siècle un des plus riches et des plus honorables financiers, ce-

lui surtout qui savait le mieux employer sa fortune; M. Delaage, issu de famille de gentilhomme, dépensait avec une générosité qui n'avait pas de limite, trouvant un plaisir infini à donner presque à la manière des rois : le jour que son fils avait percé sa première dent, Delaage acheta comme cadeau à la nourrice, la maison qu'elle habitait avec vingt arpents de terre : il disait que la fortune n'était utile que par le plaisir qu'on avait à la distribuer. Delaage était vieux déjà lorsque la révolution éclatant vit compromettre son existence. Nous le retrouverons sur l'échafaud.

Je ne veux pas assurément faire l'éloge absolue de ces grandes prodigalités financières : Saint-James fit banqueroute après les mille folies qu'il plaça presque à côté de Bagatelle de M. le comte d'Artois; Bourret fut ruiné par ses adorations fantastiques et sa loyauté enfantine ; et le crédit de Laborde fut plus d'une fois compromis par ses spéculations et ses largesses. On peut blâmer et railler les prodigues amants des filles de théâtre, de ces créatures fardées, la Gogo, la Guimard, la Duthé ou la Prairie; Dieu le leur fit expier rudement; mais je dis, que dans cette classe de financiers il y avait un senti-

ment artistique, un goût raffiné pour le beau, l'élégant, le splendide qu'on ne comprend, ni on n'imite dans un siècle de petites fortunes, de petits cœurs, de petites largesses, de petits vices. La juiverie du moyen-âge tend à se reconstruire; et voilà pourquoi l'esprit chevaleresque s'est réfugié dans l'armée!

ADMINISTRATION POLITIQUE ET FINANCIÈRE DE M. DE BRIENNE.

1788

Le franc et loyal système du comte de Calonne s'était appuyé sur des idées nettes et pratiques en matière de crédit public : l'impôt territorial et l'emprunt accompli dans des proportions décroissantes, de manière à ce que dans l'espace de dix années le déficit fût entièrement effacé par un simple amortissement de la dette. Pour couvrir immédiatement l'emprunt, M. de Calonne n'avait pas même besoin de s'adresser aux banquiers; les fermiers-généraux en renouvelant leur bail fini en 1788 offraient de fournir 100 millions d'avance en numéraire ou en billets de fermes négociables à la caisse d'escompte ; ils ne demandaient en échange que de prendre à bail l'impôt territorial, dont la perception leur serait confiée pour cinq ans.

M. de Calonne tombé devant l'opposition des notables, des parlements et les taquineries de Monsieur,

comte de Provence et des princes du sang, les finances furent confiées un moment à M. de Fourqueux, sorti des intendances ; mais les notables, au lieu de voter les ressources nécessaires aux services, enlevèrent toute force morale au pouvoir par des discussions politiques, et enfin tous les moyens de crédit au Trésor par de longs gémissements sur la misère publique. Il fallait pourtant pourvoir aux nécessités urgentes du service ; les fermiers-généraux répétaient : « qu'ils se contenteraient des deux édits sur l'impôt territorial et sur le timbre pour couvrir immédiatement le déficit. » Les banquiers, eux aussi, offraient les avances nécessaires ; seulement ils y mettaient pour condition le rappel de M. Necker avec lequel ils avaient conclu toutes les opérations financières de l'avénement de Louis XVI et de la guerre d'Amérique. Mais le rappel de M. Necker au ministère était tout un changement politique. Le roi avait une juste crainte d'innover dans les anciennes formes de la monarchie de Louis XIV.

Dans le but de tenir un juste milieu, le roi confia les affaires à M. de Brienne, archevêque de Toulouse, prélat mondain, philosophe à la manière de l'abbé Talleyrand et qui, parmi les notables, s'était

fait remarquer par une certaine opposition à M. de Calonne : il avait parlé de couvrir le déficit par les retranchements et les économies. Ces sortes de propos donnent toujours une certaine popularité. Les notables ne votèrent rien ; cette assemblée tout en parlant d'économie avait coûté, pendant son séjour à Paris, 2 millions 500 mille livres : chaque député avait reçu une indemnité de 8,000 livres ; tous l'avaient parfaitement émargée, même M. le premier président d'Aligre, possesseur de 700 mille livres de rentes en fonds de terre : ce que produisent de plus clair les assemblées politiques, ce sont des paroles pleines d'aigreur et de séditions, puis les dépenses pour indemniser ceux qui préparent les agitations publiques.

Autour de M. de Brienne, le roi composa un conseil des finances avec M. le duc de Nivernais, les maréchaux de Castries et de Ségur, partisans des innovations, le marquis Dossun, le baron de Breteuil, comte de Montmorin, de Malesherbes, M. de Fourqueux, de Villedeuil, d'Ormesson et Lambert : capacités considérables du conseil d'État, et qui tous connaissaient parfaitement l'administration publique. La mission qu'ils reçurent pour obéir au vœu des

notables, ce fut d'opérer des retranchements et des économies.

Que d'élégantes et antiques choses furent alors supprimées pour arriver à ces petitesses ! Que de prestiges enlevés à la royauté, telle que l'avait comprise et constituée Louis XIV ! la petite écurie, haras de choix pour les chevaux de race, la noble fauconnerie, suppression à jamais regrettable : depuis, où se sont envolés les fiers oiseaux éperonnés que portaient au poing varlets et damoiseaux au moyen-âge, et que cherchent aujourd'hui en vain les débris de la société élégante ! On détruisit les louveteries à Paris et en province, priviléges des gentilshommes dans les manoirs de France : on licencia les belles compagnies des chevau-légers de la reine, les mousquetaires noirs et gris que Turenne et Villars avaient commandés dans les grandes journées : les gardes-du-corps même furent considérablemeni réduits. Le roi vit ses chenils, ses faisanderies, ses meutes, l'admiration de l'Europe, vendus à l'encan. Ce fut pitié de considérer ce système de vilenies, commandé par les novateurs mesquins et bourgeois. On alla plus loin même : on délibéra sur la vente prochaine du château de la Muette, des bois de Vincennes, des

châteaux de Choisi et de Blois, par petits lots de terres ; on supprima les encouragements et les pensions que faisait la reine à Gluck, Piccini, Greuze et David; on cherchait la grosse popularité par des ladreries colportées avec le ballot des constitutions mises à la mode par tous ces remueurs Francklin, Lafayette et Washington. A travers ces misérables retranchements il fallait arriver aux voies et moyens, et la chose n'était pas possible sans l'impôt territorial et le timbre tel que le comte de Calonne l'avait demandé aux notables; le conseil du roi se consulta longtemps et l'on crut répondre à l'opinion générale, après les économies retentissantes, en recourant à la vieille formule de l'enregistrement des édits d'impôts par le parlement. On n'avait pas assez calculé les mauvaises tendances de l'esprit de corps et l'action de l'opinion bourgeoise sur les parlements qui aspiraient à la popularité et à une direction politique dans l'État. Il y avait alors assis sur les bancs de la magistrature une foule de beaux esprits, tels que Lepelletier de Saint-Fargeau, d'Esprémenil, Fréteau, Sabatier de Cabre, Malesherbes, gâtés par les lectures les plus hardies, aspirant à la vie politique du parlement d'Angleterre.

Il suffit que le conseil du roi se fût adressé au parlement de Paris pour que celui-ci invoquât solennellement de larges prérogatives. Pour la première fois, avant de donner son enregistrement, le parlement déclara qu'il exigeait la communication des comptes de finances, immense innovation, car les cours de justice aspiraient ici à l'administration publique ; le roi manda les magistrats à Versailles, où il tint un lit de justice, et le parlement en masse fut exilé à Troyes avec des formes très-sévères. Oh ! que Louis XVI dut avoir alors de regrets de s'être séparé du système de Louis XV, puis du chancelier Maupeou qui avait retiré la couronne du greffe, et du système financier de l'abbé Terray qui avait comblé le déficit par de vigoureuses restitutions !

Une fois le lit de justice tenu et les exils prononcés, le roi ne devait-il pas accepter les propositions des fermiers-généraux qui offraient l'argent nécessaire au Trésor, pourvu qu'on leur cédât la perception des nouveaux impôts créés par les édits? Hommes de finances très-pratiques, les fermiers-généraux déclaraient : « qu'ils se contenteraient, pour lever l'impôt, de la publication des édits, tels qu'ils avaient été arrêtés dans le conseil, et que pour eux l'enregis-

trement par lit de justice leur suffisait comme formes légales; en vertu de ces édits, il se chargeaient de répartir l'impôt et de le lever sans grande contrainte dans les provinces. »

Le conseil des finances n'était pas de cet avis, et à défaut de la sanction parlementaire, il avait décidé qu'on s'adresserait à la cour des comptes pour obtenir l'enregistrement que la magistrature refusait. Les intrigues se développaient plus puissantes qu'elles n'avaient jamais existé : le duc d'Orléans faisait déjà une opposition publique; Monsieur, comte de Provence, malgré son gros ventre, essayait un rôle de petit frondeur; le seul comte d'Artois, loyal et franc jeune homme, soutenait le roi. Il avait dit un mot plein de menaces en présence des séditions : « Avec dix livres de cordes je viendrais à bout de tous ces mutins. » Un gouvernement fort n'a pas besoin de sévir pour obtenir l'obéissance, il lui suffit de faire savoir qu'il le peut si on lui résiste.

Pourquoi n'acceptait-on pas les offres des fermiers-généraux? Ceci tenait encore à une intrigue dirigée par M. Necker qui disposait des banquiers de Paris et de l'opinion publique fort tendue, appelant la convocation des états-généraux, idée fixe de quel-

ques gentilshommes brouillons, niais ou ruinés, de la bourgeoisie parleuse, idée qui descendait alors de la basoche chez le peuple. Les offres que faisait M. Necker différaient de celles des fermiers-généraux en ce que ceux-ci ne demandaient aucune concession politique, rien qui pût changer l'ordre antique de la monarchie , la hiérarchie des droits de la couronne. Il n'en était pas ainsi du plan de M. Necker et des banquiers ; ils exigeaient une satisfaction immédiatement donnée à l'opinion publique et offraient toutes les ressources nécessaires au Trésor, à la condition que les états-généraux seraient convoqués. Les banquiers savaient que la situation devenait de plus en plus délicate : il fallait en finir, car le Trésor était vide, le déficit ne se comblait pas et la caisse d'escompte était à la veille de suspendre ses paiements. Dans ces circonstances graves les fermiers-généraux offrirent encore leur crédit à l'État, en se chargeant de toute la responsabilité du nouvel impôt territorial, du cadastre des terres du royaume ; ils offraient de renoncer à la gabelle et au droit des barrières, ils renouvelaient l'offre du prêt de 100 millions écus et de 50 millions en billets de fermes, garantis par la compagnie à trois et six mois d'échéance. Le conseil

n'osa point accepter, car l'émeute commençait à gronder et M. de Brienne disait au roi qu'il n'y avait qu'une solution possible dans la crise imminente, le rappel de M. Necker au ministère et la convocation des états-généraux.

Si M. Necker n'avait été qu'un banquier, chef d'une compagnie financière, il n'y aurait eu dans son avénement au pouvoir, qu'un moyen de grandir le crédit; car c'était un esprit fertile en ressources; il inspirait confiance aux banquiers, et il pouvait, par leur concours, procurer 150 millions au Trésor par Genève, Hambourg, Amsterdam, Londres et Gênes; mais il y avait dans M. Necker plus qu'un banquier; sa vanité politique l'avait créé chef de parti. Son avénement au ministère était un engagement pour la convocation des états-généraux, grave épisode dans la constitution de la monarchie, qui allait perdre la politique et les finances de la France.

SECOND MINISTÈRE DE M. NECKER.

SYSTÈME FINANCIER DES ÉTATS-GÉNÉRAUX ET DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

1789 — 1791

Le retour de M. Necker au contrôle-général des finances réveilla incontestablement la confiance publique. Toutes les fois que l'opinion pousse un homme et l'élève au pouvoir, elle lui procure au moins momentanément mille moyens de s'y maintenir : les ressources manquent rarement à ceux qui subissent les caprices de la foule ; il se fit donc un mouvement de satisfaction générale quand M. Necker eut repris le portefeuille des finances. Entouré, je le répète, de la coterie des banquiers protestants, M. Necker pouvait user de ressources réelles et d'un crédit illimité sur les principales places de l'Europe.

L'idée fixe du premier ministre, la base de son système, son engagement envers les partis avait été

la convocation immédiate des états-généraux, que M. de Brienne avait promise; ces états furent donc convoqués (mai 1789), et bientôt ils se posèrent en maîtres du gouvernement sous le nom d'Assemblée Nationale. Il se produisit un phénomène très-curieux : les états-généraux, on le sait, n'avaient été convoqués que dans un but financier : couvrir le déficit; c'est pourtant ce dont les états-généraux s'occupèrent le moins; ce but fut presque immédiatement oublié par les chefs de l'Assemblée. On se jeta dans les voies indéfinies de la politique; on fit des constitutions de principes, des déclarations des droits de l'homme, métaphysique rêveuse qui trouble l'âme des nations. Les esprits vulgaires et passionnés obtinrent bientôt l'absolue domination sur l'Assemblée.

Cependant M. Necker avait préparé un long travail financier pour parer au déficit, et ce n'était que le système du comte de Calonne sur l'impôt territorial et l'emprunt décroissant. M. Necker trouva pour adversaire Mirabeau, aidé dans son travail par le banquier génevois, adversaire de Necker, dont j'ai parlé : Clavière, l'agioteur émérite, fournissait les notes au député, à ce vicieux rhéteur, homme d'argent, de jeu et de bourse.

Le système financier de l'Assemblée Constituante se résumait dans la suppression de tous les impôts indirects, tels que la gabelle, les aides sur le vin, les barrières, octrois, les droits sur les canaux, péages et ponts; suppression essayée par tous les gouvernements qui aspirent à la popularité; ces droits frappant plus spécialement les produits qui servent au peuple sont toujours supprimés un moment avec éclat : on les rétablit un peu plus tard avec plus de fiscalité; car ils forment les revenus les plus réguliers, les plus facilement levés. L'Assemblée Législative ne conserva de tous les impôts indirects que les douanes, dont le tarif fut dressé avec un grand art par les anciens commis des fermes, que le comité des finances de l'Asssemblée Constituante s'était adjoints.

La base de tout le nouveau système d'impôts reposa sur la terre. Lavoisier venait de publier un livre incomplet sur la richesse territoriale de la France : il en évaluait le produit à 3 milliards, dont on devait prélever le sixième net, c'est-à-dire 500 millions, pour l'impôt. Il n'y a certainement pas de mode d'imposition plus rationnel que la contribution proportionnelle sur la propriété au point de vue de l'économie politique; elle est comme le prix de la protection

que l'État accordé à la possession de la terre, et M. de Calonne avait raison de la demander dans des conditions modérées à tous les ordres de la monarchie; mais quand cet impôt est unique, exagéré, il affecte définitivement tous les produits, il oblige à l'accroissement des fermage, par conséquent à l'élévation du prix des denrées, en définitive ce sont toujours les masses qui paient : n'est-ce pas un autre impôt de consommation?

Le timbre et l'enregistrement furent également votés par l'Assemblée Constituante dans l'échelle proportionnelle au même taux que les droits sur les successions, qui affectent la famille en imposant la transmission du mort au vivant. Tout le système des impôts fut donc établi sur la terre; les révolutions n'aiment ni la propriété ni la famille; elles altèrent et attaquent ces grandes sources de tout ordre permanent; il leur faut de toute nécessité la confiscation des biens fonds, et un remaniement dans le foyer domestique.

Le prix élevé des denrées opéra bientôt une triste compensation aux droits qu'on ne payait plus sur le vin, le sel, le bois et la viande. Toute chose reprend

son niveau : trois années plus tard, il fallait proclamer le *maximum*.

Il se fit un soulèvement général contre les financiers. Montesquieu avait lancé quelques-unes de ses antithèses les plus pimpantes contre les fermes-générales; avec les économistes et M. de Forbonnais il avait exalté outre mesure la perception de l'impôt par la régie. Le chapitre déclamatoire de Montesquieu contre les fermes devint l'évangile de l'Assemblée Constituante. Il n'y avait plus de gabelles, plus d'aides : à quoi bon une ferme pour la perception d'impôts abolis? le système de la régie qui mit à la disposition de l'État une foule d'employés fut préféré au vieux fermage. Montesquieu n'avait-il pas écrit que c'était le système le mieux approprié à la République? or c'était la République que voulait réaliser le parti des Jacobins, dominant l'opinion active des Assemblées, et l'on proclama la régie qui ne fournit pas un sol d'avance au Trésor.

La conséquence de cette opinion et du vote de l'Assemblée fut qu'à la fin du bail des fermes, au mois d'avril 1791, il ne fut pas renouvelé, et les fermiers-généraux rentrèrent dans le simple ordre des capitalistes et des créanciers de l'État, car ce n'était pas

tout de renoncer au bail des fermes, il fallait encore que l'État pût s'acquitter envers les fermiers-généraux; ceux-ci, toujours en avance avec le Trésor, restaient ses créanciers de sommes considérables, et par le décret du 1er août 1791, ces sommes furent liquidées à 48,640,000 livres, dont l'administration de la ferme restait collectivement créancière; puisque le bail des fermes n'était pas renouvelé, il fallait liquider la dette, car le changement absolu de l'administration publique rendait impossible le remboursement au moins immédiat.

L'Assemblée Constituante néanmoins fixa à deux années le terme du remboursement. Tout le système de l'ancien régime reposait sur l'achat des charges, sorte de cautionnement et de garantie de la bonne gestion; l'achat des charges qui s'est toujours directement ou secrètement accompli était aussi un moyen d'emprunt, et dès qu'on abolissait les charges il fallait en rembourser le prix : la somme s'en élevait à plus de 700 millions de livres; l'Assemblée Constituante, toujours aventureuse, ne s'arrêtait pas devant de si petits obstacles; elle marchait vers ses théories économiques sans examiner ce qu'elles coûtaient à la France; la liquidation générale du passé

financier fut commencée avec une hardiesse qui n'avait pas de précédent. On tranchait dans le vif : Mirabeau, en raillant Necker, avait dénoncé la hideuse banqueroute, et l'Assemblée, pénétrée d'une même horreur, venait de proclamer le principe de l'inviolabilité de la dette publique perpétuelle ou viagère; elle liquidait sans difficulté tous les arrérages de la caisse d'escompte, acceptés comme charge de l'État. La théorie était belle, mais elle ne donnait pas une livre tournois au Trésor : on reconnaissait bien la dette, mais comment la payer?

L'Assemblée avait créé de nouvelles contributions; l'impôt foncier personnel, somptuaire; le cadastre n'était pas fait, la perception ne pouvait avoir lieu que dans un long délai, avec des difficultés et des précautions infinies, en l'état surtout de désorganisation administrative où se trouvait la France. Si le concours des grandes compagnies de fermes ou de finances n'avait pas été dédaigné, celles-ci auraient fait des avances à l'État jusqu'à la rentrée de l'impôt au Trésor, comme cela s'était pratiqué sous l'ancien régime, comme cela se fera toujours sous un régime régulier. Mais on avait horreur des traitants, de ceux qu'on dénonçait comme publicains et sang-

sues du peuple. On voulait à tout jamais en délivrer la France.

Sur le rapport de Lavoisier (cependant fermier-général), on avait créé les bureaux de la Trésorerie nationale parfaitement organisés, et la comptabilité devait être sérieusement établie comme dans les administrations des fermes. Mais la comptabilité ne remplit pas le vide des ressources ; que peuvent être des comptes même les plus réguliers sans les voies et moyens ! Aussi l'Assemblée Nationale par la force des choses était-elle obligée à trois mesures extrêmes :

1° Vente des domaines de l'État ;

2° Accroissement de ces domaines par la confiscation et la main-mise sur certaines propriétés que l'État proclamerait comme siennes ;

3° Création d'un papier-monnaie qui aurait pour gage les domaines agrandis et pour amortissement la vente de ces mêmes domaines à des particuliers qui s'acquitteraient avec le papier-monnaie de l'État. Nous allons voir maintenant la manière de procéder du comité des finances de l'Assemblée Nationale.

LES ASSIGNATS ET LES CONFISCATIONS.

1790 — 1792

Les assignats désormais allaient former la base de tout le système financier de la révolution : l'État n'avait besoin que de multiplier son papier pour acquitter ses dépenses et ses dettes, comme l'avait fait Law. Toutefois l'exagération d'un papier-monnaie reposant sur un gage immobilier entraînait nécessairement l'État à grandir le domaine, et dans les époques passionnées ceci pousse un pouvoir par la force des choses, vers la confiscation politique jusqu'à ses plus extrêmes limites.

Et c'est en quoi les assignats différaient des billets de la caisse d'escompte et de banque, qui ne reposaient pas sur un gage immobilier, mais sur un dépôt équivalent en espèces et sur l'opinion générale que ces billets seraient remboursables à présentation par la caisse au porteur.

Le système des assignats n'était qu'une large application du crédit foncier : *assignat* venait d'*assigna-*

tions, c'est-à-dire un papier représentant une terre; l'Etat donnait pour gage à ses billets une valeur relative en biens fonds, qui vendus nécessairement à une époque déterminée, permettrait le remboursement (ou ce qui rentrait dans la théorie de l'assignat), le partage des terres domaniales entre le peuple porteur du papier-monnaie.

Cette nécessité d'agrandir le gage foncier des billets émis par l'État commanda l'acte inique et violent, la réalisation immédiate de la vieille idée des économistes; l'Assemblée, par un audacieux décret, déclara « que la nation était propriétaire des biens de l'Eglise et que ces biens seraient successivement aliénés » : le clergé fut ainsi le premier puni de sa résistance au système d'impôt modéré et territorial tel que l'avait conçu le comte de Calonne avec une tempérance et une simplicité qui respectaient la propriété : depuis longtemps l'école des économistes avait considéré la vente des biens du clergé comme le meilleur gage qu'on pouvait donner à la dette publique. On est toujours tenté de violer la propriété des corporations, car les corps intéressent moins que les particuliers.

Le décret du 19 décembre 1789 porte : « Ils sera

créé sur la caisse de l'extraordinaire des assignats portant intérêt à 5 p.0/0 jusqu'à la concurrence de la valeur desdits biens à vendre, lesquels assignats seront admis de préférence dans l'achat desdits biens; il sera éteint desdits assignats soit par lesdites ventes, soit par les rentrées des contributions patriotiques : 120 millions en 1791, 120 millions en 1792, 80 millions en 1793 et 1794, et le surplus en 1795. »

Ce décret, je le répète, pose les bases du crédit foncier dans sa plus nette et plus simple expression. En effet l'assignat est ici le signe d'une hypothèque pour un prêt avec intérêt à 5 p.0/0, qui s'amortit par la vente successive du gage. Comme dans cette voie on ne s'arrête pas, l'Assemblée Constituante voulut remplacer les billets de la caisse d'escompte par l'assignat, et un décret du 17 avril 1790 déclara : « Qu'ils auront cours de monnaie dans le royaume et seront reçus comme espèces sonnantes. »

Voici donc l'assignat devenu papier-monnaie à cours forcé. L'Assemblée a fait table rase des vieux impôts : les aides, les gabelles sont abolies; la contribution foncière exagérée dans sa quotité n'est pas régularisée et rentre mal; les dons patriotiques sont nuls. Pour combler tous les vides on a l'assignat;

il suffit d'une planche enjolivée de vignettes pour tirer des millions chaque jour. Comme le numéraire se cache, on est forcé d'amoindrir les coupures de l'assignat; elles étaient restées jusqu'ici au-dessus de 100 fr.; on les abaissa jusqu'à l'écu de six livres. Le décret du 6 mai 1791 porte : « Qu'il sera fabriqué immédiatement pour 100 millions d'assignats de six livres. » En conséquence, l'Assemblée invite les bons citoyens à porter leur argent à la monnaie; on fond les cloches des églises, quelquefois même les vases sacrés; on frappe une mauvaise monnaie altérée (les pièces de 15 et de 30 sols). Afin de retenir le numéraire en France, un décret prohiba l'exportation de l'or et de l'argent; défense impuissante, car par une opération très-simple, le change de place en place, le numéraire s'affranchit de toute prohibition.

La nécessité inflexible de ce système d'émission d'assignats est qu'il faut incessamment augmenter le gage à mesure que le nombre en devient plus grand; après avoir dévoré les biens du clergé, l'Assemblée met la main sur les Commanderies de l'ordre de Malte, sur les biens des corporations marchandes. En même temps l'État vend les domaines nationaux presque tous un tiers du prix à de longues échéances; tout

au plus si ces ventes font rentrer à la caisse quelques poignées d'assignats dévorés par de nouvelles émissions. Il en existait déjà pour 1800 millions, lorsque l'Assemblée Constituante déclara que ses travaux étaient terminés et qu'elle cédait la souveraineté à l'Assemblée Législative.

La tendance de cette nouvelle Assemblée turbulente et médiocre, fut surtout un mépris profond pour les droits, un dédain superbe pour la vieille société; elle ne fit pas précisément verser le sang, mais elle le laissa verser à flots par l'émeute et elle y applaudit. Elle étendit le principe de la confiscation jusqu'à ses plus extrêmes limites; un de ses premiers décrets mit sous le séquestre les apanages princiers des membres émigrés de la famille royale, Quelques jours après, le séquestre, prélude de la confiscation, fut étendu à tous les biens de ceux qui avaient abandonné la France par suite des derniers événements. Un décret du 12 février 1792 porte : « Considérant qu'il est instant d'assurer à la nation l'indemnité qui lui est due pour les frais extraordinaires que lui occasionne la conduite des émigrés, l'Assemblée décrète que les biens de ces émigrés sont mis sous la main de la nation. »

Ce décret fut le premier acte financier du banquier génevois Clavière, agioteur émérite, porté au département du Trésor par les Girondins, ces intrigants boursoufflés de phrases. La guerre était déclarée à l'Autriche, à la Prusse; il fallait des ressources considérables. Clavière émit de nouveaux assignats, tandis qu'un décret du 12 août 1792 ordonna la vente des biens confisqués sur les émigrés : « L'assignat serait reçu pour sa valeur intrinsèque dans les paiements faits au domaine. » Clavière, avec la hardiesse de la violence, fit dresser le budget de la confiscation qui s'élevait à plus de 5 milliards, gage immense dont la vente fut ordonnée; l'administration des domaines mit tout à la criée : mobiliers, tapis, vases, médailles, terres, manoirs, églises; le numéraire disparut de plus en plus, même le billion, et Clavière créa les assignats de cinq sols. Désormais tout fut en papier; c'est avec cette monnaie qu'on paya les dettes perpétuelles et viagères, fonctionnaires publics, armée et marine. Déjà la loi porte des peines afflictives pour qui refuse l'assignat; des peines plus terribles encore contre qui le contrefait, car des masses de faux assignats pénètrent en France. On lit (écrit en noir) dans les vignettes de l'assignat : ***La loi***

punit de mort le contrefacteur; la loi récompense le dénonciateur; châtiment sans pitié; nécessité inflexible d'un système qui reposait sur le papier-monnaie.

La proclamation de la République fut le premier acte de la Convention Nationale, et c'est à cette époque qu'on doit reporter les mesures du ministre Cambon qui firent entrer l'échafaud comme élément de crédit public; c'était un de ces esprits méridionaux sacrifiant tout au génie révolutionnaire; son premier rapport sur les finances, du 23 septembre 1792, le lendemain même que la République était proclamée, respire une hardie franchise : « Il n'y a plus d'autres ressources, disait-il, que les assignats; tous les autres impôts sont taris; le gouvernement ne peut ni emprunter, ni imposer; il faut donc recourir à l'assignat, et pour garantir l'assignat hâter la vente des biens nationaux. »

A la suite de ce rapport qui suppose d'incessantes confiscations, fut rendu un décret créant pour 1200 millions d'assignats (petite coupure), et dont voici les termes : « Considérant que sur les 3,100,000,400 fr. d'assignats de diverses créations, il en a déjà été employé 3,069,450,400, de sorte qu'il n'en reste plus

disponible que 30,550,000 livres; considérant la nécessité qu'il y a d'assurer quant à présent les dépenses qu'exigent les mesures à prendre contre les ennemis de la République; considérant en outre que pour maintenir le crédit des assignats, il faut leur affecter un gage certain et disponible; que ce gage qui montait, dans les états arrêtés par l'Assemblée Nationale, à 2,445,638,237 livres a été augmenté de 750 millions, par la vente ordonnée des palais épiscopaux et des maisons de l'ordre de Malte, de la coupe des bois; considérant que ce gage peut encore être augmenté de 1200 millions des bois de l'État, de 200 millions des biens de la liste civile, 100 millions des domaines engagés, 50 millions du rachat des rentes foncières, 30 millions pour les biens confisqués en Savoie et dans le comtat d'Avignon, enfin 3 milliards, produits présumés de la vente des biens d'émigrés, etc.; la Convention ordonne la création de 800 millions d'assignats, qui, joints à 400 millions émis depuis quelques jours, formeront les 1200 millions décrétés pour les besoins de la République. »
Ce décret, fabuleux dans ses calculs, résumait toute la théorie brute et financière de Cambon et de la Convention Nationale sur le crédit public : la confiscation

désormais était moins un châtiment qu'une nécessité de ce crédit, un gage donné aux assignats. De là cette loi terrible faite au gouvernement révolutionnaire de multiplier les condamnations à mort, comme une recette au budget. Les comités de la Convention, celui des recherches et de sûreté générale ou de salut public, sont occupés à fouiller les grandes fortunes : le tribunal révolutionnaire lui-même n'est qu'un instrument de crédit public, qu'un moyen de gagner par jour quelques millions à la République, afin d'émettre de nouveaux assignats qui auront cours forcé. On ne peut plus agioter sur le numéraire sans trahir l'État ; il faut accepter l'assignat pour son prix sous peine de mort.

LES FERMIERS GÉNÉRAUX EN PRESENCE DE LA RÉVOLUTION.

1791 — 1793

La simple lecture du rapport de Cambon et du décret de la Convention devait convaincre tous les esprits qu'il ne s'agissait, au fond, que d'une guerre déclarée aux riches par le système de la confiscation. La République attaquait ouvertement la propriété, bien qu'elle l'eût déclarée inviolable.

Les fermiers-généraux se trouvaient dans une dangereuse et double hypothèse : ils étaient riches à la fois et créanciers de l'État ; ils ne pouvaient échapper à la proscription.

Depuis la liquidation faite par la Trésorerie elle-même, les fermiers-généraux étaient reconnus créanciers de 48 millions 640,000 francs. La compagnie n'en pressa pas le paiement. A cette époque chacun devait justifier de son civisme par des sacrifices faits sur l'autel de la Patrie ! Aucune comptabilité régu-

lière ne pouvait nier que la créance des fermiers-généraux ne fût liquidée et légitimement due par l'État; et cependant on la retarda de délai en délai jusqu'à la réunion de la Convention Nationale. On entrait dans une époque violente, rien dans le passé n'inspirait un respect absolu. Le comité des finances ordonna un examen de la créance des fermiers-généraux comme si la liquidation n'en avait pas été déjà faite par l'État.

Sous le gouvernement des Girondins, les financiers pourtant ne furent ni inquiétés ni poursuivis. Clavière n'était qu'un banquier : les Girondins voulaient constituer une République presque élégante, pleine de joie et de luxe. Les fermiers-généraux avaient ouvert leurs hôtels aux Girondins; Lavoisier avait mis ses talens au service de la République; le sensuel Camille Desmoulins célébrait les excellents soupers du citoyen Paulze; c'était par ce luxe mis au service des parfumés de la Gironde et de quelques Montagnards avides d'argent que les fermiers-généraux espéraient passer les temps d'orage de 1793.

Cependant les clubs, et spécialement celui des Jacobins, avaient plusieurs fois retenti de dénonciations contre les sangsues des peuples « qui regor-

geaient d'or et d'argent, tandis que les défenseurs de la République manquaient de pain. » Les Montagnards, après leur victoire sur les Girondins, marchaient sans se déguiser à la guerre contre les riches. Dès que la République d'Athènes se transformait en Lacédémone sanglante; dès que de Voltaire on passait à Rousseau, et de Mirabeau à Marat, il était évident que les financiers devaient être considérés comme la peste de la République.

Les fermiers-généraux, indépendamment de la légitime créance qu'ils avaient à réclamer sur le Trésor, possédaient à eux tous (ils étaient soixante) environ 250 millions de fortune : splendides hôtels, rentes sur l'État, portefeuilles garnis de traites sur la France et l'étranger : puis des assignats à poignées et une certaine masse de louis d'or si convoités par les plus purs des Montagnards. Déjà plusieurs fois aux Jacobins il avait été question de faire rendre gorge aux financiers de tout l'argent qu'ils avaient volé au peuple : les idées ne changent pas; on revenait au moyen-âge.

Presque aussitôt au sein même de la Convention Nationale se dessinent trois ennemis acharnés des fermes-générales : le premier était le chimiste Four-

croy, caractère jaloux et faible, rival de Lavoisier, mêlé à toutes les idées de la Montagne, incessamment à genoux devant les clubs : on vit un jour Fourcroy s'excuser ridiculement aux Jacobins de son absence, en invoquant ses devoirs envers la sans-culottes sa mère, malade, et les sans-culottes ses sœurs. Il n'y avait, au reste, à établir aucun parallèle possible entre Fourcroy et Lavoisier : Fourcroy, beau parleur de chimie; Lavoisier, génie d'invention, qui avait grandi la science, tandis que l'autre ne l'avait qu'élégamment vulgarisée. Le second des adversaire des fermiers-généraux dans la Convention Nationale, se nommait de Montaut; issu d'une famille noble de l'Aveyron, autrefois cornette dans les gens d'armes du roi, il abdiquait sa race comme tant d'autres gentilshommes perdus de dettes : le marquis de Saint-Hurugues, le comte de Barras, le marquis d'Antonelle, etc., pour se jeter dans le club des Jacobins, s'honorant de presser la main de Marat. Montaut n'avait aucune raison particulière de haïr les fermiers-généraux, si ce n'est le besoin de plaire à la foule; il n'avait de griefs personnels contre aucun d'eux, mais il ne pouvait souffrir les riches! La Montagne était son autel et le niveau son

culte : y avait-il sincérité ou peur ? je ne puis le dire. Mais ami ardent de J.-J. Rousseau et de Marat, de Diderot et d'Hébert, M. de Montaut se déclarait l'homme de la nature et l'adversaire des fermiers-généraux qu'il dénonçait comme les vautours attachés au flanc du peuple.

L'adversaire le plus dangereux de la compagnie, parce qu'il avait été initié dans tous les secrets administratifs de la ferme, ce fut un nommé Dupin, membre de la Convention Nationale pour le département de l'Aisne. Antoine Dupin, né dans la province de Champagne, était entré au service de M. Paulze (fermier-général) qui l'avait récompensé et protégé en lui donnant une occupation dans les bureaux du Soissonnais ; actif, intelligent, Dupin s'était profondément initié dans le vaste mécanisme administratif de la compagnie ; il avait été ce qu'on appelle un bon employé. Lorsque les fermiers furent supprimés, Dupin se lia fortement avec le parti révolutionnaire, à Soissons, spécialement avec Condorcet, le souverain absolu du département de l'Aisne : par le patronage girondin et l'un des fidèles de 1792, Dupin, nommé membre de la Convention Nationale et du comité des finances, mit à leur service des ren-

seignements administratifs qu'il avait recueillis sur les fermes : haut parleur, inconséquent et peureux dans sa démarche, il vit bien après la chute des Girondins qu'il fallait racheter ses amitiés pour Condorcet par quelque lâcheté ; il ne cessa de déclamer dans les comités contre les fermiers-généraux qui, autrefois, avaient tout fait pour lui assurer une bonne existence.

Cambon, esprit absolu et impératif, n'avait, je le répète, que deux idées fixes en finances : multiplier les assignats pour faire face à tous les services, et donner des gages à ces assignats par la confiscation révolutionnaire. Cette doctrine brute et sauvage, Cambon l'exprime avec une telle naïveté que, dans son rapport sur le grand livre de la dette publique, il fait entrer dans la masse des extinctions pour les rentes viagères, la mort qui résulte des condamnations prononcées par le tribunal révolutionnaire. Par ses arrêts contre les conspirateurs, ce tribunal avançait le terme de la libération définitive de l'État, car la mort était une solution. Cambon se faisait ici l'expression sincère au reste du Comité de salut public qui donnait souvent ses listes d'après la fortune présumée des victimes : la République avait besoin de grosses confiscations. On calculait

que l'un des derniers jugements de ce terrible tribunal contre les membres du parlement de Paris avait donné à l'État pour 150 millions de propriétés foncières : les parlementaires étaient si riches !

Dupin, pour plaire au Comité de salut public, remit à Cambon un exposé tout détaillé du mécanisme de la ferme-générale sous les trois derniers baux David, Salazar et Mager ; il conclut qu'il serait possible de forcer les fermiers à une restitution par suite de doubles emplois et de concussions dans les exercices ; ce n'était qu'un triste moyen et un prétexte pour motiver les rigueurs révolutionnaires. La vérité était que Cambon avait soumis au Comité de salut public un précis régulier sur la fortune des anciens fermiers-généraux. Cette fortune s'élevait, selon son calcul, à 180 millions seulement pour les membres des compagnies David, Salazar et Mager. Le Comité, à la suite de ce rapport, décida qu'il était impossible de souffrir dans la République une classe de financiers, maîtres d'une si grande fortune. Ces biens devaient faire retour au peuple par la confiscation.

Pour la forme, une commission fut nommée afin de vérifier les anciennes gestions des fermiers-géné-

raux ; c'était étrange que cette rétroactivité d'examen appliquée à des sommes déjà liquidées par l'Assemblée Constituante et classées régulièrement dans les dettes de l'État ; cependant l'examen commença sans tenir compte de la liquidation ! Le tort des fermiers-généraux fut alors, sur les conseils de Lavoisier, de consentir à une remise de 25 millions sur la dette liquidée, sorte d'aveu que tout n'était pas légitime dans la créance des fermiers-généraux ; ils avaient donc volé la République, on leur faisait rendre gorge: méthode fort simple et très-légitime au jour de triomphe populaire : le moyen-âge ne traitait pas autrement les Juifs, les Bohémiens et les Lombards.

La commission parcourut avec cette préoccupation passionnée les comptes des fermiers-généraux, et Dupin dut faire à la Convention le rapport détaillé sur cet examen rétrospectif qui remontait aux trois derniers baux de David, Salazar et Mager : fort initié dans l'administration des fermes, Dupin fouilla, comme un commissaire aux liquidations, tous le détails qui pouvaient justifier les griefs. Ils furent ainsi résumés :

1° Les fermiers-généraux, quand ils voulaient obtenir un nouveau bail de fermes, dressaient de faux états

des revenus et des frais de gestion afin de tromper sur le prix moyen qui devait servir de base à la nouvelle ferme ; 2° ils faisaient supporter à l'État l'intérêt de l'argent qu'ils avançaient sur les fermes ; 3° comme il existait toujours dans la stipulation des fermes un intérêt assuré à l'État à raison des bénéfices, 5/10es sur les premiers 2 millions jusqu'à 1/10e sur les derniers millions, les fermiers s'arrangeaient de manière à ce que les bénéfices du Trésor fussent les plus médiocres et les plus insignifiants ; 4° les fermiers-généraux prélevaient sur les produits de la régie une certaine masse de faux frais, tels que les examens, les tournées, les gratifications, les inspections, les voyages, les indemnités ; 5° depuis la promulgation de la loi sur le timbre proportionnel, les fermiers-généraux l'avaient constamment éludée, violée pour leurs pièces comptables ; 6° afin de rendre le tabac plus pesant et de bénéficier sur son produit, les employés des fermes le détrempaient d'eau dans la proportion d'un vingtième.

Tels étaient, dans le rapport du conventionnel Dupin, les griefs qu'il exposait comme la base d'un acte d'accusation capitale. En supposant qu'ils fussent très-exacts et non couverts par la liquidation dé-

finitive, réglée en 1791 par l'Assemblée Constituante, les griefs pouvaient tout au plus donner lieu à une répétition financière contre les fermiers-généraux, répétition dont la garantie était assurée par le reliquat que le Trésor avait encore dans les mains. Mais le Comité de salut public ne procédait pas ainsi ; il tira du rapport cette conclusion : « que les fermiers-généraux avaient commis un crime contre le peuple, crime qui devait être châtié par le tribunal révolutionnaire ! »

Une délibération du Comité de salut public avait été prise sur l'instigation personnelle de Robespierre ; l'état de la fortune de chacun des fermiers-généraux avait été présenté au dictateur ; le Comité de salut public en savait tous les détails, et, selon le principe de Cambon, la République tout à la fois se libérait par la confiscation des sommes qu'elle devait à la compagnie des fermiers, puis elle assurait aux assignats un nouveau gage par la confiscation de toutes les valeurs mobilières et immobilières. Un premier décret de la Convention mit toutes ces propriétés sous le séquestre.

Un mois après (6 mai 1794), les scellés du Comité de sûreté générale furent apposés sur les hôtels des

fermiers-généraux ; les salons les plus élégants de Paris furent envahis par la gendarmerie : les fermiers-généraux eux-mêmes, arêtés depuis le mois de février, furent conduits immédiatement à la Conciergerie, tant on avait hâte d'en finir sans intermédiaires comme d'une de ces affaires politiques qu'il faut vite mener à son résultat !

LES FERMIERS GÉNÉRAUX DEVANT LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

L'ÉCHAFAUD DE LA PLACE LOUIS XV.

6 ET 8 MAI 1794

Il existe encore un journal fort rare au reste, que j'ai souvent consulté et parcouru à la Bibliothèque impériale, c'est le bulletin du tribunal révolutionnaire, imprimé en gros in-4°, sur papier commun, avec une petite vignette qui représente l'image de la République, coiffée du bonnet phrygien et le triangle égalitaire dans les mains.

Ce journal était sans doute destiné à être vendu chaque soir dans les rues de Paris; les crieurs publics de leur voix rauque et avinée, devaient provoquer les passants; le peuple de Paris lisait ces feuilles avec avidité et sans beaucoup d'indignation, car on lui faisait croire qu'il s'agissait du salut de l'État et de la sûreté publique : à Rome, la plèbe ne fut jamais si heureuse, si satisfaite que sous le Triumvirat et pendant le règne de Néron, qui laissa de

si profondes empreintes sur son cœur; le peuple de Rome pleura longtemps autour du *tumulus* néronien.

Le bulletin du tribunal révolutionnaire a ce caractère spécialement curieux qu'il contient tous les débats *in extenso*, comme le fait aujourd'hui la *Gazette des Tribunaux* (le *Moniteur*, on le sait, n'en donne qu'un extrait très-sommaire), de sorte que lorsqu'on veut connaître exactement les admirables réponses de la reine Marie-Antoinette, les apostrophes de Danton, les tremblantes et pleureuses phrases de Camille Desmoulins, il faut recourir nécessairement à cette source presque légale.

L'esprit de cette époque étrange et sanglante est tout entier résumé dans ces vers classiques et presque religieux qu'on lit pour épigraphe sur le frontispice du journal ou bulletin du tribunal révolutionnaire :

> «Celui qui met un frein à la fureur des flots,
> Sait aussi des méchants arrêter les complots.»

C'est curieux, n'est-ce pas! et pourtant tout cela s'explique : Robespierre avait proclamé l'existence de l'Être suprême; il en était résulté une piété particulière parmi les Jacobins : comme les Puritains de

Cromwell, ils avaient du fanatisme, car rien ne se fait d'énergique, sans fanatisme ; ces vers d'Athalie appliqués au tribunal révolutionnaire n'avaient rien d'absurde pour les Jacobins : ceux que le tribunal frappait de mort avaient fait des complots dont on punissait l'iniquité ; ils étaient les ***méchants*** peints par Racine. En révolution on se fait une logique particulière et inflexible : il n'y a rien d'absurde une fois certaines maximes de salut public posées comme règle fondamentale de l'État. Voilà pourquoi les gouvernements doivent avoir tant de soin à préserver les sociétés des mauvais principes !

A mesure que les arrêts du tribunal révolutionnaire se multiplient, le bulletin devient plus laconique, car il ne peut tout rapporter ; les détails sont impossibles, on marche trop vite pour cela ; c'est un peu ce qui arrive pour les fermiers-généraux. Le tribunal procède rapidement ; il y a tant de ***méchants*** et de ***complots*** qu'on doit châtier promptement !

Les fermiers-généraux arrêtés étaient au nombre de 35, parmi lesquels beaucoup de vieillards : Clément Delaage, 71 ans ; Antoine de Saint-Amand, 74 ans ; Jacques Paulze, 71 ans ; Gille Marteloux,

68 ans ; François-Jean Vento, 65 ans; Albert Sanlot, 65 ans; Papillon de Haute-Roche, 64 ; Brice Leperrier, 68 ans; Gibert Neuilly, 64 ans; Claude-François Borgeot, 65 ans; Le Courmont, 64 ans; Laleuse de Grille, 64 ans; François Ménage de Pressigny, 61 ans; Guillaume Couturier, 60 ans; Jean Béranger, 60 ans; François Puissant, 60 ans.

Dans l'âge moyen de la vie, on trouvait Claude-Balthazar Danger Bagneux, 56 ans; Pascal Saint-Cristaux, 44 ans; Jean-Baptiste Boulogne, 45 ans; Marie de la Hante, 50 ans; Fabien Vernand, 47 ans; Noël Devisme, 44 ans; Paul d'Arlincourt, 56 ans; Jean-François Didelot, 56 ans; Louis-Philippe Duvancel, 40 ans.

Parmi les fermiers-généraux arrêtés étaient deux noms célèbres du XVIIIe siècle, Charles Huguot de Lépinay, âgé de 53 ans, le protecteur enthousiaste de J.-J. Rousseau, dont les doctrines triomphaient depuis 1793. Le *Contrat Social* était sur la table de Fouquier-Tinville, et Robespierre en faisait sa plus douce lecture. Par une fatalité étrange, M. de Lépinay avait protégé Dupin (le dénonciateur) dans les fermes-générales, et Dupin le traînait à l'échafaud : ces ingratitudes arrivent souvent ; elles affligent et

ne corrigent pas les cœurs élevés, de leur tendance à faire le bien.

Le second était Hélène-Laurent Lavoisier, le chimiste, qualifié dans l'acte d'accusation d'ex-noble, membre de la ci-devant académie des sciences, régisseur des poudres et salpêtres. Que lui avait servi de se montrer si zélé pour les hommes et les doctrines de 1789? Fourcroy, si faible pour le bien, ne l'avait pas compris sur la liste des savants que le Comité de salut public avait mis en réquisition pour le service des armées. Lavoisier avait 50 ans le jour même qu'il fut conduit à la Conciergerie.

Les plus jeunes parmi les fermiers-généraux arrêtés étaient Charles-Réné Parceval Frileuse, âgé de 35 ans; Clément-François Delaage fils, âgé de 37 ans; Étienne-Marc de La Haye, 36 ans; Alexandre Parceval, 36 ans. On remarquait un grand nombre de mêmes noms parmi les fermiers-généraux : les financiers, vaste famille unie par les liens de parenté, se rapprochaient encore par les mariages, ce qui accumulait d'immenses richesses sur les mêmes têtes.

De leurs somptueux hôtels, les fermiers-généraux

furent conduits aux prisons de la Conciergerie, ce vestibule de l'échafaud : leurs femmes et leurs enfants furent autorisés à les visiter une heure, le lendemain de leur arrestation, par la permission du Comité de salut public : derniers rapports qu'ils eurent avec la vie.

C'était dans le sein même de ce Comité que la condamnation des fermiers-généraux avait été arrêtée, comme mesure de gouvernement. Robespierre s'était spécialement occupé de ce coup d'État qui préparait une immense confiscation, un gage pour les assignats; le Comité dressa l'acte d'accusation, qui fut remis directement à l'accusateur public Fouquier-Tinville; on ne fit pas de grands frais de rédaction; copie textuelle du rapport fait par Dupin à la Convention, cet acte développait les mêmes griefs : seulement, comme les délits seuls, alors même qu'ils eussent été prouvés, ne constituaient que le crime de concussion, l'accusateur ajoutait la formule ordinaire : « Que par ces manœuvres, les ci-devant fermiers-généraux avaient évidemment aidé les ennemis de la République, corrompu et assassiné le peuple français, » crime qui entraînait la peine de mort et la confiscation des biens au profit de la République, seul

but qu'on voulait atteindre. On insistait dans l'acte d'accusation sur l'empoisonnement du peuple par le mélange de l'eau dans le tabac, afin de parler plus vivement à l'imagination des masses : toute la basse classe fumait la pipe, même les guichetiers des prisons ; les furies de la guillotine prisaient avec dilection à la halle, à la Convention, au tribunal révolutionnaire : quel crime à leurs yeux que de mettre de l'eau dans le tabac, et d'empoisonner ainsi le pauvre peuple !

Le procès ne dura que trente heures, le temps nécessaire pour la lecture de l'acte d'accusation et pour écrire de rapides interrogatoires qui n'allaient pas de beaucoup au-delà d'une reconnaissance d'identité de chaque accusé. C'était le 7 mai 1794, jour d'un soleil rayonnant, les bancs de bois grossier, qui servaient de siége aux accusés dans le tribunal révolutionnaire, se remplirent de ces hommes élégants, un peu sybarites, naguère entourés de luxe et de richesse, d'artistes, de gens de lettres, de parasites et de flatteurs. Vieillards et jeunes hommes s'assirent avec dignité pour écouter l'acte d'accusation, qui fut lu rapidement par le greffier avec ce ton d'indifférence accoutumé à voir planer la

mort chaque jour sans s'émouvoir sur de nouvelles têtes.

Le Comité de sûreté générale (la police d'alors) avait choisi tout exprès le public qui entourait les accusés; on entendait dire dans l'argot populaire : « Ce sont les assassins du peuple, les accapareurs de blé et de vin; quand la guillotine en aura fait justice, le peuple sera plus heureux et l'on mangera le pain à meilleur marché. » Pas un mot de pitié ne fut prononcé, parce que la richesse déchue n'en inspire pas. Le président Coffinhal alla vite en besogne; le jugement était d'avance rédigé par le Comité de salut public, et voici en quels termes : « Attendu qu'il est constant qu'il existe un complot contre le peuple français, tendant à favoriser, par tous les moyens possibles, les succès des ennemis de la France, notamment en exerçant toute espèce d'exactions et de concussions sur le peuple français, en mêlant au tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en faisaient usage, en prenant 6 à 7 p. 0/0, tant pour l'intérêt du cautionnement des fermes que pour la mise de fonds nécessaire à leur exploitation, en volant, en pillant ainsi autant que possible le Trésor national pour enlever à la na-

tion des sommes immenses et nécessaires à la guerre contre les despotes en armes contre la République française; les condamne tous à la peine de mort, et leurs biens seront confisqués au profit de la République. » Dans l'intervalle trois noms avaient été effacés de la liste fatale, ceux de Sanlot, de la Hante et Delaage fils; Robespierre les avait rayés par des motifs secrets ou par un caprice de sa propre souveraineté.

La séance fut immédiatement levée sans autre émotion; au même moment on entendit dans les rues le croassement des crieurs publics, corbeaux sinistres, qui annonçaient « le célèbre jugement rendu par le tribunal révolutionnaire, qui condamnait à la peine de mort les accapareurs du numéraire, voleurs du peuple. » Et il se trouva des applaudissements pour cet arrêt abominable : les uns sincères, tant on avait corrompu les idées du peuple sur les causes de ses douleurs! les autres hypocrites et poltrons, car en révolution la plupart des crimes sont le résultat de la lâcheté humaine. La petite boutique aux abois par le *maximum*, espéra même que ces richesses confisquées feraient aller le commerce et que de riches capitaux seraient mis en circulation; les ouvriers ne virent là peut-être que le châtiment de

ceux qui avaient construit les barrières. Lorsque les masses se sont imbues des notions du mal, elles se font une logique pour justifier et exalter leurs plus grands excès.

Lavoisier avait demandé au Comité de salut public un sursis à son exécution, pour développer une théorie toute nouvelle qui pouvait être utile à l'État et surtout à la science ; il sollicita même, dit-on, le chimiste Fourcroy, âme pusillanime, agenouillée devant la force dominante. Tout fut inutile, on lui répondit que la République n'avait pas besoin de savants.

Si cette réponse a été faite, elle disait un mensonge. La République avait besoin de savants; elle les employait même avec un peu d'ostentation et de charlatanisme; mais en ce moment elle convoitait avidement les portefeuilles, les louis d'or, les valeurs, les propriétés des fermiers-généraux; elle battait monnaie avec leurs têtes et la guillotine servait de balancier.

L'échafaud se leva hideux, le 8 mai 1794, pour vingt-huit des fermiers-généraux; tous marchèrent très-calmes à la mort au milieu des vociférations atroces d'une meute de cannibales : l'habitude de la

fortune donne le haut sentiment de soi-même, et quand on a bien tenu un salon, on porte toujours le front levé, même quand la hache va le toucher; on passe avec dignité du banquet de la vie à celui de la mort; on reste fier, même les mains attachées derrière le dos, comme si l'on était encore sous des habits de soie, dentelles partout, poudre, plumes et diamants, dans les plus élégants hôtels. Les fermiers-généraux ne firent pas de ces déclamations philosophiques comme les fanfarons de la Gironde; les fermiers moururent en cédant le pas à la vieillesse aux cheveux blancs; ils eurent l'honneur de précéder d'un jour madame Élisabeth de France sur l'échafaud. Si les fermiers-généraux avaient su qu'ils accompagnaient une fille de France dans la mort, ils auraient supplié le bourreau de leur laisser revêtir leur habit de cour, car en gens comme il faut, cela se devait à une princesse issue du sang de Henri IV! Le cortége aurait été digne de la victime. Le peuple applaudit bruyamment quand les vingt-huit têtes tombèrent, comme jadis autour de Montfaucon la multitude vociférait contre un trésorier de France pendu au gibet. C'est une longue tradition : les financiers sont toujours persécutés, honnis; puis

on revient à eux, on les supplie de venir en aide à l'État. Les gouvernements sont un peu comme ces fils de famille, si caressants quand ils ont besoin de l'usurier, et qui le lendemain le maudissent et le frappent, pour se remettre encore en ses mains aux jours de nécessités, si fréquentes, au reste, dans la vie des nations.

LE DERNIER SALON FINANCIER.

CATASTROPHE DE LA FAMILLE SAINTE-AMARANTHE.

1794

Quand, au point de vue d'une société régulière et paisiblement organisée, on contemple cette époque terrible et passionnée qu'on appelle la Terreur, on est saisi comme d'un frissonnement d'épouvante; on voit quelque chose qui ressemble aux proscriptions du Triumvirat dans Rome, ou aux scènes sanglantes de la réforme et de l'anabaptisme.

Mais lorsqu'on se reporte à cette fin du XVIII[e] siècle, insouciante et légère, où tout avait été déplacé, religion, pensées, sentiments, où la génération vivait avec Rome et la Grèce républicaine, lorsqu'on voit les théâtres s'ouvrir à la foule émue, les cœurs sourire et s'épanouir aux opéras nouveaux, à *Rose et Colas*; d'excellents restaurateurs s'emplir chaque jour au Palais-Royal, à la terrasse des Feuillants ; des fêtes incessantes au dehors ; à l'Élysée, au

Champ-de-Mars, des fleurs, des drapeaux, des arcs-de-triomphe partout au milieu de l'ivresse publique: il faut bien reconnaître que Paris s'était parfaitement assoupli à ce régime ; le peuple trouvait ses distractions et ses plaisirs, la satisfaction de ses jalousies ; on a toujours tant de raisons à donner contre ceux que l'on tue ! Avec les épithètes de conspirateurs, ennemis du peuple, accapareurs, liberticides, émigrés et brigands, on pouvait frapper qui l'on voulait et comme l'on voulait, aux applaudissements de la plèbe parisienne.

Au milieu de cette vie toute en dehors, où le peuple s'agitait incessamment sur la place publique, il était resté ouvert peu de salons; la plupart des grands hôtels étaient vides ; les familles considérables émigraient par la crainte de ces dénonciations aux Comités révolutionnaires, quartier par quartier, qui faisaient fuir de Paris tout ce qui avait un peu d'élégance dans la forme et de richesse dans les goûts.

Cependant les chefs du parti révolutionnaire, aux diverses phases du mouvement politique, ne dédaignaient pas le luxe, le bien-être, les joyeuses formes de la vie ; si l'on excepte quelques ignobles figures de la révolution, gens de rues, malpropres ou avinés,

il y avait dans ses rangs des gourmands très-experts et des sensualistes raffinés. Camille Desmoulins, je l'ai dit, avait un faible invincible pour les bonnes tables; le fumet exquis des plats truffés le ravissait; Danton convoitait tous les plaisirs des grands seigneurs, et son bonheur était de vivre au Raincy dans les soupers du duc d'Orléans, au milieu des mille bougies; Barras chassait en féodal, même dans ses missions les plus démocratiques, et Lepelletier de Saint-Fargeau sablait les vins d'Aï et des meilleurs crus de Bourgogne. Robespierre, lui, avait le faible des bonnes manières; il aimait les gants parfumés, la poudre à la maréchale, l'habit parfaitement coupé, la culotte de soie, les bas chinés de Lyon, les fleurs les plus exquises, les rubans soyeux; il adorait les réunions spirituelles et s'y tenait bien.

Un des derniers salons restés ouverts dans la grande tempête révolutionnaire était celui de madame de Sainte-Amaranthe, nom très-remarquablement posé parmi les fermiers du bail de 1775. Sainte-Amaranthe, mort en 1782, avait laissé une certaine fortune à sa veuve et à ses deux enfants; mademoiselle de Sainte-Amaranthe avait épousé le fils de M. de Sartine, le célèbre lieutenant-général de police,

ministre de la marine sous Louis XVI. M. Bertin, le contrôleur-général des finances, était l'oncle de madame de Sainte-Amaranthe, famille de finance mêlée à la magistrature.

Ainsi, veuve avec le besoin de plaire, madame de Sainte-Amaranthe n'avait jamais fermé son salon de l'hôtel Helvétius, rue Sainte-Anne ; soit habitude du monde, soit désir de sauver sa tête et sa fortune, elle continuait à recevoir beaucoup, spécialement les heureux et les princes de la révolution. Madame de Sainte-Amaranthe ne se mêlait en rien de politique ; elle faisait assidument des dons patriotiques à sa section, où elle était bien notée : ce qui l'avait préservée surtout, était la protection ouverte de Maximilien Robespierre, le futur dictateur, qui venait presque chaque soir chez madame de Sainte-Amaranthe ; il y trouvait ce qu'il cherchait surtout : une conversation du monde, le luxe d'une table parfaitement ornée, l'esprit et les mœurs de l'ancien régime, devenus chaque jour plus rares.

Ces salons étaient, au reste, fort mêlés d'opinions comme tout ce qui vivait alors, comme tous les salons qui se réveillèrent, après le 9 thermidor, chez ma-

dame de Permon, la princesse de Vaudemont, madame de Beauharnais ou Barras : on y causait, on y jouait comme dans des lieux d'oubli et de neutralité politique dont on avait tant besoin.

Chez madame de Sainte-Amaranthe, les Jacobins dominaient ; il ne faut pas croire que les Jacobins fussent des gens sans tenue et sans distinction de manières : on les a trop confondus avec les Maratistes, Hébertistes, sans-culottes grossiers et mal appris ; les Jacobins étaient, en majorité, lettrés, polis, aimant les arts, la poésie, en un mot, les classiques de Rome, de Sparte et d'Athènes; Robespierre avait beaucoup contribué à imprimer cette tendance polie à la société des Jacobins; tout ce qu'il faisait en dehors de ces habitudes était la conséquence plus de sa position que de sa pensée; il dut lui coûter beaucoup de sacrifier quelques-uns des grands noms de l'ancien régime, qu'il aurait vus volontiers à sa cour future pour saluer sa puissance.

Avec Robespierre, chez madame de Sainte-Amaranthe, venait souvent Saint-Just (on le disait fort épris de madame de Sartine), David, le peintre, Talma, le citoyen et la citoyenne Trial, la perle des artistes au théâtre de la République et de l'Opéra-

Comique; une longue pléiade de peintres, de sculpteurs et de belles chanteuses ou des ballets de l'Opéra; quelques étrangers de distinction que le Comité de salut public souffrait à Paris, comme des intermédiaires ou porteurs de paroles auprès de la Prusse, de l'Autriche, de l'Espagne ou de la Toscane; car Maximilien Robespierre, déjà très-considéré par les cabinets, négociait pour la paix avec la plupart des diplomates de l'Europe. Le salon de madame de Sainte-Amaranthe lui paraissait un terrain neutre facile et parfaitement choisi pour causer avec tous et de tout, une sorte de table d'hôte où l'on se réunissait sans se compromettre.

On y soupait avec une délicatesse extrême, avec abandon comme sous l'ancien régime. Un soir, exalté par un triomphe de tribune, Robespierre, la tête échauffée par des vins généreux, parla de ses desseins d'avenir, de ses espérances, de ses haines, de l'esprit des proscriptions futures; il dit son dernier mot sur la République et sur une dictature nécessaire pour finir l'anarchie. Saint-Just, le cœur froid et politique, l'écoutait avec crainte; l'acteur Trial, très-dévoué à Maximilien, suivait ses paroles le front plissé ; il craignait un retentissement capable de compromettre la situa-

tion si élevée de Robespierre, mais si périlleuse à la moindre faute !

Quand les fumées du souper furent dissipées et la raison à tous revenue, l'acteur Trial et Saint-Just dirent à Robespierre le péril auquel l'exposaient les révélations de la nuit, au milieu des bougies étincelantes. On délibéra, et Robespierre, avec son stoïcisme cruel, déclara : « Que la nécessité de la chose publique exigeait que tous les convives du souper qui n'étaient pas ses complices dévoués devaient être traduits au tribunal révolutionnaire et inflexiblement livrés à l'échafaud. »

Madame de Sainte-Amaranthe, sa fille (madame de Sartine), son fils âgé de quinze ans, une jeune artiste de l'Opéra-Comique, dont la voix douce et fraîche avait plus d'une fois déridé les fronts austères, furent arrêtés le soir même et compris dans une grande fournée que le tribunal révolutionnaire devait juger sans désemparer et composée de trois catégories de crimes confondus par l'accusateur Fouquier-Tinville dans un même acte : 1° le fameux attentat de la fille l'Admiral, pauvre auvergnate qui avait, disait-on, menacé la vie de Robespierre (que de pleurs et de gémissements quand la société des

Jacobins avait appris les dangers du bien-aimé !) 2° la conspiration du baron de Batz, agent secret dont on craignait les révélations compromettantes dans ses rapports avec les cabinets étrangers; 3° la famille Sainte-Amaranthe, dépositaire d'abandons terribles; elle avait entendu les ambitieux projets!

Toutes ces accusations que le Comité de salut public avait réunies en une seule, parties de points différents, avaient néanmoins une grande connexité, car elles tendaient à préserver le nom et le pouvoir de Robespierre. Le tribunal révolutionnaire se montra sans pitié; comme dans les proscriptions politiques, tous les accusés furent condamnés à mort en vertu d'un puissant intérêt, la sûreté de celui qui gouvernait souverainement l'État.

Aussi l'échafaud fut-il environné d'une solennité particulière. A mesure que les idées d'unité de pouvoir se développaient au sein de la nouvelle démocratie, visant à se personnifier en un homme, on arrivait peu à peu aux formes et aux conditions de la vieille monarchie : sous l'ancien régime, le régicide comme le parricide, allait au supplice revêtu d'une chemise rouge, car il avait menacé le père de l'État. Ce spectacle fut préparé pour les soixante-

quatre condamnés par le tribunal révolutionnaire. Robespierre était parvenu à un tel degré de puissance que nul monarque ne pouvait lui être comparé; tout tremblait devant sa parole : puisqu'il avait la puissance réelle, il devait en montrer l'appareil ! à Rome, les licteurs précédaient le dictateur et les consuls. Cette terrible tragédie du dernier salon financier de Paris fit une profonde impression.

A cette époque et à peine à trois mois de distance (l'un le 10 avril, l'autre le 22 juillet 1794), deux financiers du même nom de Laborde, périssaient sur l'échafaud. Le premier Jean-Benjamin de Laborde était le fermier-général dont j'ai parlé, homme d'un véritable génie, le créateur du quartier neuf de la Chaussée d'Antin; bon musicien, littérateur distingué, antiquaire sérieux, celui qui recueillit dans le moyen-âge les chansons du sire de Coucy, qui fit la musique d'*Anette et Lubin* de Marmontel, et de l'*Amadis* de Quinault : Laborde, remarquable peintre, graveur, géographe, à ce point qu'il fut choisi par Louis XVI afin de dessiner les cartes du voyage de Cook, celui enfin dont Voltaire a dit :

> Avec tous les talents le destin l'a fait naître,
> Il fait tous les plaisirs de la société;

Il est né pour la liberté,
Mais il aime bien mieux son maître.

Voltaire faisait ici allusion au titre de valet de chambre du roi que Jean-Benjamin de Laborde unissait à celui de fermier-général, esprit aventureux, toujours à la veille de la ruine et se relevant par de nouvelles et vastes spéculations.

L'autre est Jean-Joseph de Laborde, banquier de la cour, venu d'Espagne (de Iacca), naturel généreux mais sans l'éclat du premier : protecteur des arts, comme tous les financiers, il brilla d'un certain lustre par ses libéralités. Le roi Louis XVI lui avait voué une amitié incessante depuis que ses deux fils embarqués avec Lapeyrouse avaient trouvé la mort dans le *port des Français*. Les deux financiers du nom de Laborde n'avaient aucune parenté entre eux ; ils n'eurent d'autre similitude que la mort sur l'échafaud.

Une des plus étranges condamnations rétrospectives fut celle de l'ancien contrôleur-général Laverdi, vieillard vénérable, retiré du monde. Lié avec le parti des économistes, Laverdi avait été l'adversaire le plus persévérant de ce qu'on avait niaisement appelé le Pacte de famine (le grenier d'abon-

dance) ; Laverdi, partisan de la liberté du commerce des grains, avait voulu abaisser toutes les barrières ; il en résulta une cherté excessive dans le prix des blés ; les accaparements que Louis XV avait voulu empêcher par le concours de l'État, s'accomplirent à l'aise par les particuliers, au moyen de la liberté des transactions. Laverdi fut condamné pour avoir voulu affamer le peuple ; il y avait de cela bien vingt ans : ce n'était qu'un prétexe ; la raison générale était que le Comité de salut public avait besoin de féconder les opérations de son ministre des finances Cambon.

RÉHABILITATION DES FERMIERS GÉNÉRAUX

PAR LA CONVENTION NATIONALE. — RESTITUTION DE LEURS BIENS CONFISQUÉS.

MAI 1795

La journée du 9 thermidor, si retentissante, ne fut qu'un coup de désespoir accompli par la queue du parti de Danton contre la société des Jacobins et la Commune de Paris, les deux bras de la dictature de Robespierre. Ceux qui l'accomplissaient n'étaient ni meilleurs, ni plus humains que leurs adversaires; ils jouèrent têtes contre têtes : Tallien ne valait pas mieux que Saint-Just; Legendre que Couthon; c'était une fraction de fanatiques qui envoyait l'autre à l'échafaud.

Mais quand un mouvement réactionnaire s'accomplit, ceux qui en sont les instruments se trouvent souvent dépassés par la profonde indignation de tous. Il éclata donc, après le 9 thermidor, un sentiment de colère universelle contre les crimes de la révolu-

tion. « Le plus beau jour de la tyrannie, dit Tacite, c'est le dernier. »

Ce qui avait le plus justement excité l'indignation publique, c'était le grand fauchement de têtes aux temps suprêmes de la dictature de Robespierre; il fut question plus d'une fois à la tribune de l'iniquité de ces jugements du tribunal révolutionnaire, qui avaient outragé l'humanité.

Quelques jours après le 9 thermidor, l'accusateur public Fouquier-Tinville fut arrêté et conduit lui-même devant ce terrible tribunal, dont il avait si longtemps dirigé et dominé les débats : appelé à s'expliquer sur plusieurs de ses jugements les plus farouches, on lui imputa surtout la procédure étrange et rapide qui avait été suivie contre les fermiers-généraux; on la dénonça comme la plus monstrueuse, la plus épouvantable de toutes : Fouquier répondit : « Que cette affaire avait été purement politique et dirigée exclusivement par le Comité de salut public, et dans ce Comité par Robespierre en personne; que cette action du Comité avait été absolue; qu'on avait envoyé à lui Fouquier le jugement d'avance tout rédigé; les noms seuls en blanc avaient été remplis. » Fouquier alla plus loin dans ses aveux; « il n'était in-

tervenu qu'un simulacre de verdict par les jurés; tout avait été formulé d'avance, signé sans débats et exécuté comme un acte politique et une opération financière. » C'était peut-être le seul exemple dans les terribles annales du tribunal révolutionnaire; on s'était hâté de battre monnaie sur la place de la Révolution.

Comme si tout devait être étrange dans cet épouvantable drame, tout-à-coup éclata un nouvel incident. Le 16 floréal an III (8 mai 1795), juste un an après l'hécatombe des fermiers-généraux, on vit un député monter à la tribune de la Convention Nationale; pâle, les yeux animés d'un feu sombre, il s'écria d'une voix altérée : « Un an s'est tout juste écoulé depuis qu'une grande iniquité a été commise; vingt-huit têtes alors tombèrent sur l'échafaud, sans débats, sans jugement, et dans le but cupide de s'emparer de leur bourse. » Le député raconta d'une façon naïve tout ce qui s'était passé dans cette lamentable affaire, comment les ordres souverains de poursuite étaient venus du Comité de salut public, comment il avait fallu les exécuter, sous peine d'être arrêté soi-même et d'être jugé comme complice; pour se justifier et s'attirer quelques éloges, il raconta toutes les

démarches qu'il avait faites pour mettre hors de cause trois des fermiers-généraux, MM. Sanlot, de la Hante et Delaage fils; comment il avait obtenu du Comité de sûreté générale que les femmes et les enfants des fermiers-généraux pussent les voir à la Conciergerie un peu avant leur fatale exécution.

Cet homme, ce député qui osait ainsi paraître à la tribune, c'était Dupin, le conventionnel, l'ancien commis des fermes, le dénonciateur de ses maîtres, le rapporteur à la Convention Nationale dont le travail avait servi de base à l'acte d'accusation, le véritable bourreau des grands financiers. Dupin néanmoins se justifia par la peur qu'il avait eue de Robespierre, de Vadier, d'Amar, qui le menaçaient de le comprendre dans l'acte d'accusation comme un des valets corrompus par la ferme; Dupin conclut à la nécessité de réviser le procès et comme conséquence à la restitution des biens aux familles des condamnés.

Il se fit un mouvement de surprise indignée et de répugnance profonde dans l'Assemblée : quoi! était-ce bien Dupin dont on entendait la voix tremblante! La Providence avait de puissants arrêts! le coupable, comme dans les temps antiques, bourrelé de remords, venait rendre témoignage de l'innocence de ceux qu'il

avait condamnés ! Des murmures se firent entendre; on s'écria que Dupin avait fait plus encore que de conduire ses anciens maîtres à la mort; il les avait volés comme un misérable. On l'accusa hautement d'avoir pris chez un des fermiers-généraux, M. Dépinay, un portefeuille garni de 100 mille livres d'assignats et cent louis d'or. Qu'avait-il fait de ce portefeuille, de cet or? où l'avait-il déposé?

Quelques jours après ce débat, les veuves et les enfants des fermiers-généraux présentèrent une pétion à la Convention Nationale pour demander que justice fût enfin rendue aux vingt-huit victimes de l'odieux rapport de Dupin et des ordres du Comité de salut public; on demandait en même temps la restitution des biens confisqués par le tribunal révolutionnaire, selon la loi générale qui rendait les biens non vendus aux victimes.

Dans l'Assemblée, une accusation formulée fut présentée contre Dupin et l'on demanda sa mise en jugement comme concussionnaire; les journaux appuyèrent le sentiment public contre le dénonciateur de la société élégante et financière. Ses remords pouvaient-ils l'excuser? Dupin sollicita quelques jours pour se défendre contre des adversaires indignés qui

signalaient jusqu'à sa maison de Saint-Cloud toute pleine de dépouilles odieuses! La Convention ordonna qu'il serait mis en arrestation. La procédure n'eut pas de suite, en vertu du décret d'amnistie (brumaire an IV) qui jeta un voile sur toutes les violences et les iniquités du parti révolutionnaire, sous prétexte des dangers d'une réaction.

Par un décret du 16 floréal an III, la Convention déclara : « Que les femmes et les enfants des fermiers-généraux seraient compris dans la catégorie des familles de condamnés auxquelles les biens seraient restitués. » Les familles purent donc rentrer dans la possession de leurs propriétés immobilières, après de longues réclamations auprès de l'administration des domaines, composée de fonctionnaires rapaces qui restituaient si difficilement. Tous perdirent leurs propriétés mobilières, leurs créances, leur portefeuille, qui restèrent parmi les grands vols amnistiés, origine et source de tant de fortunes nouvelles.

La génération qui date de la fin du XVIIIe siècle a pu voir comme débris de cette société des fermiers-généraux, deux femmes parvenues à une extrême vieillesse : madame Helvétius et madame Dupin de

Chenonceau. Madame Helvétius vivait dans une douce opulence à sa belle maison d'Auteuil : deux philosophes remueurs d'idées et de peuples, Turgot et Francklin, avaient voulu l'épouser après la mort d'Helvétius ; elle resta fidèle à la mémoire de son mari. Sa maison d'Auteuil fut le dernier rendez-vous de l'école philosophique du XVIIIe siècle, de Cabanis, Volney, Dupuis, de tout ce parti de lettrés idéologues qui voulait faire de l'opposition au consulat et que Napoléon méprisait à juste titre comme des niais, troubleurs de nations. Madame Helvétius gardait un goût prononcé pour les philosophes, pour la belle nature, une tendresse, je l'ai dit, qui s'étendait à tous les animaux, depuis les serins jusqu'aux chats.

Elle mourut le 12 août 1800, laissant sa maison d'Auteuil à Cabanis. Plusieurs fois, sous le consulat, le général Bonaparte voulut faire fermer ce qu'il appelait le club des philosophes ; ce parti ne pardonna pas à l'empereur Napoléon, car il vota sa déchéance dans le sénat en 1814.

La seconde femme qui survécut de cette société des fermiers-généraux, ce fut madame Dupin de Chenonceau, célèbre par sa sentimentalité philosophique, femme écrivain, la pire des conditions. La plupart

des femmes auteurs s'imaginent que tout l'univers doit savoir ce qu'elles sentent, ce qu'elles pensent, leurs douleurs, leurs déceptions, leurs amours; elles font toujours du ménage dans les romans, dans les mémoires, dans la politique! Prier Dieu, soigner leur famille, embellir et purifier le foyer domestique, se repentir saintement et solitairement, quand les orages de la vie les ont entraînées : tels sont les devoirs et les gloires de la femme; elle ne peut avoir d'autre orgueil. Madame Dupin, comme madame Helvétius, mourut en 1800, dans sa belle propriété de Chenonceau, lorsqu'elle atteignait sa centième année; elle avait vu le siècle de Louis XIV, elle assistait à l'aurore du splendide pouvoir de Napoléon.

Le premier Consul qui à un sentiment profond d'équité, joignait une juste et véritable tendance pour les hommes et les institutions de l'ancien régime, rendit deux arrêtés très-favorable aux fermiers-généraux; le premier du 1er octobre 1800 cassait un arrêt de la cour d'appel de Paris faisant droit à la demande d'un créancier des fermes-générales qui avait poursuivi les héritiers des tristes victimes de l'échafaud.

Le second arrêté est plus admirable encore de jus-

tice et de réparation! « Les Consuls de la République sur le rapport du ministre des finances: Vu la demande des héritiers et co-intéressés des fermiers-généraux en main-levée des séquestres et oppositions subsistant sur leurs biens par suite du décret des 23 et 29 nivôse an II; Vu les avis donnés, en exécution des mêmes décrets, par les commissaires de la comptabilité nationale sur les imputations d'abus et de malversations faites aux fermiers-généraux des trois derniers baux, duquel il résulte que toutes les dites inculpations sont dénuées de fondement; Le conseil d'État entendu, arrêtent: Il sera donné main-levée des séquestres et oppositions mis sur les biens des héritiers et co-intéressés des fermiers-généraux des baux de David, Salazard et Mager, en exécution des décrets rendus sur les imputations d'abus faites aux fermiers-généraux des dits baux. »

Il était impossible de trouver une plus haute, une plus puissante réhabilitation venue à la fois par le ministre des finances, le conseil d'État; et au-dessus de tous par les trois Consuls: le premier Consul, intelligence si élevée, si pénétrante: le deuxième Consul Cambacérès, membre de la Convention et qui en connaissait si bien l'histoire; le troisième Consul Le-

brun, ancien secrétaire du chancelier Maupeou, mêlé aux habiles opérations de l'abbé Terray (1).

Si la main-mise du séquestre apposé sur les biens des fermiers-généraux fut enfin donnée par la régie de l'enrégistrement, le gouvernement ne put restituer ni les biens vendus ni les sommes d'argent, créances confisquées, ni les propriétés générales qui appartenaient à la compagnie, après sa dissolution : le premier Consul en gémit, car il n'aimait pas les faiseurs d'affaires qui s'étaient démesurément enrichis dans ce trafic odieux des biens nationaux ! L'hôtel des Fermes avait été acquis par deux de ces trafiquants célèbres, le comte de Redern et le fameux Saint-Simon.

Sigismond Ehrenreich comte de Redern, fils du grand-maréchal de la cour de Prusse avait été ministre de Saxe en Espagne et puis ministre de Prusse en Angleterre : il vint comme beaucoup d'autres diplomates secrets de la Prusse à Paris en 1792, après la retraite de Champagne qui fut une chose arrangée et négociée entre le duc de Brunswick et le parti dantoniste (2) ; le comte de Redern et Saint-Simon

(1) Voyez mon travail sur *Louis XV*.

(2) J'en donnerai la preuve dans le livre que je prépare : *Annales secrètes de l'Europe depuis* 1789.

achetèrent pour plus de 7 millions de biens nationaux avec le concours de Danton et des corrompus de la révolution française. Robespierre les fit emprisonner et séquestra ces biens; mais après le 9 thermidor il rentrèrent dans leurs acquisitions qu'ils payèrent en assignats presque démonétisés, et il revint à chacun d'eux plus de 200 mille livres de rentes : on s'explique maintenant l'intelligence financière, la capacité d'affaires de l'école Saint-Simonienne.

Saint-Simon, comme il le dit lui-même, abusa de tout, expérimenta tout dans un luxe brutal et sensuel : le comte de Redern resta propriétaire de l'hôtel des Fermes; il tira de gros profits par le morcellement et la division de ce vaste hôtel dont le nom seul est resté avec le souvenir de Saint-Simon qui se ruina définitivement par les entreprises de voitures publiques : le comte de Redern, après un long procès, fit au futur Dieu 1200 livres de rente viagère à peu près, la seule ressource qui lui resta indépendamment de l'encens qui tourbillonnait dans ses temples.

A côté de ces vies aventureuses, nous trouvons au contraire, les héritiers des fermiers-généraux, tous avec des revenus honorables et des situations dignes de ceux qui jetèrent un si grand éclat sur les finan-

ces du vieux régime : les ancêtres obligent, et quand on a reçu de ses pères une fortune élevée, on la transmet comme un noble fief à ses enfants avec des traditions sanctifiées par la persécution, la violence qu'on a subie dans les temps de désordre et de révolution !

L'école financière du XVIII[e] siècle est complétement éteinte avec le vieux régime ; elle se transforme. Il faut suivre maintenant une autre classe de faiseurs de grandes affaires, banquiers et fournisseurs, agioteurs d'assignats, de biens nationaux ; nouvelle histoire pleine d'enseignements et d'intérêt.

NOTE SUR LE BANQUIER COLLECTIONISTE JABACK.

Le cadre de ce livre n'a pu s'étendre au-delà des fermiers-généraux, surintendants des finances et des banquiers qui se sont trouvés mêlés aux affaires d'emprunt et de crédit; je ne puis cependant résister au désir de faire connaître avec quelque détail la vie d'affaires et d'art d'un banquier, dont le nom n'est plus connu aujourd'hui que par les amateurs de beaux travaux et de splendides gravures (1).

Lorsqu'on parcourt les inventaires du musée ou bien encore les catalogues des gravures de la Bibliothèque impériale, ou ceux de riches amateurs, on trouve plus d'une fois le nom de Jaback rattaché aux plus beaux Van Dyck, ou aux plus authentiques Holbein : quelques personnes croient peut-être qu'il s'agit d'un artiste ou d'un amateur obscur qui avait recueilli ces beaux modèles : nullement, Jaback fut un riche banquier de l'époque de Louis XIV.

(1) Aucune biographie n'en fait mention.

Le vieux Paris contenait bien des merveilles : il me souvient, il y a quelques années, qu'un passage existait encore de la rue Saint-Martin à la rue Neuve-Saint-Méry; il retenait le nom de Jaback, car là se trouvait le vaste hôtel du banquier avec jardin, serres, galeries et belles écuries pour vingt chevaux : Jaback était Lorrain d'origine, spéculateur et artiste à la fois : sa spécialité était la banque sur une vaste échelle avec la Pologne, la Hongrie, la Turquie, par l'intermédiaire de l'Allemagne et de la Suisse.

Mais sa passion dominante était pour les objets d'art, les tableaux, les gravures; dans cette voie ce qui le met hors ligne, c'est que le premier il comprit toute la valeur artistique des écoles allemandes et hollandaises, fort dédaignées sous Louis XIV qui n'avait de goût que pour les grandes toiles de Lebrun, les formes grecques et romaines; Jaback parcourut l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, fouillant partout pour rechercher les Teniers, les Van Dyck, les Holbein, tous supérieurs, à mon sens, à l'école italienne quand elle ne signe pas des noms de Raphaël, de Michel Ange et de Paul Véronèse; et encore Véronèse a-t-il quelque chose des naïvetés de l'école allemande avec plus de pompe, car Venise était

comme l'intermédiaire entre l'Occident et la Grèce : d'où cette richesse dans les ornements, cet éclat de coloris qui rayonnent dans les œuvres du maître.

Quand la belle collection de tableaux, formée par les soins d'un royal protecteur des arts, Charles Ier, fut mise en vente à Londres, Jaback acheta les plus belles toiles qui vinrent orner son hôtel de la rue Saint-Méry : elles y demeurèrent quelques années sans exciter une grande curiosité; je le répète, le goût n'était pas alors porté vers les écoles d'Allemagne et de Hollande.

La collection Jaback fut mise en vente : était-ce besoin ou spéculation? On ne peut le dire. Il y a dans le collectionneur souvent un peu l'homme d'affaires. On recueille pour donner plus de prix à une collection incomplète : qu'importe, le service rendu à l'art n'en est pas moins grand. Le catalogue de Jaback porte 97 tableaux de maîtres et 5,542 dessins, gravures; le prix total de la vente s'éleva un peu au-delà de 220 mille livres. Il faut répéter que les écoles auxquelles ces tableaux et ces dessins appartenaient n'étaient pas encore appréciées à leur juste et grande valeur.

Le nom de Jaback n'est pas mort tout entier; le

goût des arts fait vivre dans la postérité; indépendamment du vieux passage qui portait son nom, on distingua longtemps certains tableaux et certains dessins par le nom de Jaback, comme pour prouver l'authenticité des maîtres. Quand une œuvre venait de ce cabinet elle ne pouvait être ni une imitation ni une copie. Au XVIII[e] siècle, comme pour rappeler sa mémoire, la principale salle de l'hôtel Jaback fut destinée à la vente des tableaux et des collections de dessins.

Et cependant Jaback était pour le luxe et la grandeur, bien au-dessous de ceux qui avaient le titre de fermiers-généraux!

FIN.